The Ramakrishna Mission
Institute of Culture Library

Presented by

Dr. Baridbaran Mukerji

RMICL—8

7

14601

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANCAISE.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1814;

PAR F.-A. MIGNET,

Tome Premier.

SIXIÈME ÉDITION.

PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N° 24;
DUFÉY ET VÉZARD, LIBRAIRES,
RUE DES MARAIS S.-GERMAIN, N° 17.

M DCCC XXXVI.

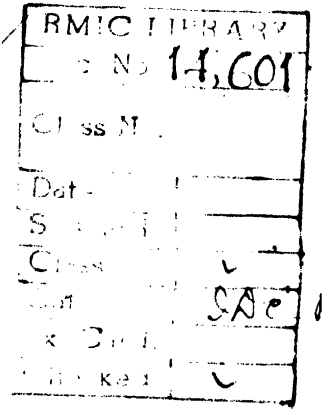
RMIC LIBRARY
14,601

INTRODUCTION.

Caractère de la révolution française; ses résultats, sa marche. — Formes successives de la monarchie. — Louis XIV et Louis XV. — État des esprits, des finances, du pouvoir et des besoins publics à l'avénement de Louis XVI. — Son caractère. — Maurepas, premier ministre; sa tactique. — Il choisit des ministres populaires et réformateurs; dans quel but. — Turgot, Malesherbes, Necker; leurs plans; ils rencontrent l'opposition de la cour et des privilégiés; ils échouent. — Mort de Maurepas. — Influence de la reine Marie-Antoinette. — Aux ministres populaires succèdent des ministres courtisans. — Calonne et son système; Brienne, son caractère, ses tentatives. — Détresse des finances, opposition de l'assemblée des notables, opposition du parlement, opposition des provinces. — Renvoi de Brienne; second ministère de Necker. — Convocation des états-généraux. Comment la révolution a été amenée.

Je vais tracer rapidement l'histoire de la révolution française, qui commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la révolution d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements

nouveaux. Cette révolution n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. Les formes de la société du moyen âge existaient encore. Le sol était divisé en provinces ennemies, les hommes étaient distribués en classes rivales. La noblesse avait perdu tous ses pouvoirs, quoiqu'elle eût conservé ses distinctions : le peuple ne possédait aucun droit, la royauté n'avait pas de limites, et la France était livrée à la confusion de l'arbitraire ministériel, des régimes particuliers et des priviléges des corps. A cet ordre abusif, la révolution en a substitué un plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps. Elle a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilége par l'égalité; elle a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et de l'oppression des dîmes, la propriété des gênes des substitutions; et elle a tout ramené à un seul état, à un seul droit, à un seul peuple.

Pour opérer d'aussi grandes réformes, la révolution a eu beaucoup d'obstacles à vaincre, et elle a produit des excès passagers à côté de ses bienfaits durables. Les privilégiés ont voulu l'empêcher

l'Europe a tenté de la soumettre; et, forcée à la lutte, elle n'a pu ni mesurer ses efforts, ni modérer sa victoire. La résistance intérieure a conduit à la souveraineté de la multitude, et l'agression du dehors à la domination militaire. Cependant le but a été atteint, malgré l'anarchie et malgré le despotisme: l'ancienne société a été détruite pendant la révolution, et la nouvelle s'est assise sous l'empire.

Lorsqu'une réforme est devenue nécessaire, et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche, et tout la sert. Heureux alors les hommes, s'ils savaient s'entendre, si les uns cédaient ce qu'ils ont de trop, si les autres se contentaient de ce qui leur manque; les révolutions se feraient à l'amiable, et l'historien n'aurait à rappeler ni excès, ni malheurs; il n'aurait qu'à montrer l'humanité rendue plus sage, plus libre et plus fortunée. Mais jusqu'ici les annales des peuples n'offrent aucun exemple de cette prudence dans les sacrifices : ceux qui devraient les faire les refusent; ceux qui les desirent les imposent; et le bien s'opère comme le mal, par le moyen et avec la violence de l'usurpation. Il n'y a pas encore eu d'autre souverain que la force.

En retraçant l'histoire de cette importante période, depuis l'ouverture des états-généraux jusqu'en 1814, je me propose d'expliquer les diverses crises de la révolution, en même temps que j'en exposerai la marche. Nous verrons par la faute de qui, après s'être ouverte sous de si heureux auspices, elle dégénéra si violemment; de quelle manière elle changea la France en république, et comment sur les débris de celle-ci elle éleva l'empire. Ces diverses phases ont été presque obligées : tant les événements qui les ont produites ont eu une irrésistible puissance! Il serait pourtant téméraire d'affirmer que la face des choses n'eût pas pu devenir différente; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la révolution, avec les causes qui l'ont amenée et les passions qu'elle a employées ou soulevées, devait avoir cette marche et cette issue. Avant d'en suivre l'histoire, voyons ce qui a conduit à la convocation des états-généraux, qui ont conduit eux-mêmes à tout le reste. J'espère, en retraçant les préliminaires de la révolution, montrer qu'il n'a pas été plus possible de l'éviter que de la conduire.

La monarchie française n'avait eu, depuis son établissement, ni forme constante, ni droit public fixe et reconnu. Sous les premières races

couronne était élective; la nation était souveraine, et le roi n'était qu'un simple chef militaire, dépendant des délibérations communes sur les décisions à porter et les entreprises à faire. La nation élisait son chef, elle exerçait le pouvoir législatif dans les Champs-de-Mars, sous la présidence du roi, et le pouvoir judiciaire, dans les plaids, sous la direction d'un de ses officiers. Cette démocratie royale avait fait place, pendant le régime féodal, à une aristocratie royale. La souveraineté était remontée, les grands en avaient dépouillé le peuple, comme le prince devait bientôt en dépouiller les grands. A cette époque, le monarque était devenu héréditaire, non comme roi, mais comme possesseur de fief; l'autorité législative appartenait aux grands, sur leurs vastes territoires, ou dans les parlements de barons, et l'autorité judiciaire aux vassaux dans les justices seigneuriales. Enfin la puissance s'était concentrée encore davantage, et de même qu'elle était allée du grand nombre au petit, elle était venue en dernier lieu du petit nombre à un seul. Pendant plusieurs siècles d'efforts consécutifs, les rois de France avaient battu en ruine l'édifice féodal, et s'étaient élevés sur ses débris. Ils avaient envahi les fiefs, subjugué les vassaux, supprimé les parle-

ments de barons, annulé ou assujetti les justices seigneuriales; ils s'étaient attribué le pouvoir législatif, et avaient fait exercer, pour leur compte, le pouvoir judiciaire dans les parlements de légistes.

Les états-généraux, qu'ils convoquèrent dans des besoins pressants pour obtenir des subsides, et qui furent composés des trois ordres de la nation, du clergé, de la noblesse et du tiers-état, n'eurent jamais une existence régulière. Intervenus pendant que la prérogative royale était en progrès, ils furent d'abord dominés, puis supprimés par elle. L'opposition la plus forte et la plus obstinée que rencontrèrent les rois dans leurs projets d'agrandissement, vint beaucoup moins de ces assemblées auxquelles ils enlevaient ou conféraient arbitrairement leur droit, que des grands qui défendirent contre eux, d'abord leur souveraineté, ensuite leur importance politique. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XI, ils combattirent pour conserver leur pouvoir; depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, pour devenir les ministres du pouvoir royal. La Fronde fut la dernière campagne de l'aristocratie. Sous Louis XIV, la monarchie absolue s'établit d'une manière définitive et domina sans contestation.

Le régime de la France, depuis Louis XIV jusqu'à la révolution, fut plus arbitraire encore que despotique; car les monarques pouvaient beaucoup plus qu'ils ne faisaient. De faibles barrières s'opposaient aux débordements de cette immense autorité. La couronne disposait des personnes par les lettres de cachet, des propriétés par les confiscations, des revenus par les impôts. Il est vrai que certains corps possédaient des moyens de défense qu'on appelait des priviléges. Mais ces priviléges étaient rarement respectés. Le parlement avait celui de consentir ou de refuser l'impôt; mais le roi le forçait à l'enregistrement par un lit de justice, et punissait ses membres par des lettres d'exil. La noblesse avait celui de n'être point imposée; le clergé celui de s'imposer lui-même par des dons gratuits; quelques provinces étaient abonnées à l'impôt, et quelques autres en faisaient elles-mêmes la répartition. Telles étaient les modiques garanties de la France, et encore tournaient-elles toutes au profit des classes avantagées et au détriment du peuple.

Cette France, si asservie, était de plus très-mal organisée; les excès du pouvoir y étaient encore moins insupportables que leur injuste répartition. Divisée en trois ordres, qui se divi-

saient eux-mêmes en plusieurs classes, la nation était livrée à tous les coups du despotisme et à tous les maux de l'inégalité. La noblesse se décomposait en hommes de cour, qui vivaient des graces du prince, c'est-à-dire des sueurs du peuple, et qui obtenaient ou les gouvernements des provinces, ou les emplois élevés dans l'armée; en parvenus anoblis qui dirigeaient l'administration, étaient revêtus des intendances et exploitaient les provinces; en hommes de robe qui géraient la justice, et étaient seuls aptes à en posséder les charges; en nobles de terre, qui opprimaient les campagnes par l'exercice des droits privés féodaux qui avaient survécu aux droits politiques. Le clergé était partagé en deux classes, dont l'une était destinée aux évêchés, aux abbayes, et à leurs riches revenus, et l'autre aux travaux apostoliques et à leur pauvreté. Le tiers-état, pressuré par la cour, humilié par la noblesse, était séparé lui-même en corporations qui se renvoyaient les mépris et les maux qu'elles recevaient des rangs supérieurs. Il possédait à peine la troisième partie des terres, sur laquelle il était réduit à payer les redevances féodales aux seigneurs, la dîme au clergé, les impôts au roi. En dédommagement de tant de sacrifices, il ne jouis-

sait d'aucun droit politique, n'avait aucune part à l'administration, et n'était point admis aux emplois.

Louis XIV usa les ressorts de la monarchie absolue par une tension trop longue, et un exercice trop violent. Irrité des troubles de sa jeunesse, épris de la domination, il brisa toutes les résistances, interdit toutes les oppositions, et celle de l'aristocratie qui s'exerçait par des révoltes, et celle des parlements qui s'exerçait par des remontrances, et celle des protestants qui s'exerçait par une liberté de conscience que l'église réputait hérétique, et la royauté factieuse. Louis XIV assujettit les grands en les appelant à la cour, où ils reçurent en plaisirs et en faveurs le prix de leur dépendance. Le parlement, qui jusque-là avait été l'instrument de la couronne, voulut en devenir le contre-poids, et le prince lui imposa avec hauteur une soumission et un silence de soixante années. Enfin la révocation de l'édit de Nantes fut le complément de cette œuvre de despotisme. Un gouvernement arbitraire, non-seulement ne veut pas qu'on lui résiste, mais il veut encore qu'on l'approuve et qu'on l'imite. Après avoir soumis les conduites, il persécute les consciences, car il faut qu'il agisse, et qu'il aille chercher les victimes lorsqu'elles ne se présentent pas.

L'immense pouvoir de Louis XIV s'exerça au dedans contre les hérétiques, déborda au dehors contre l'Europe. L'oppression trouva des ambitieux qui la conseillèrent, des dragons qui la servirent, des succès qui l'encouragèrent; les plaies de la France furent couvertes de lauriers, et ses gémissements furent étouffés par des chants de victoire. Mais à la fin, les hommes de génie moururent, les victoires cessèrent, l'industrie émigra, l'argent disparut, et l'on vit bien que le despotisme épuise ses moyens par ses succès, et dévore d'avance son propre avenir.

La mort de Louis XIV fut le signal de la réaction : il s'opéra un passage subit de l'intolérance à l'incrédulité, et de l'esprit d'obéissance à l'esprit de discussion. Pendant la régence, le tiers-état gagna en importance, par l'accroissement de ses richesses et de ses lumières, tout ce que la noblesse perdit en considération et le clergé en influence. Sous Louis XV, la cour poursuivit des guerres peu brillantes et très-ruineuses; elle engagea une lutte sourde avec l'opinion, avouée avec le parlement. L'anarchie se mit dans son sein, le gouvernement tomba entre les mains des maîtresses, le pouvoir fut en pleine décadence, et l'opposition fit chaque jour de nouveaux progrès.

Les parlements avaient changé de position et de système. La royauté les avait investis d'une puissance qu'ils tournèrent alors contre elle. Au moment où la ruine de l'aristocratie fut consommée par leurs efforts communs, ils se désunirent, comme tous les alliés après la victoire. La royauté aspira à briser un instrument qui devenait dangereux pour elle en cessant de lui être utile, et le parlement à dominer la royauté. Cette lutte, favorable au monarque sous Louis XIV, mêlée de revers et de succès sous Louis XV, ne se termina qu'à la révolution. De sa nature le parlement n'était appelé qu'à servir d'instrument. Comme l'exercice de sa prérogative et son ambition de corps le portaient à s'opposer aux forts et à seconder les faibles, il servit tour à tour la couronne contre l'aristocratie, et la nation contre la couronne. C'est ce qui le rendit si populaire sous Louis XV et Louis XVI, quoiqu'il n'attaquât la cour que par rivalité. L'opinion ne lui demandait pas compte de ses motifs; elle applaudissait non son ambition, mais sa résistance; elle le soutenait parce qu'elle était défendue par lui. Enhardi par ces encouragements, il était devenu formidable à l'autorité. Après avoir cassé le testament du roi le plus impérieux et le mieux obéi;

après s'être élevé contre la guerre de sept ans; après avoir obtenu le contrôle des opérations financières et la destruction des jésuites, sa résistance devint si énergique et si fréquente que la cour, le rencontrant partout, comprit qu'il fallait lui obéir ou le soumettre. Elle exécuta donc le plan de désorganisation proposé par le chancelier Maupeou. Cet homme hardi, qui avait offert de *retirer*, selon son expression, *la couronne du greffe*, remplaça ce parlement hostile par un parlement dévoué, et fit essuyer le même sort à toute la magistrature de France qui suivait l'exemple de celle de Paris.

Mais ce n'était plus le temps des coups d'état. L'arbitraire était tellement décrédité, que le roi en hasardait l'emploi avec défiance, et rencontrait même la désapprobation de sa cour. Il s'était formé une puissance nouvelle, celle de l'opinion, qui, sans être reconnue, n'en était pas moins influente, et dont les arrêts commençaient à devenir souverains. La nation, nulle jusque-là, reprenait peu à peu ses droits; elle ne participait pas au pouvoir, mais elle agissait sur lui. Cette marche est celle de toutes les puissances qui s'élèvent: avant d'être admises dans le gouvernement, elles le surveillent au dehors; elles passent ensuite du droit

de contrôle à celui de coopération. L'époque où le tiers-état devait entrer en partage de la domination était enfin arrivée. Il avait dans d'autres temps fait des tentatives infructueuses, parce qu'elles étaient prématurées. Il était alors émancipé depuis peu, il n'avait rien de ce qui établit la supériorité et fait acquérir la puissance, car on n'obtient le droit que par la force. Aussi n'avait-il été que le troisième ordre dans les insurrections comme dans les états-généraux; tout se faisait avec lui, mais rien pour lui. Sous la tyrannie féodale, il avait servi les rois contre les seigneurs; sous le despotisme ministériel et fiscal, il avait servi les grands contre les rois; mais, dans le premier cas, il n'avait été que l'employé de la couronne, et, dans le second, que celui de l'aristocratie. La lutte était déclarée dans une sphère et pour des intérêts qui n'étaient pas les siens. Lorsque les grands furent définitivement abattus à l'époque de la Fronde, il déposa les armes, ce qui prouve combien son rôle était secondaire.

Enfin, après un siècle de soumission absolue, il reparut dans l'arène, mais pour son propre compte. Le passé ne se refait pas, et il n'était pas plus possible à la noblesse de se relever de sa défaite, qu'il ne l'est aujourd'hui à la monarchie

absolue de se relever de la sienne. La cour devait avoir un autre antagoniste, car il en faut toujours un, la puissance ne manquant jamais de candidat. Le tiers-état, dont la force, les richesses, la consistance et les lumières augmentaient chaque jour, était destiné à la combattre et à la déposséder. Le parlement ne formait pas une classe, mais un corps, et dans cette nouvelle lutte, il pouvait aider le déplacement de l'autorité, mais il ne pouvait pas l'arrêter à lui.

La cour elle-même avait favorisé les progrès du tiers-état, et avait contribué au développement d'un de ses principaux moyens, les lumières. Le plus absolu des monarques aida le mouvement des esprits, et créa l'opinion publique sans le vouloir. En encourageant l'éloge, il prépara le blâme; car on ne peut pas provoquer l'examen en sa faveur, sans le subir ensuite à son détriment. Lorsque les chants furent épuisés, les discussions commencèrent, et les philosophes du dix-huitième siècle succédèrent aux littérateurs du dix-septième. Tout devint l'objet de leurs recherches et de leurs réflexions; et les gouvernements, et la religion, et les lois, et les abus. Ils découvrirent les droits, exposèrent les besoins, signalèrent les injustices. Il se forma une opinion

publique forte et éclairée, dont le gouvernement subit les atteintes, et n'osa pas étouffer la voix. Elle convertit ceux mêmes qu'elle attaqua : les courtisans par bon ton, le pouvoir par nécessité, se soumirent à ses décisions, et le siècle des réformes fut préparé par le siècle de la philosophie, comme celui-ci l'avait été par le siècle des beaux-arts.

Tel était l'état de la France lorsque Louis XVI monta sur le trône, le 11 mai 1774. Des finances que n'avaient pu restaurer ni le ministère réparateur du cardinal de Fleuri, ni le ministère banqueroutier de l'abbé Terray ; un pouvoir déconsidéré, des parlements intraitables, une opinion publique impérieuse, voilà les difficultés dont le règne nouveau hérita des règnes précédents. De tous les princes, Louis XVI était celui qui, par ses intentions et ses vertus, convenait le mieux à son époque. On était lassé de l'arbitraire, et il était disposé à en abandonner l'emploi : on était irrité des onéreuses dissolutions de la cour de Louis XV, et il avait des mœurs pures, et des besoins peu dispendieux : on réclamait des améliorations devenues indispensables, et il sentait les nécessités publiques, et mettait sa gloire à les satisfaire. Mais il était aussi difficile d'opérer le bien

que de continuer le mal; car il fallait avoir la force de soumettre les privilégiés aux réformes, ou la nation aux abus, et Louis XVI n'était ni régénérateur ni despote. Il manquait de cette volonté souveraine qui seule accomplit de grands changements dans les états, et qui est aussi nécessaire aux monarques qui veulent limiter leur puissance qu'à ceux qui veulent l'agrandir. Louis XVI avait l'esprit juste, le cœur droit et bon; mais il était sans énergie de caractère, et il n'avait aucune persévérance dans sa conduite. Ses projets d'améliorations rencontrèrent des obstacles qu'il n'avait pas prévus, et qu'il ne sut pas vaincre. Aussi succomba-t-il par ses tentatives de réforme, comme un autre aurait succombé par ses refus. Son règne, jusqu'aux états-généraux, ne fut qu'une longue entreprise d'améliorations sans résultat.

Le choix que fit Louis XVI, à son avénement au trône, de Maurepas pour premier ministre, contribua surtout à donner ce caractère d'irrésolution à son règne. Jeune, plein de l'idée de ses devoirs et de son insuffisance, il eut recours à l'expérience d'un vieillard de soixante-treize ans, qui avait été disgracié sous Louis XV, pour son opposition aux maîtresses. Mais, au lieu d'un

sage, il ne rencontra qu'un courtisan, dont l'influence funeste s'étendit sur toute sa vie. Maurepas fut peu occupé du bien de la France et de la gloire de son maître; il se montra uniquement attentif à sa faveur. Logé au château même de Versailles dans un appartement qui communiquait avec celui du roi et présidant le conseil, il rendit l'esprit de Louis XVI incertain, son caractère irrésolu; il l'habitua aux demi-mesures, aux changements de système, aux inconséquences de pouvoir, et surtout au besoin de tout faire par autrui, et rien par lui-même. Maurepas avait le choix des ministres. Ceux-ci se maintenaient auprès de lui comme lui se maintenait auprès du roi. Dans la crainte d'exposer son crédit, il tint éloignés du ministère les hommes puissants par leurs alentours, et nomma des hommes nouveaux qui avaient besoin de lui pour se soutenir et pour opérer leurs réformes. Il appela tour à tour à la direction des affaires Turgot, Malesherbes et Necker, qui entreprirent des améliorations, chacun dans la partie du gouvernement qui avait été l'objet plus spécial de ses recherches.

Malesherbes, d'une famille de robe, avait hérité des vertus et non des préjugés parlementaires. Il joignait l'esprit le plus libre à la plus

belle ame. Il voulut donner à chacun ses droits : aux accusés, la faculté d'être défendus; aux protestants, la liberté de conscience; aux écrivains, la liberté de la presse; à tous les Français, la sûreté de leur personne; et il proposa l'abolition de la torture, le rétablissement de l'édit de Nantes, la suppression des lettres de cachet et celle de la censure. Turgot, esprit ferme et vaste, caractère d'une force et d'une fermeté peu communes, tenta de réaliser des projets plus étendus encore. Il s'adjoignit Malesherbes pour compléter, avec son concours, l'établissement d'un système d'administration qui devait ramener l'unité dans le gouvernement et l'égalité dans le pays. Ce vertueux citoyen s'était constamment occupé de l'amélioration du sort du peuple : il entreprit seul ce que la révolution opéra plus tard, la suppression de toutes les servitudes et de tous les priviléges. Il proposa d'affranchir les campagnes de la corvée, les provinces de leurs barrières, le commerce des douanes intérieures, l'industrie de ses entraves, et enfin de faire contribuer la noblesse et le clergé aux impôts dans la même proportion que le tiers-état. Ce grand ministre, de qui Malesherbes disait : *Il a la tête de Bacon et le*

cœur de L'Hôpital, voulait, par le moyen des assemblées provinciales, accoutumer la nation à la vie publique et la préparer au retour des états-généraux. Il aurait fait la révolution par ordonnance, s'il avait pu se maintenir. Mais sous le régime des priviléges particuliers et de l'asservissement général, tous les projets de bien public étaient impraticables. Turgot mécontenta les courtisans par ses améliorations; déplut au parlement par l'abolition des corvées, des jurandes, des douanes intérieures; alarma le vieux ministre par l'ascendant que sa vertu lui donnait sur Louis XVI. Ce prince l'abandonna, tout en disant que Turgot et lui étaient les seuls qui voulussent le bien du peuple : tant est à plaindre la condition des rois!

Turgot fut remplacé, en 1776, au contrôle général des finances, par Clugny, ancien intendant de Saint-Domingue, qui, six mois après, fut lui-même remplacé par Necker. Necker était étranger, protestant, banquier, et plus grand administrateur qu'homme d'état : aussi conçut-il la réformation de la France sur un plan moins étendu que celui de Turgot, mais qu'il exécuta avec plus de mesure, et avec l'aide du temps. Nommé ministre pour trouver de l'argent à la

cour, il se servit des besoins de la cour pour procurer des libertés au peuple. Il rétablit les finances au moyen de l'ordre, et fit concourir d'une manière mesurée les provinces à leur administration. Ses idées étaient sages et justes : elles consistaient à mettre les recettes au niveau des dépenses, en réduisant ces dernières; à se servir des impôts en temps ordinaire, et des emprunts lorsque des circonstances impérieuses exigeaient d'imposer l'avenir comme le présent; à faire asseoir les impôts par les assemblées provinciales, et à créer, pour la facilité des emprunts, la reddition des comptes. Ce système était fondé sur la nature de l'emprunt, qui, ayant besoin de crédit, exige la publicité de l'administration; et sur celle de l'impôt, qui, ayant besoin de consentement, exige le partage de l'administration. Toutes les fois que le gouvernement n'a pas assez, et qu'il demande, s'il s'adresse aux prêteurs, il leur doit son bilan; s'il s'adresse aux contribuables, il leur doit un concours au pouvoir. Aussi les emprunts amenèrent les comptes rendus, et les impôts les états-généraux : deux choses dont la première plaça l'autorité sous la juridiction de l'opinion, et la seconde sous celle du peuple. Mais Necker, quoiqu'il fût moins im-

patient de réformes que Turgot, quoiqu'il voulût racheter les abus que son devancier voulait détruire, ne fut pourtant pas plus heureux que lui. Ses économies avaient indisposé les courtisans; les travaux des assemblées provinciales avaient encouru la désapprobation des parlements, qui voulaient garder pour eux le monopole de la résistance; et le premier ministre ne lui pardonnait pas une apparence de crédit. Il fut réduit à quitter le pouvoir en 1781, peu de mois après la publication des fameux *Comptes rendus* sur les finances, qui initièrent soudainement la France à la connaissance des matières d'état, et rendirent pour jamais impossible le retour du gouvernement absolu.

La mort de Maurepas suivit de près la retraite de Necker. La reine le remplaça auprès de Louis XVI, et elle hérita de toute son influence sur lui. Ce bon, mais faible prince, avait besoin d'être dirigé. Sa femme, jeune, belle, active, ambitieuse, prit beaucoup d'empire sur lui. Cependant on peut dire que la fille de Marie-Thérèse se souvint trop ou trop peu de sa mère; elle mêla la frivolité à la domination, et ne disposa du pouvoir que pour en investir des hommes qui causèrent la ruine de l'état et la

14 501

sienne propre. Maurepas, qui se défiait des ministres courtisans, avait toujours choisi des ministres populaires : il est vrai qu'il ne les avait pas soutenus; mais si le bien ne s'était point opéré, le mal ne s'était pas accru. Après sa mort, les ministres courtisans succédèrent aux ministres populaires, et rendirent inévitable par leurs fautes la crise que les autres voulaient prévenir par leurs réformes. Cette différence dans les choix est très-remarquable; c'est elle qui amena, par le changement des hommes, le changement de système dans l'administration. La révolution date de cette époque; l'abandon des réformes et le retour des désordres hâtèrent son approche et augmentèrent sa fougue.

Calonne fut appelé d'une intendance au contrôle général des finances. Ce ministère, le plus important de tous, devenait très-difficile à remplir. L'on avait déja donné deux successeurs à Necker sans pouvoir le remplacer, lorsqu'on s'adressa à Calonne, en 1783. Calonne était hardi, brillant, disert; il avait le travail facile, l'esprit léger et fécond. Soit erreur, soit calcul, il adopta en administration un système entièrement opposé à celui de son prédécesseur. Necker avait conseillé l'économie, Calonne vanta la prodiga-

lité; Necker était tombé par les courtisans, Calonne voulut se maintenir par eux. Ses sophismes furent soutenus de ses largesses; il convainquit la reine avec des fêtes, les grands seigneurs avec des pensions; il donna beaucoup de mouvement aux finances, pour faire croire à la justesse de ses vues par le nombre et la facilité de ses opérations; il séduisit jusqu'aux capitalistes, en se montrant d'abord exact dans ses paiements. Il continua les emprunts après la paix, et il épuisa le crédit que la sage conduite de Necker avait valu au gouvernement. Arrivé à ce point, privé d'une ressource dont il n'avait pas même su ménager l'emploi, pour prolonger la durée de son pouvoir il fallut recourir aux impôts. Mais à qui s'adresser? Le peuple ne pouvait plus rien payer; les privilégiés ne voulaient rien offrir. Cependant il fallait se décider, et Calonne, espérant davantage de ce qui était nouveau, convoqua une assemblée des notables, qui ouvrit ses séances à Versailles le 22 février 1787. Mais le recours à autrui devait être le terme d'un système fondé sur la prodigalité. Un ministre qui s'était élevé en donnant, ne pouvait pas se soutenir en demandant.

Les notables, choisis par le gouvernement dans

les hautes classes, formaient une assemblée ministérielle qui n'avait ni existence propre, ni mandat. Aussi était-ce pour éviter les parlements ou les états-généraux, que Calonne s'était adressé à une assemblée plus subordonnée, et qu'il crut dès lors plus docile. Mais, composée de privilégiés, elle était peu disposée aux sacrifices. Elle le devint encore moins, lorsqu'elle vit l'abîme qu'avait creusé une administration dévorante. Elle apprit avec effroi que les emprunts s'étaient élevés en peu d'années, à un milliard six cent quarante-six millions, et qu'il existait dans le revenu un déficit annuel de cent quarante millions. Cette révélation fut le signal de la chute de Calonne. Il succomba, et il fut remplacé par l'archevêque de Sens, Brienne, son antagoniste dans l'assemblée. Celui-ci crut que la majorité des notables lui était dévouée, parce qu'elle s'était unie à lui pour combattre Calonne. Mais les privilégiés n'étaient pas plus portés à faire des sacrifices à Brienne qu'à son prédécesseur; ils avaient secondé ses attaques, qui étaient dans leur intérêt, et non son ambition, qui leur était indifférente.

L'archevêque de Sens, auquel on a reproché d'avoir manqué de plan, ne pouvait pas en avoir.

Il n'était pas permis de continuer les profusions de Calonne; il n'était plus temps de revenir aux réductions de Necker. L'économie, qui, dans l'époque antérieure, était un moyen de salut, n'en était plus un dans celle-ci. Il fallait ou des impôts, et le parlement s'y opposait; ou des emprunts, et le crédit était épuisé; ou des sacrifices de la part des privilégiés, et ils ne voulaient pas en faire. Brienne, dont le ministère avait été le but de toute la vie, qui aux difficultés de sa position joignait la faiblesse de ses moyens, essaya de tout, et ne réussit dans rien. C'était un esprit actif, mais sans force, un caractère téméraire, mais sans constance. Hardi avant l'exécution, mais faible après, il se perdit par ses irrésolutions, par ses imprévoyances, et par ses changements de moyens. Il n'avait que de mauvais partis à prendre; mais il ne sut pas se décider pour un seul, et le suivre: ce fut son vrai tort.

L'assemblée des notables se montra peu soumise et très-parcimonieuse. Après avoir approuvé l'établissement des assemblées provinciales, un réglement sur le commerce des blés, l'abolition des corvées, et un nouvel impôt sur le timbre, elle se sépara le 25 mai 1787. Elle répandit dans toute la France ce qu'elle avait découvert des

besoins du trône, des fautes des ministres, des dilapidations de la cour, et des misères irrémédiables du peuple. Brienne, privé de cette assistance, recourut aux impôts, comme à une ressource dont on avait depuis quelque temps abandonné l'usage. Il demanda l'enregistrement de deux édits, celui du timbre et celui de la subvention territoriale. Mais le parlement, qui était dans toute la force de sa vie, dans toute l'ardeur de son ambition, et à qui les embarras financiers du gouvernement offraient un moyen sûr d'accroître sa puissance, refusa l'enregistrement. Relégué à Troyes, il se lassa de l'exil, et le ministre le rappela, à condition qu'il accepterait les édits. Mais ce n'était là qu'une suspension d'hostilités; les besoins de la couronne rendirent bientôt la lutte plus vive et plus acharnée. Le ministre avait de nouvelles demandes d'argent à faire; son existence était attachée à la réussite de plusieurs emprunts successifs, jusqu'à la concurrence de quatre cent quarante millions. Il fallait en obtenir l'enregistrement.

Brienne s'attendait à l'opposition du parlement. Il fit dès lors enregistrer cet édit dans un lit de justice; et, pour adoucir la magistrature et l'opinion, dans la même séance les protestants furent

rétablis dans leurs droits, et Louis XVI promit la publication annuelle d'un compte de finances, et la convocation des états-généraux avant cinq ans. Mais ces concessions n'étaient déja plus suffisantes : le parlement refusa l'enregistrement, et s'éleva contre la tyrannie ministérielle. Quelques-uns de ses membres, et entre autres le duc d'Orléans, furent exilés. Le parlement, par un arrêt, protesta contre les lettres de cachet, et demanda le rappel de ses membres. L'arrêt fut cassé par le roi et confirmé par le parlement. La guerre s'engagea de plus en plus. La magistrature de Paris fut soutenue par toute la magistrature de France, et encouragée par l'opinion publique. Elle proclama les droits de la nation, sa propre incompétence en matière d'impôts; et, devenue libérale par intérêt, rendue généreuse par l'oppression, elle s'éleva contre les détentions arbitraires, et demanda les états-généraux régulièrement convoqués. Après cet acte de courage, elle décréta l'inamovibilité de ses membres, et l'incompétence de quiconque usurperait leurs fonctions. Ce hardi manifeste fut suivi de l'arrestation de deux parlementaires, d'Éprémenil et Goislard, de la réforme du corps, de l'établissement d'une cour plénière.

Brienne avait compris que l'opposition du par-

lement était systématique, et qu'elle se renouvellerait à chaque demande de subsides, ou à chaque autorisation d'emprunt. L'exil n'était qu'un remède momentané, qui suspendait l'opposition sans la détruire. Il projeta dès lors de réduire ce corps aux fonctions judiciaires, et il s'associa le garde-des-sceaux Lamoignon pour exécuter cette entreprise. Lamoignon était un homme à coups d'état. Il avait de l'audace, et il joignait à l'énergique constance de Maupeou plus de considération et de probité. Mais il se méprit sur la force du pouvoir et sur ce qui était possible de son temps. Maupeou avait remplacé le parlement, en en changeant les membres; Lamoignon voulut le désorganiser. L'un de ces moyens, s'il eût réussi, n'eût produit qu'un repos temporaire; l'autre devait en produire un définitif, puisqu'il détruisait la puissance que l'autre se bornait à déplacer: mais la réforme de Maupeou ne dura pas, et celle de Lamoignon ne put pas s'effectuer. L'exécution de cette dernière fut néanmoins assez bien conduite. Le même jour, toute la magistrature de France fut exilée, afin que la nouvelle organisation judiciaire pût avoir lieu. Le garde-des-sceaux dépouilla le parlement de Paris de ses attributions politiques pour en investir une cour plénière, ministériel-

lement composée, et il réduisit sa compétence judiciaire en faveur des bailliages, dont il étendit le ressort. Mais l'opinion fut indignée, le châtelet protesta, les provinces se soulevèrent, et la cour plénière ne put ni se former ni agir. Des troubles éclatèrent en Dauphiné, en Bretagne, en Provence, en Flandre, en Languedoc, en Béarn; le ministère, au lieu de l'opposition régulière des parlements, rencontra une opposition plus animée et plus factieuse. La noblesse, le tiers, les états provinciaux, et jusqu'au clergé, en firent partie. Brienne, pressé par le besoin d'argent, avait convoqué une assemblée extraordinaire du clergé, qui fit sur-le-champ une adresse au roi pour lui demander l'abolition de sa cour plénière et le prompt retour des états-généraux : eux seuls pouvaient désormais réparer le désordre des finances, assurer la dette publique, et terminer ces conflits d'autorité.

L'archevêque de Sens, par sa contestation avec le parlement, avait ajourné la difficulté financière, en créant une difficulté de pouvoir. Au moment où cette dernière cessa, l'autre reparut, et détermina sa retraite. N'obtenant ni impôts ni emprunt, ne pouvant pas faire usage de la cour plénière, ne voulant pas rappeler les parlements,

Brienne essaya d'une dernière ressource, et promit les états-généraux. Mais, par ce moyen, il hâta sa perte. Il avait été appelé aux finances pour remédier à des embarras qu'il avait augmentés, pour trouver de l'argent qu'il n'avait pas pu obtenir. Loin de là, il avait exaspéré la nation, soulevé les corps de l'état, compromis l'autorité du gouvernement, et rendu inévitable le pire des moyens d'avoir de l'argent, selon la cour, les états-généraux; il succomba le 25 août 1788. L'occasion de sa chute fut la suspension du paiement des rentes de l'état, ce qui était un commencement de banqueroute. Ce ministre a été le plus décrié, parce qu'il est venu le dernier. Héritier des fautes et des embarras du passé, il eut à lutter contre les difficultés de sa position avec des moyens trop faibles. Il essaya de l'intrigue, de l'oppression; il exila le parlement, le suspendit, le désorganisa : tout lui fut obstacle, rien ne lui fut secours. Après s'être long-temps débattu, il tomba de lassitude et de faiblesse, je n'ose pas dire d'impéritie; car eût-il été bien plus fort et bien plus habile, eût-il été Richelieu ou Sully, il fût tombé de même. Il n'appartenait plus à personne d'obtenir de l'argent ou d'opprimer. Il faut dire à sa décharge que la position dont il ne sut pas se tirer, il ne l'avait

pas faite; il n'eut que la présomption de l'accepter. Il périt par les fautes de Calonne, comme Calonne avait profité, pour ses dilapidations, de la confiance inspirée par Necker. L'un avait détruit le crédit, et l'autre, en voulant le rétablir par la force, détruisit l'autorité. 14.601

Les états-généraux étaient devenus le seul moyen de gouvernement et la dernière ressource du trône. Ils avaient été demandés à l'envi par le parlement et les pairs du royaume, le 13 juillet 1787; par les états du Dauphiné dans l'assemblée de Vizille; par le clergé dans son assemblée de Paris. Les états provinciaux y avaient préparé les esprits; les notables en étaient les avant-coureurs. Le roi, après en avoir promis, le 18 décembre 1787, la convocation dans cinq ans, en fixa, le 8 août 1788, l'ouverture au 1er mai 1789. Necker fut rappelé, le parlement rétabli, la cour plénière abolie, les bailliages détruits, les provinces satisfaites; et le nouveau ministre disposa tout pour l'élection des députés et pour la tenue des états.

Il s'opéra à cette époque un grand changement dans l'opposition, qui jusque là avait été unanime. Le ministère avait essuyé sous Brienne la résistance de tous les corps de l'état, parce qu'il avait voulu les opprimer. Il essuya sous Necker la résistance de

ces mêmes corps, qui voulaient le pouvoir pour eux et l'oppression pour le peuple. De despotique, il était devenu national, et il les eut également contre lui. Le parlement avait soutenu une lutte d'autorité et non de bien public; la noblesse s'était réunie au tiers-état plus contre le gouvernement qu'en faveur du peuple. Chacun de ces corps avait demandé les états-généraux, dans l'espoir, le parlement de les dominer comme en 1614, et la noblesse de reprendre son influence perdue. Aussi la magistrature proposa-t-elle pour modèle des états-généraux de 1789 la forme de ceux de 1614, et l'opinion l'abandonna; la noblesse se refusa-t-elle à la double représentation du tiers, et la division éclata entre ces deux ordres.

Cette double représentation était réclamée par les lumières de l'époque, par la nécessité des réformes, par l'importance qu'avait acquise le tiers-état. Elle avait été déja admise dans les assemblées provinciales. Brienne, avant de quitter le ministère, ayant fait un appel aux écrivains, afin de savoir quel devait être le mode le plus convenable de composition et de tenue pour les états-généraux, on avait vu paraître, au nombre des ouvrages favorables au peuple, la célèbre brochure de Sièyes sur le *tiers-état*, et celle de d'Entraigues sur les *états-généraux*. L'opinion se

déclarant chaque jour davantage, Necker, voulant la satisfaire, et ne l'osant pas, désireux de concilier tous les ordres, d'obtenir toutes les approbations, convoqua une seconde assemblée des notables le 6 novembre 1788, pour délibérer sur la composition des états-généraux et sur l'élection de leurs membres. Il croyait lui faire accepter le doublement du tiers; mais elle le refusa, et il fut obligé de décider malgré les notables ce qu'il aurait dû décider sans eux. Necker ne sut pas éviter les contestations en résolvant toutes les difficultés d'avance. Il ne prit pas l'initiative sur le doublement du tiers, comme dans la suite il ne la prit pas sur le vote par ordre ou par tête. Lorsque les états-généraux furent assemblés, la solution de cette seconde question, d'où dépendait le sort du pouvoir et celui du peuple, fut abandonnée à la force.

Quoi qu'il en soit, Necker, n'ayant pas pu faire adopter le doublement du tiers par les notables, le fit adopter par le conseil. La déclaration royale du 27 novembre arrêta que les députés aux états-généraux seraient au moins au nombre de mille, et que les députés du tiers seraient égaux en nombre aux députés de la noblesse et du clergé réunis. Necker obtint de plus l'admission des curés

dans l'ordre du clergé, et des protestants dans celui du tiers. Les assemblées bailliagères furent convoquées pour les élections; chacun s'agita pour faire nommer des membres de son parti, et dresser des cahiers dans son sens. Le parlement eut peu d'influence dans les élections, la cour n'en eut aucune. La noblesse choisit quelques députés populaires, mais la plupart dévoués aux intérêts de leur ordre, et aussi contraires au tiers-état qu'à l'oligarchie des grandes familles de la cour. Le clergé nomma des évêques et des abbés attachés aux priviléges, et des curés favorables à la cause populaire, qui était la leur; enfin, le tiers-état choisit des hommes éclairés, fermes, et unanimes dans leur vœu. La députation de la noblesse fut composée de deux cent quarante-deux gentilshommes, et de vingt-huit membres du parlement; celle du clergé, de quarante-huit archevêques ou évêques, trente-cinq abbés ou doyens, deux cent huit curés; enfin celle des communes, de deux ecclésiastiques, douze nobles, dix-huit magistrats de villes, cent deux membres des bailliages, deux cent douze avocats, seize médecins, deux cent seize marchands et cultivateurs. L'ouverture des états-généraux fut fixée au 5 mai 1789.

Ainsi fut amenée la révolution : la cour tenta

vainement de la prévenir, comme dans la suite elle tenta vainement de l'annuler. Sous la direction de Maurepas, le roi nomma des ministres populaires, et fit des essais de réformes; sous la direction de la reine, il nomma des ministres courtisans, et fit des essais d'autorité. L'oppression ne réussit pas plus que les réformes ne purent se réaliser. Après avoir inutilement recouru aux courtisans pour des économies, aux parlements pour des impôts, aux capitalistes pour des emprunts, il chercha une nouvelle classe de contribuables, et fit un appel aux privilégiés. Il demanda aux notables, composés de la noblesse et du clergé, une participation aux charges de l'état, qu'ils refusèrent. Alors seulement il s'adressa à la France entière, et il convoqua les états-généraux. Il traita avec les corps avant de traiter avec la nation, et ce ne fut que sur le refus des premiers qu'il en appela à une puissance dont il redoutait l'intervention et l'appui. Il préférait des assemblées particulières, qui, isolées, devaient rester secondaires, à une assemblée générale qui, représentant tous les intérêts, devait réunir toute la puissance. Jusqu'à cette grande époque, chaque année vit les besoins du gouvernement augmenter, et la résistance s'étendre. L'opposition passa des

parlements à la noblesse, de la noblesse au clergé, et d'eux tous au peuple. A mesure que chacun d'eux participa au pouvoir, il commença son opposition, jusqu'à ce que toutes ces oppositions particulières vinssent se confondre dans l'opposition nationale, ou se taire devant elle. Les états-généraux ne firent que décréter une révolution déja faite.

REVOLUTION

FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

DEPUIS LE 5 MAI 1789 JUSQU'A LA NUIT DU 4 AOUT.

Ouverture des états-généraux. — Opinion de la cour, du ministère, des divers corps du royaume touchant les états. — Vérification des pouvoirs. — Question du vote par ordre ou par tête. — L'ordre des communes se forme en assemblée nationale. — La cour fait fermer la salle des états; serment du Jeu de Paume. — La majorité de l'ordre du clergé se réunit aux communes. — Séance royale du 23 juin; son inutilité. — Projet de la cour; événements des 12, 13 et 14 juillet; renvoi de Necker; insurrection de Paris, formation de la garde nationale; siége et prise de la Bastille. — Suite du 14 juillet. — Décrets de la nuit du 4 août. — Caractère de la révolution qui vient de s'opérer.

Le 5 mai 1789 était le jour fixé pour l'ouverture des états-généraux. La veille, une cérémonie religieuse précéda leur installation. Le roi, sa fa-

mille, ses ministres, les députés des trois ordres, se rendirent processionnellement de l'église Notre-Dame à l'église Saint-Louis, pour y entendre la messe d'ouverture. On ne vit pas sans ivresse le retour de cette solennité nationale dont la France était privée depuis si long-temps. Elle eut l'aspect d'une fête. Une multitude immense était venue à Versailles de toutes parts; le temps était magnifique; on avait prodigué la pompe des décorations. Le mouvement de la musique, l'air de bonté et de satisfaction du roi, les graces et la démarche de la reine, et autant que cela, les espérances communes, exaltaient tout le monde. Mais on remarqua avec peine l'étiquette, les costumes, l'ordre de rangs des états de 1614. Le clergé, en soutane, grand manteau, bonnet carré, ou en robe violette et en rochet, occupait la première place. Venait ensuite la noblesse, en habit noir, veste et parement de drap d'or, cravate de dentelle, et chapeau à plumes blanches, retroussé à la Henri IV. Enfin le modeste tiers-état se trouvait le dernier, vêtu de noir, le manteau court, la cravate de mousseline, et le chapeau sans plumes et sans ganses. A l'église, les mêmes distinctions existèrent pour les places entre les trois ordres.

Le lendemain, la séance royale eut lieu dans la salle des Menus. Des tribunes en amphithéâtre étaient remplies de spectateurs. Les députés furent appelés et introduits suivant l'ordre établi en 1614. Le clergé était conduit à droite, la noblesse à gauche, les communes en face du trône placé au fond de la salle. De vifs applaudissements accueillirent la députation du Dauphiné, celle de Crépi en Valois dont faisait partie le duc d'Orléans, et celle de Provence. M. Necker, lorsqu'il entra, fut aussi l'objet de l'enthousiasme général. La faveur publique s'attachait à tous ceux qui avaient contribué à la convocation des états-généraux. Lorsque les députés et les ministres eurent pris leurs places, le roi parut, suivi de la reine, des princes et d'un brillant cortége. La salle retentit d'applaudissements à son arrivée. Louis XVI se plaça sur son trône; et dès qu'il eut mis son chapeau, les trois ordres se couvrirent en même temps. Les communes, contre l'usage des anciens états, imitèrent, sans hésiter, le clergé et la noblesse : le temps était passé où le troisième ordre devait se tenir découvert et parler à genoux. On attendit alors dans le plus grand silence les paroles du roi. On était avide d'apprendre quelles étaient les dispositions réelles du

gouvernement à l'égard des états. Voudrait-il assimiler la nouvelle assemblée aux anciennes, ou bien lui accorderait-il le rôle que lui assignaient les besoins de l'état et la grandeur des circonstances ?

« Messieurs, dit le roi avec émotion, ce jour « que mon cœur attendait tant est enfin arrivé, « et je me vois entouré des représentants de la « nation à laquelle je me fais gloire de commander. « Un long intervalle s'était écoulé depuis les der- « nières tenues des états-généraux; et, quoique « la convocation de ces assemblées parût être « tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à ré- « tablir un usage dont le royaume peut tirer une « nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation « une nouvelle source de bonheur. » Ces premières paroles qui promettaient beaucoup ne furent suivies que d'explications sur la dette et d'annonces de réduction dans les dépenses. Le roi, au lieu de tracer sagement aux états la marche qu'ils devaient suivre, invitait les ordres à être d'accord entre eux, exprimait des besoins d'argent, des craintes d'innovations, et se plaignait de l'inquiétude des esprits, sans annoncer aucune mesure qui pût les satisfaire. Cependant il fut extrêmement applaudi lorsqu'il prononça, en achevant son dis-

cours, ces mots qui peignaient bien ses intentions : « Tout ce qu'on peut attendre du plus ten-
« dre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on
« peut demander à un souverain, le premier ami
« de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer
« de mes sentiments. Puisse, messieurs, un heu-
« reux accord régner dans cette assemblée, et cette
« époque devenir à jamais mémorable pour le
« bonheur et la prospérité du royaume ! c'est le
« souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de
« mes vœux; c'est enfin le prix que j'attends de
« la droiture de mes intentions et de mon amour
« pour mes peuples. »

Le garde-des-sceaux Barentin parla ensuite; son discours fut une véritable amplification sur les états-généraux et sur les bienfaits du roi. Après un long préambule, il aborda enfin les questions du moment. « Sa Majesté, dit-il, en accordant une
« double représentation en faveur du plus nom-
« breux des trois ordres, de celui sur lequel pèse
« principalement le fardeau de l'impôt, n'a point
« changé la forme des anciennes délibérations.
« Quoique celle par tête, en ne produisant qu'un
« seul résultat, paraisse avoir l'avantage de mieux
« faire connaître le désir général, le roi a voulu
« que cette nouvelle forme ne puisse s'opérer que

« du consentement libre des états-généraux, et « avec l'approbation de Sa Majesté. Mais quelle « que doive être la manière de prononcer sur cette « question; quelles que soient les distinctions à « faire entre les différents objets qui deviendront « la matière des délibérations, on ne doit pas dou- « ter que l'accord le plus parfait ne réunisse les « trois ordres relativement à l'impôt. » Le gouvernement n'était pas éloigné du vote par tête dans les matières pécuniaires, parce qu'il était plus expéditif, tandis que dans les matières politiques il se déclarait en faveur du vote par ordre, qui était très-propre à empêcher les innovations. Il voulait ainsi parvenir à son but, les subsides, et ne pas permettre à la nation d'atteindre le sien, les réformes. La manière dont le garde-des-sceaux fixa les attributions des états-généraux fit ressortir encore davantage les intentions de la cour. Il les réduisit en quelque sorte à l'examen de l'impôt, pour le voter, à la discussion d'une loi sur la presse pour lui imposer des bornes, et à la réforme de la législation civile et criminelle. Il proscrivit tous les autres changements, et il finit en disant : « Les « demandes justes ont été accordées; le roi ne « s'est point arrêté aux murmures indiscrets; il a « daigné les couvrir de son indulgence; il a par-

« donné jusqu'à l'expression de ces maximes fausses « et outrées, à la faveur desquelles on voudrait « substituer des chimères pernicieuses aux prin- « cipes inaltérables de la monarchie. Vous rejet- « terez, messieurs, avec indignation ces innova- « tions dangereuses que les ennemis du bien pu- « blic voudraient confondre avec les changements « heureux et nécessaires qui doivent amener cette « régénération, le premier vœu de Sa Majesté. »

C'était peu connaître le vœu de la nation, ou c'était le combattre bien ouvertement. L'assemblée peu satisfaite se rejeta vers M. Necker, de la part duquel elle attendait un tout autre langage. Il était le ministre populaire, il avait fait obtenir la double représentation, et l'on espérait qu'il approuverait le vote par tête, qui devait seul permettre au tiers-état d'utiliser son nombre. Mais il parla en contrôleur-général et en homme prudent; son discours, qui dura trois heures, fut un long budget de finances; et lorsqu'il en vint, après avoir lassé l'assemblée, à la question qui occupait tous les esprits, il la laissa indécise, pour ne se commettre ni avec la cour ni avec le peuple.

Le gouvernement aurait dû mieux comprendre l'importance des états-généraux. Le retour de cette assemblée annonçait seul une grande révolution.

Attendus avec espérance par la nation, ils reparaissaient à une époque où l'ancienne monarchie était affaissée, et où ils étaient seuls capables de réformer l'état, de pourvoir aux besoins de la royauté. La difficulté des temps, la nature de leur mandat, le choix de leurs membres, tout annonçait qu'ils n'étaient plus convoqués comme contribuables, mais comme législateurs. Le droit de régénérer la France leur était accordé par l'opinion, dévolu par leurs cahiers, et ils devaient trouver, dans l'énormité des abus et dans les encouragements publics, la force d'entreprendre et d'accomplir cette grande tâche.

Il importait au roi de s'associer à leurs travaux. Il aurait pu de cette manière restaurer son pouvoir, et se garantir des excès d'une révolution en l'opérant lui-même. Si, prenant l'initiative des changements, il avait fixé avec fermeté, mais avec justice, le nouvel ordre des choses; si, réalisant les vœux de la France, il eût déterminé les droits des citoyens, les attributions des états-généraux, les limites de la royauté; s'il eût renoncé à l'arbitraire pour lui, à l'inégalité pour la noblesse, aux priviléges pour les corps; enfin, s'il eût accompli toutes les réformes qui étaient réclamées par l'opinion, et qui furent exécutées par l'assemblée constituante,

cette résolution aurait prévenu les funestes dissensions qui éclatèrent plus tard. Il est rare de trouver un prince qui consente au partage de son pouvoir, et qui soit assez éclairé pour céder ce qu'il sera réduit à perdre. Cependant Louis XVI l'aurait fait, s'il avait été moins dominé par ses alentours, et s'il eût suivi ses inspirations personnelles. Mais l'anarchie la plus grande régnait dans les conseils du roi. Lorsque les états-généraux s'assemblèrent, aucune mesure n'avait été prise; on n'avait rien décidé de ce qui pouvait prévenir les contestations. Louis XVI flottait irrésolu entre son ministère, dirigé par Necker, et sa cour dirigée par la reine et quelques princes de sa famille.

Necker, satisfait d'avoir obtenu la double représentation du tiers-état, craignait l'indécision du roi et le mécontentement de la cour. N'appréciant pas assez l'importance d'une crise qu'il considérait plus comme financière que comme sociale, il attendait les événements pour agir, et se flattait de les conduire sans avoir rien fait pour les préparer. Il sentait que l'ancienne organisation des états ne pouvait plus être maintenue, que l'existence des trois ordres, ayant chacun le droit de refus, s'opposait à l'exécution des réformes et à la marche de l'administration. Il espérait, après

l'épreuve de cette triple opposition, réduire le nombre des ordres, et faire adopter le gouvernement anglais, en réunissant le clergé et la noblesse dans une seule chambre, et le tiers-état dans une autre. Il ne voyait pas que, la lutte une fois engagée, son intervention serait vaine; que les demi-mesures ne conviendraient à personne; que les plus faibles par opiniâtreté, et les plus forts par entraînement, refuseraient ce système modérateur. Les concessions ne satisfont qu'avant la victoire.

La cour, loin de vouloir régulariser les états-généraux, désirait les annuler. Elle préférait la résistance accidentelle des grands corps du royaume au partage de l'autorité avec une assemblée permanente. La séparation des ordres favorisait ses vues; elle comptait fomenter leur désaccord, et les empêcher d'agir. Les états-généraux n'avaient jamais eu aucun résultat, à cause du vice de leur organisation; elle espérait d'autant plus qu'il en serait encore de même, que les deux premiers ordres étaient moins disposés à condescendre aux réformes sollicitées par le dernier. Le clergé voulait conserver ses priviléges et son opulence; il prévoyait bien qu'il aurait plus de sacrifices à faire que d'avantages à acquérir. La noblesse de son côté, tout en reprenant une indépendance politi-

que depuis long-temps perdue, n'ignorait point qu'elle aurait plus à céder au peuple qu'à obtenir de la royauté. C'était presque uniquement en faveur du tiers-état que la nouvelle révolution allait s'opérer, et les deux premiers ordres étaient portés à se coaliser avec la cour contre lui, comme naguère ils s'étaient coalisés avec lui contre la cour. L'intérêt seul motivait ce changement de parti, et ils se réunissaient au monarque sans attachement, comme ils avaient défendu le peuple sans vue de bien public.

Rien ne fut épargné pour maintenir la noblesse et le clergé dans ces dispositions. Les députés de ces deux ordres furent l'objet des prévenances et des séductions. Un comité, dont les plus illustres personnages faisaient partie, se tenait chez la comtesse de Polignac; leurs principaux membres y furent admis. C'est là qu'on gagna d'Éprémenil et d'Entraigues, deux des plus ardents défenseurs de la liberté dans le parlement ou avant les états-généraux, et qui devinrent depuis ses antagonistes les plus déclarés. C'est là que fut réglé le costume des députés des divers ordres, et qu'on chercha à les séparer d'abord par l'étiquette, ensuite par l'intrigue, et en dernier lieu par la force. Le souvenir des anciens états-géné-

raux dominait la cour : elle croyait pouvoir régler le présent sur le passé, contenir Paris par l'armée, les députés du tiers par ceux de la noblesse, maîtriser les états en divisant les ordres, et, pour séparer les ordres, faire revivre les anciens usages qui relevaient la noblesse et abaissaient les communes. C'est ainsi qu'après la première séance on crut avoir tout empêché en n'accordant rien.

Le 6 mai, lendemain de l'ouverture des états, la noblesse et le clergé se rendirent dans leurs chambres respectives et se constituèrent. Le tiers, à qui sa double représentation avait fait accorder la salle des états, parce qu'elle était la plus grande, y attendit les deux autres ordres ; il considéra sa situation comme provisoire, ses membres comme députés présumés, et adopta un système d'inertie jusqu'à ce que les deux autres ordres se ralliassent à lui. Alors commença une lutte mémorable, dont l'issue devait décider si la révolution serait opérée ou interdite. Tout l'avenir de la France était dans la séparation ou dans la réunion des ordres. Cette importante question s'éleva à propos de la vérification des pouvoirs. Les députés populaires prétendaient avec raison qu'elle devait être faite en commun, puisque, même en se refusant à la réunion des ordres, on ne pouvait pas contester l'intérêt que

chacun d'eux avait à l'examen des pouvoirs des autres; les députés privilégiés prétendaient au contraire que, les ordres ayant une existence distincte, la vérification devait être respective. Ils sentaient qu'une seule opération commune rendrait pour l'avenir toute séparation impossible.

Les communes agirent avec beaucoup de circonspection, de maturité et de constance. Ce fut par une suite d'efforts, qui n'était pas sans périls, de succès lents et peu décisifs, de luttes constamment renaissantes, qu'elles arrivèrent à leur but. L'inaction systématique qu'elles adoptèrent dès le commencement était le parti le plus sage et le plus sûr : il est des occasions où il ne faut que savoir attendre pour triompher. Les communes étaient unanimes, et formaient à elles seules la moitié numérique des états-généraux; la noblesse comptait dans son sein des dissidents populaires; la majorité du clergé, composée de quelques évêques amis de la paix, et de la nombreuse classe des curés, qui était le tiers-état de l'Église, avait des dispositions favorables aux communes. La lassitude devait donc opérer la réunion; c'est ce que le tiers espéra, ce que les évêques craignirent, et ce qui les engagea, le 13 mai, à se proposer pour médiateurs. Mais cette médiation

devait être sans résultat, puisque la noblesse ne voulait point le vote par tête, ni les communes le vote par ordre. Aussi les conférences conciliatoires, après avoir été vainement prolongées jusqu'au 27 mai, furent rompues par la noblesse, qui se prononça pour la vérification séparée.

Le lendemain de cette détermination hostile, les communes, résolues à se déclarer assemblée de la nation, invitèrent, *au nom du Dieu de paix et de l'intérêt public*, le clergé à se réunir à elles. La cour, alarmée de cette démarche, intervint pour faire reprendre les conférences. Les premiers commissaires conciliateurs avaient eu mission de régler les différends des ordres; le ministère se chargea de régler les différends des commissaires. Par ce moyen, les états dépendaient d'une commission, et la commission avait pour arbitre le conseil du prince. Mais ces nouvelles conférences n'eurent pas une issue plus heureuse que les premières: elles traînèrent en longueur, sans qu'aucun des ordres voulût rien céder à l'autre, et la noblesse finit par les rompre en confirmant tous ses arrêtés.

Cinq semaines s'étaient déja écoulées en pourparlers inutiles. Le tiers-état voyant que le moment était venu de se constituer, que de plus

longs retards indisposeraient contre lui la nation, dont le refus des ordres privilégiés lui avait obtenu la confiance, se décida à agir, et y mit la mesure et la fermeté qu'il avait montrées dans son inertie. Mirabeau annonça qu'un député de Paris avait une motion à faire; et Sièyes, dont le caractère était timide, l'esprit entreprenant, qui avait beaucoup d'autorité par ses idées, et qui plus que tout autre était propre à motiver une décision, démontra l'impossibilité de l'accord, l'urgence de la vérification, la justice qu'il y avait à l'exiger en commun, et il fit décréter par l'assemblée que la noblesse et le clergé seraient *invités* à se rendre dans la salle des états pour y assister à la vérification, qui aurait lieu *tant en leur absence qu'en leur présence.*

La mesure de la vérification générale fut suivie d'une autre plus énergique encore. Les communes, après avoir terminé la vérification, se constituèrent, le 17 juin, sur la motion de Sièyes, en *assemblée nationale.* Cette démarche hardie, par laquelle l'ordre le plus nombreux, et le seul dont les pouvoirs étaient légalisés, se déclarait la représentation de la France, et méconnaissait les deux autres jusqu'à ce qu'ils eussent subi la vérification, tranchait des questions

jusque-là indécises, et changeait l'assemblée des états en assemblée du peuple. Le régime des ordres disparaissait dans les pouvoirs politiques, et c'était le premier pas vers l'abolition des classes dans le régime privé. Ce mémorable décret du 17 juin contenait la nuit du 4 août; mais il fallait défendre ce qu'on avait osé décider, et il était à craindre qu'on ne pût pas maintenir une pareille détermination.

Le premier arrêté de *l'assemblée nationale* fut un acte de souveraineté. Elle plaça d'abord sous sa dépendance les privilégiés, en proclamant l'indivisibilité du pouvoir législatif. Il lui restait à contenir la cour par les impôts. Elle déclara leur illégalité, vota néanmoins leur perception provisoire tant qu'elle serait réunie, et leur cessation si elle était dissoute; elle rassura les capitalistes en consolidant la dette publique, et pourvut au besoin du peuple en nommant un comité de subsistances.

Cette fermeté et cette prévoyance excitèrent l'enthousiasme de la nation. Mais ceux qui dirigeaient la cour sentirent que les divisions fomentées entre les ordres avaient manqué leur but; qu'il fallait pour l'atteindre recourir à un autre moyen. L'autorité royale leur parut seule capable de prescrire le maintien des ordres que l'opposi-

tion de la noblesse ne pouvait plus conserver. On profita d'un voyage à Marly pour soustraire Louis XVI aux avis prudents et pacifiques de Necker, et pour lui faire adopter des projets hostiles. Ce prince, également accessible aux bons et aux mauvais conseils, entouré d'une cour livrée à l'esprit de parti, supplié dans l'intérêt de sa couronne, au nom de la religion, d'arrêter la marche factieuse des communes, se laissa gagner, et promit tout. On décida qu'il se rendrait avec appareil à l'assemblée, casserait ses arrêtés, ordonnerait la séparation des ordres comme constitutive de la monarchie, et fixerait lui-même toutes les réformes que les états-généraux devaient opérer. Dès lors le conseil secret occupa le gouvernement, et n'agit plus sourdement, mais d'une manière ouverte. Le garde-des-sceaux Barentin, le comte d'Artois, le prince de Condé, le prince de Conti, conduisirent seuls les projets qu'ils avaient concertés. Necker perdit toute influence : il avait proposé au roi un plan conciliateur, qui aurait pu réussir avant que la lutte fût parvenue à ce degré d'animosité, mais qui ne le pouvait plus aujourd'hui. Il avait conseillé une nouvelle séance royale, dans laquelle on aurait accordé le vote par tête en matière d'impôts, et laissé sub-

sister le vote par ordre en matière d'intérêts particuliers et de priviléges. Cette mesure, qui était défavorable aux communes, puisqu'elle tendait à maintenir les abus, en investissant la noblesse et le clergé du droit d'empêcher leur abolition, aurait été suivie de l'établissement de deux chambres pour les prochains états-généraux. Necker aimait les demi-partis, et voulait opérer, par des concessions successives, un changement politique qui devait être réalisé d'un seul coup. Le moment était venu d'accorder à la nation tous ses droits, ou de les lui laisser prendre. Son projet de séance royale, déja bien insuffisant, fut changé en coup d'état par le nouveau conseil. Ce dernier crut que les injonctions du trône intimideraient l'assemblée, et que la France serait satisfaite de quelques promesses de réformes. Il ne savait pas que les derniers hasards auxquels il faut exposer la royauté sont ceux de la désobéissance.

Ordinairement les coups d'état éclatent d'une manière inattendue, et surprennent ceux qu'ils doivent frapper. Il n'en fut pas de même de celui-ci : ses préparatifs contribuèrent à l'empêcher de réussir. On craignait que la majorité du clergé ne reconnût l'assemblée en se réunissant à elle; et, pour prévenir cette démarche décisive, au lieu

d'avancer la séance royale, on ferma la salle des états, afin de suspendre l'assemblée jusqu'à ce jour. Les préparatifs qu'exigeait la présence du roi servirent de prétexte à cette inconvenante et maladroite mesure. L'assemblée était alors présidée par Bailly. Ce citoyen vertueux avait obtenu, sans les rechercher, tous les honneurs de la liberté naissante. Il fut le premier président de l'assemblée, comme il avait été le premier député de Paris, et comme il devait être son premier maire. Il était chéri des siens, respecté de ses adversaires, et quoiqu'il eût les vertus les plus douces et les plus éclairées, il possédait au plus haut degré le courage du devoir. Averti par le garde-des-sceaux, dans la nuit du 20 juin, de la suspension des séances, il se montra fidèle au vœu de l'assemblée, et ne craignit pas de désobéir à la cour. Le lendemain, à l'heure fixée, il se rendit à la salle des états, la trouva envahie par la force armée, et protesta contre cet acte de despotisme. Sur ces entrefaites les députés survinrent, la rumeur augmenta; tous se montrèrent résolus à braver les périls d'une réunion. Les plus indignés voulaient aller tenir l'assemblée à Marly, sous les fenêtres même du prince; une voix désigna le Jeu de Paume; cette proposition fut accueillie, et

les députés s'y rendirent en cortége. Bailly était à leur tête ; le peuple les suivit avec enthousiasme ; des soldats vinrent eux-mêmes leur servir de gardes ; et là, dans une salle dépouillée, les députés des communes debout, les mains élevées, le cœur plein de la sainteté de leur mission, jurèrent tous, hors un seul, de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

Ce serment solennel, prêté le 20 juin, à la face de la nation, fut suivi le 22 d'un important triomphe. L'assemblée, toujours privée du lieu de ses séances, ne pouvant plus se réunir dans le Jeu de Paume, que les princes avaient fait retenir pour qu'on le leur refusât, se rendit à l'église de Saint-Louis. C'est dans cette séance que la majorité du clergé se réunit à elle, au milieu des plus patriotiques transports. Ainsi, les mesures prises pour intimider l'assemblée élevèrent son courage, et hâtèrent la réunion qu'elles devaient empêcher. Ce fut par deux échecs que la cour préluda à la fameuse séance du 23 juin.

Elle arriva enfin. Une garde nombreuse entoura la salle des états-généraux ; la porte fut ouverte aux députés, mais interdite au public. Le roi parut environné de l'appareil de la puissance. Il fut reçu, contre l'ordinaire, dans un morne silence.

Le discours qu'il prononça mit le comble au mécontentement, par le ton d'autorité avec lequel il dicta des mesures réprouvées par l'opinion et par l'assemblée. Le roi se plaignit d'un désaccord excité par la cour elle-même; il condamna la conduite de l'assemblée qu'il ne reconnut que comme l'ordre du tiers-état; il cassa tous ses arrêtés, prescrivit le maintien des ordres, imposa les réformes et détermina leurs limites, enjoignit aux états-généraux de les accepter, les menaça de les dissoudre, et de faire seul le bien du royaume s'il rencontrait encore quelque opposition de leur part. Après cette scène d'autorité, qui ne convenait point aux circonstances, et qui n'était point selon son cœur, Louis XVI se retira, en commandant aux députés de se séparer. Le clergé et la noblesse obéirent. Les députés du peuple, immobiles, silencieux, indignés, ne quittèrent point leurs siéges. Ils restèrent quelque temps dans cette attitude. Tout à coup Mirabeau, rompant le silence, dit : « Messieurs, j'avoue que ce que vous « venez d'entendre pourrait être le salut de la pa« trie, si les présents du despotisme n'étaient pas « toujours dangereux. Quelle est cette insultante « dictature? L'appareil des armes, la violation du « temple national, pour vous commander d'être

« heureux! Qui vous fait ce commandement? vo-
« tre mandataire. Qui vous donne des lois impé-
« rieuses? votre mandataire, lui qui les doit re-
« cevoir de vous, de nous, messieurs, qui sommes
« revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable;
« de nous enfin de qui seuls vingt-cinq millions
« d'hommes attendent un bonheur certain, parce
« qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous.
« Mais la liberté de vos délibérations est enchaî-
« née; une force militaire environne l'assemblée!
« Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-
« il à nos portes? Je demande qu'en vous cou-
« vrant de votre dignité, de votre puissance lé-
« gislative, vous vous renfermiez dans la religion
« de votre serment; il ne nous permet de nous
« séparer qu'après avoir fait la constitution. » Le grand-maître des cérémonies, voyant que l'assemblée ne se séparait point, vient lui rappeler l'ordre du roi. « Allez dire à votre maître, s'écria Mira-
« beau, que nous sommes ici par l'ordre du peu-
« ple, et que nous n'en sortirons que par la
« puissance des baïonnettes. — Vous êtes aujour-
« d'hui, ajouta Sièyes avec calme, ce que vous
« étiez hier; délibérons. » Et l'assemblée, pleine de résolution et de majesté, se mit à délibérer. Sur la motion de Camus, elle persista dans tous

ses arrêtés; et sur celle de Mirabeau, elle décréta l'inviolabilité de ses membres.

Ce jour-là fut perdue l'autorité royale. L'initiative des lois et la puissance morale passèrent du monarque à l'assemblée. Ceux qui, par leurs conseils, avaient provoqué la résistance, n'osèrent pas la punir. Necker, dont le renvoi avait été décidé le matin, fut le soir conjuré de rester par la reine et par Louis XVI. Ce ministre avait désapprouvé la séance royale, et en refusant d'y assister il s'était concilié de nouveau la confiance de l'assemblée qu'il avait perdue par ses hésitations. Le temps des disgraces était pour lui le temps de la popularité : il devenait alors par ses refus l'allié de l'assemblée, qui se déclarait son soutien. Il faut à chaque époque un homme qui serve de chef, et dont le nom soit l'étendard d'un parti; tant que l'assemblée eut à lutter contre la cour, cet homme fut Necker.

A la première séance, la partie du clergé qui s'était réunie à l'assemblée dans l'église de Saint-Louis, vint de nouveau siéger avec elle; peu de jours après, quarante-sept membres de la noblesse, parmi lesquels se trouvait le duc d'Orléans, opérèrent aussi leur réunion, et la cour se vit enfin obligée d'inviter elle-même la noblesse

et la minorité du clergé à cesser une dissidence désormais inutile. Le 27 juin, la délibération devint générale; les ordres cessèrent d'exister de droit, et bientôt disparurent de fait. Ils avaient conservé, même dans la salle commune, des places distinctes, qui finirent par être confondues; les vaines prééminences de corps devaient s'évanouir en présence de l'autorité nationale.

La cour, après avoir inutilement tenté d'empêcher la formation de l'assemblée, n'avait plus qu'à s'associer à elle pour diriger ses travaux. Elle pouvait encore, avec de la prudence et de la bonne foi, réparer ses fautes et faire oublier ses attaques. Il est des moments où l'on a l'initiative des sacrifices; il en est d'autres où il ne reste plus qu'à se donner le mérite de leur acceptation. A l'ouverture des états-généraux, le roi aurait pu faire lui-même la constitution. Il fallait aujourd'hui la recevoir de l'assemblée : s'il se fût soumis à cette position, il l'eût infailliblement améliorée. Mais, revenus de la première surprise de la défaite, les conseillers de Louis XVI résolurent de recourir à l'emploi des baïonnettes, après avoir échoué dans celui de l'autorité. Ils lui firent entendre que le mépris de ses ordres, la sûreté de son trône, le maintien des lois du royaume, la

félicité même de son peuple, exigeaient qu'il rappelât l'assemblée à la soumission; que cette dernière, placée à Versailles, voisine de Paris, deux villes déclarées en sa faveur, devait être domptée par la force; qu'il fallait la transférer dans un autre lieu, ou la dissoudre; que cette résolution était urgente afin de l'arrêter dans sa marche, et qu'il était nécessaire pour l'exécuter d'appeler en toute hâte des troupes qui intimidassent l'assemblée et qui continssent Versailles et Paris.

Pendant que ces trames s'ourdissaient, les députés de la nation ouvraient leurs travaux législatifs, et préparaient cette constitution si impatiemment attendue, et qu'ils croyaient ne devoir plus être retardée. Des adresses leur arrivaient de Paris et des principales villes du royaume; on les félicitait de leur sagesse, et on les encourageait à poursuivre l'œuvre de la régénération française. Sur ces entrefaites les troupes arrivaient en grand nombre : Versailles prenait l'aspect d'un camp; la salle des états était environnée de gardes, l'entrée en était interdite aux citoyens; Paris était cerné par divers corps d'armée, qui semblaient postés pour en faire, suivant le besoin, le blocus ou le siége. Ces immenses préparatifs militaires, des trains d'artillerie venus des frontières, la présence

des régiments étrangers, dont l'obéissance était sans bornes, annonçaient des projets sinistres. Le peuple était inquiet et agité; l'assemblée voulut éclairer le trône et lui demander le renvoi des troupes. Sur la proposition de Mirabeau, elle fit, le 9 juillet, une adresse au roi, respectueuse et ferme, mais qui fut inutile. Louis XVI déclara qu'il était seul juge de la nécessité de faire venir ou de renvoyer les troupes, assura que ce n'était là qu'une armée de précaution pour empêcher les troubles et garder l'assemblée; il lui offrit d'ailleurs de la transférer à Noyon ou à Soissons, c'est-à-dire de la placer entre deux armées, et de la priver de l'appui du peuple.

Paris était dans la plus grande fermentation; cette ville immense était unanime dans son dévouement à l'assemblée. Les périls dont les représentants de la nation étaient menacés, les siens propres, et le défaut de subsistances, la disposaient à un soulèvement. Les capitalistes, par intérêt et dans la crainte de la banqueroute; les hommes éclairés et toute la classe moyenne, par patriotisme; le peuple pressé par ses besoins, rejetant ses souffrances sur les privilégiés et sur la cour, désireux d'agitation et de nouveautés, avaient embrassé avec chaleur

la cause de la révolution. Il est difficile de se figurer le mouvement qui agitait cette capitale de la France. Elle sortait du repos et du silence de la servitude; elle était comme surprise de la nouveauté de sa situation, et s'enivrait de liberté et d'enthousiasme. La presse échauffait les esprits, les journaux répandaient les délibérations de l'assemblée, et faisaient assister en quelque sorte à ses séances; on discutait en plein air, sur les places publiques, les questions qui étaient agitées dans son sein. C'était au Palais-Royal surtout que se tenait l'assemblée de la capitale. Le jardin était toujours rempli d'une foule qui semblait permanente, et qui se renouvelait sans cesse. Une table servait de tribune, le premier citoyen, d'orateur; là, on haranguait sur les dangers de la patrie, et on s'excitait à la résistance. Déja, sur une motion faite au Palais-Royal, les prisons de l'Abbaye avaient été forcées, et des grenadiers des gardes-françaises, qui avaient été renfermés pour avoir refusé de tirer sur le peuple, en avaient été ramenés en triomphe. Cette émeute n'avait pas eu de suite; une députation avait sollicité, en faveur des prisonniers délivrés, l'intérêt de l'assemblée, qui les avait recommandés à la clémence du roi; ils s'étaient

remis en prison, et ils avaient reçu leur grace. Mais ce régiment, l'un des plus complets et des plus braves, était devenu favorable à la cause populaire.

Telles étaient les dispositions de Paris, lorsque la cour, après avoir établi des troupes à Versailles, à Sèvres, au Champ-de-Mars, à Saint-Denis, crut pouvoir exécuter son plan. Elle commença, le 11 juillet, par l'exil de Necker et le renouvellement complet du ministère. Le maréchal de Broglie, la Galissonnière, le duc de la Vauguyon, le baron de Breteuil et l'intendant Foulon, furent désignés comme remplaçants de Puységur, de Montmorin, de la Luzerne, de Saint-Priest et de Necker. Celui-ci reçut, le samedi 11 juillet, pendant son dîner, un billet du roi qui lui enjoignait de quitter le royaume sur-le-champ. Il dîna tranquillement sans faire part de l'ordre qu'il avait reçu, monta ensuite en voiture avec madame Necker, comme pour aller à Saint-Ouen, et prit la route de Bruxelles.

Le lendemain dimanche, 12 juillet, on apprit à Paris, vers les quatre heures du soir, la disgrace de Necker et son départ pour l'exil. Cette mesure y fut considérée comme l'exécution du complot dont on avait aperçu les préparatifs. Dans peu d'instants, la ville fut dans la plus grande agita-

tion, des rassemblements se formèrent de toutes parts; plus de dix mille personnes se rendirent au Palais-Royal, émues par cette nouvelle, disposées à tout, mais ne sachant quelle mesure prendre. Un jeune homme, plus hardi que les autres, et l'un des harangueurs habituels de la foule, Camille Desmoulins, monte sur une table, un pistolet à la main, et il s'écrie : « Citoyens, « il n'y a point un moment à perdre; le renvoi « de Necker est le tocsin d'une Saint-Barthélemi « de patriotes! ce soir même tous les bataillons « suisses et allemands sortiront du Champ-de- « Mars pour nous égorger! il ne nous reste « qu'une ressource, c'est de courir aux armes. » On approuve par de bruyantes acclamations. Il propose de prendre des cocardes pour se reconnaître et pour se défendre. « Voulez-vous, dit-il, le vert, couleur de l'espérance, ou le rouge, couleur de l'ordre libre de Cincinnatus? — Le vert! le vert! » répond la multitude. L'orateur descend de la table, attache une feuille d'arbre à son chapeau, tout le monde l'imite; les marronniers du Palais sont presque dépouillés de leurs feuilles, et cette troupe se rend en tumulte chez le sculpteur Curtius.

On prend les bustes de Necker et du duc d'Or-

léans, car le bruit que ce dernier devait être exilé, s'était aussi répandu; on les entoure d'un crêpe, et on les porte en triomphe. Ce cortége traverse les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, et se grossit à chaque pas. Le peuple fait mettre chapeau bas à tous ceux qu'il rencontre. Le guet à cheval se trouve sur sa route, il le prend pour escorte. Le cortége s'avance ainsi jusqu'à la place Vendôme, où l'on promène les deux bustes autour de la statue de Louis XIV. Un détachement de Royal-Allemand arrive, veut disperser le cortége, est mis en fuite à coups de pierres, et la multitude continuant sa route, parvient jusqu'à la place Louis XV. Mais là, elle est assaillie par les dragons du prince de Lambesc; elle résiste quelques moments, est enfoncée; le porteur d'un des bustes et un soldat des gardes-françaises sont tués: le peuple se disperse, une partie fuit vers les quais; une autre se replie en arrière sur les boulevards, le reste se précipite dans les Tuileries par le pont Tournant. Le prince de Lambesc les poursuit dans le jardin, le sabre nu, à la tête de ses cavaliers; il charge une multitude sans armes, qui n'était point du cortége et qui se promenait paisiblement. Dans cette charge, un vieillard est blessé d'un coup de sabre; on se défend avec des chaises,

on monte sur les terrasses; l'indignation devient générale, et le cri *aux armes!* retentit bientôt partout, aux Tuileries, au Palais-Royal, dans la ville et dans les faubourgs.

Le régiment des gardes-françaises était, comme nous l'avons déja dit, bien disposé pour le peuple : aussi l'avait-on consigné dans ses casernes. Le prince de Lambesc, craignant malgré cela qu'il ne prît parti, donna ordre à soixante dragons d'aller se poster en face de son dépôt, situé dans la Chaussée-d'Antin. Les soldats des gardes, déja mécontents d'être retenus comme prisonniers, s'émeuvent à la vue de ces étrangers, avec lesquels ils avaient eu une rixe peu de jours auparavant. Ils voulaient courir aux armes, et leurs officiers eurent beaucoup de peine à les retenir en employant tour à tour les menaces et les prières. Mais ils ne voulurent plus rien entendre lorsque quelques-uns des leurs vinrent annoncer la charge faite aux Tuileries et la mort d'un de leurs camarades. Ils saisirent leurs armes, brisèrent les grilles, se rangèrent en bataille à l'entrée de la caserne, en face des dragons, et leur crièrent : Qui vive? — Royal-Allemand. — Êtes-vous pour le tiers-état? — Nous sommes pour ceux qui nous donnent des ordres. — Alors les gardes-

françaises firent sur eux une décharge qui leur tua deux hommes, leur en blessa trois, et les mit en fuite. Elles s'avancèrent ensuite au pas de charge et la baïonnette en avant jusqu'à la place Louis XV, se placèrent entre les Tuileries et les Champs-Élysées, le peuple et les troupes, et gardèrent ce poste pendant toute la nuit. Les soldats du Champ-de-Mars reçurent aussitôt l'ordre de s'avancer. Lorsqu'ils furent arrivés dans les Champs-Élysées, les gardes-françaises les reçurent à coups de fusil. On voulut les faire battre, mais ils refusèrent : les Petits-Suisses furent les premiers à donner cet exemple, que les autres régiments suivirent. Les officiers désespérés ordonnèrent la retraite; les troupes rétrogradèrent jusqu'à la grille de Chaillot, d'où elles se rendirent bientôt dans le Champ-de-Mars. La défection des gardes-françaises, et le refus que manifestèrent les troupes, même étrangères, de marcher sur la capitale, firent échouer les projets de la cour.

Pendant cette soirée, le peuple s'était transporté à l'Hôtel-de-Ville, et avait demandé qu'on sonnât le tocsin, que les districts fussent réunis et les citoyens armés. Quelques électeurs s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, et ils prirent l'autorité en main. Ils rendirent, pendant ces jours d'in-

surrection, les plus grands services à leurs concitoyens et à la cause de la liberté par leur courage, leur prudence et leur activité; mais, dans la première confusion du soulèvement, il ne leur fut guère possible d'être écoutés. Le tumulte était à son comble, chacun ne recevait d'ordre que de sa passion. A côté des citoyens bien intentionnés, étaient des hommes suspects qui ne cherchaient dans l'insurrection qu'un moyen de désordre et de pillage. Des troupes d'ouvriers, employés par le gouvernement à des travaux publics, la plupart sans domicile, sans aveu, brûlèrent les barrières, infestèrent les rues, pillèrent quelques maisons; ce furent eux qu'on appela les brigands. La nuit du 12 au 13 se passa dans le tumulte et dans les alarmes.

Le départ de Necker, qui venait de soulever la capitale, ne produisit pas un moindre effet à Versailles et dans l'assemblée. La surprise et le mécontentement y furent les mêmes. Les députés se rendirent de grand matin dans la salle des états; ils étaient mornes, et leur tristesse venait bien plus d'indignation que d'abattement. « A « l'ouverture de la séance, dit un député, plu- « sieurs adresses d'adhésion aux décrets furent « écoutées dans le morne silence de l'assemblée,

« moins attentive à la lecture qu'à ses propres « pensées. » Mounier prit la parole; il dénonça le renvoi des ministres chers à la nation, le choix de leurs successeurs; il proposa une adresse au roi pour lui demander leur rappel, lui faire entrevoir le danger des mesures violentes, les malheurs qui pouvaient suivre l'approche des troupes, et lui dire que l'assemblée s'opposait solennellement à une infame banqueroute. A ces mots, l'émotion jusque-là contenue de l'assemblée éclata par des battements de mains et par des cris d'approbation. Lally-Tollendal, ami de Necker, s'avança ensuite d'un air triste, demanda la parole, et prononça un long et éloquent éloge du ministre exilé. Il fut écouté avec le plus grand intérêt; sa douleur répondait au deuil public, la cause de Necker était celle de la patrie. La noblesse elle-même fit cause commune avec les membres du tiers-état, soit qu'elle considérât le péril comme étant commun, soit qu'elle craignît d'encourir le même blâme que la cour si elle ne désapprouvait pas sa conduite, soit qu'elle obéît à l'entraînement général.

Un député noble, le comte de Virieu, donna l'exemple, et dit : « Réunis pour la constitution, « faisons la constitution : resserrons nos liens

« mutuels; renouvelons, confirmons, consacrons « les glorieux arrêtés du 17 juin; unissons-nous à « cette résolution célèbre du 20 du même mois. « Jurons tous, oui tous, tous les ordres réunis, « d'être fidèles à ces illustres arrêtés qui seuls « aujourd'hui peuvent sauver le royaume. » *La constitution sera faite*, ajouta le duc de La Rochefoucauld, *ou nous ne serons plus.* Mais l'accord fut bien plus unanime encore, quand on vint annoncer à l'assemblée le soulèvement de Paris, les excès qui en avaient été la suite, les barrières incendiées, les électeurs assemblés à l'Hôtel-de-Ville, la confusion dans la capitale, et les citoyens prêts à être attaqués par les troupes ou à s'égorger eux-mêmes. Il n'y eut qu'un seul cri dans la salle : « Que le souvenir de nos divisions momen- « tanées soit effacé! Réunissons nos efforts pour « le salut de la patrie! » On envoya sur-le-champ une députation au roi, composée de quatre-vingts membres, parmi lesquels se trouvaient tous les députés de Paris. L'archevêque de Vienne, président de l'assemblée, était à sa tête. Elle devait représenter au roi les dangers qui menaçaient la capitale et le royaume, la nécessité de renvoyer les troupes et de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise; et si l'on

obtenait du roi ces demandes, on devait faire partir une députation pour Paris, afin d'y annoncer ces consolantes nouvelles. Mais cette députation revint bientôt avec une réponse peu satisfaisante.

L'assemblée vit alors qu'elle n'avait plus à compter que sur elle-même, et que les projets de la cour étaient irrévocablement arrêtés. Loin de se décourager, elle n'en devint que plus ferme, et sur-le-champ, à l'unanimité des suffrages, elle décréta la responsabilité des ministres actuels et de tous les conseillers du roi, *de quelque rang et état qu'ils pussent être ;* elle vota des regrets à Necker et aux ministres disgraciés; elle déclara qu'elle ne cesserait d'insister sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des milices bourgeoises; elle plaça la dette publique sous la sauvegarde de la loyauté française, et persista dans tous ses arrêtés précédents. Après ces mesures, elle en prit une dernière, qui n'était pas la moins nécessaire : craignant que, pendant la nuit, on ne fermât militairement la salle des états pour disperser l'assemblée, elle s'établit en permanence jusqu'à nouvel ordre; elle décida qu'une partie des députés siégerait pendant la nuit, et qu'une autre viendrait la relever de grand matin. Pour épargner la fatigue d'une présidence conti-

nuelle au vénérable archevêque de Vienne, on nomma un vice-président qui devait le suppléer dans ces moments extraordinaires. Le choix tomba sur La Fayette, qui tint la séance de nuit. Elle se passa sans délibération, les députés étant sur leurs siéges, silencieux, mais calmes et sereins. C'est par ces motions, par ces regrets publics, par ces arrêtés, par cet enthousiasme unanime, par cette raison soutenue, par cette conduite inébranlable, que l'assemblée s'élevait de plus en plus à la hauteur de ses dangers et de sa mission.

A Paris, l'insurrection prit le 13 un caractère plus régulier. Dès le matin, le peuple se présenta à l'Hôtel-de-Ville; on sonna le tocsin de la maison commune et celui de toutes les églises; des tambours parcoururent les rues en convoquant les citoyens. On se rassembla sur les places publiques; des troupes se formèrent sous le nom de volontaires du Palais-Royal, volontaires des Tuileries, de la Basoche, de l'Arquebuse. Les districts se réunirent; chacun d'eux vota deux cents hommes pour sa défense. Il ne manquait que des armes; on en chercha partout où l'on espéra pouvoir en trouver; on s'empara de celles qui étaient chez les armuriers et les fourbisseurs,

en leur expédiant des reçus. On vint en demander à l'Hôtel-de-Ville : les électeurs, toujours assemblés, répondirent vainement qu'ils n'en avaient point ; on en voulait à toute force. Les électeurs mandèrent alors le chef de la ville, M. de Flesselles, prévôt des marchands, qui seul connaissait l'état militaire de la capitale, et dont l'autorité populaire pouvait être d'un grand secours dans de si difficiles conjonctures. Il arriva au milieu des applaudissements de la multitude : *Mes amis*, dit-il, *je suis votre père, vous serez contents.* Un comité permanent se forma à l'Hôtel-de-Ville pour prendre des mesures touchant le salut commun.

Vers le même temps, on vint annoncer que la maison des lazaristes, qui contenait beaucoup de grains, avait été dévastée, qu'on avait forcé le Garde-Meuble pour y prendre de vieilles armes, et que les boutiques des armuriers étaient pillées. On craignit les plus grands excès de la part de la multitude; elle était déchaînée, et il paraissait difficile de maîtriser sa fougue. Mais elle était dans un moment d'enthousiasme et de désintéressement. Elle désarma elle-même les gens suspects; le blé trouvé chez les lazaristes fut porté à la halle ; on ne pilla aucune maison ; les voitures, les chariots, remplis de provisions, de meubles,

de vaisselle, arrêtés aux portes de la ville, furent conduits à la place de Grève, devenue un vaste entrepôt. La foule s'y amoncelait d'un moment à l'autre en faisant toujours entendre le même cri: *Des armes!* Il était alors près d'une heure. Le prévôt des marchands annonça l'arrivée prochaine de douze mille fusils de la manufacture de Charleville, qui seraient bientôt suivis de trente mille autres.

Cette assurance apaisa pour quelque temps le peuple, et le comité se livra avec un peu plus de calme à l'organisation de la milice bourgeoise. En moins de quatre heures, le plan fut rédigé, discuté, adopté, imprimé, et affiché. On décida que la garde parisienne serait portée jusqu'à nouvel ordre à quarante-huit mille hommes. Tous les citoyens furent invités à se faire inscrire pour en faire partie; chaque district eut son bataillon, chaque bataillon ses chefs; on offrit le commandement de cette armée bourgeoise au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour se décider. En attendant, le marquis de La Salle fut nommé commandant en second. La cocarde verte fut ensuite remplacée par la cocarde rouge et bleue, qui étaient les couleurs de la ville. Tout cela fut le travail de quelques heures. Les districts apportaient leur adhésion aux mesures que le co-

mité permanent venait de prendre. Les clercs du Châtelet, ceux du Palais, les élèves en chirurgie, les soldats du guet, et, ce qui valait mieux encore, les gardes-francaises, offraient leurs services à l'assemblée. Des patrouilles commençaient à se former et à parcourir les rues.

Le peuple attendait inpatiemment l'effet des promesses du prévôt des marchands; les fusils n'arrivaient pas, le soir approchait, on craignait pour la nuit une attaque de la part des troupes. On se crut trahi en apprenant que cinq milliers de poudre sortaient secrètement de Paris, et que le peuple des barrières venait de les arrêter. Mais bientôt des caisses arrivèrent, portant pour étiquette *artillerie*. Leur vue calma l'effervescence, on les escorta à l'Hôtel-de-Ville; on crut qu'elles contenaient les fusils attendus de Charleville : on les ouvrit, et on les trouva remplies de vieux linge et de morceaux de bois. Alors le peuple cria à la trahison, il éclata en murmures et en menaces contre le comité et contre le prévôt des marchands. Celui-ci s'excusa, dit qu'il avait été trompé, et, pour gagner du temps, ou pour se débarrasser de la foule, il l'envoya aux Chartreux, afin d'y chercher des armes. Mais il n'y en avait point, et elle en revint plus défiante et plus furieuse.

Le comité vit alors qu'il n'avait point d'autres ressources pour armer Paris, et pour guérir le peuple de ses soupçons, que de faire forger des piques; il ordonna d'en fabriquer cinquante mille, et sur-le-champ on se mit à l'œuvre. Pour éviter les excès de la nuit précédente, la ville fut illuminée, et des patrouilles la parcoururent dans tous les sens.

Le lendemain, le peuple, qui n'avait pas pu trouver des armes la veille, vint en demander de très-grand matin au comité, en lui reprochant les refus et les défaites de la veille. Le comité en avait fait chercher vainement; il n'en était point venu de Charleville, on n'en avait point trouvé aux Chartreux, l'Arsenal même était vide.

Le peuple, qui ne se contentait ce jour-là d'aucune excuse, et qui se croyait de plus en plus trahi, se porta en masse vers l'Hôtel-des-Invalides, qui contenait un dépôt d'armes considérable. Il ne montra aucune crainte des troupes établies au Champ-de-Mars, pénétra dans l'hôtel malgré les instances du gouverneur, M. de Sombreuil, trouva vingt-huit mille fusils cachés dans les caves, s'en empara, prit les sabres, les épées, les canons, et emporta toutes ces armes en triomphe. Les canons furent placés à l'entrée des faubourgs, au château des Tuileries, sur les quais, sur les ponts,

pour la défense de la capitale contre l'invasion des troupes, à laquelle on s'attendait d'un moment à l'autre.

Pendant cette matinée même on donna l'alarme, en annonçant que les régiments postés à Saint-Denis étaient en marche, et que les canons de la Bastille étaient braqués sur la rue Saint-Antoine. Le comité envoya de suite à la découverte, plaça des citoyens pour défendre ce côté de la ville, et députa au gouverneur de la Bastille pour l'engager à retirer ses canons et à ne commettre aucune hostilité. Cette alerte, la crainte qu'inspirait la forteresse, la haine des abus qu'elle protégeait, la nécessité d'occuper un point si important, et de ne plus le laisser à ses ennemis dans un moment d'insurrection, dirigèrent de ce côté l'attention du peuple. Depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures, il n'y eut qu'un mot d'ordre d'un bout de Paris à l'autre : *A la Bastille ! à la Bastille !* Les citoyens s'y rendaient de tous les quartiers par pelotons, armés de fusils, de piques, de sabres. La foule qui l'environnait était déja considérable ; les sentinelles de la place étaient postées, et les ponts levés comme dans un moment de guerre.

Un député du district de Saint-Louis de la Culture, nommé Thuriot de la Rosière, demanda alors

à parler au gouverneur, M. Delaunay. Admis en sa présence, il le somma de changer la direction de ses canons. Le gouverneur répondit que les pièces avaient été de tout temps sur les tours; qu'il n'était pas en son pouvoir de les faire descendre; que du reste, instruit des inquiétudes des Parisiens, il les avait fait retirer de quelques pas et sortir des embrasures. Thuriot obtint avec peine de pénétrer plus avant, et d'examiner si l'état de la forteresse était aussi rassurant pour la ville que le disait le gouverneur. Il trouva, en avançant, trois canons dirigés sur les avenues de la place, et prêts à balayer ceux qui entreprendraient de la forcer. Environ quarante Suisses et quatre-vingts invalides étaient sous les armes. Thuriot les pressa, ainsi que l'état-major de la place, au nom de l'honneur et de la patrie, de ne pas se montrer ennemis du peuple; les officiers et les soldats jurèrent tous de ne pas faire usage de leurs armes s'ils n'étaient point attaqués. Thuriot monta ensuite sur les tours; de là il aperçut une multitude immense qui accourait de toutes parts, et le faubourg Saint-Antoine qui s'avançait en masse. Déja au dehors on était inquiet de ne pas le voir revenir, et on le demandait à grands cris. Pour rassurer le peuple, il se montra sur le rebord de

la forteresse, et fut salué par des applaudissements qui partirent du jardin de l'Arsenal. Il descendit, rejoignit les siens, leur fit part du résultat de sa mission, et se rendit ensuite au comité.

Mais la multitude impatiente demandait la reddition de la forteresse. De temps en temps on entendait s'élever du milieu d'elle ces paroles : *Nous voulons la Bastille! nous voulons la Bastille!* Plus résolus que les autres, deux hommes sortirent tout à coup de la foule, s'élancèrent sur un corps-de-garde, et frappèrent à coups de hache les chaînes du grand pont. Les soldats leur crièrent de se retirer, en les menaçant de faire feu; mais ils continuèrent à frapper, et eurent bientôt brisé les chaînes, abaissé le pont, sur lequel ils se précipitèrent avec la foule. Ils avancèrent vers le second pont pour l'abattre de même. La garnison fit alors une décharge de mousqueterie qui les dispersa. Ils n'en revinrent pas moins à l'attaque, et pendant plusieurs heures tous leurs efforts se dirigèrent contre le second pont, dont l'approche était défendue par le feu continuel de la place. Le peuple, furieux de cette résistance opiniâtre, essaya de briser les portes à coups de hache, et de mettre le feu au corps-de-garde; mais la garnison

fit une décharge à mitraille, qui fut meurtrière pour les assiégeants, et qui leur tua ou blessa beaucoup de monde. Ils n'en devinrent que plus ardents; et, secondés par l'audace et par la constance des braves Élie et Hulin, qui étaient à leur tête, ils continuèrent le siége avec acharnement.

Le comité de l'Hôtel-de-Ville était dans la plus grande anxiété. Le siége de la Bastille lui paraissait une entreprise téméraire. Il recevait coup sur coup la nouvelle des désastres survenus au pied de la forteresse. Il était entre le danger des troupes, si elles étaient victorieuses, et celui de la multitude, qui lui demandait des munitions pour continuer le siége. Comme il ne pouvait pas en donner parce qu'il en manquait, on criait à la trahison. Il avait envoyé deux députations pour suspendre les hostilités et inviter le gouverneur à confier la garde de la place à des citoyens; mais au milieu du tumulte, des cris, de la décharge de la mousqueterie, elles n'avaient pu se faire entendre. Il en envoya une troisième avec un tambour et un drapeau pour être plus facilement reconnue, mais elle ne fut pas plus heureuse : des deux côtés on ne voulut rien entendre. Malgré ses tentatives et son activité, l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville était exposée aux soupçons populaires. Le

prévôt des marchands excitait surtout la plus grande défiance. — Il nous a, disait l'un, déja donné plusieurs fois le change dans cette journée. — Il parle, disait un autre, d'ouvrir une tranchée, et il ne cherche qu'à gagner du temps pour nous faire perdre le nôtre. — Camarades, s'écria alors un vieillard, que faisons-nous avec ces traîtres? marchez, suivez-moi; sous deux heures la Bastille sera prise.

Il y avait plus de quatre heures qu'elle était assiégée, lorsque les gardes-françaises survinrent avec du canon. Leur arrivée fit changer le combat de face. La garnison elle-même pressa le gouverneur de se rendre. Le malheureux Delaunay, craignant le sort qui l'attendait, voulut faire sauter la forteresse, et s'ensevelir sous ses débris et sous ceux du faubourg. Il s'avança en désespéré, avec une mèche allumée à la main, vers les poudres. La garnison l'arrêta elle-même, arbora pavillon blanc sur la plate-forme, et renversa ses fusils, canons en bas, en signe de paix. Mais les assaillants combattaient et s'avançaient toujours en criant: *Abaissez les ponts!* A travers les créneaux un officier suisse demanda à capituler et à sortir avec les honneurs de la guerre. — Non, non! s'écria la foule.—Le même officier proposa de mettre

bas les armes si on leur promettait la vie sauve.—Abaissez le pont, lui répondirent les plus avancés des assaillants, il ne vous arrivera rien.—Sur cette assurance, ils ouvrirent la porte, abaissèrent le pont, et les assiégeants se précipitèrent dans la Bastille. Ceux qui étaient à la tête de la multitude voulurent sauver de sa vengeance le gouverneur, les Suisses et les invalides; mais elle criait : *Livrez-nous-les, livrez-nous-les; ils ont fait feu sur leurs concitoyens, ils méritent d'être pendus.* Le gouverneur, quelques Suisses et quelques invalides furent arrachés à la protection de leurs défenseurs, et mis à mort par la foule implacable.

Le comité permanent ignorait l'issue du combat. La salle des séances était encombrée d'une multitude furieuse qui menaçait le prévôt des marchands et les électeurs. Flesselles commençait à être inquiet de sa position : il était pâle, troublé; en butte aux reproches et aux plus violentes menaces, on l'avait forcé de se rendre de la salle du comité dans la salle de l'assemblée générale, où était réunie une immense quantité de citoyens.—Qu'il vienne, qu'il nous suive! avait-on crié de toutes parts.—C'en est trop, répondit Flesselles, marchons puisqu'ils le veulent; allons où je suis attendu.—Mais à peine était-il arrivé dans la grande salle, que l'attention

de la multitude fut détournée par des cris qui s'élevèrent de la place de Grève; on entendit : *Victoire! victoire! liberté!* C'étaient les vainqueurs de la Bastille dont on annonçait l'arrivée. Ils entrèrent bientôt eux-mêmes dans la salle, en offrant la pompe la plus populaire et la plus effrayante. Ceux qui s'étaient le plus signalés, étaient portés en triomphe et couronnés de lauriers. Ils étaient escortés de plus de quinze cents hommes, les yeux ardents, les cheveux en désordre, ayant toute sorte d'armes, se pressant les uns les autres, et faisant craquer les boiseries sous leurs pas. L'un portait les clefs et le drapeau de la Bastille, l'autre le réglement pendu à la baïonnette de son fusil; un troisième, chose horrible! levait d'une main sanglante la boucle du col du gouverneur. Ce fut dans cet appareil que le cortége des vainqueurs de la Bastille, suivi d'une foule immense qui inondait la place et les quais, entra dans la salle de l'Hôtel-de-Ville pour apprendre au comité son triomphe, et décider du sort des prisonniers qui restaient. Quelques-uns voulaient s'en remettre au comité de leur jugement; mais d'autres criaient : *Point de quartier aux prisonniers! point de quartier à ceux qui ont tiré sur leurs concitoyens.* — Le commandant La Salle, l'électeur

Moreau de Saint-Méry et le courageux Élie parvinrent néanmoins à calmer la multitude et à obtenir d'elle une amnistie générale.

Mais alors vint le tour du malheureux Flesselles. On prétend qu'une lettre, trouvée sur Delaunay, prouvait sa trahison qu'on soupçonnait déja. « J'amuse, lui disait-il, les Parisiens avec des co-« cardes et des promesses; tenez bon jusqu'à ce « soir; vous aurez du renfort. » Le peuple se pressa autour du bureau. Les plus modérés demandèrent qu'on se saisît de lui, et qu'il fût mis dans les prisons du Châtelet; mais d'autres s'y opposèrent en disant qu'il fallait le conduire au Palais-Royal, pour y être jugé. Ce dernier vœu devint le vœu général. — *Au Palais-Royal! au Palais-Royal!* s'écria-t-on de toutes parts. *Eh bien! soit, messieurs*, répondit Flesselles d'un air assez tranquille, *allons au Palais-Royal.*—A ces mots, il descendit de l'estrade, traversa la foule qui s'ouvrit sur ses pas, et qui le suivit sans lui faire aucune violence. Mais au coin du quai Pelletier, un inconnu s'avança vers lui, et l'étendit mort d'un coup de pistolet.

Après ces scènes d'armement, de tumulte, de combat, de vengeances, les Parisiens, qui craignaient une attaque pendant la nuit, comme

l'indiquaient des lettres interceptées, se disposèrent à recevoir les ennemis. La population entière se mit à l'œuvre pour fortifier la ville. On forma des barricades, on ouvrit des retranchements, on dépava les rues, on forgea des piques, on fondit des balles; les femmes transportèrent les pierres en haut des maisons pour écraser les soldats; la garde nationale se partagea les postes; Paris ressembla à un immense atelier et à un vaste camp, et toute cette nuit fut passée sous les armes et dans l'attente du combat.

Pendant que l'insurrection de Paris prenait ce caractère de fougue, de durée, de succès, que faisait-on à Versailles? La cour se disposait à réaliser ses desseins contre la capitale et contre l'assemblée. La nuit du 14 au 15 était fixée pour l'exécution. Le baron de Breteuil, chef du ministère, avait promis de relever, dans trois jours, l'autorité royale. Le commandant de l'armée réunie sous Paris, le maréchal de Broglie, avait reçu des pouvoirs illimités de toute espèce. Le 15, la déclaration du 23 juin devait être renouvelée, et le roi, après avoir forcé l'assemblée à l'accepter, devait la dissoudre. Quarante mille exemplaires de cette déclaration étaient prêts pour être répandus dans tout le royaume; et,

afin de subvenir aux besoins pressants du trésor, on avait fabriqué pour plus de cent millions de billets d'état. Le mouvement de Paris, loin de contrarier la cour, favorisait ses vues. Jusqu'au dernier moment elle le considéra comme une émeute passagère, facile à réprimer; elle ne croyait ni à sa persévérance, ni à sa réussite, et il ne lui paraissait pas possible qu'une ville de bourgeois pût résister à une armée.

L'assemblée connaissait tous ces projets. Depuis deux jours, elle siégeait continuellement au milieu des inquiétudes et des alarmes. Elle ignorait une grande partie de ce qui se passait à Paris. Tantôt on annonçait que l'insurrection était générale et que Paris marchait sur Versailles, tantôt que les troupes se mettaient en mouvement contre la capitale. On croyait entendre le canon, et l'on plaçait l'oreille à terre pour s'en assurer. Le 14 au soir, on annonça que le roi devait partir pendant la nuit, et que l'assemblée était laissée à la merci des régiments étrangers. Cette dernière crainte n'était pas sans fondement; une voiture était constamment attelée, et depuis plusieurs jours les gardes-du-corps ne quittaient pas leurs bottes. D'ailleurs, à l'Orangerie, il s'était passé des scènes vraiment alar-

mantes: on avait préparé, par des distributions de vin et des encouragements, les troupes étrangères à leur expédition. Tout portait à croire que le moment décisif était venu.

Malgré l'approche et le redoublement du danger, l'assemblée se montrait inébranlable, et poursuivait ses premières résolutions. Mirabeau, qui le premier avait demandé le renvoi des troupes, provoqua une nouvelle députation. Elle venait de partir, lorsqu'un député, le vicomte de Noailles, arrivant de Paris, fit part à l'assemblée des progrès de l'insurrection, annonça le pillage des Invalides, l'armement du peuple et le siége de la Bastille. Un autre député, Wimpfen, vint ajouter à ce récit, celui des dangers personnels qu'il avait courus, et assura que la fureur du peuple allait en croissant avec ses périls. L'assemblée proposa d'établir des courriers pour avoir des nouvelles toutes les demi-heures.

Sur ces entrefaites, deux électeurs, MM. Ganilh et Bancal-des-Issarts, envoyés par le comité de l'Hôtel-de-Ville en députation auprès de l'assemblée, lui confirmèrent tout ce qu'elle venait d'apprendre. Ils lui firent part des arrêtés que les électeurs avaient pris pour le bon ordre et la défense de la capitale; ils annoncèrent les malheurs arrivés au

pied de la Bastille, l'inutilité des députations auprès du gouverneur, et ils dirent que le feu de la garnison avait jonché de morts les environs de la forteresse. A ce récit, un cri d'indignation s'éleva dans l'assemblée, et l'on envoya sur-le-champ une seconde députation pour porter au roi ces douloureuses nouvelles. La première revenait avec une réponse peu satisfaisante; il était dix heures du soir. Le roi, en apprenant ces désastreux événements, qui en présageaient de plus grands encore, parut touché. Il luttait contre le parti qu'on lui avait fait prendre. — « Vous déchirez de plus en plus mon cœur, dit-il aux « députés, par le récit que vous me faites des « malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire « que les ordres qui ont été donnés aux troupes « en soient la cause. Vous savez la réponse que « j'ai faite à votre précédente députation, je n'ai « rien à y ajouter. » Cette réponse consistait dans la promesse d'éloigner de Paris les troupes du Champ-de-Mars, et dans l'ordre donné à des officiers-généraux de se mettre à la tête de la garde bourgeoise pour la diriger. De pareilles mesures n'étaient pas suffisantes pour remédier à la situation dangereuse dans laquelle on était placé; aussi l'assemblée n'en fut ni satisfaite, ni rassurée.

Peu de temps après, les députés d'Ormesson et Duport vinrent annoncer à l'assemblée la prise de la Bastille, la mort de Flesselles et celle de Delaunay. On voulait envoyer une troisième députation au roi, et demander de nouveau l'éloignement des troupes. — « Non, dit Clermont-Ton-« nerre, laissons-leur la nuit pour conseil; il faut « que les rois, ainsi que les autres hommes, « achètent l'expérience. » C'est dans cet état que l'assemblée passa la nuit. Le matin, une nouvelle députation fut nommée pour faire envisager à Louis XVI les calamités qui suivraient un plus long refus. C'est alors que Mirabeau, arrêtant les députés sur le point de partir, s'écria : « Dites-« lui bien ! dites-lui que les hordes étrangères « dont nous sommes investis ont reçu hier la vi-« site des princes, des princesses, des favoris, « des favorites, et leurs caresses, et leurs exhor-« tations, et leurs présents; dites-lui que, toute « la nuit, ces satellites étrangers, gorgés d'or et « de vin, ont prédit dans leurs chants impies « l'asservissement de la France, et que leurs vœux « brutaux invoquaient la destruction de l'assem-« blée nationale; dites-lui que, dans son palais « même, les courtisans ont mêlé leurs danses au « son de cette musique barbare, et que telle fut

« l'avant-scène de la Saint-Barthélemy ! dites-lui « que ce Henri, dont l'univers connaît la mémoire, « celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour « modèle, faisait passer des vivres dans Paris ré- « volté, qu'il assiégeait en personne, et que ses « conseillers féroces font rebrousser les farines « que le commerce apporte dans Paris fidèle et « affamé. »

Mais, au même instant, le roi venait se rendre au milieu de l'assemblée. Le duc de Liancourt, profitant de l'accès que lui donnait auprès de sa personne la charge de grand-maître de la garde-robe, lui avait appris, pendant la nuit, la défection des gardes-françaises, l'attaque et la prise de la Bastille. A ces nouvelles, que ses conseillers lui avaient laissé ignorer : *C'est une révolte ?* dit le monarque étonné : — *Non, sire, c'est une révolution.* Cet excellent citoyen lui avait représenté les périls auxquels l'exposaient les projets de sa cour, les craintes, l'exaspération du peuple, les mauvaises dispositions des troupes, et il l'avait décidé à se présenter à l'assemblée pour la rassurer sur ses intentions. Cette nouvelle causa d'abord des transports de joie. Mais Mirabeau représenta à ses collègues qu'il ne convenait point de s'abandonner à des applaudisse-

ments prématurés. « Attendons, dit-il, que Sa « Majesté nous fasse connaître les bonnes dispo- « sitions qu'on nous annonce de sa part. Le sang « de nos frères coule à Paris. Qu'un morne res- « pect soit le premier accueil fait au monarque « par les représentants d'un peuple malheureux : « le silence des peuples est la leçon des rois. » L'assemblée reprit l'attitude sombre qu'elle n'avait pas quittée depuis trois jours. Le roi parut sans gardes, et sans autre cortége que celui de ses frères. Il fut d'abord reçu dans un profond silence; mais lorsqu'il eut dit qu'*il n'était qu'un avec la nation*, et que, comptant sur l'amour et sur la fidélité de ses sujets, il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles; lorsqu'il eut prononcé ces mots touchants : *Eh bien ! c'est moi qui me fie à vous*, des applaudissements généraux se firent entendre; l'assemblée, par un mouvement spontané, se leva tout entière, et le reconduisit au château.

Cette nouvelle répandit l'allégresse à Versailles et à Paris, où le peuple rassuré passa subitement de l'animosité à la reconnaissance. Louis XVI, rendu à lui-même, sentit combien il lui importait d'aller en personne apaiser la capitale, de reconquérir son affection, et de se concilier ainsi

la puissance populaire. Il fit annoncer à l'assemblée qu'il rappelait Necker, et qu'il se rendrait le lendemain à Paris. L'assemblée avait déja nommé une députation de cent membres, qui précéda le roi dans la capitale. Elle fut accueillie avec enthousiasme. Bailly et La Fayette, qui en faisaient partie, furent nommés, l'un maire de Paris, l'autre commandant de la garde bourgeoise. Ils durent ces récompenses populaires, Bailly à sa longue et difficile présidence de l'assemblée, La Fayette, à sa conduite glorieuse et patriotique. Ami de Washington, et l'un des principaux auteurs de l'indépendance américaine, il avait, de retour dans sa patrie, prononcé le premier le nom des états-généraux, s'était réuni à l'assemblée avec la minorité de la noblesse, et s'était montré depuis l'un des plus zélés partisans de la révolution.

Les deux nouveaux magistrats allèrent, le 27, recevoir le roi à la tête de la municipalité et de la garde parisienne.—« Sire, lui dit Bailly, j'ap-« porte à Votre Majesté les clefs de sa bonne « ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été « présentées à Henri IV; il avait reconquis son « peuple; ici, le peuple a reconquis son roi. » De la place Louis XV à l'Hôtel-de-Ville, le roi traversa une haie de garde nationale placée sur trois ou

quatre rangs, armée de fusils, de piques, de lances, de faux et de bâtons. Les visages avaient encore quelque chose de sombre, et on ne faisait entendre que le cri souvent répété de *Vive la nation !* Mais quand Louis XVI fut descendu de voiture, qu'il eut reçu des mains de Bailly la cocarde tricolore, et que sans gardes, entouré de la foule, il fut entré avec confiance dans l'Hôtel-de-Ville, des applaudissements et des cris de *Vive le roi !* éclatèrent de toutes parts. La réconciliation fut entière : Louis XVI reçut les plus grands témoignages d'affection. Après avoir sanctionné les nouvelles magistratures, et approuvé le choix du peuple, il repartit pour Versailles, où l'on n'était pas sans inquiétude sur son voyage à cause des troubles précédents. L'assemblée nationale l'attendait dans l'avenue de Paris; elle l'accompagna jusqu'au château, où la reine avec ses enfants vint se jeter dans ses bras.

Les ministres contre-révolutionnaires et tous les auteurs des desseins qui venaient de manquer, quittèrent la cour. Le comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé, le prince de Conti, la famille Polignac, avec une suite nombreuse, sortirent de France. Ils allèrent s'établir à Turin, où le comte d'Artois et le prince de Condé furent

bientôt rejoints par Calonne, qui se fit leur agent. C'est ainsi que commença la première émigration. Les princes émigrés ne tardèrent pas à provoquer la guerre civile dans le royaume et la formation d'une coalition européenne contre la France.

Necker revint en triomphe. Ce moment est le plus beau de sa vie, et il est peu d'hommes qui en aient eu de semblable. Ministre de la nation, disgracié pour elle, rappelé à cause d'elle, il recueillit sur sa route, de Bâle à Paris, les témoignages de la reconnaissance et de l'ivresse publiques. Son entrée dans Paris fut un jour de fête. Mais ce jour, qui fut pour lui le comble de la popularité, en devint aussi le terme. La multitude, toujours furieuse contre ceux qui avaient trempé dans les projets du 14 juillet, avait fait périr, avec un acharnement que rien n'avait pu fléchir, Foulon, ministre désigné, et son neveu Berthier. Indigné de ces exécutions, craignant que d'autres n'en devinssent les victimes, et voulant surtout sauver le baron de Besenval, commandant de l'armée de Paris sous le maréchal de Broglie, et qui était retenu prisonnier, Necker demanda une amnistie générale et l'obtint de l'assemblée des électeurs. Cette démarche était imprudente dans

ce moment de défiance et d'exaltation; Necker ne connaissait pas le peuple; il ne savait point avec quelle facilité il soupçonne ses chefs et brise ses idoles. Celui-ci crut qu'on voulait soustraire ses ennemis aux peines qu'ils avaient encourues; les districts s'assemblèrent, l'illégalité de l'amnistie, prononcée par une assemblée sans mission, fut vivement attaquée, et les électeurs eux-mêmes la révoquèrent. Sans doute il fallait conseiller le calme au peuple et le rappeler à la miséricorde; mais le meilleur moyen était de demander, au lieu de l'élargissement des accusés, un tribunal qui les enlevât à la juridiction meurtrière de la multitude. Dans certains cas, ce qui est le plus humain n'est pas ce qui le paraît le plus. Necker, sans rien obtenir, déchaîna le peuple contre lui, et les districts contre les électeurs; il commença dès lors à lutter avec la révolution, dont il croyait pouvoir se rendre maître, parce qu'il en avait été un instant le héros. Mais un homme est bien peu de chose pendant une révolution qui remue les masses; le mouvement l'entraîne ou l'abandonne; il faut qu'il précède ou qu'il succombe. Dans aucun temps on n'aperçoit plus clairement la subordination des hommes aux choses : les révolutions emploient beaucoup de chefs, et

lorsqu'elles se donnent, elles ne se donnent qu'à un seul.

Les suites du 14 juillet furent immenses. Le mouvement de Paris se communiqua aux provinces; le peuple, à l'imitation de celui de la capitale, s'y organisa partout en municipalités pour se régir, et en gardes nationales pour se défendre. L'autorité ainsi que la force se déplacèrent entièrement; la royauté les avait perdues par sa défaite, et la nation les avait conquises. Les nouveaux magistrats étaient seuls puissants et seuls obéis; les anciens étaient devenus l'objet de la défiance. Dans les villes, on se déchaînait contre eux et contre les privilégiés qu'on supposait, non sans raison, ennemis du changement qui venait de s'opérer. Dans les campagnes, on incendiait les châteaux, et les paysans brûlaient les titres de leurs seigneurs. Il est bien difficile que, dans un moment de victoire, on n'abuse pas de la puissance. Mais il importait, pour apaiser le peuple, de détruire les abus, afin qu'en voulant s'y soustraire il ne confondît point les priviléges avec les propriétés. Les ordres avaient disparu; l'arbitraire était détruit; leur ancien accompagnement, l'inégalité, devait être supprimé. C'est par là qu'il fallait procéder à l'établisse-

ment de l'ordre nouveau; ces préliminaires furent l'œuvre d'une seule nuit.

L'assemblée avait adressé au peuple des proclamations propres à rétablir le calme. L'érection du Châtelet en tribunal chargé de juger les conspirateurs du 14 juillet, avait aussi contribué à ramener l'ordre, en satisfaisant la multitude. Il restait à prendre une mesure plus importante, celle de l'abolition des priviléges. Le soir du 4 août, le vicomte de Noailles en donna le signal : il proposa le rachat des droits féodaux, et la suppression des servitudes personnelles. Cette motion commença les sacrifices de tous les privilégiés; il s'établit entre eux une rivalité d'offrandes et de patriotisme. L'entraînement devint général; en quelques heures, on décréta la cessation de tous les abus. Le duc du Châtelet proposa le rachat des dîmes, et leur changement en taxe pécuniaire; l'évêque de Chartres, la suppression du droit exclusif de chasse; le comte de Virieu, celle des fuies et des colombiers. L'abolition des justices seigneuriales, celle de la vénalité des charges de la magistrature, celle des immunités pécuniaires, et de l'inégalité des impôts, celle du casuel des curés, des annates de la cour de Rome, de la pluralité des bénéfices, des pensions

obtenues sans titres, furent successivement proposées et admises. Après les sacrifices des particuliers vinrent ceux des corps, des villes et des provinces. Les jurandes et les maîtrises furent abolies. Un député du Dauphiné, le marquis des Blacons, prononça au nom de sa province une renonciation solennelle à ses priviléges. Les autres provinces imitèrent le Dauphiné, et les villes suivirent l'exemple des provinces. Une médaille fut frappée pour éterniser la mémoire de ce jour, et l'assemblée décerna à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté française.*

Cette nuit, qu'un ennemi de la révolution appela dans le temps la Saint-Barthélemy des propriétés, ne fut que la Saint-Barthélemy des abus. Elle déblaya les décombres de la féodalité; elle délivra les personnes des restes de la servitude, les terres des dépendances seigneuriales, les propriétés roturières des ravages du gibier et de l'exaction des dîmes. En détruisant les justices seigneuriales, restes des pouvoirs privés, elle conduisit au régime des pouvoirs publics; en détruisant la vénalité des charges de la magistrature, elle présagea la justice gratuite. Elle fut le passage d'un ordre de choses où tout appartenait aux particuliers, à un autre où tout devait appartenir

à la nation. Cette nuit changea la face du royaume, elle rendit tous les Français égaux; ils purent tous parvenir aux emplois, aspirer à la propriété, et exercer l'industrie. Enfin cette nuit fut une révolution aussi importante que le soulèvement du 14 juillet, dont elle était la conséquence. Elle rendit le peuple maître de la société comme l'autre l'avait rendu maître du gouvernement, et elle lui permit de préparer la nouvelle constitution en détruisant l'ancienne.

La révolution avait eu une marche bien rapide, et avait obtenu en peu de temps de bien grands résultats; elle eût été moins prompte et moins complète si elle n'eût pas été attaquée. Chaque refus devint pour elle l'occasion d'un succès; elle déjoua l'intrigue, résista à l'autorité, triompha de la force; et, au moment où nous sommes parvenus, tout l'édifice de la monarchie absolue avait croulé par la faute de ses chefs. Le 17 juin avait vu disparaître les trois ordres, et les états-généraux se changer en assemblée de la nation; le 23 juin avait été le terme de l'influence morale de la royauté; le 14 juillet, celui de sa puissance matérielle: l'assemblée avait hérité de l'une, et le peuple de l'autre; enfin, le 4 août avait été le complément de cette première révolution. L'é-

poque que nous venons de parcourir se détache des autres d'une manière saillante; pendant sa courte durée, la force se déplace, et tous les changements préliminaires s'accomplissent. L'époque qui suit est celle où le nouveau régime se discute, s'établit, et où l'assemblée, après avoir été destructive, devient constituante.

CHAPITRE II.

DEPUIS LA NUIT DU 4 AOUT JUSQU'AUX 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

État de l'assemblée constituante. — Parti du haut clergé et de la noblesse; Maury et Cazalès. — Parti du ministère et des deux chambres; Mounier, Lally-Tollendal. — Parti populaire; triumvirat de Barnave, Duport et Lameth; sa position; influence de Sièyes; Mirabeau, chef de l'assemblée à cette époque. — Ce qu'il faut penser du parti d'Orléans. — Travaux constitutionnels : déclaration des droits; permanence et unité du corps législatif; sanction royale; agitation extérieure qu'elle cause. — Projet de la cour; repas des gardes-du-corps; insurrection des 5 et 6 octobre; le roi vient habiter Paris.

L'ASSEMBLÉE nationale, composée de l'élite de la nation, était pleine de lumières, d'intentions pures et de vues de bien public. Elle n'était pourtant pas sans partis, ni sans dissidence;

mais la masse n'était sous l'empire, ni d'une idée, ni d'un homme, et ce fut elle qui, d'après une conviction toujours libre, souvent spontanée, décida des délibérations et décerna la popularité. Voici quelles étaient, au milieu d'elles, les divisions de vues et d'intérêts.

La cour avait dans l'assemblée un parti, celui des privilégiés, qui garda quelque temps le silence, et qui ne prit qu'une part tardive aux discussions. Ce parti était composé de ceux qui, à l'époque de la dispute des ordres, s'étaient déclarés contre la réunion. Malgré leur accord momentané avec les communes dans les dernières circonstances, les classes aristocratiques avaient des intérêts contraires à ceux du parti national. Aussi la noblesse et le haut clergé, qui formèrent la droite de l'assemblée, furent en opposition constante avec lui, excepté dans certains jours d'entraînement. Ces mécontents de la révolution, qui ne surent ni l'empêcher par leurs sacrifices, ni l'arrêter par leur adhésion, combattirent d'une manière systématique toutes ses réformes. Ils avaient pour principaux organes deux hommes qui n'étaient point parmi eux les premiers en naissance et en dignités, mais qui avaient la supériorité du talent. Maury et Cazalès représentè-

rent en quelque sorte, l'un le clergé, l'autre la noblesse.

Ces deux orateurs des privilégiés, suivant les intentions de leur parti, qui ne croyait pas à la durée des changements, cherchaient moins à se défendre qu'à protester; et dans toutes leurs discussions ils eurent pour but, non d'instruire l'assemblée, mais de la déconsidérer. Chacun d'eux mit dans son rôle la tournure de son esprit et de son caractère : Maury fit de longues oraisons, Cazalès de vives sorties. Le premier conservait à la tribune ses habitudes de prédicateur et d'académicien : il discourait sur les matières législatives sans les comprendre, ne saisissant jamais le point véritable d'une question, ni même le point avantageux pour son parti; montrant de l'audace, de l'érudition, de l'adresse, une facilité brillante et soutenue, mais jamais une conviction profonde, un jugement ferme, une éloquence véritable. L'abbé Maury parlait comme les soldats se battent. Nul ne savait contredire plus souvent et plus long-temps que lui, ni suppléer aux bonnes raisons par des citations ou des sophismes, et aux mouvements de l'ame par des formes oratoires. Quoique avec beaucoup de talent, il manquait de ce qui le vivifie, la vérité. Cazalès était l'op-

posé de Maury ; il avait un esprit prompt et droit; son élocution était aussi facile, mais plus animée; il y avait de la franchise dans ses mouvements, et les raisons qu'il donnait étaient toujours les meilleures. Nullement rhéteur, il prenait dans une question qui intéressait son parti le côté juste, et laissait à Maury le côté déclamatoire. Avec la netteté de ses vues, l'ardeur de son caractère, et le bon usage de son talent, il n'y avait de faux chez lui que ce qui appartenait à sa position; au lieu que Maury ajoutait les erreurs de son esprit à celles qui étaient inséparables de sa cause.

Necker et le ministère avaient également un parti; mais il était moins nombreux que l'autre, parce qu'il était un parti modéré. La France était alors divisée en privilégiés qui s'opposaient à la révolution, et en hommes du peuple qui la voulaient entière. Il n'y avait pas encore place entre eux pour un parti médiateur. Necker était déclaré pour la constitution anglaise, et tous ceux qui partageaient son avis, par croyance ou par ambition, s'étaient ralliés à lui. De ce nombre étaient Mounier, esprit ferme, caractère inflexible, qui considérait ce système comme le type des gouvernements représentatifs; Lally-Tollendal, tout

aussi convaincu que lui, et plus persuasif; Clermont-Tonnerre, l'ami et l'associé de Mounier et de Lally; enfin, la minorité de la noblesse et une partie des évêques qui espéraient devenir membres de la chambre haute si les idées de Necker étaient adoptées.

Les chefs de ce parti, qu'on appela plus tard le parti des *monarchiens*, auraient voulu faire la révolution par accommodement, et introduire en France un gouvernement représentatif tout fait, celui d'Angleterre. A chaque époque, ils supplièrent ceux qui étaient les plus puissants de transiger avec les plus faibles. Avant le 14 juillet, ils demandaient à la cour et aux classes privilégiées de contenter les communes; après, ils demandèrent aux communes de recevoir à composition la cour et les classes privilégiées. Ils pensaient qu'on devait conserver à chacun son action dans l'État, que des partis déplacés sont des partis mécontents, et qu'il faut leur créer une existence légale, sous peine de s'exposer à des luttes interminables de leur part. Mais ce qu'ils ne voyaient pas, c'était le peu d'à-propos de leurs idées dans un moment de passions exclusives. La lutte était commencée, la lutte qui devait faire triompher un système, et non amener un arrangement. C'était

une victoire qui avait remplacé les trois ordres par une seule assemblée, et il était bien difficile de rompre l'unité de cette assemblée pour parvenir au gouvernement des deux chambres. Les modérés n'avaient pas pu obtenir ce gouvernement de la cour; ils ne devaient pas l'obtenir davantage de la nation : à l'une il avait paru trop populaire, pour l'autre il était trop aristocratique.

Le reste de l'assemblée formait le parti national. On n'y remarquait pas encore les hommes qui, tels que Robespierre, Pétion, Buzot, etc., voulurent plus tard commencer une seconde révolution, lorsque la première fut achevée. A cette époque, les plus extrêmes de ce côté étaient Duport, Barnave et Lameth, qui formaient un triumvirat dont les opinions étaient préparées par Duport, soutenues par Barnave, et dont la conduite était dirigée par Alex. Lameth. Il y avait quelque chose de très-remarquable et qui annonçait l'esprit d'égalité de l'époque, dans l'union intime d'un avocat, appartenant à la classe moyenne, d'un conseiller, appartenant à la classe parlementaire, d'un colonel, appartenant à la cour, qui renonçaient aux intérêts de leur ordre pour s'associer dans des vues de bien public et de popularité. Ce parti se plaça d'abord dans une position

plus avancée que celle où la révolution était parvenue. Le 14 juillet avait été le triomphe de la classe moyenne : la constituante était son assemblée; la garde nationale, sa force armée; la mairie, son pouvoir populaire. Mirabeau, La Fayette, Bailly s'appuyèrent sur cette classe, et en furent, l'un le tribun, l'autre le général, l'autre le magistrat. Le parti Duport, Barnave et Lameth, avait les principes et soutenait les intérêts de cette époque de la révolution; mais, composé d'hommes jeunes, d'un patriotisme ardent, qui arrivaient dans les affaires publiques avec des qualités supérieures, de beaux talents, des positions élevées, et qui, à l'ambition de la liberté, joignaient celle du premier rôle, ce parti se plaça dès les premiers temps un peu en avant de la révolution du 14 juillet. Il prit son point d'appui, dans l'assemblée, sur les membres de l'extrême gauche; hors de l'assemblée, sur les clubs; dans la nation, sur la partie du peuple qui avait coopéré au 14 juillet, et qui ne voulait pas que la bourgeoisie seule profitât de la victoire. En se mettant à la tête de ceux qui n'avaient pas de chefs, et qui, étant un peu en dehors du gouvernement, aspiraient à y entrer, il ne cessa pas d'appartenir à cette première époque de la révolution. Seulement il

forma une espèce d'opposition démocratique dans la classe moyenne même, ne différant des chefs de celle-ci que sur des points de peu d'importance, et votant avec eux dans la plupart des questions. C'était plutôt entre ces hommes populaires une émulation de patriotisme, qu'une dissidence de parti.

Duport, dont la tête était forte, et qui avait acquis une expérience prématurée de la conduite des passions politiques dans les luttes que le parlement avait soutenues contre le ministère, et qu'il avait en grande partie dirigées, savait qu'un peuple se repose dès qu'il a conquis ses droits, et qu'il s'affaiblit dès qu'il se repose. Pour tenir en haleine ceux qui gouvernaient dans l'assemblée, dans la mairie, dans les milices; pour empêcher l'action publique de se ralentir, et ne pas licencier le peuple, dont peut-être on aurait un jour besoin, il conçut et exécuta la fameuse confédération des clubs. Cette institution, comme tout ce qui imprime un grand mouvement à une nation, fit beaucoup de mal et beaucoup de bien. Elle entrava l'autorité légale lorsque celle-ci était suffisante; mais aussi elle donna une énergie immense à la révolution, lorsque, attaquée de toutes parts, elle ne pouvait se sauver qu'au prix

des plus violents efforts. Du reste, ses fondateurs n'avaient pas calculé toutes les suites de cette association. Elle était tout simplement pour eux un rouage qui devait entretenir ou remonter sans danger le mouvement de la machine publique, quand il tendrait à se ralentir ou à cesser; ils ne crurent point travailler pour le profit de la multitude. Après la fuite de Varennes, ce parti étant devenu trop exigeant et trop redoutable, ils l'abandonnèrent et ils s'appuyèrent contre lui sur la masse de l'assemblée et sur la classe moyenne, dont la mort de Mirabeau avait laissé la direction vacante. A cette époque, il leur importait d'asseoir promptement la révolution constitutionnelle, car la prolonger, c'eût été conduire à la révolution républicaine.

La masse de l'assemblée, dont nous avons déja parlé, abondait en esprits justes, exercés et même supérieurs. Ses chefs étaient deux hommes étrangers au tiers-état et adoptés par lui. Sans l'abbé Sièyes, l'assemblée constituante eût peut-être mis moins d'ensemble dans ses opérations; et sans Mirabeau, moins d'énergie dans sa conduite.

Sièyes était un de ces hommes qui font secte dans des siècles d'enthousiasme, et qui exercent

l'ascendant d'une puissante raison dans un siècle de lumières. La solitude et les travaux philosophiques l'avaient mûri de bonne heure; il avait des idées neuves, fortes, étendues, mais un peu systématiques. La société avait surtout été l'objet de son examen; il en avait suivi la marche, décomposé les ressorts; la nature du gouvernement lui paraissait moins encore une question de droit qu'une question d'époque. Dans sa vaste intelligence était ordonnée la société de nos jours, avec ses divisions, ses rapports, ses pouvoirs et son mouvement. Quoique froid, Sièyes avait l'ardeur qu'inspire la recherche de la vérité et la passion que donne sa découverte : aussi était-il absolu dans ses idées, dédaigneux pour celles d'autrui, parce qu'il les trouvait incomplètes, et qu'à ses yeux la demi-vérité c'était l'erreur. La contradiction l'irritait; il était peu communicatif; il aurait voulu se faire connaître en entier, et il ne le pouvait pas avec tout le monde. Ses adeptes transmettaient ses systèmes aux autres, ce qui lui donnait quelque chose de mystérieux et le rendait l'objet d'une espèce de culte. Il avait l'autorité que procure une science politique complète; et la constitution aurait pu sortir de sa tête, tout armée comme la Minerve de Jupiter ou la législa-

tion des anciens, si de notre temps chacun n'avait pas voulu y concourir ou la juger. Cependant, à part quelques modifications, ses plans furent généralement adoptés, et il eut dans les comités beaucoup plus de disciples que de collaborateurs.

Mirabeau obtint à la tribune le même ascendant que Sièyes dans les comités. C'était un homme qui n'attendait qu'une occasion pour être grand. A Rome, dans les beaux temps de la république, il eût été un des Gracques; sur son déclin, un Catilina; sous la Fronde, un cardinal de Retz; et dans la décrépitude d'une monarchie, où un être tel que lui ne pouvait exercer ses immenses facultés que dans l'agitation, il s'était fait remarquer par la véhémence de ses passions, les coups de l'autorité, une vie passée à commettre des désordres et à en souffrir. A cette prodigieuse activité il fallait de l'emploi; la révolution lui en donna. Habitué à la lutte contre le despotisme, irrité des mépris d'une noblesse qui ne le valait pas, et qui le rejetait de son sein; habile, audacieux, éloquent, Mirabeau sentit que la révolution serait son œuvre et sa vie. Il répondait aux principaux besoins de son époque. Sa pensée, sa voix, son action étaient celles d'un tribun. Dans les circonstances périlleuses, il avait l'entraînement qui

maîtrise une assemblée; dans les discussions difficiles, le trait qui les termine; d'un mot il abaissait les ambitions, faisait taire les inimitiés, déconcertait les rivalités. Ce puissant mortel, à l'aise au milieu des agitations, se livrant tantôt à la fougue, tantôt aux familiarités de la force, exerçait dans l'assemblée une sorte de souveraineté. Il obtint bien vite une popularité immense, qu'il conserva jusqu'au bout; et celui qu'évitaient tous les regards lors de son entrée aux états, fut à sa mort porté au Panthéon, au milieu du deuil et de l'assemblée et de la France. Sans la révolution, Mirabeau eût manqué sa destinée; car il ne suffit pas d'être grand homme, il faut venir à propos.

Le duc d'Orléans, auquel on a donné un parti, avait bien peu d'influence dans l'assemblée : il votait avec la majorité, et non la majorité avec lui. L'attachement personnel de quelques-uns de ses membres, son nom, les craintes de la cour, la popularité dont on récompensait ses opinions, des espérances bien plus que des complots, ont grossi sa réputation de factieux. Il n'avait ni les qualités, ni même les défauts d'un conspirateur; il peut avoir aidé de son argent et de son nom des mouvements populaires qui auraient également éclaté sans lui, et qui avaient un autre objet que son

élévation. Une erreur commune encore est d'attribuer la plus grande des révolutions à quelques sourdes et petites menées, comme si en pareille époque tout un peuple pouvait servir d'instrument à un homme!

L'assemblée avait acquis la toute-puissance : les municipalités relevaient d'elle, les gardes nationales lui obéissaient. Elle s'était divisée en comités, pour faciliter ses travaux et pour y suffire. Le pouvoir royal, quoique existant de droit, était en quelque sorte suspendu, puisqu'il n'était point obéi, et l'assemblée avait dû suppléer à son action par la sienne propre. Aussi, indépendamment des comités chargés de la préparation de ses travaux, en avait-elle nommé d'autres qui pussent exercer une utile surveillance au dehors. Un comité des subsistances s'occupait des approvisionnements, objet si important dans une année de disette; un comité des rapports correspondait avec les municipalités et les provinces; un comité de recherches recevait les dénonciations contre les conspirateurs du 14 juillet. Mais le sujet spécial de son attention était les finances et la constitution que les crises passées avaient fait ajourner.

Après avoir pourvu momentanément aux be-

soins du trésor, l'assemblée, quoique devenue souveraine, consulta, par l'examen des cahiers, le vœu de ses commettants. Elle procéda ensuite dans ses établissements avec une méthode, une étendue et une liberté de discussion qui devaient procurer à la France une constitution conforme à la justice et à ses besoins. Les États-Unis d'Amérique, au moment de leur indépendance, avaient consacré dans une déclaration les droits de l'homme et ceux du citoyen. C'est toujours par là qu'on commence. Un peuple qui sort de l'asservissement éprouve le besoin de proclamer ses droits, avant même de fonder son gouvernement. Ceux des Français qui avaient assisté à cette révolution et qui coopéraient à la nôtre, proposèrent une déclaration semblable comme préambule de nos lois. Cela devait plaire à une assemblée de législateurs et de philosophes, qui n'était retenue par aucune limite, puisqu'il n'existait pas d'institutions, et qui se dirigeait d'après les idées primitives et fondamentales de la société, car elle était élève du dix-huitième siècle. Quoique cette déclaration ne contînt que des principes généraux, et qu'elle se bornât à exposer en maximes ce que la constitution devait mettre en lois, elle était propre à élever les ames et à donner aux citoyens le sentiment de leur di-

gnité et de leur importance. Sur la proposition de La Fayette, l'assemblée avait déja commencé cette discussion, que les événements de Paris et les décrets du 4 août l'avaient forcée d'interrompre; elle la reprit alors et la termina, en consacrant des principes qui servirent de table à la nouvelle loi, et qui étaient la prise de possession du droit au nom de l'humanité.

Ces généralités étant adoptées, l'assemblée s'occupa de l'organisation du pouvoir législatif. Cet objet était un des plus importants; il devait fixer la nature de ses fonctions, et établir ses rapports avec le roi. Dans cette discussion, l'assemblée allait uniquement décider de l'état à venir du pouvoir législatif. Quant à elle, revêtue de l'autorité constituante, elle était placée au-dessus de ses propres arrêtés, et aucun pouvoir intermédiaire ne devait suspendre ou empêcher sa mission. Mais quelle serait pour les sessions futures la forme du corps délibérant? Demeurerait-il indivisible ou se décomposerait-il en deux chambres? Dans le cas où cette dernière forme prévaudrait, quelle serait la nature de la seconde chambre? En ferait-on une assemblée aristocratique ou un sénat modérateur? Enfin, le corps délibérant, quel qu'il fût, serait-il permanent ou périodique, et

le roi partagerait-il avec lui la puissance législative? Telles furent les difficultés qui agitèrent l'assemblée et Paris pendant le mois de septembre.

On comprendra facilement la manière dont ces questions furent résolues, si l'on considère la position de l'assemblée et les idées qu'elle avait sur la souveraineté. Le roi n'était à ses yeux qu'un agent héréditaire de la nation, auquel ne pouvait appartenir ni le droit de convoquer ses représentants, ni celui de les diriger, ni celui de les suspendre. Aussi lui refusa-t-elle l'initiative des lois et la dissolution de l'assemblée. Elle ne pensait pas que le corps législatif dût être mis dans la dépendance du roi. D'ailleurs, elle craignait qu'en accordant au gouvernement une action trop forte sur l'assemblée, ou en ne tenant pas celle-ci toujours réunie, le prince ne profitât des intervalles où il serait seul pour empiéter sur les autres pouvoirs, et peut-être même pour détruire le régime nouveau. On voulut donc opposer à une autorité toujours active une assemblée toujours subsistante, et l'on décréta la permanence du corps législatif. Quant à son indivisibilité ou à son partage, la discussion fut très-animée. Necker, Mounier, Lally-Tollendal voulaient, outre une chambre de représentants, un sénat dont les membres seraient

nommés par le roi sur la présentation du peuple. Ils pensaient que c'était le seul moyen de modérer la puissance, et même d'empêcher la tyrannie d'une seule assemblée. Ils avaient pour partisans quelques membres qui partageaient leurs idées, ou qui espéraient faire partie de la chambre haute. La majorité de la noblesse aurait voulu, non une pairie, mais une assemblée aristocratique dont elle aurait élu les membres. Ils ne purent pas s'entendre, le parti Mounier se refusant à un projet qui aurait ressuscité les ordres, et les aristocrates rejetant un sénat qui confirmait la ruine de la noblesse. Le plus grand nombre des députés du clergé et des communes était pour l'unité de l'assemblée. Il paraissait illégal au parti populaire de constituer des législateurs à vie : il croyait que la chambre haute servirait d'instrument à la cour et à l'aristocratie, et serait dès lors dangereuse, ou bien deviendrait inutile en se réunissant aux communes. Ainsi le parti nobiliaire par mécontentement, le parti national par esprit de justice absolue, rejetèrent également la chambre haute.

Cette détermination de l'assemblée a été l'objet de beaucoup de reproches. Les partisans de la pairie ont attribué tous les maux de la révolution à son absence : comme s'il eût été possible

à un corps, quel qu'il fût, d'arrêter sa marche! Ce n'est point la constitution qui lui a donné le caractère qu'elle a eu, ce sont les événements occasionés par la lutte des partis. Qu'eût fait la chambre haute entre la cour et la nation? Déclarée en faveur de la première, elle ne l'eût ni conduite ni sauvée; en faveur de la seconde, elle ne l'eût pas renforcée, et, dans les deux cas, sa suppression était infaillible. On va vite en pareil temps, et tout ce qui arrête est de trop. En Angleterre, la chambre des lords, quoiqu'elle se montrât très-docile, fut suspendue pendant la crise. Ces divers systèmes ont chacun leur époque : les révolutions se font avec une seule chambre, et se terminent avec deux.

La sanction royale excita de grands débats dans l'assemblée, et une rumeur violente au dehors. Il s'agissait de déterminer l'action du monarque dans la confection des lois. Les députés étaient presque tous d'accord sur un point. Ils étaient résolus à lui reconnaître le droit de sanctionner ou de refuser les lois : mais les uns voulaient que ce droit fût illimité; les autres, qu'il fût temporaire. Au fond, c'était la même chose; car il n'était pas possible au prince de prolonger son refus indéfiniment, et le *veto*, quoique absolu

n'aurait été que suspensif. Mais cette faculté, donnée à un homme seul, d'arrêter la volonté d'un peuple, paraissait exorbitante, hors de l'assemblée surtout, où elle était moins comprise.

Paris n'était point encore revenu de l'agitation du 14 juillet; il était au début du gouvernement populaire, et il en éprouvait la liberté et le désordre. L'assemblée des électeurs, qui, dans des circonstances difficiles, avait tenu lieu de municipalité provisoire, venait d'être remplacée. Cent quatre-vingts membres, nommés par les districts, s'étaient constitués en législateurs et en représentants de la commune. Pendant qu'ils travaillaient à un plan d'organisation municipale, chacun voulait commander; car en France l'amour de la liberté est un peu le goût du pouvoir. Les comités agissaient à part du maire; l'assemblée des représentants s'élevait contre les comités, et les districts contre l'assemblée des représentants. Chacun des soixante districts s'attribuait le pouvoir législatif, et donnait le pouvoir exécutif à ses comités; ils considéraient tous comme leurs subordonnés les membres de l'assemblée générale, et ils s'accordaient le droit de casser leurs arrêtés. Cette idée de souveraineté du mandant sur le délégué faisait des progrès rapides. Tous

ceux qui ne participaient pas à l'autorité se réunissaient en assemblées, et là se livraient à des délibérations. Les soldats discutaient à l'Oratoire, les garçons tailleurs à la Colonnade, les perruquiers aux Champs-Élysées, les domestiques au Louvre. Mais c'était dans le jardin du Palais-Royal surtout qu'avaient lieu les discussions les plus animées; on y examinait les matières qui occupaient les débats de l'assemblée nationale, et l'on y contrôlait ses discussions. La disette occasionait aussi des attroupements, et ceux-là n'étaient pas les moins dangereux.

Tel était l'état de Paris lorsque la discussion sur le *veto* fut entamée. La crainte qu'excita ce droit accordé au roi fut extrême; on eût dit que le sort de la liberté était attaché à cette décision, et que le *veto* ramènerait seul à l'ancien régime. La multitude, qui ignore la nature et les limites des pouvoirs, voulait que l'assemblée, en qui elle se confiait, pût tout, et que le roi, dont elle se défiait, ne pût rien. Tout instrument laissé à la disposition de la cour paraissait un moyen contre-révolutionnaire. Le Palais-Royal s'agita; des lettres menaçantes furent écrites aux membres de l'assemblée qui, tels que Mounier, s'étaient déclarés pour le *veto* absolu; on parla de les desti-

tuer comme des représentants infidèles, et de marcher sur Versailles. Le Palais-Royal envoya une députation à l'assemblée, et fit demander à la commune de déclarer les députés révocables, et de les rendre en tout temps dépendants des électeurs. La commune fut ferme, repoussa les demandes du Palais-Royal, et prit des mesures pour empêcher les attroupements. La garde nationale la seconda; elle était fort bien disposée, La Fayette avait acquis sa confiance, elle commençait à être organisée, elle portait l'uniforme, elle se formait à la discipline, dont les gardes-françaises lui donnaient l'exemple, et elle apprenait de son chef l'amour de l'ordre et le respect pour la loi. Mais la classe moyenne, qui la composait, n'avait pas encore exclusivement pris possession du gouvernement populaire. La multitude enrôlée le 14 juillet n'était pas tout-à-fait éconduite. L'agitation du dehors rendit orageux les débats sur le *veto;* une question fort simple acquit par là une très-grande importance, et le ministère voyant combien l'effet d'une décision absolue pourrait être funeste, sentant d'ailleurs que par le fait le *veto illimité* et le *veto suspensif* étaient les mêmes, décida le roi à se réduire à ce dernier et à se désister de l'autre. L'assemblée décréta

que le refus de sanction du prince ne pourrait pas se prolonger au-delà de deux législatures, et cette décision satisfit tout le monde.

La cour profita de l'agitation de Paris pour réaliser d'autres projets. Depuis quelque temps on agissait sur l'esprit du roi. Il avait d'abord refusé de sanctionner les décrets du 4 août, quoiqu'ils fussent constituants, et qu'il ne pût dès lors que les promulguer. Après les avoir acceptés sur des observations de l'assemblée, il renouvelait les mêmes difficultés relativement à la déclaration des droits. Le but de la cour était de faire considérer Louis XVI comme opprimé par l'assemblée, et contraint de se soumettre à des mesures qu'il ne voulait pas accepter; elle supportait impatiemment sa situation, et voulait ressaisir son ancienne autorité. La fuite était le seul moyen, et il fallait la légitimer; on ne pouvait rien en présence de l'assemblée, et dans le voisinage de Paris. L'autorité royale avait échoué le 23 juin; l'appareil militaire le 14 juillet ; il ne restait plus que la guerre civile. Comme il était difficile d'y décider le roi, on attendit le dernier moment pour l'entraîner à la fuite, et son incertitude fit manquer le plan. On devait se retirer à Metz auprès de Bouillé, au milieu de son armée,

appeler de là, autour du monarque, la noblesse, les troupes restées fidèles, les parlements; déclarer l'assemblée et Paris rebelles, les inviter à l'obéissance ou les y forcer; et si l'on ne rétablissait pas l'ancien régime absolu, se borner au moins à la déclaration du 20 juin. D'un autre côté, si la cour avait intérêt à éloigner le roi de Versailles, afin qu'il pût entreprendre quelque chose, les partisans de la révolution avaient intérêt à le conduire à Paris; la faction d'Orléans, s'il en existait une, devait faire en sorte de pousser le roi à la fuite en l'intimidant, dans l'espoir que l'assemblée nommerait son chef *lieutenant-général du royaume;* enfin le peuple, manquant de pain, devait espérer que le séjour du roi à Paris ferait cesser ou diminuer la disette. Toutes ces causes existant, il ne manquait plus qu'une occasion de soulèvement; la cour la fournit.

Sous le prétexte de se mettre en garde contre les mouvements de Paris, elle appela des troupes à Versailles, doubla les gardes-du-corps de service, fit venir des dragons et le régiment de Flandre. Cet appareil de troupes donna lieu aux craintes les plus vives : on répandit le bruit d'un coup d'état contre-révolutionnaire, et l'on annonça comme prochaines la fuite du roi et la dis-

solution de l'assemblée. Au Luxembourg, au Palais-Royal, aux Champs-Élysées, on aperçut des uniformes inconnus, des cocardes noires ou jaunes; les ennemis de la révolution montraient une joie qu'on ne leur voyait plus depuis quelque temps. La cour par sa conduite confirma les soupçons, et dévoila le but de tous ces préparatifs.

Les officiers du régiment de Flandre, reçus avec inquiétude par la ville de Versailles, furent fêtés au château, et on les admit même au jeu de la reine. On chercha à s'assurer de leur dévouement; un repas de corps leur fut donné par les gardes du roi. Les officiers de dragons et de chasseurs qui se trouvaient à Versailles, ceux des gardes suisses, des cent-suisses, de la prévôté, et l'état-major de la garde nationale, y furent invités. On choisit pour lieu du festin la grande salle des spectacles, exclusivement destinée aux fêtes les plus solennelles de la cour, et qui, depuis le mariage du second frère du roi, ne s'était ouverte que pour l'empereur Joseph II. Les musiciens du roi eurent ordre d'assister à cette fête, la première que les gardes eussent encore donnée. Pendant le repas, on porta avec enthousiasme la santé de la famille royale; celle de la nation fut

omise ou rejetée. Au second service, les grenadiers de Flandre, les suisses et des dragons furent introduits, pour être témoins de ce spectacle, et participer aux sentiments qui animaient les convives. Les transports augmentaient d'un moment à l'autre. Tout d'un coup on annonce le roi, qui entre dans la salle du banquet en habit de chasse, suivi de la reine tenant le dauphin dans ses bras. Des acclamations d'amour et de dévouement se font entendre; l'épée nue à la main, on boit à la santé de la famille royale; et au moment où Louis XVI se retire, la musique joue l'air : *O Richard! ô mon roi, l'univers t'abandonne!...* La scène prend alors un caractère bien significatif: la marche des Hullans et les vins versés avec profusion font perdre aux convives toute réserve. On sonne la charge, les convives chancelants escaladent les loges comme si l'on montait à l'assaut, des cocardes blanches sont distribuées, la cocarde tricolore est, dit-on, foulée aux pieds, et cette troupe se répand ensuite dans les galeries du château, où les dames de la cour lui prodiguent les félicitations et la décorent de rubans et de cocardes.

Tel fut ce fameux repas du 1er octobre, que la cour eut l'imprudence de renouveler le 3. On ne

peut s'empêcher de déplorer sa fatale imprévoyance; elle ne savait ni se soumettre à sa destinée, ni la changer. Le rassemblement des troupes, loin de prévenir l'agression de Paris, la provoqua; le banquet ne rendit pas le dévouement des soldats plus sûr, tandis qu'il augmenta l'indisposition du peuple. Pour se garder il ne fallait pas tant d'ardeur, ni pour fuir tant d'appareil; mais la cour ne prenait jamais la mesure propre à la réussite de ses desseins, ou ne la prenait qu'à demi, et pour se décider elle attendait toujours qu'il ne fût plus temps.

A Paris, la nouvelle du repas produisit la plus grande fermentation. Dès le 4, des rumeurs sourdes, des provocations contre-révolutionnaires, la crainte des complots, l'indignation contre la cour, la frayeur croissante de la disette, tout annonçait un soulèvement; la multitude tournait déja ses regards vers Versailles. Le 5, l'insurrection éclata d'une manière violente et invincible; le manque absolu de farine en fut le signal. Une jeune fille entra dans un corps-de-garde, s'empara d'un tambour, et parcourut les rues en battant la caisse et en criant: *Du pain! du pain!* elle fut bientôt entourée d'un cortége de femmes. Cette troupe s'avança vers l'Hôtel-de-Ville en se grossissant

toujours; elle força la garde à cheval qui était aux portes de la commune, pénétra dans l'intérieur en demandant du pain et des armes; elle enfonça les portes, s'empara des armes, sonna le tocsin, et se disposa à marcher sur Versailles. Bientôt le peuple en masse fit entendre le même vœu, et le cri : *A Versailles !* devint général. Les femmes partirent les premières sous la conduite de Maillard, un des volontaires de la Bastille. Le peuple, la garde nationale, les gardes-françaises demandaient à les suivre. Le commandant La Fayette s'opposa long-temps au départ, mais ce fut vainement, et ni ses efforts, ni sa popularité ne purent triompher de l'obstination de la multitude. Pendant sept heures, il la harangua et la retint. Enfin, impatiente de tant de retards, méconnaissant sa voix, elle allait se mettre en marche sans lui, lorsque, sentant que son devoir était de la conduire comme il avait été d'abord de l'arrêter, il obtint de la commune l'autorisation du départ, et il en donna le signal vers les sept heures du soir.

A Versailles, l'agitation était moins impétueuse, mais aussi réelle : la garde nationale et l'assemblée étaient inquiètes et irritées. Le double repas des gardes-du-corps, l'approbation que venait

de lui donner la reine en disant : « *J'ai été enchantée de la journée de jeudi ;* » le refus du roi d'accepter simplement la déclaration des droits de l'homme, ses temporisations concertées et le défaut de subsistances excitaient les alarmes des représentants du peuple et les remplissaient de soupçons. Pétion, ayant dénoncé les repas des gardes, fut sommé par un député royaliste de développer sa dénonciation, et de faire connaître les coupables. « Que l'on déclare expressément que tout « ce qui n'est pas le roi est sujet et responsable, « s'écria vivement Mirabeau, et je fournirai des « preuves. » Ces paroles, qui désignaient la reine, forcèrent le côté droit au silence. Cette discussion hostile avait été précédée et fut suivie de discussions non moins animées sur le refus de sanction et sur la disette de Paris. Enfin, une députation venait d'être envoyée au roi, pour lui demander l'acceptation pure et simple des droits de l'homme, et pour le conjurer de hâter l'approvisionnement de la capitale de tout son pouvoir, lorsqu'on annonça l'arrivée des femmes conduites par Maillard.

Leur apparition inattendue, car elles avaient arrêté tous les courriers qui auraient pu l'annoncer, excita l'effroi de la cour. Les troupes de

Versailles prirent les armes et entourèrent le château; mais les dispositions des femmes n'étaient point hostiles. Maillard, leur chef, les avait décidées à se présenter en suppliantes, et c'est dans cette attitude qu'elles exposèrent successivement leurs griefs à l'assemblée et au roi. Aussi, les premières heures de cette tumultueuse soirée furent assez calmes. Mais il était impossible que des causes de troubles et d'hostilité ne survinssent pas entre cette troupe désordonnée et les gardes-du-corps, objet de tant d'irritation. Ceux-ci étaient placés dans la cour du château, en face de la garde nationale et du régiment de Flandre. L'intervalle qui les séparait était rempli de femmes et de volontaires de la Bastille. Au milieu de la confusion, suite inévitable d'un pareil rapprochement, une rixe s'engagea : ce fut le signal du désordre et du combat. Un officier des gardes frappa de son sabre un soldat parisien, et fut en retour atteint d'un coup de feu au bras. La garde nationale prit parti contre les gardes-du-corps; la mêlée devint assez vive, et aurait été sanglante sans la nuit, le mauvais temps et l'ordre que les gardes-du-corps reçurent d'abord de cesser le feu, puis de se retirer. Mais comme on les accusait d'avoir été les agresseurs, l'acharnement de

la multitude fut quelque temps extrême; elle fit une irruption dans leur hôtel : deux d'entre eux furent blessés, et un autre fut sauvé avec peine.

Pendant ce désordre, la cour était consternée, la fuite du roi était mise en délibération, des voitures étaient prêtes; un piquet de la garde nationale les aperçut à la grille de l'orangerie, et après les avoir fait rentrer, ferma la grille. D'ailleurs, le roi, soit qu'il eût ignoré jusque là les desseins de la cour, soit qu'il ne les crût plus praticables, refusa de s'évader. Des craintes se mêlaient à ses intentions pacifiques, lorsqu'il ne voulait pas repousser l'agression ou prendre la fuite. Vaincu, il redoutait le même sort que Charles 1er en Angleterre; absent, il craignait que le duc d'Orléans n'obtînt la lieutenance du royaume. Mais, sur ces entrefaites, la pluie, la fatigue et l'inaction des gardes-du-corps ralentirent la fureur de la multitude, et La Fayette arriva à la tête de l'armée parisienne.

Sa présence ramena la sécurité à la cour, et les réponses du roi à la députation de Paris satisfirent la multitude et l'armée. En peu de temps, l'activité de La Fayette, le bon esprit et la discipline de la garde parisienne rétablirent l'ordre partout. Le calme reparut. Cette foule de femmes

et de volontaires, vaincue par la lassitude, s'écoula; et les gardes nationaux furent les uns commis à la défense du château, les autres reçus chez leurs frères d'armes de Versailles. La famille royale rassurée, après les alarmes et les fatigues de cette pénible nuit, se livra au repos vers deux heures du matin. A cinq heures, La Fayette, après avoir visité les postes extérieurs qui avaient été confiés à sa garde, trouvant le service bien exécuté, la ville calme, la foule dispersée ou endormie, prit aussi quelques instants de sommeil.

Mais vers six heures, quelques hommes du peuple, plus exaltés que les autres et éveillés plus tôt qu'eux, rôdaient autour du château. Ils trouvèrent une grille ouverte, avertirent leurs compagnons et pénétrèrent par cette issue. Malheureusement, les postes intérieurs avaient été laissés aux gardes-du-corps, et refusés à l'armée parisienne. Ce fatal refus causa tous les malheurs de cette nuit. La garde intérieure n'avait pas même été doublée; on avait à peine visité les grilles, et le service se faisait négligemment, comme en temps ordinaire. Ces hommes, agités de toutes les passions qui les avaient conduits à Versailles, aperçurent un garde-du-corps à une

fenêtre, et l'assaillirent de leurs propos; il tira sur eux et blessa un des leurs. Ils se précipitèrent alors sur les gardes-du-corps, qui défendirent le château pied à pied et se dévouèrent avec héroïsme; l'un d'eux eut le temps d'avertir la reine, que menaçaient surtout les assaillants, et la reine s'enfuit à demi-nue auprès du roi. Le tumulte et les dangers étaient extrêmes dans le château.

La Fayette, averti de l'invasion de la demeure royale, monta à cheval et se dirigea en toute hâte vers le lieu du danger. Il rencontra sur la place des gardes-du-corps entourés de furieux qui voulaient les massacrer. Il se jeta au milieu d'eux, appela à lui quelques gardes-françaises qui n'étaient pas éloignés, et après avoir dispersé les assaillants et sauvé les gardes-du-corps, il se rendit précipitamment au château. Il le trouva déjà secouru par les grenadiers des gardes-françaises, qui, au premier bruit du tumulte, étaient accourus et avaient protégé les gardes-du-corps contre la furie des Parisiens. Mais la scène n'était point terminée; la foule rassemblée dans la cour de marbre, sous le balcon du roi, le demandait à grands cris; le roi parut. On demanda son départ pour Paris; il promit d'y aller avec sa famille, et l'on couvrit cette nouvelle d'applaudissements.

La reine était résolue à le suivre; mais les préventions étaient si fortes contre elle que le voyage n'était pas sans danger; il fallait la réconcilier avec la multitude. La Fayette lui proposa de l'accompagner au balcon; après avoir hésité, elle s'y décida. Ils parurent ensemble, et pour se faire entendre d'un signe à cette foule tumultueuse, pour vaincre ses animosités, réveiller son enthousiasme, La Fayette baisa avec respect la main de la reine; la foule répondit par ses acclamations. Il restait encore à faire la paix des gardes-du-corps. La Fayette s'avança avec un d'eux, plaça sur son chapeau sa propre cocarde tricolore, et l'embrassa à la vue du peuple, qui s'écria : *Vivent les gardes-du-corps !* Ainsi finit cette scène. La famille royale partit pour Paris, escortée par l'armée et par ses gardes mêlés avec elle.

L'insurrection des 5 et 6 octobre fut un vrai mouvement populaire. Il ne faut pas lui chercher des motifs secrets, ni l'attribuer à des ambitions cachées; elle fut provoquée par les imprudences de la cour. Le repas des gardes-du-corps, des bruits de fuite, la crainte de la guerre civile et la disette portèrent seuls Paris sur Versailles. Si des instigateurs particuliers, ce que les recherches les plus intéressées ont laissé douteux, contri-

buèrent à produire le mouvement, ils n'en changèrent ni la direction ni le but. Cet événement eut pour résultat de détruire l'ancien régime de la cour; il lui enleva sa garde, il la transporta de la résidence royale de Versailles dans la capitale de la révolution, et la plaça sous la surveillance du peuple.

CHAPITRE III.

DEPUIS LE 6 OCTOBRE 1789 JUSQU'A LA MORT DE MIRABEAU, EN AVRIL 1791.

Suite des événements d'octobre. — Changements des provinces en départements; organisation des autorités administratives et municipales d'après le système de la souveraineté populaire et de l'élection. — Finances; tous les moyens auxquels on a recours sont insuffisants; on proclame les biens du clergé, biens nationaux. — La vente des biens du clergé amène les assignats. — Constitution civile du clergé; opposition religieuse des évêques. — Anniversaire du 14 juillet; abolition des titres; fédération du Champ-de-Mars. — Nouvelle organisation de l'armée; opposition des officiers. — Schisme à propos de la constitution civile du clergé. — Clubs. — Mort de Mirabeau. — Pendant toute cette époque, la séparation des partis devient de plus en plus prononcée.

L'époque qui fait le sujet de ce chapitre fut moins remarquable par les événements que par la séparation de plus en plus prononcée des par-

tis. A mesure que des changements s'opéraient dans l'État et dans les lois, ceux dont ils blessaient les intérêts ou les opinions se déclaraient contre eux. La révolution avait eu pour adversaires, dès le commencement des états-généraux, la cour; dès la réunion des ordres et l'abolition des priviléges, la noblesse; dès l'établissement d'une seule assemblée et le rejet des deux chambres, le ministère et les partisans du gouvernement anglais. Elle eut de plus contre elle, dès l'organisation départementale, les pays d'états; dès le décret sur les biens et sur la constitution civile du clergé, tout le corps ecclésiastique; dès les nouvelles lois militaires, tous les officiers de l'armée. Il semble que l'assemblée n'aurait point dû opérer tant de changements à la fois, pour ne pas se faire un si grand nombre d'ennemis; mais ses plans généraux, ses besoins et les menées mêmes de ses adversaires exigèrent toutes ces innovations.

L'assemblée, après les 5 et 6 octobre, eut son émigration, comme la cour avait eu la sienne après le 14 juillet. Mounier et Lally-Tollendal la quittèrent, désespérant de la liberté au moment où leurs idées cessèrent d'être suivies. Trop absolus dans leurs plans, ils auraient voulu que le

peuple, après avoir délivré l'assemblée au 14 juillet, cessât tout d'un coup d'agir : ce qui était méconnaître l'entraînement des révolutions. Lorsqu'on s'est servi du peuple, il devient très-difficile de le licencier; et le plus prudent n'est pas de contester, mais de régulariser son intervention. Lally-Tollendal renonça à son titre de Français et retourna en Angleterre, pays de ses aïeux. Mounier se rendit dans le Dauphiné, sa province, qu'il tenta de soulever contre l'assemblée. Il y avait de l'inconséquence à se plaindre d'une insurrection et à en provoquer une, lors surtout qu'elle eût profité à un autre parti; car le sien était trop faible pour se soutenir entre l'ancien régime et la révolution. Malgré son influence dans le Dauphiné, dont il avait dirigé les anciens mouvements, Mounier ne put pas y établir un centre de résistance durable; mais l'assemblée fut avertie par là de détruire l'ancienne organisation provinciale, qui pouvait servir de cadre à la guerre civile.

Après les 5 et 6 octobre, la représentation nationale avait suivi le roi dans la capitale, que leur présence commune avait beaucoup contribué à calmer. Le peuple était satisfait de posséder le roi; les motifs qui excitaient son effervescence avaient cessé. Le duc d'Orléans, qui, à tort ou à

raison, était considéré comme le machinateur de l'insurrection, venait d'être éloigné; il avait consenti à se rendre en Angleterre avec une mission. La Fayette était décidé à maintenir l'ordre; la garde nationale, animée du meilleur esprit, acquérait chaque jour l'habitude de la discipline et de l'obéissance; la municipalité sortait de la première confusion de son établissement, et commençait à prendre de l'autorité. Il ne restait plus qu'une cause de troubles, la disette. Malgré le dévouement et la prévoyance du comité chargé des approvisionnements, des attroupements journaliers menaçaient la tranquillité publique. Le peuple, si facile à tromper lorsqu'il souffre, égorgea un boulanger nommé *François*, qui lui fut injustement désigné comme un accapareur. On proclama, le 21 octobre, une loi martiale, qui autorisait la municipalité à faire usage de la force pour dissiper les attroupements, après avoir sommé les citoyens de se retirer. La puissance était entre les mains d'une classe intéressée à l'ordre; les communes et les gardes nationales étaient soumises à l'assemblée; l'obéissance à la loi était la passion de cette époque. Les députés, de leur côté, n'aspiraient plus qu'à achever la constitution et à effectuer la réorga-

nisation de l'État. Ils avaient d'autant plus besoin de se hâter, que les ennemis de l'assemblée se servirent de ce qui restait de l'ancien régime, pour lui susciter des embarras. Aussi, répondit-elle à chacune de leurs tentatives par un décret qui, en changeant l'ancien ordre des choses, les priva d'un de leurs moyens d'attaque.

Elle commença par distribuer le royaume d'une manière plus égale et plus régulière. Les provinces qui avaient vu avec regret la perte de leurs priviléges, formaient de petits états, dont l'étendue était trop vaste et l'administration trop indépendante. Il importait de réduire leur dimension, de changer leurs noms et de les soumettre au même régime. Le 22 décembre, l'assemblée adopta à cet égard le projet conçu par Sièyes, et présenté par Thouret au nom d'un comité qui s'occupa sans relâche de cette matière pendant deux mois.

La France fut divisée en quatre-vingt-trois départements, à peu près égaux en étendue et en population; le département fut divisé en districts, le district en cantons. On régla leur administration d'une manière uniforme et hiérarchique. Le département eut un conseil administratif composé de trente-six membres, et un directoire exécutif composé de cinq : comme le

nom l'indique, les fonctions de l'un furent de décider, celles de l'autre d'agir. Le district fut organisé de même : quoique sur un plus petit pied, il eut un conseil et un directoire, qui furent moins nombreux et qui relevèrent du conseil et du directoire supérieurs. Le canton, composé de cinq ou six paroisses, fut une division électorale, et non administrative ; les citoyens actifs (et pour être tel, il fallait payer une contribution équivalente à trois journées de travail) se réunirent au canton pour nommer leurs députés et leurs magistrats. Tout, dans le nouveau plan, fut soumis à l'élection ; mais celle-ci eut plusieurs degrés. Il paraissait imprudent de confier à la multitude le choix de ses délégués, et illégal de ne pas l'y faire concourir : on échappa à cette difficulté par la double élection. Les citoyens actifs du canton désignèrent les électeurs chargés de nommer les membres de l'assemblée nationale, les administrateurs du département, ceux du district et les juges des tribunaux. On établit un tribunal criminel pour tout le département, un tribunal civil pour chaque district et un tribunal de paix pour chaque canton.

Telle fut l'institution du département. Il restait à régler celle de la commune : l'administra-

tion de cette dernière fut confiée à un conseil-général et à une municipalité, composés de membres dont le nombre fut proportionné à la population des villes. Les officiers municipaux furent nommés immédiatement par le peuple, et purent seuls requérir l'action de la force armée. La commune forma le premier degré de l'association, le royaume en forma le dernier; le département servit d'intermédiaire entre la commune et l'État, entre les intérêts universels et les intérêts purement locaux.

L'exécution de ce plan, qui organisait la souveraineté du peuple, qui faisait concourir tous les citoyens à l'élection de leurs magistrats, qui leur confiait leur propre administration, et les distribuait dans des cadres qui, en permettant à l'État entier de se mouvoir, maintenaient la correspondance dans ses parties et prévenaient leur isolement, excita le mécontentement de quelques provinces. Les états du Languedoc et de Bretagne protestèrent contre la nouvelle division du royaume; et, de leur côté, les parlements de Metz, de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse s'élevèrent contre les opérations de l'assemblée, qui supprima les chambres de vacations, abolit les ordres et déclara incompétentes les commis-

sions des états. Les partisans de l'ancien régime saisissaient tous les moyens de l'inquiéter dans sa marche : la noblesse excitait les provinces, les parlements prenaient des arrêtés, le clergé faisait des mandements, et les écrivains profitaient de la liberté de la presse pour attaquer la révolution. Ses deux principaux ennemis furent les nobles et les évêques. Le parlement, n'ayant pas de racine dans la nation, ne formait qu'une magistrature dont on prévenait les attaques en la détruisant; au lieu que la noblesse et le clergé avaient des moyens d'action qui survivaient à leur influence de corps. Les malheurs de ces deux classes furent causés par elles-mêmes : après avoir harcelé la révolution dans l'assemblée, elles l'attaquèrent plus tard à force ouverte, le clergé par des soulèvements intérieurs, la noblesse en armant l'Europe contre elle. Ils espérèrent beaucoup de l'anarchie, qui causa, il est vrai, de grands maux à la France, mais qui fut loin de rendre leur propre situation meilleure. Voyons comment furent amenées les hostilités du clergé, et pour cela reprenons les choses de plus haut.

La révolution avait commencé par les finances, et n'avait pas pu faire cesser encore les embarras qui l'avaient produite. De plus importants objets

avaient occupé les moments de l'assemblée. Appelée, non plus à soudoyer l'administration, mais à constituer l'État, elle avait de temps en temps suspendu ses discussions législatives pour satisfaire aux besoins les plus pressants du trésor. Necker avait proposé des moyens provisoires, qui avaient été adoptés de confiance, et presque sans discussion. Malgré cet empressement, il ne voyait pas sans humeur les finances subordonnées à la constitution, et le ministère à l'assemblée. Un premier emprunt de trente millions, décrété le 9 août, n'avait pas réussi; un emprunt postérieur de quatre-vingts millions, décrété le 27 du même mois, avait été insuffisant. Les impôts étaient réduits ou abolis, et ils ne produisaient presque rien à cause de la difficulté de leur perception. Il devenait inutile de recourir à la confiance publique qui refusait ses secours; et en septembre, Necker avait proposé, comme unique moyen, une contribution extraordinaire du quart du revenu, une fois payé. Chaque citoyen devait le fixer lui-même, en employant cette formule de serment si simple et qui peint si bien ces premiers temps de loyauté et de patriotisme : *Je déclare avec vérité.*

Ce fut alors que Mirabeau fit décerner à Necker une véritable dictature financière. Il parla des

besoins urgents de l'État, des travaux de l'assemblée qui ne lui permettaient pas de discuter le plan du ministre, et qui lui interdisaient d'en examiner un autre, de l'habileté de Necker qui promettait la réussite du sien; et il pressa l'assemblée de se décharger sur lui de la responsabilité du succès, en l'adoptant de confiance. Comme les uns n'approuvaient pas les vues du ministre, comme les autres suspectaient les intentions de Mirabeau à son égard, il finit ce discours, l'un des plus éloquents qu'il ait prononcés, en montrant la banqueroute menaçante, et en s'écriant : « Votez ce « subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffi- « sant ! Votez-le, parce que si vous avez des doutes « sur les moyens, vous n'en avez pas sur la né- « cessité et sur notre impuissance à le remplacer; « votez-le, parce que les circonstances publiques « ne souffrent aucun retard, et que nous serions « comptables de tout délai. Gardez-vous de deman- « der du temps; le malheur n'en accorde jamais... « Hé! messieurs, à propos d'une ridicule motion « du Palais-Royal, d'une risible incursion qui n'eut « jamais d'importance que dans les imaginations « faibles ou les desseins pervers de quelques « hommes de mauvaise foi, vous avez entendu « naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux*

« *portes de Rome, et l'on délibère!* Et, certes, il « n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni « factions, ni Rome. Mais aujourd'hui la banque- « route, la hideuse banqueroute est là; elle menace « de consumer vous, vos propriétés, votre honneur: « et vous délibérez! » Mirabeau avait entraîné l'assemblée; et l'on avait voté la contribution patriotique au milieu des applaudissements universels.

Mais cette ressource n'avait produit qu'un soulagement momentané. Les finances de la révolution dépendaient d'une mesure plus hardie et plus vaste; il fallait non seulement faire subsister la révolution, mais encore combler l'immense déficit qui retardait sa marche et menaçait son avenir. Il ne restait qu'un moyen, celui de déclarer nationales les propriétés ecclésiastiques, et de les vendre à la décharge de l'État. L'intérêt public le prescrivait ainsi, et on le pouvait en toute justice, le clergé n'étant pas propriétaire, mais simple administrateur de ses biens, qui avaient été donnés au culte, et non aux prêtres. La nation, en se chargeant des frais de l'autel et de l'entretien de ses ministres, pouvait donc se les approprier, se procurer par là une ressource financière importante, et obtenir un grand résultat politique.

Il importait de ne plus laisser dans l'État de

corps indépendant, et surtout ancien; car, en temps de révolution, tout ce qui est ancien est ennemi. Le clergé, par sa formidable hiérarchie et son opulence, étranger aux changements nouveaux, se serait maintenu en république dans le royaume. Cette forme convenait à un autre régime : lorsqu'il n'y avait pas d'État, mais seulement des corps, chaque ordre avait pourvu à son organisation et à son existence. Le clergé avait ses décrétales, la noblesse sa loi des fiefs, le peuple ses municipalités; tout était indépendant, parce que tout était privé. Mais aujourd'hui que les fonctions devenaient publiques, il convenait de faire du sacerdoce une magistrature, comme on l'avait fait de la royauté; et, pour les rendre dépendants de l'État, il fallait les faire salarier par lui, et reprendre au monarque ses domaines, au clergé ses biens, en affectant à l'un et à l'autre des dotations convenables. Voici comment fut conduite cette grande opération qui détruisit l'ancien régime ecclésiastique.

Un des besoins les plus pressants était l'abolition des dîmes. Comme c'était un impôt payé au clergé par le peuple des campagnes, le sacrifice devait tourner au profit de ceux qui en étaient écrasés. Aussi, après les avoir déclarées racheta-

bles, dans la nuit du 4 août, on les supprima, sans équivalent, le 11 du même mois ; le clergé s'y opposa d'abord, mais il eut ensuite le bon esprit d'y consentir. L'archevêque de Paris abandonna les dîmes, au nom de tous ses confrères, et, par cet acte de prudence, il se montra fidèle à la conduite des privilégiés, dans la nuit du 4 août; mais ce fut le terme de ses sacrifices.

Peu de temps après, la discussion commença sur la propriété des biens ecclésiastiques. L'évêque d'Autun, Talleyrand, proposa au clergé d'y renoncer en faveur de la nation, qui les emploierait à l'entretien des autels et au paiement de sa dette. Il prouva la justice et la convenance de cette mesure; et il montra les grands avantages qui en résulteraient pour l'État. Les biens du clergé s'élevaient à plusieurs milliards; en se chargeant de ses dettes, du service ecclésiastique, de celui des hôpitaux, de la dotation de ses ministres, il restait encore de quoi éteindre toutes les rentes publiques, tant perpétuelles que viagères, et de quoi rembourser le prix des offices de judicature. Le clergé se souleva contre cette proposition. La discussion fut très-vive; et l'on décida, malgré sa résistance, qu'il n'était pas propriétaire, mais simple dépositaire des biens consacrés aux

autels par la piété des rois ou des fidèles, et que la nation, en fournissant au service, devait rentrer dans les biens. Le décret qui les mit à sa disposition fut porté le 2 décembre 1789.

Dès lors éclata la haine du clergé contre la révolution. Il avait été moins intraitable que la noblesse au commencement des états-généraux, pour sauver ses richesses; depuis, il se montra aussi opposé qu'elle au nouveau régime dont il devint l'ennemi le plus tenace et le plus acharné. Cependant, comme le décret mettait les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation sans les dénaturer encore, il n'éclata pas de suite. L'administration ne cessa pas de lui en être confiée, et il espéra qu'ils serviraient d'hypothèque à la dette, mais qu'ils ne seraient point vendus.

Il était difficile en effet de consommer cette vente, qui ne pouvait cependant pas être retardée, le trésor ne subsistant que d'anticipations, et la caisse d'escompte qui lui fournissait ses billets, commençant à perdre tout crédit, à cause de la grande quantité de ses émissions. Voici comment on en vint à bout, et de quelle manière on procéda à la nouvelle organisation financière. Les besoins de cette année et de l'année suivante exigeaient une vente de 400 millions de

ces biens : pour la faciliter, la municipalité de Paris fit une soumission considérable, et les municipalités du royaume suivirent l'exemple de celle de Paris. Elles devaient remettre au trésor l'équivalent des biens qu'elles recevraient de l'État pour les vendre aux particuliers; mais elles manquaient d'argent, et elles ne pouvaient pas en verser le prix, puisqu'elles n'avaient pas encore d'acheteurs. Que firent-elles alors? elles fournirent des billets municipaux, destinés à rembourser les créanciers publics, jusqu'à ce qu'elles eussent acquis les fonds nécessaires pour retirer ces billets. Lorsqu'on en fut arrivé là, on comprit qu'au lieu de ces billets municipaux, il valait mieux créer des billets d'état qui eussent un cours forcé, et qui fissent fonction de monnaie : c'était simplifier l'opération en la généralisant. Ainsi naquirent les assignats.

Cette découverte servit beaucoup la révolution, et permit seule la vente des biens ecclésiastiques ; les assignats, qui étaient un moyen d'acquittement pour l'État, devinrent un gage pour les créanciers. Ceux-ci, en les recevant, n'étaient point tenus de se payer en terres de ce qu'ils avaient fourni en numéraire. Mais tôt ou tard les assignats devaient parvenir à des hommes

disposés à les réaliser, et alors ils devaient être détruits en même temps que leur gage cessait. Afin qu'ils remplissent leur but, on exigea leur circulation forcée; afin qu'ils fussent solides, on en limita la quantité à la valeur des biens qu'on mit en vente; afin qu'ils ne tombassent point par un change trop subit, on leur fit porter intérêt; l'assemblée voulut leur donner, dès l'instant même de leur émission, toute la consistance d'une monnaie. Elle espéra que le numéraire, enfoui par la défiance, reparaîtrait aussitôt, et que les assignats entreraient en concurrence avec lui. L'hypothèque les rendait aussi assurés et l'intérêt plus avantageux; mais cet intérêt, qui avait de grands inconvénients, disparut à la seconde émission. Tel fut le commencement de ce papier-monnaie émis avec tant de nécessité et de prudence, qui permit à la révolution l'accomplissement de si grandes choses, et qui fut décrédité par des causes qui tenaient moins à sa nature qu'à l'usage postérieur qu'on en fit.

Lorsque le clergé vit, par un décret du 29 décembre, l'administration de ses biens transférée aux municipalités, la vente de quatre cents millions qu'on en allait faire, la création d'un papier-monnaie qui facilitait son dépouillement et

le rendait définitif, il n'oublia rien pour faire intervenir Dieu dans la cause de ses richesses. Il fit une dernière tentative : il offrit de réaliser en son nom l'emprunt des 400 millions, ce qui fut rejeté, parce qu'autrement on l'eût de nouveau reconnu propriétaire après avoir décidé qu'il ne l'était pas. Il chercha alors tous les moyens d'entraver les opérations des municipalités. Dans le midi, il souleva les catholiques contre les protestants; dans la chaire, il alarma les consciences; dans le confessionnal, il traita les ventes de sacriléges, et à la tribune, il chercha à rendre suspects les sentiments de l'assemblée. Il fit naître, autant qu'il put, des questions religieuses, afin de la compromettre et de confondre la cause de son propre intérêt avec celle de la religion. Les abus et l'inutilité des vœux monastiques étaient à cette époque reconnus par tout le monde, même par le clergé. Lors de leur abolition, le 13 février 1790, l'évêque de Nancy proposa incidemment et d'une manière perfide que la religion catholique eût seule un culte public. L'assemblée s'éleva contre les motifs qui avaient suggéré cette proposition et elle passa outre. Mais la même proposition fut présentée de nouveau dans une autre séance; et après les plus orageux débats.

l'assemblée déclara que, par respect pour l'Être suprême et la religion catholique, la seule qui fût entretenue aux frais de l'État, elle ne croyait pas devoir prononcer sur la question qui lui était soumise.

Le clergé était dans ces dispositions, lorsque, dans les mois de juin et de juillet 1790, l'assemblée s'occupa de son organisation intérieure. Il attendait avec impatience cette occasion d'exciter un schisme. Ce projet, dont l'adoption a fait tant de mal, tendait à reconstituer l'église sur ses antiques bases, et à ramener la pureté des croyances; il n'était point l'œuvre des philosophes, mais de chrétiens austères, qui voulaient appuyer le culte sur la constitution, et les faire concourir l'un et l'autre au bonheur de l'État. La réduction des évêchés au même nombre que les départements, la conformité de la circonscription ecclésiastique avec la circonscription civile, la nomination des évêques par les électeurs qui choisissaient les administrateurs et les députés, la suppression des chapitres et le remplacement des chanoines par des vicaires, tel était ce plan; rien de cela n'attaquait le dogme ou le culte de l'église. Pendant long-temps les évêques et les autres ecclésiastiques avaient été nommés par le peuple; et

quant aux limites diocésaines, c'était une opération purement matérielle et qui n'avait rien de religieux. Il était, d'ailleurs, pourvu généreusement à l'entretien des membres du clergé, et si les hauts dignitaires voyaient leurs revenus réduits, les curés, qui en formaient la portion la plus nombreuse, obtenaient une augmentation dans les leurs.

Mais il fallait un prétexte, et celui de la constitution civile du clergé fut avidement saisi. Dès l'ouverture de la discussion, l'archevêque d'Aix protesta contre les principes du comité ecclésiastique. Selon lui, la discipline s'opposait à ce que les évêques fussent institués par l'autorité civile ou destitués par elle; et au moment où le décret allait être mis aux voix, l'évêque de Clermont rappela les principes exposés par l'archevêque d'Aix, et il sortit de la salle à la tête de tous les membres dissidents. Le décret passa; mais le clergé se mit en guerre contre la révolution. Il se ligua dès ce moment d'une manière plus étroite avec la noblesse dissidente. Également ramenées à la condition commune, les deux classes privilégiées employèrent tous leurs efforts pour empêcher l'exécution des réformes.

A peine les départements furent-ils formés,

qu'elles y envoyèrent des commissaires pour réunir les électeurs, et tenter de nouvelles nominations. Leur espoir n'était point d'obtenir des choix favorables, mais de faire naître des divisions entre l'assemblée et les départements. Ce projet fut dénoncé à la tribune; et dès qu'il fut connu, il échoua. Ses auteurs s'y prirent alors d'une autre manière : le terme des mandats donnés aux députés des états-généraux était arrivé, leur pouvoir ne devait durer qu'un an, d'après le vœu des bailliages. Les aristocrates profitèrent de cette expiration pour demander le renouvellement de l'assemblée. S'ils l'avaient obtenu, ils auraient remporté un très-grand avantage, et dans ce but, ils invoquèrent eux-mêmes la souveraineté du peuple. « Sans doute, leur répondit « Chapelier, toute souveraineté réside dans le « peuple, mais ce principe est sans application « dans la circonstance présente. Ce serait détruire « la constitution et la liberté que de renouveler « l'assemblée avant même que cette constitution « soit finie : tel est, en effet, l'espoir de ceux « qui voudraient voir périr la constitution et la « liberté, et voir renaître la distinction des ordres, « la prodigalité du revenu public et les abus « qui marchent à la suite du despotisme. » Tous

les regards se dirigèrent en ce moment vers le côté droit et s'arrêtèrent sur l'abbé Maury. *Envoyez ces gens-là au Châtelet*, s'écria brusquement celui-ci, *ou si vous ne les connaissez pas, n'en parlez point.* — « Il est impossible, continua « Chapelier, que la constitution ne soit pas faite « par une seule assemblée. D'ailleurs, les anciens « électeurs n'existent plus, les bailliages sont « confondus dans les départements; les ordres « ne sont plus séparés. La clause de la limitation « des pouvoirs devient donc sans valeur; il est « donc contraire aux principes de la constitution « que les députés dont les mandats en sont « frappés ne demeurent pas dans cette assemblée; « leur serment leur commande d'y rester, et l'in- « térêt public l'exige. »

« On nous environne de sophismes, reprit « alors l'abbé Maury; depuis quand sommes- « nous une convention nationale ? On parle du « serment que nous avons fait le 20 juin, sans « songer qu'il ne saurait infirmer celui que nous « avions fait à nos commettants. Et puis, mes- « sieurs, la constitution est achevée; il ne vous « reste qu'à déclarer que le roi possède la plé- « nitude du pouvoir exécutif; nous ne sommes « ici que pour assurer au peuple français le droit

« d'influer sur sa législation, pour établir que « l'impôt sera consenti par le peuple, pour assurer « notre liberté. Oui, la constitution est faite, et « je m'oppose à tout décret qui limiterait les droits « du peuple sur les représentants. Les fondateurs « de la liberté doivent respecter la liberté de la « nation ; elle est au-dessus de nous, et nous dé- « truisons notre autorité en bornant l'autorité na- « tionale. »

Les applaudissements du côté droit accueillirent ces paroles de l'abbé Maury. Mirabeau monta sur-le-champ à la tribune. « On demande, « dit-il, depuis quand les députés du peuple sont « devenus convention nationale. Je réponds : « C'est le jour où, trouvant l'entrée de leurs « séances environnée de soldats, ils allèrent se « réunir dans le premier endroit où ils purent se « rassembler, pour jurer de plutôt périr que de « trahir et d'abandonner les droits de la nation. « Nos pouvoirs, quels qu'ils fussent, ont changé « ce jour de nature; quels que soient les pouvoirs « que nous avons exercés, nos efforts, nos tra- « vaux, les ont légitimés, l'adhésion de la nation « les a sanctifiés. Vous vous rappelez tous le mot de « ce grand homme de l'antiquité, qui avait négligé « les formes légales pour sauver sa patrie. Sommé

« par un tribun factieux de dire s'il avait observé « les lois, il répondit : Je jure que j'ai sauvé la « patrie! Messieurs (en se tournant vers les dé- « putés des communes), je jure que vous avez « sauvé la France! » L'assemblée entière se leva, par un mouvement spontané, et déclara que sa session ne finirait qu'au moment où son œuvre serait accomplie.

Les tentatives contre-révolutionnaires se multiplièrent vers le même temps au-dehors de l'assemblée. On essaya de séduire ou de désorganiser l'armée, mais l'assemblée prit de sages mesures à cet égard; elle attacha les troupes à la révolution, en rendant les grades et l'avancement indépendants de la cour et des titres nobiliaires. Le comte d'Artois et le prince de Condé, qui s'étaient retirés à Turin après le 14 juillet, formèrent des intelligences avec Lyon et le midi; mais l'émigration n'ayant pas encore, à cette époque, la consistance extérieure qu'elle eut plus tard à Coblentz, et manquant d'appui dans l'intérieur, tous ses projets échouèrent. Les essais du soulèvement que le clergé tenta dans le Languedoc furent alors sans résultat; ils amenèrent quelques troubles de peu de durée, mais ils n'engagèrent point une guerre religieuse. Il faut du temps pour former un parti,

et il en faut davantage pour le décider à combattre sérieusement. Un dessein moins impraticable fut celui d'enlever le roi et de le conduire à Péronne. Le marquis de Favras, avec l'appui secret de *Monsieur*, frère du roi, s'apprêtait à l'exécuter lorsqu'il fut découvert. Le Châtelet condamna à mort cet intrépide aventurier, qui manqua son entreprise parce qu'il y mit trop d'appareil. L'évasion du roi, après les événements d'octobre, ne pouvait plus avoir lieu que d'une manière furtive, comme il arriva plus tard à Varennes.

La cour était dans une position équivoque et embarrassée. Elle encourageait toutes les entreprises contre-révolutionnaires, elle n'en avouait aucune; elle sentait plus que jamais sa faiblesse et sa dépendance de l'assemblée; et tout en désirant de s'y soustraire, elle craignait de le tenter, parce que le succès lui paraissait difficile. Aussi excitait-elle les résistances sans y coopérer ouvertement : avec les uns elle rêvait l'ancien régime, avec les autres elle ne cherchait qu'à modérer la révolution. Mirabeau avait depuis peu traité avec elle. Après avoir été un des principaux auteurs des réformes, il voulait leur donner de la stabilité, en enchaînant les factions; son but était de convertir la cour à la révolution, et non de livrer la révolution à la cour. L'appui

qu'il offrit était constitutionnel; il ne pouvait pas en proposer d'autre, car sa puissance tenait à sa popularité, et sa popularité à ses principes. Mais il eut le tort de le faire acheter; si ses immenses besoins ne lui avaient pas fait accepter de l'argent et vendre ses conseils, il n'eût pas été plus blâmable que l'inaltérable La Fayette, les Lameth et les Girondins, qui s'abouchèrent successivement avec elle. Mais ni les uns ni les autres n'acquirent jamais la confiance absolue de la cour, qui ne recourait à eux que comme à un pis aller. Elle tentait, par leur moyen, de suspendre la révolution, tandis que, par celui des aristocrates, elle espérait la détruire. De tous les chefs populaires, Mirabeau fut peut-être celui qui exerça le plus d'ascendant sur la cour, parce qu'il était le plus entraînant et le plus fort.

Au milieu de tous ces complots et de toutes ces intrigues, l'assemblée travaillait sans relâche à la constitution. Elle décréta la nouvelle organisation judiciaire de la France. Toutes les magistratures nouvelles furent temporaires. Sous la monarchie absolue, les pouvoirs découlant du trône, les fonctionnaires étaient nommés par le roi; sous la monarchie constitutionnelle, tous les pouvoirs découlant du peuple, les fonctionnaires furent nommés

par lui. Le trône seul fut transmissible; les autres pouvoirs, n'étant ni la propriété d'un homme, ni d'une famille, ne furent pas plus viagers qu'héréditaires. La législation de cette époque dépendit d'un principe unique, la souveraineté de la nation. Les fonctions judiciaires eurent elles-mêmes ce caractère de mobilité : le jury, institution démocratique, commune autrefois à presque tout le continent, et qui n'avait survécu qu'en Angleterre aux envahissements de la féodalité ou du trône, fut introduit dans les causes criminelles. Pour les causes civiles, on nomma des juges spéciaux. On établit des tribunaux sédentaires, deux degrés de juridiction pour donner un recours contre l'erreur, et une cour de cassation qui veillât à la conservation des formes protectrices de la loi. Ce redoutable pouvoir, lorsqu'il relève du trône, ne peut être indépendant qu'en étant inamovible; mais il doit être temporaire lorsqu'il relève du peuple, parce qu'en dépendant de tous, il ne dépend de personne.

Dans une autre matière tout aussi importante, le droit de paix et de guerre, l'assemblée décida une question neuve, délicate, et le fit d'une manière prompte, sûre et juste, après une des discussions les plus lumineuses et les plus éloquentes

qui aient illustré ses séances. Comme la guerre et la paix tenaient plus à l'action qu'à la volonté, contre la règle ordinaire, elle en donna l'initiative au roi. Celui qui était plus à portée d'en connaître la convenance devait la proposer, mais c'était au corps législatif à la résoudre.

Le torrent populaire, après avoir débordé contre l'ancien régime, rentrait peu à peu dans son lit. De nouvelles digues le contenaient de toutes parts. Le gouvernement de la révolution s'établissait avec promptitude: l'assemblée avait donné au nouveau régime son monarque, sa représentation nationale, sa division territoriale, sa force armée, ses pouvoirs municipaux et administratifs, ses tribunaux populaires, son clergé, sa monnaie; elle avait trouvé une hypothèque pour sa dette, et un moyen de déplacer les propriétés sans injustice.

Le 14 juillet approchait: ce jour était pour la nation l'anniversaire de sa délivrance; on se préparait à le célébrer par une solennité qui élevât l'ame des citoyens et resserrât les liens communs. Une confédération de tout le royaume devait avoir lieu dans le Champ-de-Mars; et là, en plein air, des députés envoyés par les quatre-vingt-trois départements, la représentation nationale, la garde

parisienne et le monarque, devaient prêter serment à la constitution. Pour préluder à cette fête patriotique, les membres populaires de la noblesse proposèrent l'abolition des titres, et l'assemblée vit se renouveler une séance semblable à celle du 4 août. Les titres, les armoiries, les livrées, les ordres de chevalerie, furent abolis le 20 juin, et la vanité perdit ses priviléges comme le pouvoir avait perdu les siens.

Cette séance plaça l'égalité partout, et mit d'accord les mots avec les choses en détruisant cet attirail d'un autre temps. Les titres avaient autrefois désigné les fonctions; les armoiries avaient distingué de puissantes familles; les livrées avaient été revêtues par des armées de vassaux; les ordres de chevalerie avaient défendu l'État contre l'étranger, ou l'Europe contre l'islamisme ; mais aujourd'hui rien de cela n'était plus : les titres avaient perdu leur réalité et leur convenance ; la noblesse, après avoir cessé d'être une magistrature, cessait même d'être une illustration; et le pouvoir, comme la gloire, devaient sortir désormais des rangs plébéiens. Mais, soit que l'aristocratie tînt plus à ses titres qu'à ses priviléges, soit qu'elle n'attendît qu'un prétexte pour se déclarer ouvertement, cette dernière mesure déter-

mina plus qu'aucune autre son émigration et ses attaques. Elle fut pour la noblesse ce que la constitution civile fut pour le clergé, une occasion bien plus qu'une cause d'hostilité.

Le 14 juillet arriva, la révolution eut peu de journées si belles; le temps seul ne répondit point à cette magnifique fête. Les députés de tous les départements furent présentés au roi, qui les accueillit avec beaucoup d'affabilité; il reçut aussi les plus touchants témoignages d'amour, mais comme roi constitutionnel. — « Sire, lui dit le « chef de la députation bretonne en mettant un « genou en terre et en lui présentant son épée, je « remets en vos mains l'épée fidèle des braves Bre- « tons; elle ne se teindra que du sang de vos en- « nemis. » Louis XVI le releva, l'embrassa, lui remit son épée. « Elle ne saurait être mieux, ré- « pondit-il, qu'entre les mains de mes chers Bre- « tons; je n'ai jamais douté de leur tendresse et de « leur fidélité ; assurez-les que je suis le père, le « frère, l'ami de tous les Français. — Sire, ajouta « le député, tous les Français vous chérissent et « vous chériront, parce que vous êtes un roi ci- « toyen. »

C'était dans le Champ-de-Mars que devait avoir lieu la fédération; les immenses préparatifs de

cette fête venaient à peine d'être terminés. Paris entier avait concouru pendant plusieurs semaines aux travaux, afin que tout fût prêt le 14. Le matin, à sept heures, le cortége des électeurs, des représentants de la commune, des présidents des districts, de l'assemblée nationale, de la garde parisienne, des députés de l'armée, des fédérés des départements, partit avec ordre de l'emplacement de la Bastille. La présence de tous les corps nationaux, les bannières flottantes, les inscriptions patriotiques, les costumes variés, les sons de la musique, l'allégresse du peuple, rendaient ce cortége imposant. Il traversa la ville et passa la Seine au milieu d'une salve d'artillerie, sur un pont de bateaux qu'on avait jeté la veille. Il entra dans le Champ-de-Mars, en passant sous un arc de triomphe décoré d'inscriptions patriotiques. Chaque corps se mit, avec ordre et au bruit des applaudissements, à la place qui lui était destinée.

Le vaste emplacement du Champ-de-Mars était entouré de gradins de gazon occupés par quatre cent mille spectateurs. Au milieu s'élevait un autel à la manière antique; autour de l'autel, sur un vaste amphithéâtre, on voyait le roi, sa famille, l'assemblée et la municipalité; les fédérés des dé-

partements étaient placés par ordre, sous leurs bannières; les députés de l'armée et la garde nationale étaient à leurs rangs et sous leurs drapeaux. L'évêque d'Autun monta sur l'autel en habits pontificaux; quatre cents prêtres, revêtus d'aubes blanches et décorés de ceintures tricolores flottantes, se postèrent aux quatre coins de l'autel. La messe fut célébrée au bruit des instruments militaires; l'évêque d'Autun bénit ensuite l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières.

Il se fit alors un profond silence dans cette vaste enceinte; et La Fayette, nommé ce jour-là commandant général de toutes les gardes nationales du royaume, s'avança le premier pour prêter le serment civique. Il fut porté entre les bras des grenadiers sur l'autel de la patrie, au milieu des acclamations du peuple; et il dit d'une voix élevée, en son nom, au nom des troupes et des fédérés : — « Nous jurons d'être à jamais fidèles « à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de « tout notre pouvoir la constitution décrétée par « l'assemblée nationale, et acceptée par le roi, et « de demeurer unis à tous les Français par les liens « indissolubles de la fraternité. » Aussitôt les salves de l'artillerie, les cris prolongés de *vive la nation! vive le roi!* les sons de la musique, se mêlèrent

ensemble. Le président de l'assemblée nationale prêta le même serment, et tous les députés le répétèrent à la fois. Alors Louis XVI se leva et dit : « Moi, roi des Français, je jure d'employer tout « le pouvoir qui m'est délégué par l'acte constitu- « tionnel de l'État, à maintenir la constitution dé- « crétée par l'assemblée nationale et acceptée par « moi. » La reine entraînée leva le dauphin dans ses bras, et le montrant au peuple : « Voilà mon « fils, il se réunit ainsi que moi dans les mêmes « sentiments. » Au même instant, les bannières s'abaissèrent, les acclamations du peuple se firent entendre; les sujets crurent à la sincérité du monarque, le monarque à l'attachement des sujets, et on termina cette heureuse journée par un cantique d'actions de graces.

Les fêtes de la fédération se prolongèrent quelque temps encore : des joûtes, des illuminations, des danses furent données par la ville de Paris aux députés des départements. Un bal eut lieu sur le sol même où, un an auparavant, s'élevait la Bastille; des grilles, des fers, des ruines étaient jetés çà et là, et sur la porte on avait écrit cette inscription qui contrastait avec l'ancienne destination de ce séjour : *Ici l'on danse.* « On dansait « en effet, avec joie, avec sécurité, dit un con-

« temporain, sur le même sol où coulèrent tant « de pleurs, où gémirent tant de fois le courage, « le génie, l'innocence; où furent si souvent étouf- « fés les cris du désespoir. » Après que ces fêtes furent terminées, on frappa une médaille pour en éterniser le souvenir, et chacun des fédérés retourna dans son département.

La fédération ne fit que suspendre les hostilités des partis. On recommença de petites intrigues, tant dans l'assemblée qu'au dehors. Le duc d'Orléans était revenu de sa mission, ou, pour mieux dire, de son exil. L'information sur les journées des 5 et 6 octobre, dont on l'accusait d'être l'auteur avec Mirabeau, avait été conduite par le Châtelet. Cette procédure, qui avait été suspendue, fut alors reprise. La cour, par cette attaque, se montra de nouveau imprévoyante; car il fallait démontrer l'accusation ou ne pas l'entamer. L'assemblée, qui était décidée à livrer les coupables, si elle en avait trouvé, déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre; et Mirabeau, après une foudroyante sortie contre cette procédure, força le côté droit au silence, et demeura triomphant d'une accusation qu'on n'avait élevée que pour l'effrayer.

On n'attaquait pas seulement quelques dépu-

tés, mais l'assemblée elle-même. La cour intriguait contre elle, le côté droit la poussait à l'exagération. *Nous aimons ses décrets*, disait l'abbé Maury; *il nous en faut encore trois ou quatre.* Des libellistes soudoyés faisaient vendre à sa porte des écrits propres à lui enlever le respect du peuple; les ministres blâmaient et contrariaient sa marche. Necker, que le souvenir de son ancien ascendant poursuivait toujours, lui adressait des mémoires, dans lesquels il combattait ses décrets et lui donnait des conseils. Ce ministre ne pouvait pas s'accoutumer à un rôle secondaire; il ne voulait pas suivre les plans brusques de l'assemblée, entièrement contraires à ses idées de réformes successives. Enfin, convaincu ou lassé de l'inutilité de ses efforts, Necker partit de Paris, après avoir donné sa démission le 4 septembre 1790, et il traversa obscurément les provinces qu'un an auparavant il avait parcourues en triomphateur. En révolution, les hommes sont facilement oubliés, parce que les peuples en voient beaucoup et vivent vite. Si l'on ne veut pas qu'ils soient ingrats, il ne faut pas cesser un instant de les servir à leur manière.

D'un autre côté, la noblesse, qui avait reçu un nouveau sujet de mécontentement par l'abolition

des titres, continua ses tentatives contre-révolutionnaires. Comme elle ne parvenait pas à soulever le peuple qui, par sa position, trouvait les changements nouveaux très-avantageux, elle recourut à un autre moyen qui lui parut plus sûr : elle quitta le royaume pour y rentrer ensuite, en mettant l'Europe dans sa querelle. Mais, en attendant que l'émigration pût s'organiser, en attendant qu'elle trouvât à la révolution des ennemis étrangers, elle continua à lui en susciter dans l'intérieur du royaume. Les troupes étaient depuis quelque temps travaillées en sens divers, comme il a été dit plus haut. Le nouveau code militaire était favorable aux soldats; les grades accordés auparavant à la noblesse, il les donnait à l'ancienneté. La plupart des officiers étaient attachés à l'ancien régime, et ils ne s'en cachaient pas. Obligés de prêter le serment d'être fidèles *à la nation, à la loi et au roi*, qui était devenu le serment commun, les uns quittaient l'armée et allaient grossir les rangs de l'émigration, les autres cherchaient à gagner les soldats à leur parti.

Le général Bouillé était de ce nombre; après avoir long-temps refusé le serment civique, il l'avait enfin prêté dans cette intention. Il avait sous son commandement des troupes assez nom-

breuses; il était près de la frontière du Nord, habile, résolu, attaché au roi, ennemi de la révolution, telle qu'elle était devenue, quoique partisan d'une réforme, ce qui le rendit par la suite suspect à Coblentz. Il maintint son armée séparée des citoyens, afin qu'elle demeurât fidèle, et qu'elle ne prît pas l'esprit d'insubordination qu'ils communiquaient aux troupes. Il sut aussi conserver, par une conduite ménagée et par l'ascendant d'un grand caractère, la confiance et l'attachement des soldats. Il n'en était pas de même ailleurs. Les officiers étaient l'objet d'un déchaînement général; on les accusait de diminuer la solde, et de ne rendre aucun compte des masses militaires; les opinions s'y mêlaient aussi. Ces causes réunies excitèrent des révoltes de la part des soldats. Celle de Nancy, en août 1790, produisit de vives alarmes, et devint presque le signal d'une guerre civile. Trois régiments, celui de Châteauvieux, celui de Maistre-de-camp et celui du Roi, s'insurgèrent contre leurs chefs. Bouillé reçut ordre de marcher sur eux; ce qu'il fit à la tête de la garnison et des gardes nationales de Metz. Après un combat assez vif, il les soumit. L'assemblée l'en félicita; mais Paris, qui voyait dans les soldats des patriotes, dans Bouillé un conspirateur, fut dans

l'agitation à cette nouvelle. Des attroupements se formèrent, et l'on demanda l'accusation des ministres qui avaient donné l'ordre à Bouillé de marcher contre Nancy. Néanmoins La Fayette parvint à dissiper les mécontents, secondé par l'assemblée qui, se voyant entre la contre-révolution et l'anarchie, s'opposait à l'une et à l'autre avec la même sagesse et le même courage.

Les aristocrates triomphaient à la vue des difficultés qui embarrassaient l'assemblée nationale. Il fallait, selon eux, qu'elle se mît dans la dépendance de la multitude, ou qu'elle se privât de son appui; et, dans l'un et l'autre cas, le trajet à l'ancien régime leur paraissait plus court et plus facile. Le clergé y aida pour sa part : la vente de ses biens, qu'il entrava de toutes les manières, s'effectuait à un prix supérieur même à celui qui avait été fixé. Le peuple, délivré de la dîme, et rassuré sur la dette nationale, était loin de se prêter aux ressentiments des évêques. Ils se servirent dès lors de la constitution civile du clergé pour exciter un schisme. Ce décret de l'assemblée, comme on l'a vu, ne touchait ni à la discipline, ni aux croyances de l'église. Le roi le sanctionna le 26 décembre; mais les évêques, qui voulaient couvrir leurs intérêts du manteau de la religion,

déclarèrent qu'il empiétait sur la puissance spirituelle. Le pape, consulté sur cette mesure purement politique, y refusa son adhésion, que le roi lui avait demandée avec instance, et il soutint de ses encouragements l'opposition des évêques. Ceux-ci décidèrent qu'ils ne concourraient point à l'établissement de la constitution civile; que ceux d'entre eux qui seraient supprimés protesteraient contre cet acte non canonique; que toute érection d'évêché faite sans le concours du pape serait nulle, et que les métropolitains refuseraient l'institution aux évêques nommés selon les formes civiles.

En voulant déjouer cette ligue, l'assemblée la fortifia. Si elle eût abandonné les prêtres dissidents à eux-mêmes, malgré leur désir, ils n'auraient pas trouvé les éléments d'une guerre religieuse. Mais l'assemblée décréta que les ecclésiastiques jureraient d'être fidèles *à la nation, à la loi et au roi*, et de maintenir la constitution civile du clergé. Le refus de ce serment devait entraîner le remplacement des titulaires à leurs évêchés ou à leurs cures. L'assemblée espéra que le haut clergé par intérêt, ou le clergé inférieur par ambition, adhérerait à cette mesure. Les évêques crurent, au contraire, que tous les ecclésiastiques

suivraient leur propre exemple, et qu'en refusant de jurer ils laisseraient l'État sans culte et le peuple sans prêtres. Il n'en arriva selon le vœu ni de l'un ni de l'autre parti. Le plus grand nombre des évêques et des curés de l'assemblée refusa le serment; mais quelques évêques et beaucoup de curés le prêtèrent. Les titulaires opposants furent destitués, et les électeurs leur nommèrent des remplaçants qui reçurent l'institution canonique des évêques d'Autun et de Lida. Mais les ecclésiastiques destitués refusèrent d'abandonner leurs fonctions, déclarèrent leurs successeurs des intrus; les sacrements administrés par eux, nuls; les chrétiens qui ne craindraient pas de les reconnaître, excommuniés. Ils ne quittèrent point leur diocèse; ils y firent des mandements, y excitèrent à la désobéissance aux lois; et c'est ainsi qu'une affaire d'intérêt devint d'abord une affaire de religion, et ensuite une affaire de parti. Il y eut deux clergés, l'un constitutionnel, l'autre réfractaire; ils eurent chacun leurs sectateurs, et se traitèrent de rebelle ou d'hérétique. La religion devint, selon les passions et les intérêts, un instrument ou un obstacle; et lorsque les prêtres firent des fanatiques, les révolutionnaires firent des incrédules. Le peuple, que n'avait pas encore at-

teint ce mal des hautes classes, perdit, dans les villes surtout, la foi de ses pères, à cause de l'imprudence de ceux qui le placèrent entre la révolution et son culte. « Les évêques, dit le marquis « de Ferrières, dont on ne suspectera pas le « blâme, refusèrent de se prêter à aucun arran- « gement; et, par leurs intrigues coupables, fer- « mèrent toute voie de conciliation, sacrifiant la « religion catholique à un fol entêtement et à un « attachement condamnable à leurs richesses. »

Le peuple était recherché par tous les partis; on le courtisait comme le souverain de ces temps. Après avoir tenté d'agir sur lui par la religion, on mit en usage un autre moyen, tout puissant alors, celui des clubs. Les clubs étaient, à cette époque, des réunions privées dans lesquelles on discutait sur les mesures du gouvernement, sur les affaires de l'État et sur les décrets de l'assemblée; leurs délibérations n'avaient aucune autorité, mais elles n'étaient pas sans influence. Le premier club avait dû son origine aux députés bretons, qui déja à Versailles s'assemblaient entre eux pour concerter leurs démarches. Lorsque la représentation nationale se transporta de Versailles à Paris, les députés bretons et ceux de l'assemblée qui pensaient comme eux tinrent leurs séances

dans l'ancien couvent des Jacobins, qui donna son nom à leur réunion. Elle ne cessa pas d'abord d'être une assemblée préparatoire ; mais, comme tout ce qui existe s'étend, le club jacobin ne se contenta pas d'influencer l'assemblée : il voulut encore agir sur la municipalité et sur le peuple, et il admit comme sociétaires des membres de la commune et de simples citoyens. Son organisation devint plus régulière, son action plus forte; ses séances furent régulièrement publiées dans les journaux; il fit des affiliations dans les provinces, et il éleva à côté de la puissance légale une autre puissance, qui commença par la conseiller et finit par la conduire.

Le club des Jacobins, en perdant son caractère primitif et en devenant une assemblée populaire, avait été abandonné par une partie de ses fondateurs. Ceux-ci avaient établi une société sur le plan de l'ancienne, sous le nom de club de 89. Sièyes, Chapelier, La Fayette, La Rochefoucauld le dirigeaient, comme les Lameth et Barnave dirigeaient celui des Jacobins. Mirabeau faisait partie de l'un et de l'autre, et y était également recherché. Ces clubs, dont l'un dominait dans l'assemblée et l'autre sur le peuple, étaient attachés à l'ordre nouveau, quoique à divers degrés.

Les aristocrates voulurent attaquer la révolution avec ses propres armes; ils ouvrirent des clubs royalistes pour les opposer aux clubs populaires. Celui qui fut établi le premier, sous le nom de club des *Impartiaux*, ne put pas se soutenir, parce qu'il ne s'adressait à aucune opinion. Ayant reparu sous le nom de club *Monarchique*, il eut pour membres tous ceux dont il représentait les vœux. Il voulut se rendre favorable le peuple, et lui fit des distributions de pain ; mais, loin de les accepter, le peuple considéra cet établissement comme une manœuvre contre-révolutionnaire; il en troubla les séances, et le força à changer plusieurs fois le lieu de ses réunions. Enfin, l'autorité municipale se vit obligée, en janvier 1791, de fermer ce club, devenu l'occasion d'émeutes fréquentes.

La défiance de la multitude était extrême; le départ des tantes du roi, dont elle s'exagérait l'importance, vint accroître son inquiétude, et fit supposer qu'on préparait un autre départ. Les soupçons n'étaient point sans fondement, et ils occasionèrent une sorte d'émeute dont les contre-révolutionnaires voulurent profiter pour enlever le roi. Ce projet échoua par la détermination et l'habileté de La Fayette. Pendant que la multitude

se transportait à Vincennes pour abattre le donjon qui, selon elle, communiquait avec les Tuileries, et devait servir à la fuite du roi, plus de six cents personnes, armées d'épées et de poignards, envahirent les Tuileries, afin d'entraîner le roi à fuir. La Fayette, qui s'était rendu à Vincennes, à la tête de la garde nationale, pour disperser la multitude, vint désarmer les contre-révolutionnaires du château, après avoir dissipé l'attroupement populaire; et il reconquit, par sa seconde expédition, la confiance que devait lui faire perdre la première.

Cette tentative fit craindre plus que jamais l'évasion de Louis XVI. Aussi, lorsqu'il voulut, quelque temps après, se rendre à Saint-Cloud, il en fut empêché par la foule et par sa garde elle-même, malgré les efforts de La Fayette, qui tenait à faire respecter la loi et la liberté du monarque. L'assemblée, de son côté, après avoir décrété l'inviolabilité du prince, après avoir réglé sa garde constitutionnelle, attribué la régence au plus proche héritier mâle de la couronne, déclara que sa fuite hors du royaume entraînerait sa déchéance. Le redoublement de l'émigration, ses projets bien avoués, l'attitude menaçante des cabinets de l'Europe, étaient bien propres à faire

craindre que le roi ne prît une semblable détermination.

Ce fut alors que, pour la première fois, l'assemblée voulut arrêter les progrès de l'émigration par un décret; mais ce décret était difficile. Si l'on punissait ceux qui sortaient du royaume, on violait les maximes de liberté consacrées dans la déclaration des droits; si l'on ne mettait pas d'entraves à l'émigration, on exposait la sûreté de la France, que les nobles ne quittaient un moment que pour l'envahir. Dans l'assemblée, à part le côté favorable à l'émigration, les uns ne voyaient que le droit, les autres que le danger; et selon sa manière d'envisager la question, chacun se déclarait pour ou contre une loi répressive. Ceux qui la demandaient, la voulaient douce; mais, dans le moment, il n'y en avait qu'une praticable, et l'assemblée recula devant elle. Cette loi, sur la désignation arbitraire d'un comité de trois membres, devait prononcer la mort civile du fugitif et la confiscation de ses biens. « Le frémissement qui « s'est fait entendre à la lecture de ce projet, s'é- « cria Mirabeau, prouve que cette loi est digne « d'être placée dans le code de Dracon, et ne « pourra figurer parmi les décrets de l'assemblée « nationale de France. Je déclare que je me croirais

« délié de tout serment de fidélité envers ceux qui « auraient l'infamie de nommer une commission « dictatoriale. La popularité que j'ambitionne, et « dont j'ai eu l'honneur de jouir, n'est pas un faible « roseau; c'est dans la terre que je veux l'enraci- « ner, sur les bases de la justice et de la liberté. » La situation extérieure n'était pas encore assez alarmante pour amener une pareille mesure de sûreté et de défense révolutionnaire.

Mirabeau ne jouit pas long-temps d'une popularité dont il se croyait si sûr. Cette séance fut la dernière pour lui; il finit en peu de jours une vie usée par les passions et dans les travaux. Sa mort, survenue le 2 mars 1791, parut une calamité publique; tout Paris assista à ses funérailles, la France porta son deuil, et ses restes furent déposés dans la demeure qui venait d'être consacrée *aux grands hommes*, au nom de *la patrie reconnaissante*. Il n'eut point de successeur en puissance et en popularité, et pendant long-temps, dans les discussions difficiles, les regards de l'assemblée se dirigèrent sur le siége d'où partait cette parole souveraine qui terminait ses débats. Mirabeau, après avoir aidé la révolution de son audace dans ses temps d'épreuve, et de sa puissante raison depuis sa victoire, mourut à propos. Il roulait

dans sa tête de vastes desseins : il voulait renforcer le trône et consolider la révolution, deux choses bien difficiles en pareil temps. Il est à craindre que la royauté, s'il l'eût rendue indépendante, n'eût voulu soumettre la révolution, ou, s'il eût échoué, que la révolution n'eût aboli la royauté. Peut-être est-il impossible de convertir un pouvoir ancien à un ordre nouveau; peut-être faut-il qu'une révolution se prolonge pour qu'elle se légitime, et que le trône acquière, en se relevant, la nouveauté des autres institutions.

Depuis les 5 et 6 octobre 1789 jusqu'au mois d'avril 1791, l'assemblée nationale compléta la réorganisation de la France; la cour se livra à de petites intrigues et à des projets de fuite; les classes privilégiées cherchèrent de nouveaux moyens de puissance, ceux qu'elles possédaient autrefois leur ayant été successivement enlevés. Elles se servirent de toutes les occasions de désordre que leur fournirent les circonstances, pour attaquer le nouveau régime et ramener l'ancien à l'aide de l'anarchie. Au moment de la rentrée des parlements, la noblesse fit protester les chambres de vacations; lorsque les provinces furent abolies, elle fit protester les ordres; dès que les départements furent formés, elle tenta de nouvelles élec-

tions; dès que les anciens mandats expirèrent, elle demanda la dissolution de l'assemblée; dès que le nouveau code militaire fut décrété, elle provoqua la défection des officiers; enfin, tous ces moyens d'opposition ne la conduisant pas au terme de ses desseins, elle émigra pour exciter l'Europe contre la révolution. De son côté, le clergé, mécontent de la perte de ses biens plus encore que de la constitution ecclésiastique, voulut détruire l'ordre nouveau par des soulèvements, et amener les soulèvements par un schisme. Ainsi, ce fut pendant cette époque que les partis se désunirent de plus en plus, et que les deux classes ennemies de la révolution préparèrent les éléments de la guerre civile et de la guerre étrangère.

CHAPITRE IV.

DEPUIS LE MOIS D'AVRIL 1791 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE, TERME DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Politique de l'Europe avant la révolution française; système d'alliances suivi par les divers États. — Coalition générale contre la révolution; motifs de chaque puissance. — Conférence de Mantoue et circulaire de Pavie. — Fuite de Varennes; arrestation du roi; sa suspension. — Le parti républicain se sépare pour la première fois du parti constitutionnel monarchique. — Ce dernier rétablit le roi. — Déclaration de Pilnitz. — Le roi accepte la constitution. Fin de l'assemblée constituante; jugement sur elle.

La révolution française devait changer la politique de l'Europe; elle devait terminer la lutte des rois entre eux, et commencer celle des rois avec les peuples. Cette dernière eût été beaucoup plus tardive, si les souverains eux-mêmes ne l'eussent pas provoquée. Ils voulurent réprimer la révolu-

tion, et ils l'étendirent; car, en l'attaquant, ils devaient la rendre conquérante. L'Europe était alors arrivée au terme du système politique qui la régissait. L'existence des divers États, après avoir été tout intérieure sous le gouvernement féodal, était devenue tout extérieure sous le gouvernement monarchique. La première époque avait fini presque en même temps pour les grandes nations de l'Europe. Alors les rois qui avaient été si long-temps en guerre avec leurs vassaux, parce qu'ils étaient en contact avec eux, se rencontrèrent les uns les autres aux limites de leurs États, et se combattirent. Comme nulle domination ne put devenir universelle, ni celle de Charles-Quint, ni celle de Louis XIV, les faibles se liguant toujours pour abaisser les plus forts, il s'établit, après diverses vicissitudes de supériorité et d'alliances, une espèce d'équilibre européen. Il n'est pas inutile de connaître ce qu'il était avant la révolution, pour bien apprécier les événements ultérieurs.

L'Autriche, l'Angleterre et la France avaient été, depuis la paix de Westphalie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les trois grandes puissances de l'Europe. L'intérêt avait ligué ensemble les deux premières contre la troisième. L'Autriche avait à

redouter la France dans les Pays-Bas, l'Angleterre avait à la redouter sur mer. La rivalité de puissance ou de commerce les mettait souvent aux prises, et elles cherchaient à s'affaiblir ou à se dépouiller. L'Espagne, depuis qu'un prince de la maison de Bourbon occupait son trône, était l'alliée de la France contre l'Angleterre. Du reste, c'était une puissance déchue : reléguée dans un coin du continent, affaissée sous le système de Philippe II, privée par le pacte de famille du seul ennemi qui pût la tenir en haleine, elle n'avait conservé que sur mer quelque chose de son ancienne supériorité. Mais la France avait d'autres alliés sur tous les flancs de l'Autriche : dans le nord, la Suède; dans l'orient, la Pologne et la Porte; dans le midi de l'Allemagne, la Bavière; dans l'ouest, la Prusse; et dans l'Italie, le royaume de Naples. Ces puissances ayant à redouter les envahissements de l'Autriche, devaient être naturellement les alliées de son ennemie. Placé entre les deux systèmes d'alliance, le Piémont était tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, suivant les circonstances et ses intérêts. La Hollande s'alliait à l'Angleterre ou à la France, selon que le parti du stathouder ou celui du peuple dominait dans la république. La Suisse était neutre.

Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, deux puissances s'étaient élevées dans le Nord, la Prusse et la Russie. La Prusse avait été changée de simple électorat en royaume important par Frédéric-Guillaume, qui lui avait donné un trésor et une armée, et par son fils Frédéric-le-Grand, qui s'en était servi pour étendre son territoire. La Russie, long-temps placée hors des relations des autres États, avait été surtout introduite dans la politique européenne par Pierre Ier et Catherine II. L'avénement de ces deux puissances avait modifié les anciennes alliances. D'accord avec le cabinet de Vienne, la Russie et la Prusse avaient exécuté le premier partage de la Pologne en 1772; et, après la mort du grand Frédéric, l'impératrice Catherine et l'empereur Joseph s'étaient ligués, en 1786, pour opérer celui de la Turquie européenne.

Affaibli depuis l'imprudente et malheureuse guerre de sept ans, le cabinet de Versailles avait assisté au partage de la Pologne sans le traverser, avait vu préparer la chute de l'empire ottoman sans y mettre obstacle, et avait même laissé succomber, sans le secourir, le parti républicain de Hollande, son allié, sous les coups de la Prusse et de l'Angleterre. Celles-ci avaient rétabli mi-

litairement, en 1787, le stathoudérat héréditaire dans les Provinces-Unies. Le seul acte qui eût honoré la politique française avait été l'appui heureux donné à l'indépendance de l'Amérique du nord. La révolution de 1789, en étendant l'influence morale de la France, diminua encore davantage son influence diplomatique.

L'Angleterre, que gouvernait le jeune Pitt, s'était alarmée en 1788 des projets ambitieux de la Russie. Elle avait formé une alliance avec la Prusse et la Hollande pour y mettre un terme. Les hostilités étaient sur le point de commencer lorsque l'empereur Joseph mourut, en février 1790, et fut remplacé par Léopold, qui accepta en juillet la convention de Reichenbach. Cette convention posa, sous la médiation de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande, les bases de la paix entre l'Autriche et la Turquie, qui fut définitivement signée à Sistove le 4 août 1791; elle pourvut en même temps à la pacification des troubles des Pays-Bas. Pressée par l'Angleterre et la Prusse, Catherine II fit également la paix avec la Porte à Jassy, le 29 décembre 1791. Ces négociations et les traités qui en résultèrent, terminèrent les luttes politiques du XVIIIe siècle, et laissèrent les puissances

libres de s'occuper de la révolution française.

Les princes de l'Europe, qui n'avaient eu jusque là d'autres ennemis qu'eux-mêmes, virent en elle un ennemi commun. Les anciens rapports de guerre ou d'alliance, déja méconnus pendant la guerre de sept ans, cessèrent entièrement alors : la Suède s'unit à la Russie, et la Prusse à l'Autriche. Il n'y eut plus que des rois d'une part et un peuple de l'autre, en attendant ceux que son exemple ou les fautes des princes lui donneraient pour auxiliaires. Une coalition générale se forma bientôt contre la révolution française : l'Autriche y entra dans l'espoir de s'agrandir, l'Angleterre dans celui de se venger de la guerre d'Amérique et de se préserver de l'esprit de révolution; la Prusse, pour raffermir le pouvoir absolu menacé et s'étendre en occupant son armée oisive; les Cercles de l'Allemagne, pour redonner à quelques-uns de leurs membres les droits féodaux, dont l'abolition de ce régime les avait privés en Alsace; le roi de Suède qui s'était fait le chevalier de l'arbitraire, pour le rétablir en France, comme il venait de le rétablir dans son propre pays; la Russie, pour exécuter sans trouble le partage de la Pologne, tandis que l'Europe serait occupée ailleurs; enfin, tous les souverains de la maison

de Bourbon, par intérêt de pouvoir et par attachement de famille. Les émigrés les encourageaient dans ces projets et les excitaient à l'invasion. Selon eux, la France était sans armée, ou du moins sans chefs, dénuée d'argent, livrée au désordre, lasse de l'assemblée, disposée à l'ancien régime, et elle n'avait ni moyens ni envie de se défendre. Ils arrivaient en foule pour prendre part à cette courte campagne, et ils se formaient en corps organisés, sous le prince de Condé, à Worms; sous le comte d'Artois, à Coblentz.

Le comte d'Artois hâtait surtout les déterminations des cabinets. L'empereur Léopold était en Italie; il se transporta auprès de lui avec Calonne, qui lui servait de ministre, et le comte Alphonse de Durfort, qui avait été son intermédiaire avec la cour des Tuileries et lui avait rapporté l'autorisation du roi de traiter avec Léopold. La conférence eut lieu à Mantoue, et le comte de Durfort vint remettre à Louis XVI, au nom de l'empereur, une déclaration secrète par laquelle on lui annonçait les secours prochains de la coalition. L'Autriche devait faire filer trente-cinq mille hommes sur la frontière de Flandre, les Cercles quinze mille sur l'Alsace, les Suisses quinze mille sur la frontière du Lyonnais, le roi

de Sardaigne quinze mille sur celle du Dauphiné; l'Espagne devait porter à vingt mille son armée de Catalogne; la Prusse était bien disposée en faveur de la coalition; le roi d'Angleterre devait en faire partie, comme électeur de Hanovre. Toutes ces troupes s'ébranleraient en même temps à la fin de juillet, alors la maison de Bourbon ferait une protestation, les puissances publieraient un manifeste; mais jusque là, il importait de tenir ce dessein secret, d'éviter toute insurrection partielle, et de ne faire aucune tentative de fuite. Tel était le résultat des conférences de Mantoue, du 20 mai 1791.

Louis XVI, soit qu'il ne voulût pas se mettre entièrement à la merci de l'étranger, soit qu'il craignît l'ascendant que le comte d'Artois, s'il revenait à la tête de l'émigration victorieuse, prendrait sur le gouvernement qu'il aurait établi, aima mieux relever la monarchie tout seul. Il avait dans le général Bouillé un partisan dévoué et habile, qui condamnait à la fois l'émigration et l'assemblée, et qui lui promettait un refuge et un appui dans son armée. Depuis quelque temps une correspondance secrète avait lieu entre lui et le roi : Bouillé préparait tout pour le recevoir. Sous prétexte d'un mouvement de troupes enne-

mies sur la frontière, il établit un camp à Montmédy; il plaça des détachements sur la route que devait suivre le roi pour lui servir d'escorte; et comme il fallait un motif à ces dispositions, il prit celui de protéger la caisse destinée au paiement des troupes.

De son côté, la famille royale fit en secret tous les préparatifs du départ; peu de personnes en furent instruites, aucune démarche ne le trahit. Louis XVI et la reine affectèrent au contraire tout ce qui pouvait en éloigner le soupçon, et le 20 juin dans la nuit, au moment fixé pour le départ, ils quittèrent le château un à un et déguisés. Ils échappèrent à la surveillance des gardes, se rendirent sur le boulevard où une voiture les attendait, et se mirent en route dans la direction de Châlons et de Montmédy.

Le lendemain, à la nouvelle de cette évasion, Paris fut d'abord saisi de stupeur; bientôt l'indignation prit le dessus, des groupes se formaient, le tumulte allait en croissant. Ceux qui n'avaient pas empêché la fuite étaient accusés de l'avoir favorisée; la défiance n'épargnait ni La Fayette, ni Bailly. On voyait dans cet événement l'invasion de la France, le triomphe de l'émigration, le retour de l'ancien régime, ou bien une longue

guerre civile. Mais la conduite de l'assemblée redonna bientôt du calme et de la sécurité aux esprits. Elle prit toutes les mesures qu'exigeait une conjoncture si difficile, elle manda à sa barre les ministres et les autorités, calma le peuple par une proclamation, fit prendre des précautions propres à maintenir la tranquillité publique, s'empara du pouvoir exécutif, chargea le ministre des relations extérieures, Montmorin, de faire part aux puissances de l'Europe de ses intentions pacifiques, envoya des commissaires aux troupes pour s'assurer d'elles et recevoir leur serment, non plus au nom du roi, mais au sien; enfin elle fit partir pour les départements l'ordre d'arrêter quiconque sortirait du royaume. « Ainsi, en moins de quatre heures, « dit le marquis de Ferrières, l'assemblée se vit « investie de tous les pouvoirs; le gouvernement « marcha, la tranquillité publique n'éprouva pas « le moindre choc; et Paris et la France appri- (1) « rent par cette expérience devenue si funeste à « la royauté, que presque toujours le monarque « est étranger au gouvernement qui existe sous « son nom. »

Cependant Louis XVI et sa famille approchaient du terme de leur voyage. Le succès des pre-

mières journées, l'éloignement de Paris rendirent le roi moins réservé et plus confiant; il eut l'imprudence de se montrer; il fut reconnu et arrêté à Varennes, le 21. Dans un instant, toutes les gardes nationales furent sur pied; les officiers des détachements postés par Bouillé voulurent vainement délivrer le roi; les dragons et les hussards craignirent ou refusèrent de les seconder. Bouillé, averti de ce funeste accident, accourut lui-même à la tête d'un régiment de cavalerie. Mais il n'était plus temps; lorsqu'il arriva à Varennes, le roi en était parti depuis plusieurs heures; ses escadrons étaient fatigués et refusaient d'aller plus avant. Les gardes nationales étaient partout sous les armes, et il ne lui resta plus, après le mauvais succès de son entreprise, qu'à quitter l'armée et la France.

L'assemblée, en apprenant l'arrestation du roi, envoya pour commissaires auprès de lui, trois de ses membres, Pétion, Latour-Maubourg et Barnave; ils joignirent la famille royale à Épernay, et revinrent avec elle. Ce fut pendant ce voyage que Barnave, touché du bon sens de Louis XVI, des prévenances de Marie-Antoinette et du sort de toute cette famille royale si abaissée, lui témoigna le plus vif intérêt. Dès ce jour, il

lui prêta ses conseils et son appui. Le cortége, en arrivant à Paris, traversa une foule immense qui ne fit entendre ni applaudissements ni murmures, et qui garda un long silence improbateur.

Le roi fut provisoirement suspendu; on lui donna une garde ainsi qu'à la reine; des commissaires furent nommés pour l'interroger. Tous les partis s'agitèrent : les uns voulaient le maintenir sur le trône malgré sa fuite; les autres prétendaient qu'il avait abdiqué, en condamnant, dans un manifeste adressé aux Français lors de son départ, et la révolution et les actes émanés de lui pendant cette époque, qu'il appelait un temps de captivité.

Le parti républicain commençait alors à paraître. Jusque là il avait été ou dépendant ou caché, parce qu'il n'avait pas eu d'existence propre ou de prétexte pour se montrer. La lutte qui s'était engagée d'abord entre l'assemblée et la cour, puis entre les constitutionnels et les aristocrates, en dernier lieu entre les constitutionnels eux-mêmes, allait commencer entre les constitutionnels et les républicains. Telle est, en temps de révolution, l'inévitable marche des choses. Les partisans de l'ordre nouvellement établi se réuni-

rent alors et renoncèrent à des dissidences qui n'étaient pas sans inconvénient pour leur cause, lors même que l'assemblée était toute-puissante, et qui devenaient périlleuses au moment où l'émigration la menaçait d'un côté et la multitude de l'autre. Mirabeau n'était plus; le centre, sur lequel s'appuyait cet homme puissant, et qui formait la portion la moins ambitieuse de l'assemblée et la plus attachée aux principes, pouvait, en étant réuni aux Lameth, rétablir Louis XVI et la monarchie constitutionnelle, et s'opposer aux débordements populaires.

Cette alliance s'opéra : les Lameth s'entendirent avec d'André et les principaux membres du centre, s'abouchèrent avec la cour, et ouvrirent le club des Feuillants pour l'opposer à celui des Jacobins. Mais ceux-ci ne pouvaient pas manquer de chefs : ils avaient combattu sous Mirabeau contre les Lameth, sous les Lameth contre Mirabeau; ils combattirent sous Pétion et Robespierre contre les Lameth. Le parti qui voulait une seconde révolution avait constamment soutenu les acteurs les plus extrêmes de la révolution déjà faite, parce que c'était rapprocher de lui la lutte et la victoire. Enfin aujourd'hui, de subordonné il devenait indépendant; il ne combattait plus en fa-

veur d'autrui et pour le compte d'une opinion étrangère, mais pour lui et sous sa propre bannière. La cour, par ses fautes multipliées, par ses machinations imprudentes, et en dernier lieu par la fuite du monarque, lui avait permis d'avouer son but; et les Lameth, en l'abandonnant, l'avaient laissé à ses véritables chefs.

Les Lameth essuyèrent à leur tour les reproches de la multitude, qui ne voyait que leur alliance avec la cour, sans en examiner les conditions. Mais soutenus de tous les constitutionnels, ils étaient les plus forts dans l'assemblée, et il leur importait de rétablir au plus tôt le roi, afin de faire cesser une controverse qui menaçait l'ordre nouveau, en autorisant le parti républicain à demander la déchéance tant que durerait la suspension. Les commissaires chargés d'interroger Louis XVI lui dictèrent eux-mêmes une déclaration qu'ils présentèrent en son nom à l'assemblée, et qui adoucit le mauvais effet de sa fuite. Le rapporteur déclara, au nom des sept comités chargés de l'examen de cette grande question, qu'il n'y avait pas lieu de mettre Louis XVI en jugement, ni à prononcer contre lui la déchéance. La discussion qui suivit ce rapport fut longue et animée; les efforts du parti républicain, malgré

leur opiniâtreté, furent sans résultat. La plupart de leurs orateurs parlèrent : ils voulaient la déposition, ou une régence, c'est-à-dire, le gouvernement populaire ou un acheminement vers lui. Barnave, après avoir combattu tous leurs moyens, finit son discours par ces remarquables paroles : « Régénérateurs de l'empire, suivez invariable- « ment votre ligne. Vous avez montré que vous « aviez le courage de détruire les abus de la puis- « sance; vous avez montré que vous aviez tout « ce qu'il faut pour mettre à la place de sages et « d'heureuses institutions; prouvez que vous « avez la sagesse de les protéger et de les mainte- « nir. La nation vient de donner une grande « preuve de force et de courage; elle a solennel- « lement mis au jour, et par un mouvement « spontané, tout ce qu'elle pouvait opposer aux « attaques dont on la menaçait. Continuez les « mêmes précautions; que nos limites, que nos « frontières soient puissamment défendues. Mais « au moment où nous manifestons notre puis- « sance, prouvons aussi notre modération; pré- « sentons la paix au monde inquiet des événe- « ments qui se passent au milieu de nous; « présentons une occasion de triomphe à tous « ceux qui, dans les pays étrangers, ont pris

« intérêt à notre révolution ! Ils nous crient « de toutes parts : Vous êtes puissants, soyez sa- « ges, soyez modérés; c'est là que sera le terme « de votre gloire; c'est ainsi que vous montrerez « que, dans des circonstances diverses, vous savez « employer des talents, des moyens et des vertus « diverses. »

L'assemblée se rangea de l'avis de Barnave. Mais pour calmer le peuple, et afin de pourvoir à la sécurité de la France pour l'avenir, elle décréta que le roi aurait de fait abdiqué la couronne, s'il rétractait son serment à la constitution après l'avoir prêté, s'il se mettait à la tête d'une armée pour faire la guerre à la nation, ou s'il souffrait que quelqu'un la fît en son nom; qu'alors, redevenu simple citoyen, il cesserait d'être inviolable, et pourrait être accusé pour les actes postérieurs à son abdication.

Le jour où ce décret fut adopté par l'assemblée, les chefs du parti républicain excitèrent la multitude. Mais le lieu des séances était entouré par la garde nationale, et l'assemblée ne put être ni envahie ni intimidée. Les agitateurs n'ayant pas pu empêcher le décret, insurgèrent le peuple contre lui. Ils firent une pétition, dans laquelle ils méconnaissaient la compétence de l'as-

semblée, en appelaient à la souveraineté de la nation, considéraient Louis XVI comme déchu depuis qu'il s'était évadé, et demandaient son remplacement. Cette pétition, rédigée par Brissot, auteur du *Patriote français* et président du comité des recherches de la ville de Paris, fut portée le 17 juillet au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie : une foule immense vint la signer. L'assemblée avertie manda la municipalité à sa barre, et lui enjoignit de veiller à la tranquillité publique. La Fayette marcha contre l'attroupement, et parvint à le dissiper une première fois sans effusion de sang. Les officiers municipaux s'établirent aux Invalides; mais, dans le même jour, la multitude revint en plus grand nombre, et avec plus de détermination. Danton et Camille Desmoulins la haranguèrent sur l'autel même de la patrie. Deux invalides qu'on prit pour des espions furent massacrés, et leurs têtes furent placées sur des piques. L'insurrection devenait alarmante; La Fayette se transporta de nouveau au Champ-de-Mars à la tête de douze cents gardes nationaux. Bailly l'accompagna, et fit déployer le drapeau rouge. On adressa alors à la multitude les sommations exigées par la loi, mais elle refusa de se retirer, et méconnaissant l'autorité,

elle cria : *A bas le drapeau rouge !* et assaillit de coups de pierres la garde nationale. La Fayette fit tirer les siens, mais en l'air; la multitude ne fut point intimidée et recommença; alors, contraint par l'obstination des insurgés, La Fayette ordonna une nouvelle décharge, mais celle-ci fut réelle et meurtrière. La multitude effrayée prit la fuite, laissant nombre de morts sur le champ de la fédération; le trouble cessa, l'ordre fut rétabli; mais le sang avait coulé, et le peuple ne pardonna ni à La Fayette ni à Bailly la dure nécessité à laquelle il les avait réduits. C'était un véritable combat dans lequel le parti républicain, qui n'était ni assez fort encore ni assez soutenu, fut défait par le parti monarchique constitutionnel. La tentative du Champ-de-Mars fut le prélude des mouvements populaires qui aboutirent au 10 août.

Pendant que ceci se passait dans l'assemblée et dans Paris, les émigrés, que la fuite de Louis XVI avait remplis d'espérance, furent consternés de son arrestation. *Monsieur*, qui s'était évadé en même temps que son frère et qui avait été plus heureux que lui, arriva seul à Bruxelles avec les pouvoirs et le titre de régent. Les émigrés ne pensèrent dès lors plus qu'à l'as-

sistance de l'Europe; les officiers quittèrent leurs drapeaux; deux cent quatre-vingt-dix membres de l'assemblée protestèrent contre ses décrets, afin de légitimer l'invasion; Bouillé écrivit une lettre menaçante dans l'espoir inconcevable d'intimider l'assemblée, et en même temps pour se charger seul de la responsabilité de l'évasion de Louis XVI; enfin, l'empereur, le roi de Prusse et le comte d'Artois se réunirent à Pilnitz, où ils firent la fameuse déclaration du 27 août, qui préparait l'invasion de la France et qui, au lieu d'améliorer le sort du roi, l'aurait compromis, si l'assemblée toujours sage n'eût pas suivi ses desseins, malgré les menaces de la multitude et celles de l'étranger.

Dans la déclaration de Pilnitz, les souverains considéraient la cause de Louis XVI comme la leur. Ils exigeaient qu'il fût libre de se porter où il voudrait, c'est-à-dire, au milieu d'eux; qu'on le remît sur son trône, que l'assemblée fût dissoute, et que les princes de l'empire possessionnés en Alsace fussent rétablis dans leurs droits féodaux. En cas de refus, ils menaçaient la France d'une guerre à laquelle devaient concourir toutes les puissances qui s'étaient garanti la monarchie française. Cette déclaration irrita l'assemblée et le peuple, loin de les abattre. On se demanda de

quel droit les princes de l'Europe intervenaient dans notre gouvernement; de quel droit ils donnaient des ordres à un grand peuple, et lui imposaient des conditions; et, puisque les souverains en appelaient à la force, on se prépara à la résistance. Les frontières furent mises en état de défense, cent mille hommes de garde nationale furent levés, et l'on attendit avec assurance les attaques de l'ennemi, bien convaincu que le peuple français serait invincible en révolution et chez lui.

Cependant l'assemblée touchait au terme de ses travaux : les rapports civils, les contributions publiques, la nature des crimes, leur poursuite, leur instruction et leurs peines avaient été aussi sagement réglés que les rapports généraux et constitutionnels. L'égalité avait été introduite dans les successions, dans les impôts et dans les peines; il ne restait plus qu'à réunir tous les décrets constitutionnels en un seul corps pour les soumettre à l'acceptation du roi. L'assemblée commençait à se fatiguer de ses travaux et de ses divisions; le peuple lui-même, qui s'ennuie en France de ce qui dure trop, désirait une nouvelle représentation nationale; la convocation des colléges électoraux fut désignée pour le 5 août.

Malheureusement les membres de l'assemblée actuelle ne pouvaient pas faire partie de la suivante; on l'avait ainsi décidé avant le départ de Varennes. Dans cette question importante, le désintéressement des uns, les rivalités des autres, des intentions d'anarchie de la part des aristocrates et de domination de la part des républicains, avaient entraîné l'assemblée. Vainement Duport avait dit : « Depuis qu'on nous rassasie de prin-« cipes, comment ne s'est-on pas avisé que la « stabilité est aussi un principe de gouvernement? « Veut-on exposer la France, dont les têtes sont « si ardentes et si mobiles, à voir arriver tous les « deux ans une révolution dans les lois et dans les « opinions? » C'est ce que voulaient les privilégiés et les jacobins, quoique avec des buts différents. Dans toutes les matières semblables, l'assemblée constituante se trompa ou fut dominée : lorsqu'il s'agit du ministère, elle décida, contre Mirabeau, qu'aucun député ne pourrait l'occuper; lorsqu'il s'agit de la réélection, elle décida, contre ses propres membres, qu'elle ne pourrait avoir lieu : ce fut dans le même esprit qu'elle leur interdit d'accepter, pendant quatre ans, aucun emploi conféré par le prince. Cette manie de désintéressement entraîna bientôt La Fayette à se démettre

du commandement de la garde nationale, et Bailly de la mairie; aussi cette époque remarquable finit en entier avec la constituante, et il n'en resta plus rien sous la législative.

La réunion des décrets constitutionnels en un seul corps fit naître l'idée de les réviser. Mais cette tentative de révision excita un extrême mécontentement, et fut à peu près nulle; il ne convenait pas de rendre après coup la constitution plus aristocratique, de peur que la multitude ne la voulût encore plus populaire. Pour enchaîner la souveraineté de la nation, et en même temps pour ne pas la méconnaître, l'assemblée déclara que la France avait le droit de revoir sa constitution, mais qu'il était prudent de ne pas user de ce droit pendant trente ans.

L'acte constitutionnel fut présenté au roi par soixante députés; la suspension fut levée; Louis XVI reprit l'exercice de son pouvoir, et la garde que la loi lui avait donnée fut sous son commandement. Redevenu libre, la constitution lui fut soumise. Après plusieurs jours d'examen : « J'accepte la « constitution, écrivit-il à l'assemblée; je prends « l'engagement de la maintenir au dedans, de la « défendre contre les attaques du dehors, et de « la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met

« en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'ad-
« hésion que la grande majorité du peuple donne
« à la constitution, je renonce au concours que
« j'avais réclamé dans le travail; et que, n'étant
« responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque
« j'y renonce, n'a le droit de s'en plaindre. »

Cette lettre excita de vifs applaudissements. La Fayette demanda et fit décréter une amnistie en faveur de ceux qui étaient poursuivis pour le départ du roi, ou pour des faits relatifs à la révolution. Le lendemain le roi vint lui-même accepter la constitution dans l'assemblée. La foule l'y accompagna de ses acclamations; il fut l'objet de l'enthousiasme des députés et des tribunes, et ce jour-là il obtint de nouveau la confiance et l'affection du peuple. Enfin, le 29 septembre fut marqué pour la clôture de l'assemblée; le roi se rendit à la séance; son discours fut souvent interrompu par les applaudissements, et lorsqu'il dit : « Pour vous, messieurs, qui, dans une longue et
« pénible carrière, avez montré un zèle infatigable,
« il vous reste encore un devoir à remplir lorsque
« vous serez dispersés sur la surface de cet empire :
« c'est d'exprimer à vos concitoyens le véritable
« sens des lois que vous avez faites pour eux, d'y
« rappeler ceux qui les méconnaissent, d'épurer,

« de réunir toutes les opinions par l'exemple que « vous leur donnerez de l'amour de l'ordre et de « la soumission aux lois. — Oui, oui! s'écrièrent « d'un commun accord tous les députés. — Je « compte que vous serez l'interprète de mes senti- « ments auprès de vos concitoyens.—Oui, oui! — « Dites-leur bien à tous que le roi sera toujours « leur premier et leur plus fidèle ami; qu'il a be- « soin d'être aimé d'eux; qu'il ne saurait être heu- « reux qu'avec eux et que par eux : l'espoir de « contribuer à leur bonheur soutiendra mon cou- « rage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera « ma plus douce récompense. » C'est un discours à la Henri IV, dit une voix; et Louis XVI sortit au milieu des plus éclatants témoignages d'amour.

Alors Thouret dit d'une voix forte et en s'adressant au peuple : « L'assemblée constituante déclare « que sa mission est achevée, et qu'elle termine « en ce moment ses séances. » Ainsi finit cette première et glorieuse assemblée de la nation. Elle fut courageuse, éclairée, juste, et n'eut qu'une passion, celle de la loi. Elle accomplit en deux ans, par ses efforts et avec une infatigable persévérance, la plus grande révolution qu'ait jamais vue une seule génération de mortels. Au milieu de ses travaux, elle réprima le despotisme et l'a-

narchie en déjouant les complots de l'aristocratie, et en maintenant la subordination de la multitude. Son unique tort fut de ne pas confier la conduite de la révolution à ceux qui l'avaient faite; elle se démit du pouvoir, comme ces législateurs de l'antiquité qui s'exilaient de la patrie après l'avoir constituée. Une assemblée nouvelle ne s'attacha point à consolider son œuvre, et la révolution qu'il fallait finir fut recommencée.

La constitution de 1791 était faite d'après des principes qui convenaient aux idées et à la situation de la France. Cette constitution était l'œuvre de la classe moyenne, qui se trouvait alors la plus forte; car, comme on le sait, la force qui domine s'empare toujours des institutions. Mais lorsqu'elle appartient à un seul, elle est despotisme; à quelques-uns, elle est privilége; à tous, elle est droit: ce dernier état est le terme de la société, comme il est son origine. La France y était enfin parvenue, après avoir passé par la féodalité, qui était l'institution aristocratique, et par le pouvoir absolu, qui était l'institution monarchique. L'égalité fut consacrée parmi les citoyens, et la délégation fut reconnue dans les pouvoirs; telles devaient être, sous le régime nouveau, la condition des hommes et la forme du gouvernement.

Dans cette constitution, le peuple était la source de tous les pouvoirs, mais il n'en exerçait aucun; il n'avait que l'élection primaire, et ses magistrats étaient choisis par des hommes pris dans la nation éclairée. Celle-ci composait l'assemblée, les tribunaux, les administrations, les municipalités, les milices, et possédait ainsi toute la force et tous les pouvoirs de l'État. Elle était alors seule propre à les exercer, parce qu'elle avait seule les lumières qu'exige la conduite du gouvernement. Le peuple n'était point encore assez avancé pour entrer en partage du pouvoir : aussi n'est-ce que par accident et d'une manière passagère qu'il est tombé entre ses mains; mais il recevait l'éducation civique, et s'exerçait au gouvernement dans les assemblées primaires, selon le véritable but de la société, qui n'est pas de donner ses avantages en patrimoine à une classe, mais de les y faire participer toutes lorsqu'elles sont capables de les acquérir. C'était là le principal caractère de la constitution de 1791 : à mesure que quelqu'un devenait apte à posséder le droit, il y était admis; elle élargissait ses cadres avec la civilisation, qui chaque jour appelle un plus grand nombre d'hommes à l'administration de l'État. C'est par là qu'elle avait établi la véri-

table égalité, dont le caractère réel est l'admissibilité, comme celui de l'inégalité est l'exclusion. En rendant le pouvoir mobile par l'élection, elle en faisait une magistrature publique; tandis que le privilége, en le rendant héréditaire par la transmission, en fait une propriété privée.

La constitution de 1791 établit des pouvoirs homogènes, qui correspondaient entre eux et se contenaient réciproquement; cependant, il faut le dire, l'autorité royale y était trop subordonnée à la puissance populaire. Il n'en est jamais autrement : la souveraineté, de quelque part qu'elle vienne, se donne toujours un faible contre-poids lorsqu'elle se limite elle-même. Une assemblée constituante affaiblit la royauté; un roi législateur restreint les prérogatives d'une assemblée.

Cette constitution était pourtant moins démocratique que celle des États-Unis, qui a été praticable malgré l'étendue du territoire; ce qui prouve que ce n'est pas la forme des institutions, mais bien l'assentiment qu'elles obtiennent, ou les dissidences qu'elles excitent, qui permettent ou empêchent leur établissement. Dans un pays nouveau, après une révolution d'indépendance, comme en Amérique, toute constitution est possible; il n'y a qu'un parti ennemi, celui de la

métropole, et, dès qu'il est vaincu, la lutte cesse, parce que la défaite entraîne son expulsion. Il n'en est pas de même des révolutions sociales chez des peuples qui ont eu une longue existence. Les changements attaquent des intérêts, les intérêts forment des partis, les partis se mettent en lutte, et plus la victoire s'étend, plus les ressentiments augmentent. C'est ce qui arriva à la France. L'œuvre de l'assemblée constituante périt moins par ses défauts que par les coups des factions. Placée entre l'aristocratie et la multitude, elle fut attaquée par l'une et envahie par l'autre. Celle-ci ne serait pas devenue souveraine, si la guerre civile et la coalition étrangère n'avaient pas exigé son intervention et ses secours. Pour défendre la patrie, il fallut qu'elle la gouvernât; alors elle fit sa révolution, comme la classe moyenne avait fait la sienne. Elle eut son 14 juillet, qui fut le 10 août; sa constituante, qui fut la convention; son gouvernement, qui fut le comité de salut public; mais, comme nous le verrons, sans l'émigration il n'y aurait pas eu de république.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE V.

DEPUIS LE 1er OCTOBRE 1791 JUSQU'AU 21 SEPTEMBRE 1792.

Premiers rapports de l'assemblée législative avec le roi. — État des partis : les Feuillants appuyés sur la classe moyenne, les Girondins sur le peuple. — Émigration et clergé réfractaire; décret contre eux; veto du roi. — Annonces de la guerre. — Ministère girondin; Dumouriez et Roland. — Déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. — Désastres de nos armées; décret d'un camp de réserve de vingt mille hommes sous Paris; décret de bannissement contre les prêtres non assermentés; veto du roi; chute du ministère girondin. — Pétition insurrectionnelle, du 20 juin, pour faire accepter les décrets, et reprendre les ministres. — Dernières tentatives du parti constitutionnel. — Manifeste du duc de Brunswick. — Événements du 10 août. — Insurrection militaire de La Fayette contre les auteurs du 10 août; elle échoue. — Division de l'assemblée et de la nouvelle commune; Danton. — Invasion des Prussiens. — Massacres du 2 septembre. — Campagne de l'Argone. — Causes des événements sous la législative.

La nouvelle assemblée ouvrit ses séances le

1er octobre 1791. Elle se déclara sur-le-champ *assemblée nationale législative.* Dès son début, elle eut occasion de montrer son attachement à l'ordre actuel, et le respect que lui inspiraient les fondateurs de la liberté française. Le livre de la constitution lui fut solennellement présenté par l'archiviste Camus, ayant pour cortége les douze membres de la représentation nationale les plus anciens d'âge. L'assemblée reçut l'acte constitutionnel debout et découverte, et prêta sur lui, au milieu des applaudissements du peuple qui occupait les tribunes, le serment *de vivre libre ou de mourir.* Elle vota ensuite des remercîments aux membres de l'assemblée constituante, et se disposa à commencer ses travaux.

Mais ses premiers rapports avec le roi n'eurent pas le même caractère d'union et de confiance. La cour, qui sans doute espérait reprendre sous la législative la position supérieure qu'elle avait perdue sous la constituante, ne ménagea pas assez une autorité populaire inquiète, susceptible, et qui passait alors pour la première de l'État. L'assemblée envoya soixante de ses membres en députation auprès du roi, pour lui annoncer qu'elle était constituée. Le roi ne les reçut pas lui-même, et leur fit dire par le ministre de la

justice qu'il ne pourrait les admettre que le lendemain, à midi. Un renvoi aussi peu mesuré, et les communications entre le prince et la représentation nationale rendues indirectes au moyen d'un ministre, blessèrent vivement la députation. Aussi, lorsqu'elle fut en présence de Louis XVI, Duchastel, qui la présidait, lui dit laconiquement : « Sire, l'assemblée nationale législative est défini- « tivement constituée; elle nous a députés vers « vous pour vous en instruire. » Louis XVI lui répondit plus sèchement encore : « Je ne puis vous « aller voir avant vendredi. » Cette conduite de la cour à l'égard de l'assemblée était maladroite, et peu propre à lui concilier l'affection populaire.

L'assemblée approuva la manière froide dont le président de la députation s'était exprimé, et elle se permit bientôt un acte de représailles. Le cérémonial avec lequel le roi devait être reçu au milieu d'elle était réglé par les lois précédentes. Un fauteuil en forme de trône lui était réservé; on se servait à son égard des titres de *Sire* et de *Majesté;* et les députés, debout et découverts à son arrivée, s'asseyaient, se couvraient, et se levaient encore, en imitant avec déférence tous les mouvements du prince. Quelques esprits inquiets

et exagérés trouvaient ces condescendances indignes d'une assemblée souveraine. Le député Grangeneuve demanda que les mots *sire* et *majesté* fussent remplacés par le titre *plus constitutionnel et plus beau* de *Roi des Français*. Couthon renchérit encore sur cette motion, et proposa de donner au roi un simple fauteuil, entièrement semblable à celui du président. Ces demandes excitèrent une légère improbation de la part de quelques membres; le plus grand nombre les accueillit avec empressement. « J'aime à croire, dit « Guadet, que le peuple français vénérera toujours « beaucoup plus, dans sa simplicité, le fauteuil « sur lequel s'asseoit le président des représentants « de la nation, que le fauteuil doré sur lequel « s'asseoit le chef du pouvoir exécutif. Je ne par- « lerai pas, messieurs, des titres de *sire* et de « *majesté*. Je m'étonne que l'assemblée nationale « mette en délibération si elle les conservera. Le « mot *sire* signifie seigneur; il tenait au régime « féodal qui n'existe plus. Quant à celui de *ma-* « *jesté*, on ne doit plus l'employer que pour par- « ler de Dieu et du peuple. »

La question préalable fut demandée, mais faiblement; on mit ces diverses propositions aux voix, et elles furent adoptées à une majorité con-

sidérable. Cependant, comme un pareil décret paraissait hostile, l'opinion constitutionnelle se prononça contre lui, et blâma cette rigueur trop excessive dans l'application des principes. Le lendemain, ceux qui avaient invoqué la question préalable demandèrent que les décisions de la veille fussent abandonnées. Le bruit se répandit en même temps que le roi ne se présenterait point à l'assemblée si le décret était maintenu, et le décret fut rapporté. Ces petits démêlés entre deux puissances qui craignaient entre elles des usurpations, des démarches de hauteur, et surtout de la mauvaise volonté, finirent là cette fois. Le souvenir en fut entièrement effacé par la présence de Louis XVI dans le corps législatif, où il fut reçu avec les plus grands respects et le plus vif enthousiasme.

Son discours eut pour principal objet la pacification générale. Il indiqua à l'assemblée les matières qui devaient attirer son attention, les finances, les lois civiles, le commerce, l'industrie et la consolidation du gouvernement nouveau; il promit d'employer ses efforts à ramener l'ordre et la discipline dans l'armée, à mettre le royaume en état de défense, et à donner sur la révolution française des idées propres à rétablir la bonne

intelligence en Europe. Il ajouta ces paroles, qui furent beaucoup applaudies : « Messieurs, pour « que vos importants travaux ainsi que votre zèle « produisent tout le bien qu'on doit en attendre, « il faut qu'entre le corps législatif et le roi il rè- « gne une constante harmonie et une confiance « inaltérable. Les ennemis de notre repos ne cher- « cheront que trop à nous désunir; mais que l'a- « mour de la patrie nous rallie, et que l'intérêt « public nous rende inséparables! Ainsi la puis- « sance publique se déploiera sans obstacle; l'ad- « ministration ne sera pas tourmentée par de « vaines terreurs; la propriété et la croyance de « chacun seront également protégées, et il ne « restera plus à personne de prétexte pour vivre « éloigné d'un pays où les lois seront en vigueur « et où tous les droits seront respectés. » Malheureusement il y avait deux classes en dehors de la révolution, qui ne voulaient pas composer avec elle, et dont les efforts en Europe et dans l'intérieur de la France devaient empêcher la réalisation de ces sages et pacifiques paroles. Dès qu'il y a des partis déplacés dans un État, il y a lutte de leur part, et ils forcent à prendre contre eux des mesures de guerre. Aussi les troubles intérieurs excités par les prêtres non assermentés,

les rassemblements militaires des émigrés et les préparatifs de la coalition entraînèrent bientôt la législative plus loin que ne le permettait la constitution, et qu'elle ne se le proposait elle-même.

La composition de cette assemblée était toute populaire. Les idées étant tournées vers la révolution, la cour, la noblesse et le clergé n'avaient exercé aucune influence sur les élections. Il n'y avait donc point dans cette assemblée, comme dans la précédente, des partisans du pouvoir absolu et des priviléges. Les deux fractions du côté gauche qui s'étaient divisées vers la fin de la constituante se trouvèrent encore en présence, mais non plus dans le même rapport de nombre et de force. La minorité populaire de l'autre assemblée devint la majorité de celle-ci. La défense d'élire des constituants déja éprouvés, la nécessité de choisir les députés parmi ceux que leur opinion ou leur conduite avait le plus fait remarquer, et surtout l'influence active des clubs, conduisirent à ce résultat. Les opinions et les partis se montrèrent bientôt. Il y eut une droite, un centre, une gauche, comme dans la constituante, mais avec un tout autre caractère.

La droite, composée de constitutionnels fermes

et absolus, forma le parti Feuillant. Ses principaux organes furent Dumas, Ramond, Vaublanc, Beugnot, etc. Elle eut quelques relations avec la cour par Barnave, Duport, Alex. Lameth, qui en étaient les anciens chefs, mais dont les conseils furent rarement suivis par Louis XVI, qui s'abandonnait avec plus de confiance aux avis de ses alentours. Elle s'appuyait au dehors sur le club des Feuillants et sur la bourgeoisie. La garde nationale, l'armée, le directoire du département, et en général toutes les autorités constituées, lui étaient favorables. Mais ce parti, qui ne dominait plus dans l'assemblée, perdit bientôt un poste tout aussi essentiel, celui de la municipalité, qui fut occupé par ses adversaires de la gauche.

Ceux-ci formaient le parti qu'on nomma Girondin, et qui ne fut dans la révolution qu'un parti de passage de la classe moyenne à la multitude. Il n'avait alors aucun projet subversif; mais il était disposé à défendre la révolution de toutes les manières, à la différence des constitutionnels, qui ne voulaient la défendre qu'avec la loi. A sa tête se trouvaient les brillants orateurs de la Gironde, qui lui donnèrent son nom, Vergniaud, Guadet, Gensonné, et le Provençal Isnard, qui avait une éloquence encore plus passionnée que la leur.

Son principal meneur était Brissot, qui, membre de la municipalité de Paris pendant la session précédente, était devenu plus tard de l'assemblée. Les opinions de Brissot, qui voulait une réforme complète; sa grande activité d'esprit, qui le faisait se reproduire dans le journal du *Patriote*, à la tribune de l'assemblée, au club des Jacobins; ses notions précises et étendues sur la situation des puissances étrangères, lui donnaient beaucoup d'ascendant au moment d'une lutte entre les partis et d'une guerre contre l'Europe. Condorcet avait une influence d'une autre nature: il la devait à ses idées profondes, à sa raison supérieure, qui lui valurent à peu près le rôle de Sièyes dans cette seconde génération révolutionnaire. Pétion, d'un caractère calme et résolu, fut l'homme d'action de ce parti. Son front tranquille, son élocution facile, son habitude du peuple, le firent bientôt porter à la magistrature municipale, que Bailly avait exercée pour le compte de la classe moyenne.

Le côté gauche avait dans l'assemblée un noyau de parti plus extrême que lui, et dont les membres, tels que Chabot, Bazire, Merlin, furent aux Girondins ce que Pétion, Buzot, Robespierre, avaient été au côté gauche de la constituante.

C'était le commencement de la faction démocratique qui, du dehors, servait d'auxiliaire à la Gironde, et qui disposait de l'affiliation des clubs et de la multitude. Robespierre, dans la société des jacobins, où il établit son empire après sa sortie de l'assemblée; Danton, Camille Desmoulins et Fabre-d'Églantine aux Cordeliers, où ils avaient fondé un club de novateurs plus exaltés que les jacobins encore composés d'hommes de la bourgeoisie; le brasseur Santerre dans les faubourgs, où siégeait la force populaire, étaient les véritables chefs de cette faction, qui s'appuyait sur toute une classe, et qui aspirait à fonder son propre régime. Mais elle ne combattait qu'en sous-ordre, et il fallait des circonstances bien impérieuses pour amener son triomphe. C'était là le véritable parti du Champ-de-Mars.

Le centre de la législative était sincèrement attaché à l'ordre nouveau. Il avait, à peu de chose près, les mêmes opinions et le même goût de modération que le centre de l'assemblée constituante; mais sa puissance était bien différente: il n'était plus à la tête d'une classe assise, et à l'aide de laquelle il pût maîtriser d'une manière forte et sage tous les partis exagérés. Les dangers publics, en faisant sentir de nouveau le besoin

les opinions exaltées et des partis du dehors, annulèrent complétement le centre. Il appartint bientôt aux plus forts, ainsi qu'il arrive à toutes les réunions modérées, et la gauche le domina.

La position de l'assemblée était très-difficile : sa devancière lui avait laissé des partis qu'elle ne pouvait évidemment pas pacifier. Dès ses premières séances, elle se vit obligée de s'occuper d'eux, et de s'en occuper pour les combattre. L'émigration faisait des progrès alarmants : les deux frères du roi, le prince de Condé et le duc de Bourbon, avaient protesté contre l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, c'est-à-dire, contre le seul moyen d'accommodement; ils avaient dit que le roi ne pouvait pas aliéner les droits de l'ancienne monarchie, et leur protestation, répandue dans toute la France, avait produit un grand effet sur leurs partisans. Les officiers quittaient les armées, les nobles abandonnaient leurs châteaux, des compagnies entières désertaient, pour aller s'enrégimenter sur les frontières. On envoyait des quenouilles aux traîneurs, et l'on menaçait ceux qui n'émigreraient point d'être relégués dans la bourgeoisie, lorsque la noblesse reviendrait victorieuse. Il se formait dans les Pays-Bas autrichiens et dans les électorats limi-

trophes, ce qu'on appelait *la France extérieure*. La contre-révolution était ouvertement préparée à Bruxelles, à Worms, à Coblentz, sous la protection et même avec l'aide des cours étrangères. On recevait les ambassadeurs des émigrés, tandis que ceux du gouvernement français étaient ou renvoyés, ou mal vus, ou même emprisonnés, comme le fut M. Duveryer; les voyageurs ou les négociants français, suspects de patriotisme et d'amour pour la révolution, étaient mis au ban de l'Europe. Plusieurs puissances s'étaient déclarées sans déguisement : de ce nombre se trouvaient la Suède, la Russie, et l'Espagne qui était dirigée alors par le marquis de Blanca-Florida, entièrement dévoué à l'émigration. En même temps, la Prusse gardait son armée sur le pied de guerre; le cordon des troupes sardes et espagnoles grossissait sur nos frontières des Alpes et des Pyrénées, et Gustave réunissait une armée suédoise.

Les ecclésiastiques réfractaires n'oubliaient rien pour opérer dans l'intérieur une diversion utile aux émigrés. — « Les prêtres et surtout les « évêques, dit le marquis de Ferrières, em- « ployaient toutes les ressources du fanatisme « pour soulever le peuple des campagnes et des

« villes contre la constitution civile du clergé. » Les évêques ordonnèrent aux prêtres de ne plus célébrer les offices religieux dans la même église que les prêtres constitutionnels, de peur que le peuple ne confondît les deux cultes et les deux sacerdoces. « Indépendamment, ajoute-t-il, de « ces lettres circulaires écrites aux curés, on ré- « pandit dans les campagnes des instructions des- « tinées au peuple. On disait que l'on ne pouvait « s'adresser pour les sacrements aux prêtres con- « stitutionnels, qualifiés d'*intrus;* que tous ceux « qui y participaient devenaient, par leur seule « présence, coupables de péché mortel; que « ceux qui se feraient marier par les intrus ne « seraient pas mariés, qu'ils attireraient la ma- « lédiction sur eux et sur leurs enfants; qu'il « ne fallait avoir aucune communication avec « eux, ni avec ceux qui s'étaient séparés de « l'Église; que les officiers municipaux qui les « installaient devenaient apostats comme eux; « qu'à l'instant même de l'installation, les son- « neurs de cloches et les sacristains devaient ab- « diquer leur emploi... Ces écrits fanatiques pro- « duisirent l'effet qu'en attendaient les évêques : « des troubles religieux éclatèrent de toutes « parts. »

Les soulèvements eurent lieu surtout dans le Calvados, dans le Gévaudan et dans la Vendée. Ces pays étaient assez mal disposés pour la révolution, parce que la classe moyenne et éclairée y était peu nombreuse, et que la multitude s'était dès lors maintenue dans la dépendance du clergé et de la noblesse. Les Girondins alarmés voulurent prendre des mesures de rigueur contre l'émigration et les prêtres dissidents qui attaquaient l'ordre établi. Brissot proposa d'arrêter l'émigration en renonçant au système de mollesse et de complaisance qu'on avait jusque là suivi à son égard. Il distingua les émigrants en trois classes : 1° les principaux chefs, à la tête desquels il mettait les deux frères du roi; 2° les fonctionnaires publics qui abandonnaient leurs places et leur pays, et cherchaient à embaucher leurs collègues; 3° les simples particuliers qui, par crainte pour leurs jours, par haine pour la révolution, ou par d'autres motifs, quittaient leur patrie, sans toutefois s'armer contre elle. Il demanda des lois sévères contre les deux premières classes, et dit qu'il serait au contraire d'une bonne politique de se montrer indulgent envers la dernière. Quant aux ecclésiastiques non assermentés et perturbateurs, quelques Giron-

dins voulaient se borner à une surveillance plus étroite; les autres prétendaient qu'il n'y avait à leur égard qu'un moyen sûr à prendre : qu'on ne ferait cesser l'esprit de sédition qu'en les bannissant du royaume. — « Toute voie de conci-« liation, dit l'impétueux Isnard, est désormais « inutile; je demande ce qu'ont produit jusqu'ici « tant de pardons réitérés? Vos ennemis n'ont « fait qu'augmenter leur audace en proportion « de votre indulgence; ils ne cesseront de vous « nuire que quand ils n'en auront plus les moyens. « Il faut qu'ils soient vainqueurs ou vaincus; « voilà où il faut en venir, et tout homme qui ne « voit pas cette grande vérité est à mon sens un « aveugle en politique. »

Les constitutionnels étaient opposés à toutes ces mesures; ils ne niaient pas le danger, mais ils considéraient de pareilles lois comme arbitraires. Ils disaient qu'avant tout il fallait respecter la constitution, et se borner dès lors à des mesures de précaution; qu'il suffisait de se mettre en défense contre les émigrés, et d'attendre, pour punir les prêtres dissidents, qu'on découvrît de véritables conspirations de leur part; ils recommandaient de ne pas violer la loi, même contre ses ennemis, de peur qu'une fois

engagé dans cette carrière on ne s'y arrêtât plus, et que la révolution ne se perdît comme l'ancien régime par ses injustices. Mais l'assemblée, qui croyait le salut de l'État plus important que l'observation stricte de la loi, qui voyait des périls dans l'hésitation, et qui était d'ailleurs travaillée des passions qui entraînent aux démarches expéditives, ne fut pas arrêtée par ces considérations. Le 30 octobre, elle adopta encore, du consentement commun, un décret relatif au frère aîné du roi, Louis Stanislas Xavier. Ce prince fut requis, aux termes de la constitution, de rentrer en France dans deux mois; sinon, à l'expiration de ce délai, il était déchu de ses droits à la régence. Mais l'accord cessa quant aux décrets contre les émigrés et contre les prêtres. Le 9 du mois de novembre, l'assemblée décida que les Français rassemblés au-delà des frontières étaient suspects de conjuration contre la patrie; que si au 1er janvier 1792 ils étaient encore en état de rassemblement, ils seraient traités en conspirateurs, deviendraient punissables de mort, et qu'après leur condamnation par contumace, les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation, sans préjudice *toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs créan-*

ciers légitimes. Le 29 du même mois, elle prit une décision à peu près semblable sur les ecclésiastiques réfractaires : ceux-ci furent tenus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de leurs pensions et d'être suspects de révolte contre la loi. S'ils le refusaient de nouveau, ils devaient être surveillés étroitement; s'il survenait des troubles religieux dans leurs communes, ils devaient être traduits au chef-lieu du département, et s'ils y avaient pris part en prêchant la désobéissance, ils étaient passibles d'une détention.

Le roi sanctionna le premier décret concernant son frère; il mit son *veto* sur les deux autres. Il avait désavoué l'émigration peu de temps auparavant par des démarches publiques, et il avait écrit aux princes émigrés pour les rappeler dans le royaume. Il les y avait invités, au nom de la tranquillité de la France, de l'attachement et de l'obéissance qu'ils lui devaient comme à leur frère et comme à leur roi. Il leur disait en finissant cette lettre : « Je vous saurai gré toute ma vie « de m'avoir épargné la nécessité d'agir en oppo- « sition avec vous, par la résolution invariable « où je suis de maintenir ce que j'ai annoncé. » Ses sages invitations n'avaient été suivies d'aucun résultat; mais Louis XVI, tout en condamnant

la conduite des émigrés, ne voulut pas donner son adhésion aux mesures prises contre eux. Il fut soutenu dans son refus de sanction par les constitutionnels et par le directoire du département. Cet appui ne lui fut pas inutile dans le moment où il paraissait, aux yeux du peuple, complice de l'émigration, où il excitait le mécontentement des Girondins, et se séparait de l'assemblée. Il aurait dû s'unir étroitement à eux, puisqu'il invoquait la constitution contre les émigrés dans ses lettres, et contre les révolutionnaires par l'usage de sa prérogative. Sa position ne devenait forte qu'en souscrivant de bonne foi à la première révolution, et en faisant sa propre cause de celle de la bourgeoisie.

Mais la cour n'était pas aussi résignée : elle attendait toujours des temps meilleurs, ce qui l'empêchait d'agir d'une manière invariable, et lui faisait porter ses espérances de tous les côtés. Elle continuait d'entretenir des relations avec l'Europe, disposée dans certains moments à accepter l'intervention étrangère; elle intriguait avec les ministres contre le parti populaire, et se servait des Feuillants, quoique avec beaucoup de défiance, contre les Girondins. Ses principales ressources, à cette époque, étaient dans

les petites menées de Bertrand de Molleville, qui dirigeait le conseil, qui avait établi un *club français* dont il soldait les membres, qui achetait les applaudissements des tribunes de l'assemblée, qui espérait, par cette contrefaçon de la révolution, vaincre la révolution véritable, et dont le but était de jouer les partis, et d'annuler les effets de la constitution en l'observant littéralement.

Avec ce système de conduite, la cour eut même l'imprudence d'affaiblir les constitutionnels, qu'elle aurait dû renforcer; elle favorisa, à leurs dépens, la nomination de Pétion à la mairie. Par suite du désintéressement dont avait été saisie la précédente assemblée, tous ceux qui avaient exercé sous elle des emplois populaires s'en démirent successivement. La Fayette avait déposé, le 8 octobre, le commandement de la garde nationale, et Bailly venait de renoncer à la mairie. Le parti constitutionnel proposait La Fayette pour le remplacer dans ce premier poste de l'État, qui, en permettant d'exciter ou de prévenir les insurrections, donnait Paris à ceux qui l'occupaient. Jusque là il avait appartenu aux constitutionnels, qui, par ce moyen, avaient réprimé le mouvement du Champ-de-Mars. Ils avaient

perdu la direction de l'assemblée, le commandement de la garde nationale; ils perdirent encore la municipalité. La cour porta sur Pétion, candidat des Girondins, toutes les voix dont elle disposait. « M. de La Fayette, disait la reine à « Bertrand de Molleville, ne veut être maire de « Paris que pour être bientôt après maire du « palais. Pétion est jacobin, républicain, mais « c'est un sot incapable d'être jamais un chef de « parti. » Pétion fut élu maire le 14 novembre, à la majorité de 6,708 voix sur 10,632 votants.

Les Girondins, en faveur desquels cette nomination devint décisive, ne se bornèrent point à l'acquisition de la mairie. La France ne pouvait pas demeurer plus long-temps dans cet état dangereux et provisoire; les décrets qui justement ou non devaient pourvoir à la défense de la révolution, et qui avaient été rejetés par le roi, n'étaient remplacés par aucune mesure du gouvernement; le ministère montrait une mauvaise volonté ou une incurie évidente. Aussi les Girondins accusèrent le ministre des relations extérieures, Delessart, de compromettre l'honneur et la sûreté de la nation par le ton de ses négociations avec les puissances étrangères, par ses lenteurs et son impéritie; ils poursuivirent vivement aussi

le ministre de la guerre, Du Portail, et celui de la marine, Bertrand de Molleville, comme ne mettant en défense ni les frontières, ni les côtes. La conduite des électeurs de Trèves, de Mayence, et de l'évêque de Spire, qui favorisaient les attroupements militaires des émigrés, excitait surtout une profonde indignation nationale. Le comité diplomatique proposa de déclarer au roi que la nation verrait avec satisfaction qu'il requît les princes limitrophes de disperser dans trois semaines les attroupements, et qu'il rassemblât les forces nécessaires pour les contraindre à respecter le droit des gens. On voulait aussi, par cette démarche importante, faire prendre à Louis XVI un engagement solennel, et signifier à la diète de Ratisbonne, ainsi qu'à toutes les autres cours de l'Europe, les fermes intentions de la France.

Isnard monta à la tribune pour soutenir ce projet : « Élevons-nous, dit-il, dans cette circon-« stance, à toute la hauteur de notre mission; « parlons aux ministres, au roi, à l'Europe en-« tière, avec la fermeté qui nous convient. Disons « à nos ministres, que jusqu'ici la nation n'est « pas très-satisfaite de la conduite de chacun « d'eux; que désormais ils n'ont à choisir qu'en-« tre la reconnaissance publique et la vengeance

« des lois, et que, par le mot responsabilité, nous « entendons la mort. Disons au roi, que son inté- « rêt est de défendre la constitution; qu'il ne rè- « gne que par le peuple et pour le peuple, « que la nation est son souverain, et qu'il est « sujet à la loi. Disons à l'Europe, que le peuple « français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau; « qu'il n'ira le chercher que couronné des lau- « riers de la victoire; que, si des cabinets enga- « gent les rois dans une guerre contre les peu- « ples, nous engagerons les peuples dans une « guerre à mort contre les rois. Disons-lui que « tous les combats que se livreront les peuples « par ordre des despotes.... (Et comme on l'in- terrompait par des applaudissements, il s'écria :) « N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respec- « tez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté! « Disons donc à l'Europe, que tous les combats « que se livrent les peuples, par ordre des des- « potes, ressemblent aux coups que deux amis, « excités par un instigateur perfide, se portent « dans l'obscurité. Si la clarté du jour vient à pa- « raître, ils jettent leurs armes, s'embrassent, et « châtient celui qui les trompait. De même, si au « moment où les armées ennemies lutteront avec « les nôtres, le jour de la philosophie frappe

« leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face « des tyrans détrônés, de la terre consolée et du « ciel satisfait. »

L'assemblée décréta avec transport et à l'unanimité la mesure proposée, et envoya, le 29 novembre, un message au roi. Vaublanc fut l'organe de cette députation. « Sire, dit-il à Louis XVI, à « peine l'assemblée nationale a-t-elle porté ses « regards sur la situation du royaume, qu'elle « s'est aperçue que les troubles qui l'agitent « encore ont leur source dans les préparatifs cri- « minels des émigrés français. Leur audace est « soutenue par des princes allemands qui méconnaissent les traités signés entre eux et la France, « et qui affectent d'oublier qu'ils doivent à cet « empire le traité de Westphalie, qui garantit « leurs droits et leur sûreté. Ces préparatifs hostiles, ces menaces d'invasion, commandent des « armements qui absorbent des sommes immenses, « que la nation aurait versées avec joie entre les « mains de ses créanciers.

« C'est à vous, sire, à les faire cesser; c'est « à vous de tenir aux puissances étrangères le lan- « gage qui convient au roi des Français! Dites- « leur que partout où l'on souffre des prépa- « ratifs contre la France, la France ne peut voir

« que des ennemis; que nous garderons reli-
« gieusement le serment de ne faire aucune con-
« quête; que nous leur offrons le bon voisinage,
« l'amitié inviolable d'un peuple libre, et puis-
« sant; que nous respecterons leurs lois, leurs
« usages, leurs constitutions; mais que nous
« voulons que la nôtre soit respectée. Dites-leur
« enfin que si des princes d'Allemagne conti-
« nuent de favoriser des préparatifs dirigés contre
« les Français, les Français porteront chez eux,
« non pas le fer et la flamme, mais la liberté!
« C'est à eux de calculer quelles peuvent être les
« suites de ce réveil des nations. »

Louis XVI répondit qu'il prendrait en très-grande considération le message de l'assemblée; et, quelques jours après, il vint lui annoncer en personne ses résolutions à cet égard. Elles étaient conformes au vœu général. Le roi dit, au milieu des applaudissements, qu'il ferait déclarer à l'électeur de Trèves et aux autres électeurs que si, avant le 15 janvier, tous attroupements et toutes dispositions hostiles de la part des Français réfugiés ne cessaient point dans leurs États, il ne verrait plus en eux que des ennemis. Il ajouta qu'il écrirait à l'empereur, afin de l'engager, comme chef de l'empire, à interposer

son autorité pour éloigner les malheurs qu'entraînerait une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique. « Si ces « déclarations ne sont pas écoutées, alors, mes- « sieurs, dit-il, il ne me restera plus qu'à pro- « poser la guerre; la guerre, qu'un peuple qui « a solennellement renoncé aux conquêtes ne « fait jamais sans nécessité, mais qu'une nation « généreuse et libre sait entreprendre lorsque « sa propre sûreté, lorsque son honneur, le « commandent. »

Les démarches du roi auprès des princes de l'empire furent appuyées de préparatifs militaires. Le 6 décembre, un nouveau ministre de la guerre remplaça Du Portail. Narbonne, choisi parmi les Feuillants, jeune, actif, ambitieux de se signaler par le triomphe de son parti et la défense de la révolution, se rendit sur-le-champ aux frontières. Cent cinquante mille hommes furent mis en réquisition; l'assemblée vota, dans ce but, vingt millions de fonds extraordinaires; on forma trois armées, sous le commandement de Rochambeau, de Luckner et de La Fayette; enfin on décréta d'accusation *Monsieur*, le comte d'Artois, le prince de Condé, *comme prévenus d'attentats et de conspiration contre la sûreté générale de l'État*

et de la constitution. Leurs biens furent séquestrés; et le terme fixé précédemment à *Monsieur* pour rentrer dans le royaume étant expiré, il fut déchu de son droit à la régence.

L'électeur de Trèves s'engagea à dissiper les rassemblements, et à ne plus les permettre désormais. Tout se réduisit néanmoins à un simulacre de licenciement. L'Autriche donna l'ordre au maréchal de Bender de défendre l'électeur s'il était attaqué, et elle ratifia les conclusions de la diète de Ratisbonne. Celle-ci exigea la réintégration des *princes possessionnés;* elle ne voulut point qu'on les indemnisât en argent de la perte de leurs droits, et elle ne laissa à la France que le rétablissement de la féodalité en Alsace, ou la guerre. Ces deux démarches du cabinet de Vienne étaient d'une nature peu pacifique. Ses troupes marchaient sur nos frontières, et prouvaient encore mieux qu'il ne fallait pas se fier à son inaction. Cinquante mille hommes se trouvaient dans les Pays-Bas; six mille étaient postés dans le Brisgaw; il en faisait venir trente mille de Bohême. Cette formidable armée d'observation pouvait, d'un moment à l'autre, devenir une armée d'attaque.

L'assemblée sentait qu'il était urgent de faire

décider l'empereur. Elle considérait les électeurs comme ses prête-noms, et les émigrés comme ses instruments; car le prince de Kaunitz reconnaissait pour légitime *la ligue des souverains réunis pour la sûreté et l'honneur des couronnes.* Les Girondins voulurent donc prévenir ce dangereux adversaire, pour ne pas lui donner le temps de se préparer davantage. Ils exigèrent qu'il s'expliquât avant le 10 février, d'une manière claire et précise, sur ses véritables dispositions à l'égard de la France. Ils poursuivirent en même temps des ministres sur lesquels on ne pouvait pas compter en cas de guerre. L'incapacité de Delessart et les intrigues de Molleville prêtaient surtout aux attaques; Narbonne était le seul qu'ils épargnassent. Ils furent secondés par les divisions du conseil, qui était moitié aristocrate par Bertrand de Molleville, Delessart, etc., et moitié constitutionnel par Narbonne et le ministre de l'intérieur, Cahier de Gerville. Des hommes aussi opposés d'intentions et de moyens ne pouvaient guère s'entendre; Bertrand de Molleville eut de vives contestations avec Narbonne, qui voulait faire adopter à ses collègues une conduite franche, décidée, et donner l'assemblée pour point d'appui au trône. Narbonne

succomba dans cette lutte, et son renvoi entraîna la désorganisation de ce ministère. Les Girondins accusèrent Bertrand de Molleville et Delessart : le premier eut l'adresse de se justifier; mais le second fut traduit devant la haute cour d'Orléans.

Le roi, intimidé par le déchaînement de l'assemblée contre les membres de son conseil, et surtout par le décret d'accusation contre Delessart, n'eut pas d'autre ressource que de choisir ses nouveaux ministres dans le parti victorieux. Une alliance avec les dominateurs actuels de la révolution pouvait seule sauver la liberté et le trône. Elle rétablissait l'accord entre l'assemblée, le pouvoir et la municipalité; et si cette union s'était maintenue, les Girondins auraient fait avec la cour ce qu'après la rupture ils ne crurent pouvoir faire que sans elle. Les membres du ministère furent Lacoste à la marine, Clavière aux finances, Duranthon à la justice; de Grave, bientôt remplacé par Servan, à la guerre; Dumouriez aux relations extérieures, et Roland à l'intérieur. Ces deux derniers étaient les deux hommes les plus remarquables et les plus importants du conseil.

Dumouriez était âgé de quarante-sept ans lors-

que la révolution commença; il avait jusque là vécu dans l'intrigue, et il s'en souvint trop à une époque où il ne fallait employer les petits moyens que pour aider les grands, et non pour les suppléer. La première partie de sa vie politique se passa à chercher par qui il pourrait parvenir, et la seconde, par qui il pourrait se conserver. Courtisan avant 1789, constitutionnel sous la première assemblée, girondin sous la seconde, jacobin sous la république, c'était éminemment un personnage de position. Mais il avait toutes les ressources des grands hommes : un caractère entreprenant, une activité infatigable, un coup d'œil prompt, sûr, étendu; une impétuosité d'action et une confiance extraordinaire dans le succès; et, en outre, il était ouvert, facile, spirituel, hardi, propre aux factions et aux armes, plein d'expédients, étonnant d'à-propos, et, dans une position, sachant s'y soumettre pour la changer. Il est vrai que ses grandes qualités se trouvaient affaiblies par des défauts : il était hasardeux, léger, et d'une grande inconstance de pensées et de moyens, à cause de son besoin continuel d'action et d'intrigue. Mais le grand défaut de Dumouriez était l'absence de toute conviction politique. En liberté, comme en puissance,

on ne fait rien dans un temps de révolution, si l'on n'est pas l'homme d'un parti, et lorsqu'on est ambitieux, si l'on ne voit pas plus loin que son but, et si l'on ne veut pas plus fortement que les siens. C'est ainsi que fit Cromwell, et qu'a fait Bonaparte; tandis que Dumouriez, après avoir été l'employé des partis, crut pouvoir les vaincre tous avec des intrigues. Il lui manquait la passion de son temps : c'est ce qui complète un homme et seul peut le rendre dominateur.

Roland était l'opposé de Dumouriez : c'était un caractère que la liberté trouvait tout fait, comme si elle l'avait formé elle-même. Roland avait des manières simples, des mœurs austères, des opinions éprouvées; il aimait la liberté avec enthousiasme, et il était capable de lui consacrer avec désintéressement sa vie entière, ou de périr pour elle sans ostentation et sans regret. Homme digne d'être né dans une république, mais déplacé dans une révolution, et peu propre aux troubles et aux luttes des partis; ses talents n'étaient pas supérieurs, son caractère était un peu roide; il ne savait ni connaître ni manier les hommes; et, quoiqu'il fût laborieux, éclairé, actif, il eût peu marqué sans sa femme. Tout ce qui lui manquait, elle l'avait pour lui; force, habileté, élévation,

prévoyance. Madame Roland fut l'ame de la Gironde : c'est autour d'elle que se réunissaient ces hommes brillants et courageux, pour s'entretenir des besoins et des dangers de la patrie; c'est elle qui excitait ceux qu'elle savait propres à l'action, et poussait à la tribune ceux qu'elle savait éloquents.

La cour nomma ce ministère, qui fut composé dans le mois de mars, *le ministère sans-culotte*. La première fois que Roland se présenta au château, avec des cordons aux souliers et en chapeau rond, contre les règles de l'étiquette, le maître des cérémonies refusa de l'admettre. Mais, forcé de le laisser entrer, il s'adressa à Dumouriez, en montrant Roland : *Eh ! monsieur, point de boucles à ses souliers ! — Ah ! monsieur, tout est perdu !* répliqua Dumouriez avec le plus grand sang-froid. Telles étaient encore les préoccupations de la cour ! La première mesure du nouveau ministère fut la guerre. La position de la France devenait de plus en plus dangereuse, et il y avait tout à craindre des mauvaises volontés de l'Europe. Léopold était mort, et cet événement était propre à accélérer les déterminations du cabinet de Vienne. Son jeune successeur, François II, devait être moins pacifique ou moins prudent que

lui. D'ailleurs, l'Autriche réunissait ses troupes, traçait des camps, désignait des généraux; elle avait violé le territoire de Bâle, et placé une garnison dans le pays de Porentruy, pour se ménager une entrée dans le département du Doubs. Il ne restait donc aucun doute sur ses projets. Les attroupements de Coblentz avaient recommencé en plus grand nombre; le cabinet de Vienne n'avait momentanément dispersé les émigrés réunis dans les provinces belgiques, que pour prévenir l'invasion de ce pays, qu'il n'était pas encore prêt à repousser : mais il n'avait voulu que sauver les apparences, et il souffrait à Bruxelles un état-major d'officiers généraux en uniforme et avec la cocarde blanche. Enfin, les réponses du prince de Kaunitz aux explications demandées n'étaient nullement satisfaisantes. Il refusait même de traiter directement, et le baron de Cobentzel avait été chargé de répondre que l'Autriche ne se départirait pas des conditions imposées. Le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale du 23 juin; la restitution de ses biens au clergé; des terres de l'Alsace, avec tous leurs droits, aux princes allemands; d'Avignon et du comtat Venaissin au pape : tel était l'*ultimatum* de l'Autriche. Ainsi tout accord cessait d'être pos-

sible; il ne fallait plus compter sur le maintien de la paix. La France était menacée du sort que venait de subir la Hollande, et peut-être de celui de la Pologne. Toute la question se réduisait à attendre ou à devancer la guerre, à profiter de l'enthousiasme du peuple, ou à le laisser refroidir. Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire.

Louis XVI se présenta, le 20 avril, à l'assemblée, accompagné de tous ses ministres. « Je viens, « messieurs, dit-il, au milieu de l'assemblée na« tionale pour un des objets les plus importants « qui doivent occuper l'attention des représen« tants de la nation. Mon ministre des affaires « étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait « dans mon conseil sur notre situation politique. » Dumouriez prit alors la parole : il exposa les griefs que la France avait contre la maison d'Autriche; le but des conférences de Mantoue, de Reichenbach et de Pilnitz; la coalition qu'elle avait formée contre la révolution française; ses armements devenus plus considérables; la protection ouverte qu'elle accordait aux corps d'émigrés; le ton impérieux et les lenteurs affectées de ses négociations; enfin, les conditions intolérables de son

ultimatum; et, après une longue série de considérants, motivés sur la conduite hostile du roi de Hongrie et de Bohême (François II n'avait pas encore été élu empereur), sur les circonstances majeures où la nation se trouvait, sur son vœu bien prononcé de ne souffrir aucun outrage ni aucune atteinte à ses droits, sur l'honneur et la bonne foi de Louis XVI, qui était dépositaire de la dignité et de la sûreté de la France, il concluait à la guerre contre l'Autriche. Louis XVI dit alors, d'une voix un peu altérée : « Vous venez, mes-« sieurs, d'entendre le résultat des négociations « que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les con-« clusions du rapport ont été l'avis unanime des « membres de mon conseil; je les ai adoptées « moi-même. Elles sont conformes au vœu que « m'a manifesté plusieurs fois l'assemblée natio-« nale, et aux sentiments que m'ont témoignés un « grand nombre de citoyens des diverses par-« ties du royaume; tous préfèrent la guerre à « voir plus long-temps la dignité du peuple fran-« çais outragée et la sûreté nationale menacée. « J'avais dû préalablement épuiser tous les moyens « de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux « termes de la constitution, proposer à l'assem-« blée nationale la guerre contre le roi de Hon-

« grie et de Bohême. » Quelques applaudissements furent donnés aux paroles du roi; mais la solennité de la circonstance et la grandeur de la décision avaient pénétré tout le monde d'une émotion concentrée et silencieuse. Dès que le roi fut sorti, l'assemblée indiqua, pour le soir, une séance extraordinaire, dans laquelle la guerre fut décidée à la presque unanimité. Ainsi fut entreprise, avec la principale des puissances confédérées, cette guerre qui s'est prolongée un quart de siècle, qui a affermi la révolution victorieuse, et qui a changé la face même de l'Europe.

La France entière en reçut l'annonce avec joie. La guerre communiqua un nouveau mouvement au peuple, déja si agité. Les districts, les municipalités, les sociétés populaires, écrivirent des adresses, on leva des hommes, on fit des dons volontaires, on forgea des piques, et la nation sembla se lever pour attendre l'Europe, ou pour l'envahir. Mais l'enthousiasme, qui en fin de compte donne la victoire, ne supplée pas d'abord à l'organisation. Aussi n'y avait-il, à l'ouverture de la campagne, que les troupes régulières sur lesquelles on pût compter, en attendant que les nouvelles levées se formassent. Voici quel était l'état de nos forces : la vaste frontière depuis

Dunkerque jusqu'à Huningue était divisée en trois grands commandements. Sur la gauche, de Dunkerque à Philippeville, l'armée du Nord, forte d'environ quarante mille hommes et huit mille chevaux, était sous les ordres du maréchal de Rochambeau. La Fayette commandait l'armée du Centre, composée de quarante-cinq mille hommes, de sept mille chevaux, et placée de Philippeville jusqu'aux lignes de Weissembourg. Enfin, l'armée du Rhin, de trente-cinq mille hommes et huit mille chevaux, avait pour chef le maréchal Luckner, qui occupait depuis les lignes de Weissembourg jusqu'à Bâle. La frontière des Alpes et des Pyrénées était confiée au général Montesquiou, dont l'armée était peu considérable; mais cette partie de la France n'était pas encore exposée.

Le maréchal de Rochambeau était d'avis de rester sur la défensive et de garder nos frontières. Dumouriez, au contraire, voulait prendre l'initiative des mouvements, comme on avait pris celle de la guerre, afin de profiter de l'avantage d'être prêts les premiers. Il était fort entreprenant; et comme il dirigeait les opérations militaires, quoiqu'il fût ministre des affaires étrangères, il fit adopter son plan. Il consistait dans une rapide invasion de la Belgique. Cette province avait

tenté, en 1790, de se soustraire au joug autrichien, et, après avoir été un moment victorieuse, elle avait été soumise par des forces supérieures. Dumouriez supposait que les patriotes brabançons favoriseraient l'attaque des Français, comme un moyen d'affranchissement pour eux. Il combina une triple invasion dans ce but. Les deux généraux Théobald Dillon et Biron, qui commandaient en Flandre sous Rochambeau, reçurent l'ordre de se porter, l'un, avec quatre mille hommes, de Lille sur Tournai; l'autre, avec dix mille, de Valenciennes sur Mons. En même temps La Fayette, avec une partie de son armée, partit de Metz, et se dirigea sur Namur à marches forcées, par Stenai, Sedan, Mézières et Givet. Mais ce plan supposait aux soldats une habitude qu'ils n'avaient point encore, et il exigeait un concert bien difficile de la part des chefs. D'ailleurs, les colonnes d'invasion n'étaient pas assez fortes pour une pareille entreprise. A peine Théobald Dillon eut-il dépassé la frontière et rencontré l'ennemi, le 28 avril, qu'une terreur panique s'empara de ses troupes. On cria dans les rangs, *Sauve qui peut !* et il fut entraîné par les siens, qui le massacrèrent. La même chose eut lieu, et avec les mêmes circonstances, dans le corps de Biron,

qui fut également obligé de se retirer en désordre sur ses anciennes positions. Cette fuite subite et commune aux deux colonnes doit être attribuée ou à la crainte de l'ennemi de la part des troupes qui n'avaient pas encore vu le feu, ou à la défiance qu'inspiraient les chefs, ou à des malveillants qui criaient à la trahison.

La Fayette, en arrivant à Bouvines, après avoir fait cinquante lieues en quelques jours et par de mauvais chemins, apprit les désastres de Valenciennes et de Lille; il vit que le but de l'invasion était manqué, et il pensa avec raison qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'opérer la retraite. Rochambeau se plaignait *de la précipitation et du décousu* des mesures qui lui avaient été prescrites de la manière la plus absolue. Comme *il ne voulait pas rester une pièce passive, obligé de jouer au gré des ministres une partie dont il devait avoir la conduite*, il donna sa démission. Depuis ce moment, notre armée reprit la défensive. La frontière ne fut plus divisée qu'en deux commandements généraux, dont l'un, confié à La Fayette, s'étendit de la mer à Longwy, et dont l'autre, de la Moselle au Jura, appartint à Luckner. La Fayette mit la gauche de son armée sous les ordres d'Arthur Dillon, et

toucha par sa droite à Luckner, qui eut Biron pour lieutenant sur le Rhin. C'est dans cet état qu'on attendit les coalisés.

Cependant les premiers échecs augmentèrent la désunion des Feuillants et des Girondins. Les généraux en attribuaient la cause au plan de Dumouriez. Le ministère la rejetait sur la manière dont l'avaient exécuté les généraux, qui tous, placés sous Narbonne, étaient du parti constitutionnel. Les Jacobins accusaient, d'autre part, les contre-révolutionnaires d'avoir occasioné la déroute par des cris de *sauve qui peut !* Leur joie, qu'ils ne cachaient pas, leur espérance de voir bientôt les confédérés à Paris, les émigrés de retour et l'ancien régime rétabli, confirmaient les soupçons. On crut que la cour, qui avait porté la garde soldée du roi de dix-huit cents hommes à six mille, et qui l'avait composée de contre-révolutionnaires choisis, était d'accord avec la coalition. On dénonça, sous le nom de *comité autrichien*, un comité secret, dont on ne put pas prouver l'existence. La défiance était à son comble.

L'assemblée prit sur-le-champ des mesures de parti : elle entrait dans la carrière de la guerre, et dès lors elle était condamnée à régler sa con-

duite beaucoup moins d'après la justice que d'après le salut public. Elle se mit en permanence; elle licencia la garde soldée du roi; le redoublement des troubles religieux lui fit porter un décret d'exil contre les prêtres réfractaires, afin de n'avoir pas en même temps à combattre une coalition et à apaiser des révoltes. Pour réparer les dernières défaites et avoir près de la capitale une armée de réserve, elle adopta, le 8 juin, sur la proposition du ministre de la guerre Servan, la formation sous Paris d'un camp de vingt mille hommes tirés des départements. Elle chercha également à exalter les esprits par des fêtes révolutionnaires, et elle commença à enrôler la multitude par un armement de piques, pensant que ce n'était pas trop de toutes les assistances dans un aussi grand danger.

Toutes ces mesures ne furent pas adoptées sans l'opposition des constitutionnels. Ils combattirent l'établissement du camp de vingt mille hommes, qu'ils considérèrent comme une armée de parti, appelée contre la garde nationale et contre le trône. L'état-major de celle-ci protesta, et la recomposition de ce corps fut aussitôt opérée au profit du parti dominant. On

fit entrer dans la nouvelle garde nationale des compagnies armées de piques. Les constitutionnels furent encore plus mécontents de cette mesure, qui introduisait la classe inférieure dans leurs rangs, et qui leur paraissait avoir pour but d'annuler la bourgeoisie par la populace. Enfin ils condamnaient d'une manière ouverte le bannissement des prêtres, qui n'était, selon eux, qu'un décret de proscription.

Louis XVI était depuis quelque temps plus froid avec ses ministres, qui se montraient aussi plus exigeants à son égard. Ils le pressaient d'admettre auprès de sa personne des prêtres assermentés, afin de donner un exemple en faveur de la religion constitutionnelle et d'enlever un prétexte aux troubles; il s'y refusait avec constance, décidé à ne plus faire aucune concession religieuse. Les derniers décrets furent le terme de son union avec la Gironde; il resta plusieurs jours sans en parler et sans faire connaître sa décision à cet égard. C'est alors que Roland lui écrivit sa fameuse lettre sur ses devoirs constitutionnels, et le pressa, pour calmer les esprits et pour affermir son autorité, de se faire franchement le roi de la révolution. Cette lettre aigrit davantage Louis XVI, déja

résolu à rompre avec les Girondins. Il était soutenu par Dumouriez, qui abandonnait son parti, et qui avait formé, avec Duranthon et Lacoste, une scission dans le ministère contre Roland, Servan et Clavière. Mais, en ambitieux habile, Dumouriez conseillait à Louis XVI de renvoyer les ministres dont il avait à se plaindre, et de sanctionner en même temps les décrets pour se populariser. Il lui présentait celui contre les prêtres comme une mesure de précaution en leur faveur, l'exil devant les enlever à une proscription peut-être plus déplorable; il s'engageait à prévenir les suites révolutionnaires du camp des vingt mille hommes, en en faisant partir les bataillons pour l'armée au fur et à mesure de leur arrivée. A ces conditions, Dumouriez se chargeait du ministère de la guerre, et soutenait le choc de son propre parti; mais Louis XVI renvoya les ministres le 13 juin, rejeta les décrets le 29, et Dumouriez partit pour l'armée, après s'être rendu suspect. L'assemblée déclara que Roland, Servan et Clavière emportaient les regrets de la nation.

Le roi choisit ses nouveaux ministres parmi les Feuillants. Scipion Chambonnas eut les affaires étrangères; Terrier-Monteil, l'intérieur;

Beaulieu, les finances; Lajarre, la guerre; Lacoste et Duranthon restèrent momentanément à la justice et à la marine. Tous ces hommes étaient sans nom, sans crédit, et leur parti lui-même approchait du terme de son existence. La situation constitutionnelle, pendant laquelle il devait dominer, se changeait de plus en plus en situation révolutionnaire. Comment un parti légal et modéré aurait-il pu se maintenir entre deux partis extrêmes et belligérants, dont l'un s'avançait du dehors pour détruire la révolution, et dont l'autre voulait à tout prix la défendre? Les Feuillants devenaient de trop dans cet état de choses. Le roi, qui sentait leur faiblesse, parut ne plus compter alors que sur l'Europe, et il envoya Mallet-Dupan, avec une mission secrète, auprès des coalisés.

Cependant, tous ceux qui avaient été dépassés par le flot populaire et qui appartenaient au premier temps de la révolution, se réunirent pour seconder ce léger mouvement rétrograde. Les *monarchiens*, à la tête desquels se trouvaient Lally-Tollendal et Malouet, deux des principaux membres du parti Mounier et Necker; les Feuillants, qui étaient dirigés par l'ancien triumvirat Duport, Lameth et Barnave; enfin La Fayette,

qui avait une immense réputation constitutionnelle, essayèrent de réprimer les clubs, de raffermir l'ordre légal et le pouvoir du roi. Les Jacobins remuaient beaucoup à cette époque; leur influence devenait énorme : ils tenaient la tête du parti de la multitude. Il aurait fallu leur opposer, pour les contenir, l'ancien parti de la bourgeoisie; mais il était désorganisé, et sa puissance déclinait chaque jour. Ce fut pour le relever que La Fayette écrivit, le 16 juin, du camp de Maubeuge, une lettre à l'assemblée, dans laquelle il dénonçait la faction jacobine; il demandait la fin du règne des clubs, l'indépendance et l'affermissement du trône constitutionnel, et il pressait l'assemblée, en son nom, au nom de son armée, au nom de tous les amis de la liberté, de ne prendre pour le salut public que des mesures avouées par la loi. Cette lettre excita de vives contestations entre le côté gauche et le côté droit de l'assemblée. Quoiqu'elle n'eût que des motifs purs et désintéressés, elle parut, de la part d'un jeune général, à la tête de son armée, une démarche à la Cromwell, et dès ce moment la réputation de La Fayette, jusque là ménagée par ses adversaires, commença à être attaquée. Du reste, à ne considérer cette dé-

marche que sous son rapport politique, elle était imprudente. La Gironde, repoussée du ministère, arrêtée dans ses mesures de salut public, n'avait pas besoin d'être excitée davantage, et il ne fallait pas non plus que La Fayette, dans l'intérêt même de son parti, usât son ascendant à pure perte.

La Gironde songea, pour sa sûreté et celle de la révolution, à reconquérir la puissance, sans sortir cependant encore des moyens constitutionnels. Son but ne fut point, comme plus tard, de détrôner le roi, mais de le ramener au milieu d'elle. Pour cela elle recourut aux pétitions impérieuses de la multitude. Depuis la déclaration de guerre, des pétitionnaires s'étaient présentés en armes à la barre de l'assemblée nationale, s'étaient offerts pour la défense de la patrie, et avaient obtenu la permission de défiler tout armés à travers la salle des séances. Cette condescendance était condamnable, et rendait illusoires toutes les lois contre les attroupements; mais on se trouvait, de part et d'autre, placé dans une situation extraordinaire, et chacun se servait d'un moyen illégal : la cour, de l'Europe; la Gironde, du peuple. Celui-ci était dans une très-grande agitation. Les meneurs des faubourgs,

au nombre desquels étaient le député Chabot, Santerre, le boucher Legendre, Gonchon, le marquis de Saint-Hurugues, le préparèrent, pendant plusieurs jours, à un acte révolutionnaire semblable à celui qui n'avait pas réussi au Champ-de-Mars. Le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, approchait. Sous le prétexte de célébrer, par une fête civique, cette mémorable journée, et de planter un mai en l'honneur de la liberté, un rassemblement d'environ huit mille hommes armés partit, ce jour-là, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et se dirigea vers l'assemblée.

Le procureur-syndic, Rœderer, vint le dénoncer à l'assemblée, et pendant ce temps les insurgés arrivèrent aux portes de la salle. Leurs chefs demandèrent à présenter une pétition et à défiler devant l'assemblée. De violents débats s'élevèrent entre la droite, qui ne voulait pas recevoir des pétitionnaires armés, et la gauche, qui, se fondant sur quelques usages, était d'avis de les admettre. Vergniaud déclara que l'assemblée blessait tous les principes en admettant dans son sein des rassemblements armés; mais s'expliquant sur les circonstances actuelles, il déclara aussi qu'il était impossible de refuser à

celui qui se présentait, une permission accordée à tant d'autres. Il était difficile de ne pas se rendre aux désirs d'une multitude exaltée, immense et secondée par la majorité des représentants. Le rassemblement se pressait déja dans les corridors, lorsque l'assemblée décida que les pétitionnaires seraient admis à la barre. La députation fut introduite. Son orateur s'exprima dans un langage menaçant. Il dit que le peuple était debout; qu'il était prêt à se servir de grands moyens, des moyens renfermés dans la déclaration des droits, *résistance à l'oppression;* que les dissidents de l'assemblée, s'il y en avait, *purgeassent la terre de la liberté,* et se rendissent à Coblentz; et puis, venant au véritable objet de cette pétition insurrectionnelle : « Le pouvoir exécutif, « ajouta-t-il, n'est point d'accord avec vous; nous « n'en voulons d'autre preuve que le renvoi des « ministres patriotes. C'est donc ainsi que le bon- « heur d'un peuple libre dépendra du caprice « d'un roi! Mais ce roi doit-il avoir d'autre « volonté que celle de la loi? Le peuple le veut « ainsi, et sa tête vaut bien celle des despotes « couronnés. Cette tête est l'arbre généalogique « de la nation, et devant ce chêne robuste le faible « roseau doit plier! Nous nous plaignons, mes-

« sieurs, de l'inaction de nos armées; nous de-« mandons que vous en pénétriez la cause : si « elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit « anéanti! »

L'assemblée répondit aux pétitionnaires qu'elle prendrait leur demande en considération; elle les invita ensuite au respect pour la loi et pour les autorités constituées, et leur permit de défiler dans son sein. Ce cortége, composé alors d'environ trente mille personnes, mêlé de femmes, d'enfants, de gardes nationaux, d'hommes à piques, et au milieu duquel s'élevaient des bannières et des signes tout-à-fait révolutionnaires, traversa la salle en chantant le fameux refrain : *Ça ira*, et en criant : *Vive la nation! vivent les sans-culottes! à bas le veto!* Il était conduit par Santerre et par le marquis de Saint-Hurugues. En sortant de l'assemblée, il se dirigea vers le château, avec les pétitionnaires en tête.

Les portes extérieures en furent ouvertes par l'ordre du roi; la multitude se précipita alors dans l'intérieur. Elle monta dans les appartements; et, tandis qu'elle en ébranlait les portes à coups de hache, Louis XVI ordonna de les ouvrir, et se présenta à elle à peine accompagné de quelques personnes. Le flot populaire s'arrêta un

moment devant lui; mais ceux qui étaient dehors, et qui ne pouvaient pas être contenus par la présence du roi, avançaient toujours. On fit prudemment placer Louis XVI dans l'embrasure d'une fenêtre. Jamais il ne montra plus de courage que dans cette déplorable journée. Entouré de gardes nationaux, qui faisaient barrière contre la multitude, assis sur une chaise, qu'on avait élevée sur une table, afin qu'il pût respirer un peu plus à l'aise et être vu du peuple, il garda une contenance calme et ferme. Il répondit constamment à ceux qui demandaient à grands cris la sanction des décrets : *Ce n'est ni la forme, ni le moment de l'obtenir de moi.* Ayant le courage de refuser ce qui était l'objet essentiel de ce mouvement, il ne crut pas devoir repousser un signe vain pour lui, et qui, aux yeux de la multitude, était celui de la liberté : il mit sur sa tête un bonnet rouge, qui lui fut présenté au bout d'une pique. La multitude fut très-satisfaite de cette condescendance. Peu d'instants après, elle le couvrit d'applaudissements, lorsque, étouffant de chaud et de soif, il but sans hésiter dans un verre que lui présenta un ouvrier à moitié ivre. Cependant Vergniaud, Isnard, et quelques députés de la Gironde, étaient accourus pour pro-

téger le roi, pour parler au peuple, et mettre un terme à ces indignes scènes. L'assemblée, qui avait depuis peu levé sa séance, se réunit à la hâte, effrayée de cette irruption, et envoya plusieurs députations successives auprès de Louis XVI pour lui servir de sauvegarde. Enfin, le maire Pétion arriva lui-même; il monta sur une chaise, harangua le peuple, l'invita à se retirer sans tumulte, et le peuple obéit. Ces singuliers insurgés, qui n'avaient pour but que d'obtenir des décrets et des ministres, s'écoulèrent sans avoir outre-passé leur mandat, mais sans l'avoir rempli.

La journée du 20 juin excita un soulèvement de l'opinion constitutionnelle contre ses auteurs. La violation du domicile royal, les outrages faits à Louis XVI, l'illégalité d'une pétition présentée au milieu des violences de la multitude et de l'appareil des armes, furent vivement reprochés au parti populaire. Celui-ci se vit réduit un moment à la défensive; outre qu'il était coupable d'une émeute, il avait essuyé un véritable échec. Les constitutionnels reprirent le ton et la supériorité d'un parti offensé et dominant; mais cela dura peu, car ils ne furent point secondés par la cour. La garde nationale offrit à Louis XVI de se te-

nir réunie autour de sa personne; le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui commandait à Rouen, voulut l'emmener au milieu de ses troupes, qui lui étaient dévouées. La Fayette lui proposa de le conduire à Compiègne, et de le mettre à la tête de son armée; mais Louis XVI refusa toutes ces offres. Il pensa que les agitateurs seraient dégoûtés du mauvais succès de leur dernière tentative; et, comme il espérait sa délivrance de la part des puissances coalisées, plus animées par suite des événements du 20 juin, il ne voulut pas se servir des constitutionnels, parce qu'il aurait fallu traiter avec eux.

Cependant La Fayette vint tenter un dernier effort en faveur de la monarchie légale. Après avoir pourvu au commandement de son armée et recueilli des adresses contre les derniers événements, il partit pour Paris, et se présenta, le 28 juin, sans être attendu, à la barre de l'assemblée. Il demanda, tant en son nom qu'au nom des troupes, le châtiment des attentats du 20 juin, et la destruction de la secte jacobine. Sa démarche excita des sentiments divers dans l'assemblée. Le côté droit l'applaudit beaucoup; mais le côté gauche s'éleva contre sa conduite. Guadet proposa d'examiner s'il n'était pas coupable d'avoir quitté

son armée, et d'être venu dicter des lois à l'assemblée. Un reste de respect empêcha celle-ci de suivre l'avis de Guadet; et, après des débats assez tumultueux, elle admit La Fayette aux honneurs de la séance, mais ce fut là tout du côté de l'assemblée. La Fayette se tourna alors vers la garde nationale, qui lui avait été dévouée pendant si long-temps, et il espéra, avec son aide, fermer les clubs, disperser les jacobins, rendre à Louis XVI toute l'autorité que lui conférait la loi, et raffermir la constitution. Le parti révolutionnaire était dans la stupeur, et redoutait tout de la hardiesse et de la célérité de cet adversaire du Champ-de-Mars. Mais la cour, qui craignait le triomphe des constitutionnels, fit échouer elle-même les projets de La Fayette; il avait indiqué une revue, qu'elle empêcha par son influence sur les chefs des bataillons royalistes. Les grenadiers et les chasseurs, compagnies d'élite mieux disposées encore que les autres, devaient se réunir chez lui, et marcher de là contre les clubs, et il ne se présenta pas trente hommes. Ayant ainsi vainement tenté de rallier à la cause de la constitution et de la défense commune la cour et la garde nationale, se voyant délaissé par tous ceux qu'il venait secourir, La Fayette repartit pour son armée, après

avoir perdu ce qui lui restait de popularité et d'influence. Cette tentative fut le dernier signe de vie du parti constitutionnel.

Alors l'assemblée revint naturellement à la situation de la France, qui n'avait pas changé. La commission extraordinaire des douze présenta, par l'organe de Pastoret, un tableau peu rassurant sur l'état et les divisions des partis. Jean Debry, au nom de la même commission, proposa, pour maintenir dans le calme le peuple, qui était extrêmement agité, d'annoncer que, lorsque la crise deviendrait imminente, l'assemblée le déclarerait par ces mots, *la patrie est en danger*, et qu'alors on prendrait des mesures de salut public. La discussion s'ouvrit sur cette proposition importante. Vergniaud peignit, dans un discours qui ébranla profondément l'assemblée, tous les périls auxquels, dans ce moment, la patrie était exposée. Il dit que c'était *au nom du roi* que les émigrés étaient réunis, que les souverains s'étaient confédérés, que les armées étrangères marchaient sur nos frontières, que les troubles intérieurs avaient lieu. Il l'accusa d'arrêter l'élan national par ses refus, et de livrer ainsi la France à la coalition. Il cita l'article de la constitution par lequel il était déclaré que, *si le roi se mettait*

à la tête d'une armée et en dirigeait les forces contre la nation, ou s'il ne s'opposait pas par un acte formel à une pareille entreprise qui s'exécuterait en son nom, il serait censé avoir abdiqué la royauté. Mettant alors en supposition que Louis XVI s'opposait volontairement aux moyens de défendre la patrie, dans ce cas, disait-il, ne serions-nous pas en droit de lui dire : « O roi! qui « sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, « que la vérité ne valait pas mieux que le men- « songe, et qu'il fallait amuser les hommes par « des serments comme on amuse des enfants avec « des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois « que pour conserver la puissance qui vous ser- « virait à les braver, la constitution que pour « qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous « aviez besoin de rester pour la détruire, pensez- « vous nous abuser par d'hypocrites protestations? « pensez-vous nous donner le change sur nos « malheurs par l'artifice de vos excuses? Était-ce « nous défendre que d'opposer aux soldats étran- « gers des forces dont l'infériorité ne laissait pas « même d'incertitude sur leur défaite? était-ce « nous défendre que d'écarter les projets tendant « à fortifier l'intérieur? était-ce nous défendre que « de ne pas réprimer un général qui violait la

« constitution, et d'enchaîner le courage de ceux « qui la servaient? La constitution vous laissa- « t-elle le choix des ministres pour notre bonheur, « ou notre ruine? vous fit-elle chef de l'armée « pour notre gloire, ou notre honte? vous donna- « t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile « et tant de prérogatives, pour perdre constitu- « tionnellement la constitution et l'empire? Non! « non! homme que la générosité des Français n'a « pu rendre sensible, que le seul amour du despo- « tisme a pu toucher.... vous n'êtes plus rien pour « cette constitution que vous avez si indignement « violée, pour le peuple que vous avez si indigne- « ment trahi! »

Dans la position où se trouvait la Gironde, elle ne comptait plus que sur la déchéance du roi. Vergniaud, il est vrai, ne s'exprimait encore que d'une manière hypothétique; mais tout le parti populaire attribuait réellement à Louis XVI les projets qui, dans la bouche de Vergniaud, n'avaient été que des suppositions. Peu de jours après, Brissot s'expliqua plus ouvertement : « Le « péril où nous sommes, dit-il, est le plus extra- « ordinaire qu'on ait encore vu dans les siècles « passés. La patrie est en danger, non pas qu'elle « manque de troupes, non pas que ses troupes

« soient peu courageuses, ses frontières peu forti-
« fiées, ses ressources peu abondantes.... Non. Elle
« est en danger, parce qu'on a paralysé ses forces.
« Et qui les paralysait? un seul homme; celui-là
« même que la constitution a fait son chef, et que
« des conseillers perfides faisaient son ennemi!
« On vous dit de craindre les rois de Hongrie et
« de Prusse.... et moi je dis que la force principale
« de ces rois est à la cour, et que c'est là qu'il
« faut les vaincre d'abord. On vous a dit de frapper
« sur des prêtres réfractaires par tout le royaume...
« et moi, je dis que frapper sur la cour des Tui-
« leries, c'est frapper ces prêtres d'un seul coup.
« On vous dit de poursuivre tous les intrigants,
« tous les factieux, tous les conspirateurs.... et
« moi, je dis que tous disparaissent, si vous frap-
« pez sur le cabinet des Tuileries; car ce cabinet
« est le point où tous les fils aboutissent, où se
« trament toutes les manœuvres, d'où partent
« toutes les impulsions! La nation est le jouet de
« ce cabinet. Voilà le secret de notre position,
« voilà la source du mal, voilà où il faut porter le
« remède. »

La Gironde préparait ainsi l'assemblée à la question de la déchéance. Mais on termina auparavant la grande question sur les dangers de la pa-

trie. Les trois comités réunis déclarèrent qu'il y avait lieu à prendre des mesures de salut public, et l'assemblée proclama, le 5 juillet, cette formule solennelle : *Citoyens, la patrie est en danger!* Aussitôt toutes les autorités civiles se placèrent en *surveillance permanente ;* tous les citoyens en état de porter les armes, et ayant déja fait le service des gardes nationales, furent mis en activité; chacun fut tenu de déclarer les armes et les munitions dont il était pourvu; on donna des piques à ceux qu'on ne put pas armer de fusils, on enrôla des bataillons de volontaires sur les places publiques, au milieu desquelles on avait planté des bannières avec ces mots : *Citoyens, la patrie est en danger!* et l'on forma un camp à Soissons. Toutes ces mesures de défense, devenues indispensables, portèrent au plus haut degré l'exaltation révolutionnaire. On eut lieu de le remarquer à l'anniversaire du 14 juillet, pendant lequel les sentiments de la multitude et des fédérés des départements éclatèrent sans retenue. Pétion y fut l'objet de l'idolâtrie du peuple; il eut tous les honneurs de la fédération. Peu de jours auparavant, il avait été destitué, à cause de sa conduite au 20 juin, par le directoire du département et par le conseil; mais l'assemblée l'avait

rétabli dans ses fonctions, et le seul cri proféré le jour de la fédération fut celui de *Pétion ou la mort!* Quelques bataillons de la garde nationale, tels que celui des Filles-Saint-Thomas, montraient encore de l'attachement à la cour; ils devinrent l'objet de la défiance et des ressentiments populaires. On excita dans les Champs-Élysées, entre les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et les fédérés de Marseille, une rixe dans laquelle quelques grenadiers furent blessés. La crise devenait chaque jour plus imminente; le parti de la guerre ne pouvait plus souffrir celui de la constitution. Les attaques contre La Fayette se multipliaient; il était poursuivi dans les journaux, dénoncé dans l'assemblée. Enfin les hostilités commencèrent. Le club des Feuillants fut fermé; on cassa les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, qui étaient la force de la bourgeoisie; les soldats de ligne et une partie des Suisses furent éloignés de Paris, et l'on prépara ouvertement la catastrophe du 10 août.

La marche des Prussiens et le fameux manifeste de Brunswick contribuèrent à hâter ce moment. La Prusse s'était réunie à l'Autriche et aux princes d'Allemagne contre la France. Cette coalition, à laquelle se réunissait la cour de Turin,

était formidable, quoiqu'elle ne comprît pas toutes les puissances qui d'abord avaient dû se joindre à elle. La mort de Gustave, désigné d'abord comme chef de l'armée d'invasion, en avait détaché la Suède; le remplacement du ministre Blanca-Florida par le comte d'Aranda, homme prudent et modéré, avait empêché l'Espagne d'y entrer; la Russie et l'Angleterre approuvaient secrètement les attaques de la ligue européenne, sans y coopérer encore. Après les événements militaires dont il a été rendu compte, on s'était observé de part et d'autre, plutôt qu'on ne s'était battu. Pendant ce temps, La Fayette avait donné de bonnes habitudes de discipline et de dévouement à son armée; et Dumouriez, placé sous Luckner au camp de Maulde, avait aguerri les troupes qui lui étaient confiées par de petits engagements et des succès journaliers. Ils avaient ainsi formé le noyau d'une bonne armée, chose d'autant plus nécessaire qu'on avait besoin d'organisation et de confiance pour repousser l'invasion prochaine des confédérés.

Le duc de Brunswick la dirigeait. Il avait le principal commandement de l'armée ennemie, composée de soixante-dix mille Prussiens et de soixante-huit mille Autrichiens, Hessois ou émi-

grés. Voici quel était ce plan d'invasion. Le duc de Brunswick devait, avec les Prussiens, passer le Rhin à Coblentz, remonter la rive gauche de la Moselle, attaquer la frontière de France par son point central le plus accessible, et se diriger sur la capitale par Longwy, Verdun et Châlons. Le prince de Hohenlohe devait opérer sur sa gauche dans la direction de Metz et de Thionville, avec les Hessois et un corps d'émigrés, tandis que le général Clairfait, avec les Autrichiens et un autre corps d'émigrés, culbuterait La Fayette placé devant Sedan et Mézières, traverserait la Meuse, et marcherait par Reims et Soissons sur Paris. Ainsi, du centre et des deux côtés, de la Moselle, du Rhin et des Pays-Bas, on s'avancerait concentriquement sur la capitale. D'autres corps d'armée, postés sur la frontière du Rhin et sur l'extreme frontière du Nord, devaient, en attaquant nos troupes de ces côtés, faciliter l'invasion centrale.

Le 25 juillet, au moment où l'armée s'ébranla et partit de Coblentz, le duc de Brunswick publia un manifeste au nom de l'empereur et du roi de Prusse. Il reprocha *à ceux qui avaient usurpé les rênes de l'administration en France*, d'y avoir troublé le bon ordre et renversé le gouvernement

légitime; d'avoir exercé contre le roi et sa famille des attentats et des violences renouvelés chaque jour; d'avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine; enfin d'avoir comblé la mesure en déclarant une guerre injuste à sa majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces des Pays-Bas. Il déclara que les souverains alliés marchaient pour faire cesser l'anarchie en France, arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, rendre au roi la sûreté et la liberté dont il était privé, et le mettre en état d'exercer son autorité légitime. En conséquence, il rendit responsables les gardes nationales et les autorités, de tous les désordres, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition. Il les somma de revenir à leur ancienne fidélité. Il dit que les habitants des villes qui *oseraient se défendre* seraient punis sur-le-champ, comme des rebelles, selon la rigueur de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées; que si la ville de Paris ne mettait pas le roi en pleine liberté, et ne lui rendait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en rendaient personnellement responsables, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'assemblée nationale, du département,

du district, de la municipalité, de la garde nationale; et que si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. Il promettait, au contraire, aux habitants de Paris l'emploi des bons offices des princes confédérés auprès de Louis XVI, afin d'obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs, s'ils obéissaient promptement aux ordres de la coalition.

Ce fougueux et impolitique manifeste, qui ne déguisait ni les desseins de l'émigration, ni ceux de l'Europe; qui traitait tout un grand peuple avec un ton de commandement et de mépris vraiment extraordinaire; qui lui annonçait ouvertement toutes les misères d'une invasion, et par-dessus, le despotisme et des vengeances, excita un soulèvement national. Plus que toute autre chose, il hâta la chute du trône, et empêcha les succès de la coalition. Il n'y eut qu'un vœu, qu'un cri de résistance d'un bout de la France à l'autre; et quiconque ne l'eût pas partagé, eût été regardé comme coupable d'impiété envers la patrie et la sainte cause de son indépendance. Le parti populaire, placé dans la nécessité de vaincre, ne vit

plus alors d'autre moyen que d'annuler le roi, et, pour l'annuler, que de faire prononcer sa déchéance. Mais, dans ce parti, chacun voulut arriver au but à sa manière : la Gironde, par décret de l'assemblée; les chefs de la multitude, à l'aide de l'insurrection. Danton, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Marat, etc., formaient une faction déplacée, à laquelle il fallait une révolution qui la portât du milieu du peuple dans l'assemblée et dans la municipalité. Ils étaient, du reste, les véritables chefs du nouveau mouvement qui allait se faire, au moyen de la classe inférieure de la société, contre la classe moyenne, à laquelle appartenaient les Girondins par leur position et leurs habitudes. La division commença dès ce jour entre ceux qui ne voulaient supprimer que la cour dans l'ordre des choses actuel, et ceux qui voulaient y introduire la multitude. Ces derniers ne s'accommodaient pas des lenteurs d'une discussion. Agités de toutes les passions révolutionnaires, ils se disposèrent à une attaque par les armes, dont ils firent les préparatifs ouvertement et long-temps à l'avance.

Leur entreprise fut plusieurs fois projetée et suspendue. Le 26 juillet, une insurrection devait éclater; mais elle était mal ourdie, et Pétion l'ar-

rêta. Lorsque les fédérés marseillais arrivèrent pour se rendre au camp de Soissons, les faubourgs devaient aller à leur rencontre, et marcher avec eux à l'improviste contre le château. Cette insurrection manqua aussi. Cependant l'arrivée des Marseillais encouragea les agitateurs de la capitale, et il y eut entre ceux-ci et les chefs fédérés des conférences à Charenton pour le renversement du trône. Les sections étaient fort agitées; celle de Mauconseil fut la première à se déclarer en insurrection, et elle le fit notifier à l'assemblée. On discuta la déchéance dans les clubs, et, le 3 août, le maire Pétion vint la demander au corps législatif au nom de la commune et des sections. La pétition fut renvoyée à la commission extraordinaire des douze. Le 8, on discuta la mise en accusation de La Fayette. Par un reste de courage, la majorité le soutint vivement, et non sans péril. Il fut absous; mais tous ceux qui avaient voté pour lui furent hués, poursuivis et maltraités par le peuple, au sortir de la séance.

Le lendemain, l'effervescence était extrême. L'assemblée apprit par les lettres d'un grand nombre de députés, que la veille, à la sortie de la séance, ils avaient été maltraités et menacés de

la mort pour avoir voté l'acquittement de La Fayette. Vaublanc annonce qu'un attroupement a investi et fouillé sa maison pour l'y découvrir. Girardin s'écrie : « Point de discussion possible, sans une parfaite liberté d'opinion. Je déclare à mes commettants que je ne puis délibérer si le corps législatif ne m'assure liberté et sûreté. » — Vaublanc demande avec instance que l'assemblée prenne les mesures les plus fortes pour que la loi soit respectée. Il demande aussi que les fédérés, qui sont défendus par les Girondins, soient renvoyés sans retard à Soissons. Pendant ces débats, le président reçoit un message du ministre de la justice, de Joly. Il annonce que le mal est à son comble et que le peuple est provoqué à tous les excès. Il rend compte de ceux commis dans la soirée de la veille, non-seulement contre les députés, mais contre plusieurs autres personnes. — « J'ai dénoncé, dit le ministre, ces attentats au tribunal criminel, mais les lois sont impuissantes; l'honneur, la probité m'obligent de vous déclarer que, sans le secours le plus prompt du corps législatif, le gouvernement ne peut plus encourir de responsabilité. » Sur ces entrefaites, on vint annoncer que la section des Quinze-Vingts avait déclaré que, si la déchéance n'était pas pro-

noncée le jour même, à minuit on sonnerait le tocsin, on battrait la générale, et on attaquerait le château. Cet arrêté avait été transmis aux quarante-huit sections, et toutes l'avaient approuvé, hors une seule. L'assemblée manda le procureur-syndic du département, qui fit part de sa bonne volonté, mais de son impuissance, et le maire, qui répondit que, dans un moment où les sections avaient repris leur souveraineté, il ne pouvait exercer sur le peuple qu'une influence de persuasion. L'assemblée se sépara sans avoir pris aucune mesure.

Les insurgés fixèrent l'attaque du château au matin du 10 août. Le 8, les Marseillais avaient été transférés de leur caserne de la rue Blanche aux Cordeliers avec leurs armes, leurs canons et leur drapeau. Ils avaient reçu cinq mille cartouches à balle qui leur avaient été distribuées par l'ordre des administrateurs de police. Le chef-lieu du soulèvement fut au faubourg Saint-Antoine. Le soir, après une séance très-véhémente, les Jacobins s'y rendirent en cortége; l'insurrection fut alors organisée. On décida de casser le département; de consigner Pétion, afin de le soustraire aux devoirs de sa place et à toute responsabilité; enfin, de remplacer le con-

seil général de la commune actuelle par une municipalité insurrectionnelle. Les agitateurs se rendirent en même temps dans les sections des faubourgs et dans les casernes des fédérés marseillais et bretons.

La cour était depuis quelque temps avertie du danger, et elle s'était mise en défense. Peut-être, dans ce moment, crut-elle pouvoir non-seulement résister, mais encore se rétablir entièrement. L'intérieur du château était occupé par des Suisses, au nombre de huit ou neuf cents; par les officiers de la garde licenciée et par une troupe de gentilshommes et de royalistes, qui s'étaient présentés armés de sabres, d'épées et de pistolets. Le commandant général de la garde nationale, Mandat, s'était rendu au château avec son état-major, pour le défendre; il avait donné ordre aux bataillons les plus attachés à la constitution de prendre les armes. Les ministres étaient aussi auprès du roi; le syndic du département s'y était transporté le soir même, sur l'ordre du roi qui avait également mandé Pétion pour s'informer de l'état de Paris et pour obtenir l'autorisation de repousser la force par la force.

A minuit, le tocsin sonne, la générale bat, les insurgés s'attroupent et s'enrégimentent;

les membres des sections cassent la municipalité; et nomment un conseil provisoire de la commune, qui se rend à l'Hôtel-de-Ville pour diriger l'insurrection. De leur côté, les bataillons de la garde nationale prennent la route du château, sont placés dans les cours ou aux principaux postes, avec la gendarmerie à cheval; les canonniers occupent les avenues des Tuileries avec leurs pièces, tandis que les Suisses et des volontaires gardent les appartements. La défense est dans le meilleur état.

Cependant quelques députés, éveillés par le tocsin, s'étaient rendus dans la salle du corps législatif, et avaient ouvert la séance, sous la présidence de Vergniaud. Avertis que Pétion était aux Tuileries, et, croyant qu'il y était retenu et qu'il avait besoin d'être dégagé, ils le mandèrent à la barre de l'assemblée pour rendre compte de l'état de Paris. Sur cet ordre, il quitta le château; il parut devant l'assemblée où une députation vint le redemander, pensant aussi qu'il était prisonnier aux Tuileries. Il retourna avec cette députation à l'Hôtel-de-Ville, où il fut mis sous la garde de trois cents hommes par la nouvelle commune. Celle-ci, qui ne voulait pas d'autre autorité, dans ce jour de désordre, que

les autorités insurrectionnelles, fit venir, le matin de bonne heure, le commandant Mandat pour l'informer des dispositions prises au château. Mandat hésitait à obéir; cependant, comme il ne croyait pas la municipalité renouvelée, et comme son devoir lui prescrivait de suivre ses ordres, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, à la seconde invitation qu'il en reçut de la commune. En entrant il vit des figures nouvelles, et il pâlit. On l'accusa d'avoir autorisé les troupes à faire feu sur le peuple. Il se troubla, fut envoyé à l'Abbaye, et, en sortant, la multitude l'égorgea sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. La commune donna aussitôt le commandement de la garde nationale à Santerre.

La cour se trouva ainsi privée de son défenseur le plus résolu et le plus influent. La présence de Mandat, l'ordre qu'il avait obtenu d'employer la force en cas de besoin, étaient nécessaires pour décider la garde nationale à se battre. La vue des nobles et des royalistes l'avait beaucoup refroidie. Mandat lui-même, avant son départ, avait inutilement supplié la reine de renvoyer cette troupe, que les constitutionnels regardaient comme une troupe d'aristocrates.

Vers quatre heures du matin, la reine appela

auprès d'elle le procureur-syndic du département, Rœderer, qui avait passé la nuit aux Tuileries, et lui demanda ce qu'il fallait faire dans ces circonstances. Rœderer lui répondit qu'il lui semblait nécessaire que le roi et la famille royale se rendissent à l'assemblée nationale. — « *Vous proposez*, dit Dubouchage, *de mener le roi à son ennemi.* » — Rœderer répliqua que quatre cents membres de cette assemblée, sur six cents, s'étaient prononcés, deux jours auparavant, en faveur de La Fayette, et que, du reste, il ne proposait ce parti que comme le moins dangereux. La reine lui dit alors, d'un ton fort positif : « *Monsieur, il y a ici des forces; il est temps enfin de savoir qui l'emportera du roi et de la constitution, ou de la faction.* — *Madame*, ajouta Rœderer, *voyons, en ce cas, quelles sont les dispositions faites pour la résistance.* » On fit venir Laschenaye qui commandait en l'absence de Mandat. On lui demanda s'il avait pris les mesures nécessaires pour empêcher le rassemblement d'arriver sur le château; s'il avait fait garder le Carrousel. Il répondit affirmativement; et, adressant ensuite la parole à la reine, il lui dit avec beaucoup d'humeur : « *Madame, je ne dois pas vous laisser ignorer que les appartements sont pleins de gens de toute espèce*

qui gênent beaucoup le service et qui empêchent d'arriver librement auprès du roi, ce qui rebute beaucoup la garde nationale. — C'est mal à propos, repartit la reine; *je vous réponds de tous les hommes qui sont ici; ils marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez; ils sont prêts à tout ce qui pourra être nécessaire. Ce sont des hommes sûrs.*» On se borna à envoyer les deux ministres de Joly et Champion à l'assemblée pour l'avertir du danger, et lui demander des commissaires et son assistance (1).

La division existait déja entre les défenseurs du château, lorsque Louis XVI les passa en revue à cinq heures du matin. Il parcourut d'abord les postes intérieurs, qu'il trouva animés des meilleures dispositions; il était suivi de quelques personnes de sa famille, et il était extrêmement triste. « Je ne séparerai pas, dit-il, ma « cause de celle des bons citoyens; nous nous « sauverons ou nous périrons ensemble.» Il descendit ensuite dans les cours, accompagné de

(1) *Chronique des cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792, rédigée sur pièces authentiques*, par P.-L. Rœderer; Paris, 1832. L'histoire de cette époque y est racontée avec les plus grands détails et la plus scrupuleuse exactitude.

quelques officiers généraux. Dès qu'il arriva, on battit aux champs; le cri de *Vive le roi!* se fit entendre et fut répété par la garde nationale; mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge y répondirent par le cri de *Vive la nation!* Dans le même instant survinrent de nouveaux bataillons, armés de fusils et de piques, qui, en défilant devant le roi pour se placer sur la terrasse de la Seine, crièrent *Vive la nation! vive Pétion!* Le roi continua la revue, non sans être attristé de ce présage. Il fut accueilli avec les plus grands témoignages de dévouement par les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, qui occupaient la terrasse située le long du château. Pendant qu'il traversa le jardin pour visiter les postes du Pont-Tournant, les bataillons à piques le poursuivirent du cri : *A bas le veto! à bas le traître!* et lorsqu'il fut revenu, ils quittèrent leur position, se placèrent près du Pont-Royal et tournèrent leurs canons contre le château. Deux autres bataillons, postés dans les cours, les imitèrent, et s'établirent sur la place du Carrousel, dans une attitude agressive. En rentrant au château, le roi était pâle, découragé; et la reine dit : « Tout est perdu! cette espèce de revue a fait plus « de mal que de bien. »

Pendant que tout cela se passait aux Tuileries, les insurgés s'avançaient sur plusieurs colonnes; ils avaient employé la nuit à se réunir et à s'organiser. Dès le matin, ils avaient forcé l'Arsenal, et en avaient distribué les armes. La colonne du faubourg Saint-Antoine, forte d'environ quinze mille hommes, et celle du faubourg Saint-Marceau, de cinq mille, s'étaient mises en marche vers six heures du matin. La foule les grossissait dans leur route. Des canons avaient été placés par le directoire du département sur le Pont-Neuf, afin d'empêcher la jonction des assaillants des deux côtés de la rivière; mais le procureur de la commune, Manuel, avait donné l'ordre de les retirer de cette position, et le passage du pont se trouva libre. Déja l'avant-garde des faubourgs, composée des fédérés marseillais et bretons, avait débouché par la rue Saint-Honoré, se mettait en bataille sur le Carrousel, et tournait ses canons contre le château. De Joly et Champion revinrent de l'assemblée en disant qu'elle n'était pas en nombre pour délibérer, qu'elle était à peine composée de soixante ou quatre-vingts membres, et qu'elle n'avait pas écouté leur proposition. Ce fut alors que le procureur-syndic du département, Rœderer, avec les membres du département, se pré-

senta aux insurgés, leur dit qu'une si grande multitude ne pouvait avoir accès auprès du roi, ni de l'assemblée nationale, et les invita à nommer vingt députés et à les charger de leurs demandes. Mais ils ne l'écoutèrent point. Il s'adressa à la garde nationale, rappela l'article de la loi qui lui enjoignait, en cas d'attaque, de repousser la force par la force; mais une très-faible partie de la garde nationale y parut disposée, et les canonniers, pour toute réponse, déchargèrent leurs canons. Rœderer voyant que les insurgés triomphaient partout, qu'ils étaient maîtres de la commune, qu'ils disposaient de la multitude et des troupes mêmes, retourna en toute hâte au château, à la tête du directoire exécutif.

Le roi tenait conseil avec la reine et les ministres. Un officier municipal venait de donner l'alarme, en annonçant que les colonnes des insurgés approchaient des Tuileries. — « Eh bien, que veulent-ils? avait demandé le garde des sceaux Joly. — La déchéance, répondit le municipal. — Que l'assemblée prononce donc, ajouta le ministre. — Mais après cette déchéance, dit la reine, qu'arrivera-t-il? » L'officier municipal s'inclina sans rien répondre. Au même instant entra Rœderer, qui augmenta la consternation de la cour, en an-

nonçant que le danger était extrême, que les bandes des insurgés étaient intraitables, que la garde nationale n'était pas sûre.—« *Sire*, dit-il d'un ton pressant, *Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre; il n'y a plus de sûreté pour elle que dans l'assemblée nationale; l'opinion du département est qu'il faut s'y rendre sans délai; vous n'avez pas dans les cours un nombre d'hommes suffisant pour la défense du château; leur volonté n'est pas non plus bien disposée. Les canonniers, à la seule recommandation de la défensive, ont déchargé leurs canons.* — Le roi répondit d'abord qu'il n'avait pas vu beaucoup de monde au Carrousel; et la reine ajouta avec vivacité que le roi avait des forces pour défendre le château. Mais, sur de nouvelles instances de Rœderer, le roi, après l'avoir regardé fixement pendant quelques secondes, se tourna vers la reine, et dit en se levant : «*Marchons.*» Madame Élisabeth s'adressant alors au procureur-syndic, lui dit :—« *Monsieur Rœderer, vous répondez de la vie du roi?— Oui, madame, sur la mienne*, reprit-il; *je marcherai immédiatement devant lui.* »

Louis XVI sortit de sa chambre avec sa famille, ses ministres, les membres du département, annonça aux personnes qui étaient venues au châ-

teau pour le défendre qu'il se rendait à l'assemblée nationale. Il se plaça entre deux rangs de gardes nationaux mandés pour lui servir d'escorte; il traversa les appartements et le jardin des Tuileries; une députation de l'assemblée, avertie de l'arrivée du roi, vint à sa rencontre. — « *Sire*, lui dit le président de cette députation, *l'assemblée, empressée de concourir à votre sûreté, vous offre, et à votre famille, un asile dans son sein.* » Le cortége se remit en route et eut beaucoup de peine à traverser la terrasse des Feuillants, couverte d'une foule fort animée et qui proférait des injures et des menaces. Le roi et sa famille parvinrent à grand'peine dans la salle de l'assemblée, où ils se placèrent sur des siéges destinés aux ministres. — « *Messieurs*, dit alors le roi, *je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous.* — *Sire*, répondit Vergniaud qui occupait le fauteuil, *vous pouvez compter sur la fermeté de l'assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.* » Le roi prit alors place à côté du président. Mais Chabot rappela que l'assemblée ne pouvait point délibérer en présence du roi, et Louis XVI passa, avec sa famille et ses ministres,

dans la loge du *Logographe*, qui se trouvait derrière le président, et d'où l'on pouvait tout voir et tout entendre.

Depuis le départ du roi, tout motif de résistance avait cessé. D'ailleurs, les moyens mêmes de défense étaient diminués par le départ des gardes nationaux qui avaient escorté Louis XVI. La gendarmerie avait quitté son poste en criant *Vive la nation!* La garde nationale s'ébranlait en faveur des assaillants. Mais les ennemis étaient en présence; et quoique la cause du combat n'existât plus, le combat ne s'en engagea pas moins. Les colonnes des insurgés entouraient le château. Les Marseillais et les Bretons, qui tenaient la première ligne, venaient de forcer la porte royale, placée sur le Carrousel, et de pénétrer dans les cours du château. Ils avaient à leur tête un ancien sous-officier nommé Westermann, ami de Danton et homme très-résolu. Il rangea sa troupe en bataille, et il s'avança vers les canonniers, qui, sur ses invitations, se joignirent aux Marseillais avec leurs pièces. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château dans une attitude immobile. Les deux troupes furent quelque temps en présence sans s'attaquer. Quelques-uns des assaillants s'avancèrent même pour fraterniser, et

les Suisses jetèrent des cartouches par les fenêtres en signe de paix; ils pénétrèrent jusque sous le vestibule, où se trouvaient d'autres défenseurs du château. Une barrière les séparait. C'est là que le combat s'engagea, sans qu'on ait pu savoir encore de quel côté commença l'agression. Les Suisses firent alors un feu meurtrier sur les insurgés, qui se dispersèrent. La place du Carrousel fut balayée. Mais les Marseillais et les Bretons revinrent bientôt en force : les Suisses furent canonnés, investis. Ils tinrent jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'ordre du roi de cesser le feu. Mais le peuple exaspéré ne cessa point de les poursuivre, et se livra aux plus sanglantes représailles. Ce ne fut plus alors un combat, mais un massacre; et la multitude se livra dans le château à tous les excès de la victoire.

L'assemblée était, pendant ce temps, dans les plus vives alarmes. Les premiers coups de canon y avaient répandu la consternation. A mesure que les décharges de l'artillerie devenaient plus fréquentes, l'agitation redoublait. Il y eut un moment où les membres de l'assemblée se crurent perdus. Un officier entra précipitamment dans la salle, en disant : « En place, législateurs, nous « sommes forcés! » Quelques députés se levèrent

pour sortir. « Non, non, dirent les autres, c'est « ici notre poste. » Les tribunes s'écrièrent aussitôt : *Vive l'assemblée nationale!* et l'assemblée répondit en criant : *Vive la nation!* Enfin, on entendit au dehors : *Victoire! victoire!* et le sort de la monarchie fut décidé.

L'assemblée fit aussitôt une proclamation pour ramener le calme et conjurer le peuple de respecter la justice, ses magistrats, les droits de l'homme, la liberté, l'égalité. Mais la multitude et ses chefs avaient la toute-puissance, et se proposaient d'en user. La nouvelle municipalité vint faire reconnaître ses pouvoirs. Elle était précédée de trois bannières, sur lesquelles étaient ces mots : *patrie*, *liberté*, *égalité*. Sa harangue fut impérieuse, et elle la finit en demandant la déchéance du roi et une convention nationale. Les députations se succédèrent, et toutes présentaient le même vœu, ou, pour mieux dire, intimaient le même ordre. L'assemblée se vit contrainte à les satisfaire. Cependant elle ne voulut point prendre sur elle la déchéance du roi. Vergniaud monta à la tribune, au nom de la commission des douze, et il dit : « Je viens vous pro- « poser une mesure bien rigoureuse; mais je m'en « rapporte à votre douleur pour juger combien

« il importe que vous l'adoptiez sur-le-champ. » Cette mesure consistait dans la convocation d'une assemblée nationale, dans la destitution des ministres, et dans la suspension du roi. L'assemblée l'adopta unanimement. Les ministres girondins furent rappelés; les fameux décrets furent mis à exécution; on déporta environ quatre mille prêtres non assermentés, et l'on envoya des commissaires aux armées pour s'assurer d'elles. Louis XVI, à qui l'assemblée avait d'abord donné le Luxembourg pour demeure, fut transféré au Temple, comme prisonnier, par la toute-puissante commune, sous le prétexte qu'elle ne pouvait point sans cela répondre de sa personne. Enfin le 23 septembre fut désigné pour l'ouverture de l'assemblée extraordinaire qui devait décider du sort de la royauté. Mais la royauté venait de succomber de fait au 10 août, dans cette journée qui fut l'insurrection de la multitude contre la classe moyenne et contre le trône constitutionnel, comme le 14 juillet avait été l'insurrection de la classe moyenne contre les classes privilégiées et le pouvoir absolu de la couronne. Le 10 août vit commencer l'époque dictatoriale et arbitraire de la révolution. Les circonstances devenant de plus en plus difficiles, il s'engagea

une vaste guerre qui exigea un surcroît d'énergie; et cette énergie, déréglée parce qu'elle était populaire, rendit inquiète, oppressive et cruelle la domination de la classe inférieure. La question alors changea entièrement de nature; elle n'eut plus pour but la liberté, mais le salut public; et la période conventionnelle, depuis la fin de la constitution de 1791 jusqu'au moment où la constitution de l'an III établit le directoire, ne fut qu'une longue campagne de la révolution contre les partis et contre l'Europe. Il n'était guère possible qu'il en fût autrement. « Le mouvement révolutionnaire une « fois établi, dit M. de Maistre (1), la France et « la monarchie ne pouvaient être sauvées que « par le jacobinisme... Nos neveux, qui s'em- « barrasseront très-peu de nos souffrances, et « qui danseront sur nos tombeaux, riront de « notre ignorance actuelle; ils se consoleront « aisément des excès que nous avons vus et « qui auront conservé l'intégrité du plus beau « royaume. »

Les départements adhérèrent aux événements du 10 août. L'armée, qui subissait toujours un

(1) *Considérations sur la France*; Lausanne, 1796.

peu plus tard l'influence de la révolution, était encore royaliste constitutionnelle; cependant, comme les troupes étaient subordonnées aux partis, elles devaient se soumettre facilement à l'opinion dominante. Les généraux en seconde ligne, tels que Dumouriez, Custines, Biron, Kellermann, Labourdonnaie, étaient disposés à approuver les derniers changements. Ils n'avaient pas encore pris parti, et ils espéraient que cette révolution leur vaudrait de l'avancement. Il n'en était pas de même des deux généraux en chef. Luckner flottait indécis entre l'insurrection du 10 août, qu'il appelait *un petit accident arrivé à Paris*, et *son ami* La Fayette. Ce dernier, chef du parti constitutionnel, attaché jusqu'au bout à ses serments, voulut défendre encore le trône renversé et une constitution qui n'était plus. Il commandait environ trente mille hommes, qui étaient affectionnés à sa cause et à sa personne. Son quartier-général se trouvait près de Sedan. Dans son projet de résistance en faveur de la constitution, il se concerta avec la municipalité de cette ville et le directoire du département des Ardennes, afin d'établir un centre civil auquel tous les départements pussent se rallier. Les trois commissaires, Kersaint, Antonelle, Péraldy, en-

voyés par la législative auprès de son armée, furent arrêtés et mis dans la tour de Sedan. Cette mesure eut pour motif, *que l'assemblée ayant été violentée, les membres qui avaient accepté une telle mission ne pouvaient être que les chefs ou les instruments de la faction qui avait asservi l'assemblée nationale et le roi.* Les troupes et les autorités civiles renouvelèrent ensuite le serment à la constitution, et La Fayette essaya d'agrandir le cercle de l'insurrection de l'armée contre l'insurrection populaire.

Peut-être, dans ce moment, le général La Fayette songea-t-il trop au passé, à la loi, aux serments communs, et pas assez à la position véritablement extraordinaire où se trouvait la France. Il ne vit que les plus chères espérances des amis de la liberté détruites, l'envahissement de l'État par la multitude et le règne anarchique des Jacobins; mais il ne vit pas la fatalité d'une situation qui rendait indispensable le triomphe de ces derniers venus de la révolution. Il n'était guère possible que la bourgeoisie, qui avait été assez forte pour abattre l'ancien régime et les classes privilégiées, mais qui s'était reposée après cette victoire, pût repousser l'émigration et l'Europe entière. Il fallait pour cela un nou-

vel ébranlement, une nouvelle croyance; il fallait une classe nombreuse, ardente, non encore fatiguée, et qui se passionnât pour le 10 août comme la bourgeoisie s'était passionnée pour le 14 juillet. La Fayette ne pouvait pas s'associer avec elle; il l'avait combattue, sous la constituante, au Champ-de-Mars, avant et après le 20 juin. Il ne pouvait pas continuer son ancien rôle, ni défendre l'existence d'un parti juste, mais condamné par les événements, sans compromettre le sort de son pays et les résultats d'une révolution à laquelle il était sincèrement attaché. Sa résistance, en se prolongeant davantage, eût fait naître la guerre civile entre l'armée et le peuple, dans un moment où il n'était pas même sûr que la réunion de tous les efforts suffît contre la guerre étrangère.

On était au 19 août, et l'armée d'invasion, partie de Coblentz le 30 juillet, remontait la Moselle et s'avançait sur cette frontière. Les troupes étaient disposées, en considération du danger commun, à rentrer sous l'obéissance de l'assemblée; Luckner, qui avait d'abord approuvé La Fayette, se rétracta *en pleurant et en jurant* devant la municipalité de Metz; et La Fayette sentit lui-même qu'il fallait céder à une destinée plus

forte. Il quitta son armée, en prenant sur lui la responsabilité de toute cette insurrection. Il était accompagné de Bureau-de-Pusy, de Latour-Maubourg, d'Alexandre Lameth et de quelques officiers de son état-major. Il se dirigea à travers les postes ennemis, vers la Hollande, pour se rendre de là aux États-Unis, sa seconde patrie. Mais il fut découvert et arrêté avec ses compagnons. Contre tous les droits des gens, il fut traité en prisonnier de guerre, et enfermé d'abord dans les cachots de Magdebourg et ensuite par les Autrichiens à Olmutz. Le parlement d'Angleterre fit lui-même des démarches en sa faveur; mais ce ne fut qu'au traité de Campo-Formio que Bonaparte le délivra de sa prison. Pendant quatre années de la plus dure captivité, en butte à toutes les privations, ignorant le sort de la liberté et de sa patrie, n'ayant devant lui qu'un avenir de prisonnier tout-à-fait désespérant, il montra le plus héroïque courage. L'on mit sa délivrance au prix de quelques rétractations, et il aima mieux rester enseveli dans son cachot que d'abandonner en quoi que ce fût la sainte cause qu'il avait embrassée.

De notre temps, peu de vies ont été aussi pures que celle de La Fayette, peu de caractères

plus beaux, peu de popularités plus longues et mieux acquises. Après avoir défendu la liberté en Amérique à côté de Washington, il aurait voulu l'établir de la même manière que lui en France; mais ce beau rôle n'était pas possible dans notre révolution. Lorsqu'un peuple poursuit la liberté sans dissidence intérieure, et qu'il n'a pour ennemis que des étrangers, il peut trouver un libérateur et produire en Suisse un Guillaume Tell, dans les Pays-Bas un prince d'Orange, en Amérique un Washington; mais lorsqu'il la poursuit malgré les siens et contre les autres, au milieu des factions et des combats, il ne peut produire qu'un Cromwell et qu'un Bonaparte, qui se font dictateurs des révolutions après les luttes et l'épuisement des partis. La Fayette, acteur de la première époque de la crise, se déclara avec enthousiasme pour ses résultats. Il devint le général de la classe moyenne, soit à la tête de la garde nationale pendant la constituante, soit à l'armée sous la législative. Il s'était élevé par elle, et il dut finir avec elle. On peut dire de lui que, s'il commit quelques fautes de position, il n'eut jamais qu'un but, la liberté et ne se servit que d'un moyen, la loi. La manière dont, jeune encore, il se consacra à l'af-

franchissement des deux mondes, sa glorieuse conduite, son invariable constance l'honoreront dans la postérité, auprès de laquelle un homme n'a pas deux réputations, comme en temps de partis, mais n'a que la sienne.

Les auteurs du 10 août se divisèrent de plus en plus, n'étant point d'accord sur les résultats que devait avoir cette révolution. Le parti audacieux qui s'était emparé de la commune voulait, au moyen de la commune, dominer Paris; au moyen de Paris, l'assemblée nationale; et, au moyen de l'assemblée, la France. Après avoir obtenu la translation de Louis XVI au Temple, il fit abattre toutes les statues des rois, effacer tous les emblèmes de la monarchie. Le département exerçait un pouvoir de surveillance sur la municipalité; il le fit abroger pour être indépendant. La loi exigeait certaines conditions pour être citoyen actif; il en fit décréter la cessation, afin que la multitude fût introduite dans le gouvernement de l'État. Il demanda en même temps l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour juger *les conspirateurs du 10 août*. Comme l'assemblée ne se montrait pas assez docile, et qu'elle cherchait, par des proclamations, à rappeler le peuple à des sentiments plus modérés et plus justes, elle rece-

vait de l'Hôtel-de-Ville des messages menaçants. « Comme citoyen, dit un membre de la commune, « comme magistrat du peuple, je viens vous an- « noncer que ce soir, à minuit, le tocsin son- « nera, la générale battra. Le peuple est las de « n'être pas vengé : craignez qu'il ne se fasse « justice lui-même. — Si avant deux ou trois « heures, dit un autre, le directeur du jury n'est « pas nommé, si le jury n'est pas en état d'agir, « de grands malheurs se promèneront dans Paris. » Pour éviter ces nouveaux désastres, l'assemblée fut contrainte de nommer un tribunal criminel extraordinaire. Ce tribunal condamna quelques personnes; mais il parut trop peu expéditif à la commune, qui avait conçu les plus terribles projets.

Elle avait à sa tête Marat, Panis, Sergent, Duplain, Lenfent, Lefort, Jourdeuil, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien, etc. Mais le chef principal de ce parti était alors Danton; plus que tout autre, il avait coopéré au 10 août. Pendant toute cette nuit, il avait couru des sections aux casernes des Marseillais et des Bretons, et de celles-ci aux faubourgs. Membre de la commune révolutionnaire, il avait dirigé ses opérations, et il avait été nommé ensuite au ministère de la justice.

Danton était un révolutionnaire gigantesque. Aucun moyen ne lui paraissait condamnable, pourvu qu'il lui fût utile ; et, selon lui, on pouvait tout ce qu'on osait. Danton, qu'on a nommé le Mirabeau de la populace, avait de la ressemblance avec ce tribun des hautes classes, des traits heurtés, une voix forte, un geste impétueux, une éloquence hardie, un front dominateur. Leurs vices aussi étaient les mêmes; mais ceux de Mirabeau étaient d'un patricien, ceux de Danton d'un démocrate; et ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait dans Danton, mais d'une autre manière, parce qu'il était, dans la révolution, d'une autre classe et d'une autre époque. Ardent, accablé de dettes et de besoins, de mœurs relâchées, s'abandonnant tour à tour à ses passions ou à son parti, il était formidable dans sa politique, lorsqu'il s'agissait d'arriver à son but, et redevenait nonchalant après l'avoir atteint. Ce puissant démagogue offrait un mélange de vices et de qualités contraires. Quoiqu'il se fût vendu à la cour, il ne semblait pourtant pas vil; car il est des caractères qui relèvent jusqu'à la bassesse. Il se montra exterminateur, sans être féroce, inexorable à l'égard des masses, hu-

main, généreux même pour les individus (1). Une révolution, à ses yeux, était un jeu où le vainqueur, s'il en avait besoin, gagnait la vie du vaincu. Le salut de son parti passait pour lui avant la loi, avant même l'humanité : c'est ce qui explique ses attentats après le 10 août, et son retour à la modération quand il crut la république affermie.

A cette époque, les Prussiens, s'avançant dans l'ordre d'invasion qui a été précédemment indiqué, franchirent la frontière après vingt jours de marche. L'armée de Sedan était sans chef, et incapable de résister à des forces aussi supérieures et aussi bien organisées. Le 20 août, Longwy fut investi par les Prussiens, le 21, il fut bombardé, et le 24, il capitula. Le 30, l'armée ennemie arriva devant Verdun, l'investit, et en commença le bombardement. Verdun pris, la route de la capitale était ouverte. La prise de Longwy, l'approche d'un si grand danger, jetèrent Paris dans le plus grand état d'agitation et

(1) A l'époque où la commune préparait les massacres du 2 septembre, il sauva tous ceux qui se présentèrent à lui; il fit, de son plein mouvement, sortir de prison Duport, Barnave et Ch. Lameth, qui étaient en quelque sorte des adversaires personnels pour lui.

d'alarme. Le conseil exécutif, composé des ministres, fut appelé au comité de défense générale pour délibérer sur les moyens les plus sûrs à prendre dans d'aussi périlleuses conjonctures. Les uns voulaient attendre l'ennemi sous les murs de la capitale, les autres se retirer à Saumur. « Vous n'ignorez pas, dit Danton, lorsque son « tour de parler fut venu, que la France est dans « Paris; si vous abandonnez la capitale à l'étran- « ger, vous vous livrez, et vous lui livrez la « France. C'est dans Paris qu'il faut se maintenir « par tous les moyens; je ne puis adopter le « plan qui tend à vous en éloigner. Le second « projet ne me paraît pas meilleur. Il est impossible « de songer à combattre sous les murs de la ca- « pitale : le 10 août a divisé la France en deux « partis, dont l'un est attaché à la royauté, et « l'autre veut la république. Celui-ci, dont vous « ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité « dans l'État, est le seul sur lequel vous puissiez « compter pour combattre. L'autre se refusera à « marcher; il agitera Paris en faveur de l'étran- « ger, tandis que vos défenseurs, placés entre « deux feux, se feront tuer pour le repousser. « S'ils succombent, comme cela ne me paraît « pas douteux, la perte de la France et la vôtre

« sont certaines; si, contre toute attente, ils re-
« viennent vainqueurs de la coalition, cette
« victoire sera encore une défaite pour vous; car
« elle vous aura coûté des milliers de braves,
« tandis que les royalistes, plus nombreux que
« vous, n'auront rien perdu de leur force et de
« leur influence. Mon avis est que, pour dé-
« concerter leurs mesures et arrêter l'ennemi, il
« faut faire *peur* aux royalistes. » Le comité, qui comprit le sens de ces terribles paroles, fut consterné. « Oui, vous dis-je, reprit Danton, il « faut leur faire peur... » Et comme le comité repoussa, par son silence et par son effroi, cette proposition, Danton se concerta avec la commune: il voulait comprimer ses ennemis par la terreur, engager de plus en plus la multitude, en la rendant sa complice, et ne laisser à la révolution d'autre refuge que la victoire.

On fit des visites domiciliaires avec un morne et vaste appareil; on incarcéra un grand nombre de personnes suspectes par leur état, leurs opinions, ou leur conduite. Ces malheureux prisonniers furent choisis surtout dans les deux classes dissidentes du clergé et de la noblesse, qu'on accusait de conspiration sous la législative. Tous les citoyens en état de porter les armes

furent enrégimentés au Champ-de-Mars, et partirent le 1er septembre pour la frontière. On battit la générale, on sonna le tocsin, on tira le canon; et Danton se présentant à l'assemblée pour lui rendre compte des mesures prises pour sauver la patrie: « Le canon que vous entendez, « dit-il, n'est point le canon d'alarme; c'est le pas « de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, « pour les atterrer, que faut-il? De l'audace, en- « core de l'audace, et toujours de l'audace. » La nouvelle de la prise de Verdun arriva dans la nuit du 1er au 2 septembre. La commune saisit cet instant, où Paris épouvanté crut voir déja les ennemis à ses portes, pour exécuter ses épouvantables desseins. Le canon fut de nouveau tiré, le tocsin sonna, les barrières furent fermées, et les massacres commencèrent.

Les prisonniers, enfermés aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force, etc., furent égorgés pendant trois jours par une compagnie d'environ trois cents meurtriers, que dirigeait et que soudoyait la commune. Ceux-ci, avec un fanatisme tranquille, prostituant au meurtre les saintes formes de la justice, tantôt juges, tantôt exécuteurs, semblaient moins exercer des vengeances que faire un métier; ils mas-

sacraient sans emportement, sans remords, avec la conviction des fanatiques et l'obéissance des bourreaux. Si quelques circonstances extraordinaires venaient les émouvoir et les rappeler à des sentiments d'homme, à la justice et à la miséricorde, ils se laissaient toucher un moment, et recommençaient de nouveau. C'est ainsi que furent sauvées quelques victimes; mais il y en eut bien peu. L'assemblée voulut empêcher les massacres, et ne le put point; le ministère était aussi impuissant que l'assemblée; la terrible commune seule pouvait tout et ordonnait tout; le maire Pétion avait été annulé; les soldats, gardiens des prisons, craignaient de résister aux meurtriers, et les laissaient faire; la multitude paraissait complice ou indifférente; le reste des citoyens n'osait pas même montrer sa consternation; et l'on pourrait s'étonner qu'un crime si grand et si long ait été conçu, exécuté, souffert, si l'on ne savait pas tout ce que le fanatisme des partis fait commettre, et tout ce que la peur fait supporter. Mais le châtiment de cet énorme attentat finit par retomber sur la tête de ses auteurs. La plupart d'entre eux périrent au milieu de la tempête qu'ils avaient soulevée, et par les moyens violents dont

ils s'étaient servis. Il est rare que les hommes de parti n'éprouvent pas le sort qu'ils ont fait subir.

Le conseil exécutif, que dirigeait le général Servan pour les opérations militaires, faisait avancer les bataillons de nouvelle levée vers la frontière. En chef habile, il avait voulu placer un général sur le point menacé; mais le choix était embarrassant. Parmi les généraux qui s'étaient déclarés en faveur des derniers événements politiques, Kellermann ne paraissait propre qu'à un commandement secondaire, et on se borna à le mettre à la place de l'incertain et incapable Luckner. Custine était peu instruit dans son art, propre à un coup de main hardi, mais non à la conduite d'une grande armée sur laquelle allaient reposer les destinées de la France. Le même reproche d'infériorité militaire s'adressait à Biron, à Labourdonnaie et aux autres, qu'on laissa dans leurs anciennes positions avec les corps qu'ils avaient sous leurs ordres. Il ne restait plus que Dumouriez, contre lequel les Girondins gardaient un peu de rancune, et dont ils suspectaient d'ailleurs les vues ambitieuses, les goûts et le caractère d'aventurier, tout en rendant justice à ses talents supérieurs. Cepen-

dant, comme il était le seul général au niveau d'une aussi importante position, le conseil exécutif lui donna le commandement de l'armée de la Moselle.

Dumouriez s'était rendu en toute hâte du camp de Maulde à celui de Sedan. Il assembla un conseil de guerre, dans lequel l'avis général fut de se retirer vers Châlons ou Reims, et de se couvrir de la Marne. Loin de suivre ce conseil périlleux, qui aurait découragé les troupes, qui livrait la Lorraine, les Trois-Évêchés, une partie de la Champagne, et ouvrait la route de Paris, Dumouriez conçut un projet d'homme de génie. Il vit qu'il fallait, par une marche hardie, se porter sur la forêt de l'Argone, et qu'on y arrêterait infailliblement l'ennemi. Cette forêt avait quatre issues, celle du Chêne-Populeux sur la gauche, de la Croix-au-Bois et de Grandpré au centre, des Islettes sur la droite, qui ouvraient ou fermaient le passage de la France. Les Prussiens n'en étaient qu'à six lieues, et Dumouriez en avait douze à parcourir, et ses desseins d'occupation à cacher pour s'en emparer. Il le fit d'une manière très-habile et très-hardie : le général Dillon, dirigé sur les Islettes, les occupa avec sept mille hommes; il arriva lui-même à Grandpré, et y établit un

camp de treize mille hommes; la Croix-au-Bois et le Chêne-Populeux furent également pris et gardés par quelques troupes. C'est alors qu'il écrivit au ministre de la guerre Servan : *Verdun est pris. J'attends les Prussiens. Le camp de Grandpré et celui des Islettes sont les Thermopyles de la France; mais je serai plus heureux que Léonidas.*

Dans cette position, Dumouriez pouvait arrêter l'ennemi, en attendant les secours qu'on lui envoyait de toutes les parties de la France. Les bataillons de volontaires se rendaient dans des camps disposés dans l'intérieur, d'où on les faisait partir pour son armée, après qu'ils avaient reçu un commencement d'organisation. A la frontière de Flandre, Beurnonville avait reçu l'ordre de s'avancer avec neuf mille hommes, et d'être à Rhétel, sur la gauche de Dumouriez, le 13 septembre. Duval devait se rendre aussi le 7, avec sept mille hommes, au Chêne-Populeux; enfin Kellermann venait de Metz, sur sa droite, avec vingt-deux mille hommes pour le renforcer. Il suffisait donc de gagner du temps.

Le duc de Brunswick, après s'être emparé de Verdun, passa la Meuse en trois colonnes. Le général Clairfait opérait sur sa droite, et le prince de Hohenlohe sur sa gauche. Désespérant

de faire quitter ses positions à Dumouriez en l'attaquant de front, il essaya de le tourner. Dumouriez avait eu l'imprudence de placer toutes ses forces à Grandpré et aux Islettes, et de défendre faiblement le Chêne-Populeux et la Croix-au-Bois, qui, il est vrai, étaient des postes moins importants. Les Prussiens s'en emparèrent et furent sur le point de le tourner dans son camp de Grandpré, et de lui faire mettre bas les armes. Après cette faute capitale, qui annulait ses premières manœuvres, il ne désespéra pas de sa situation. Il décampa en secret dans la nuit du 14 septembre, passa l'Aisne, dont on pouvait lui interdire l'accès, fit une retraite aussi habile que l'avait été sa marche sur l'Argone, et vint se concentrer dans le camp de Sainte-Menehould. Il avait déja retardé dans l'Argone la marche des Prussiens; la saison, en s'avançant, devenait mauvaise; il n'avait plus qu'à se maintenir jusqu'à la jonction de Kellermann et de Beurnonville, et le succès de la campagne devenait assuré. Les troupes s'étaient aguerries, et l'armée s'éleva à environ soixante-dix mille hommes après l'arrivée de Beurnonville et de Kellermann, qui eut lieu le 17.

L'armée prussienne avait suivi les mouvements de Dumouriez. Le 20, elle attaqua Kellermann à

Valmy, pour couper à l'armée française la retraite sur Châlons. La canonnade s'engagea vivement de part et d'autre. Les Prussiens se portèrent ensuite en colonnes sur les hauteurs de Valmy, afin de les enlever. Kellermann forma aussi son infanterie en colonnes, lui enjoignit de ne pas tirer, et d'attendre l'approche de l'ennemi pour le charger à la baïonnette. Il donna cet ordre au cri de *Vive la nation!* et ce cri, répété d'un bout de la ligne à l'autre, étonna les Prussiens plus encore que la contenance ferme de nos troupes. Le duc de Brunswick fit rétrograder ses bataillons, déja un peu ébranlés; la canonnade continua encore jusqu'au soir; les ennemis tentèrent une nouvelle attaque, et furent repoussés. La journée nous resta, et le succès presque insignifiant de Valmy produisit sur nos troupes et sur l'opinion en France l'effet de la plus complète victoire.

De cette époque data aussi le découragement de l'ennemi et sa retraite. Les Prussiens s'étaient engagés dans cette campagne, d'après les promesses des émigrés, comme dans une promenade militaire. Ils étaient sans magasins, sans vivres; au milieu d'un pays ouvert, ils rencontraient une résistance chaque jour plus vive; les pluies continuelles avaient détrempé les routes; les soldats

étaient dans la boue jusqu'au genou, et depuis quatre jours ils n'avaient que du blé bouilli pour toute nourriture. Aussi les maladies produites par l'eau crayeuse, le dénûment et l'humidité, avaient exercé les plus grands ravages dans l'armée. Le duc de Brunswick conseilla la retraite, contre l'avis du roi de Prusse et des émigrés, qui voulaient hasarder une bataille et s'emparer de Châlons. Mais comme le sort de la monarchie prussienne tenait à son armée, et que la perte entière de l'armée devenait certaine par une défaite, le conseil du duc de Brunswick prévalut. On entama des négociations; et les Prussiens, se relâchant de leurs premières exigences, ne demandaient plus que le rétablissement du roi sur le trône constitutionnel. Mais la convention venait de s'assembler; la république avait été proclamée, et le conseil exécutif répondit : *Que la république française ne pouvait entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes eussent entièrement évacué le territoire français.* Les Prussiens exécutèrent alors leur retraite, dès le 30 septembre au soir. Elle fut faiblement inquiétée par Kellermann, que Dumouriez mit à sa poursuite, tandis qu'il se rendit lui-même à Paris pour jouir de sa victoire et concerter l'invasion de la Belgique. Les

troupes françaises rentrèrent dans Verdun et dans Longwy; et l'ennemi, après avoir traversé les Ardennes et le pays du Luxembourg, repassa le Rhin à Coblentz vers la fin d'octobre. Cette campagne avait été marquée par des succès généraux. En Flandre, le duc de Saxe-Teschen avait été réduit à lever le siége de Lille, après sept jours d'un bombardement, contraire, par sa durée et par son inutile barbarie, à tous les usages de la guerre. Sur le Rhin, Custine s'était emparé de Trèves, de Spire et de Mayence. Aux Alpes, le général Montesquiou avait envahi la Savoie, et le général Anselme le comté de Nice. Nos armées, victorieuses sur tous les points, avaient partout pris l'offensive, et la révolution était sauvée.

Si l'on présentait le tableau d'un État qui sort d'une grande crise, et qu'on dît : Il y avait dans cet État un gouvernement absolu dont l'autorité a été restreinte; deux classes privilégiées qui ont perdu leur suprématie; un peuple immense, déjà affranchi par l'effet de la civilisation et des lumières, mais sans droits politiques, et qui a été obligé, à cause des refus essuyés, de les conquérir lui-même; si l'on ajoutait : Le gouvernement, après s'être opposé à cette révolution, s'y est soumis, mais les classes privilégiées l'ont constamment

combattue, — voici ce que l'on pourrait conclure de ces données :

Le gouvernement aura des regrets, le peuple montrera de la défiance, et les classes privilégiées attaqueront l'ordre nouveau chacune à sa manière. La noblesse, ne le pouvant pas au dedans, où elle serait trop faible, émigrera, afin d'exciter les puissances étrangères, qui feront les préparatifs d'une attaque. Le clergé, qui perdrait au dehors ses moyens d'action, restera dans l'intérieur, où il cherchera des ennemis à la révolution. Le peuple, menacé au dehors, compromis au dedans, irrité contre l'émigration qui armera les étrangers, contre les étrangers qui attaqueront son indépendance, contre le clergé qui insurgera son pays, traitera en ennemis le clergé, l'émigration et les étrangers. Il demandera d'abord la surveillance, puis le bannissement des prêtres réfractaires; la confiscation du revenu des émigrés; enfin la guerre contre l'Europe coalisée, pour la prévenir de sa part. Les premiers auteurs de la révolution condamneront celles de ces mesures qui violeront la loi; les continuateurs de la révolution y verront, au contraire, le salut de la patrie; et le désaccord éclatera entre ceux qui préféreront la constitution à l'État et ceux qui

préféreront l'État à la constitution. Le prince, porté par ses intérêts de roi, ses affections et sa conscience, à rejeter une pareille politique, passera pour complice de la contre-révolution, parce qu'il paraîtra la protéger. Les révolutionnaires tenteront alors de gagner le roi en l'intimidant, et, ne pouvant pas y réussir, ils renverseront son pouvoir.

Telle fut l'histoire de l'assemblée législative. Les troubles intérieurs amenèrent le décret contre les prêtres; les menaces extérieures, celui contre les émigrés; le concert des puissances étrangères, la guerre contre l'Europe; la première défaite de nos armées, celui du camp de vingt mille hommes. Le refus d'adhésion à la plupart de ces décrets fit suspecter Louis XVI par les Girondins; les divisions de ces derniers et des constitutionnels, qui voulaient se montrer les uns législateurs comme en temps de paix, les autres ennemis comme en temps de guerre, désunirent les partisans de la révolution. Pour les Girondins, la question de la liberté était dans la victoire, la victoire dans les décrets. Le 20 juin fut une tentative pour les faire accepter; mais, ayant manqué son effet, ils crurent qu'il fallait renoncer à la révolution ou au trône, et ils firent le 10 août.

Ainsi, sans l'émigration qui amena la guerre, sans le schisme qui amena les troubles, le roi se serait probablement fait à la constitution, et les révolutionnaires n'auraient pas pu songer à la république.

CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE VI.

DEPUIS LE 20 SEPTEMBRE 1792 JUSQU'AU 21 JANVIER 1793.

Premières mesures de la convention. — Manière dont elle est composée. — Rivalité des Girondins et des Montagnards. — Force et vues de ces deux partis. — Robespierre; les Girondins l'accusent d'aspirer à la dictature. — Marat. — Nouvelle accusation de Robespierre par Louvet; défense de Robespierre; la convention passe à l'ordre du jour. — Les Montagnards, sortis victorieux de cette lutte, demandent le jugement de Louis XVI. — Opinions des partis à cet égard. — La convention décide que Louis XVI sera jugé, et le sera par elle. — Louis XVI au Temple; ses réponses en présence de la convention; sa défense; sa condamnation; courage et sérénité de ses derniers instants. Ce qu'il avait et ce qui lui manquait comme roi.

La convention se constitua le 20 septembre 1792, et ouvrit ses délibérations le 21. Dès la première séance, elle abolit la royauté et proclama la ré-

publique. Le 22, elle s'appropria la révolution, en déclarant qu'elle ne daterait plus de *l'an IV de la liberté*, mais de *l'an* Ier *de la république française*. Après ces premières mesures votées d'acclamation et avec une sorte de rivalité de démocratie et d'enthousiasme par les deux partis qui s'étaient divisés à la fin de l'assemblée législative, la convention, au lieu de commencer ses travaux, se livra à des querelles intestines. Les Girondins et les Montagnards, avant de constituer la nouvelle révolution, voulurent savoir auxquels d'entre eux elle appartiendrait, et les énormes dangers de leur position ne prévinrent pas leur lutte. Ils avaient à craindre plus que jamais les efforts de l'Europe. L'Autriche, la Prusse et quelques princes d'Allemagne ayant attaqué la France avant le 10 août, il y avait tout lieu de croire que les autres souverains se déclareraient contre elle après la chute de la monarchie, la détention de Louis XVI, et les massacres de septembre. Dans l'intérieur, le nombre des ennemis de la révolution était augmenté. Il fallait joindre aux partisans de l'ancien régime, de l'aristocratie et du clergé, les partisans de la royauté constitutionnelle, ceux pour qui le sort de Louis XVI était le sujet d'une vive sollicitude, et ceux qui ne croyaient pas la

liberté possible sans règle et sous l'empire de la multitude. Au milieu de tant d'obstacles et d'adversaires, dans un moment où ce n'était pas trop de leur union, même pour combattre, la Gironde et la Montagne s'attaquèrent avec le plus inexorable acharnement. Il est vrai que ces deux partis étaient incompatibles, et que leurs chefs ne pouvaient pas se rapprocher : tant il y avait de motifs d'éloignement dans leur rivalité de domination, et dans leurs desseins!

Les Girondins avaient été forcés, par les événements, d'être républicains. Ce qui leur convenait le mieux, c'était de rester constitutionnels. La droiture de leurs intentions, leur dégoût de la multitude, leur répugnance pour les moyens violents, et surtout la prudence qui conseillait de ne tenter que ce qui était possible, tout leur en faisait une loi; mais il ne leur avait pas été libre de demeurer tels qu'ils s'étaient montrés d'abord. Ils avaient suivi la pente qui les entraînait à la république, et ils s'étaient habitués peu à peu à cette forme de gouvernement. Quoiqu'ils la voulussent aujourd'hui avec ardeur et de bonne foi, ils sentaient combien il serait difficile de l'établir et de la consolider. La chose leur paraissait grande et belle; mais ils voyaient que les hommes man-

quaient à la chose. La multitude n'avait ni les lumières, ni les mœurs qui convenaient à ce mode d'administration publique. La révolution opérée par l'assemblée constituante était plus légitime encore à raison de ce qu'elle était possible, que de ce qu'elle était juste : elle avait sa constitution et ses citoyens. Mais une nouvelle révolution, qui appellerait à la conduite de l'État la classe inférieure, ne pouvait pas être durable. Elle devait blesser trop d'intérêts, et n'avoir que des défenseurs momentanés, la classe inférieure pouvant bien agir et gouverner pendant une crise, mais ne le pouvant pas toujours. Cependant c'était sur elle qu'il fallait s'appuyer en consentant à cette seconde révolution. Les Girondins ne le firent point, et ils se trouvèrent placés dans une position tout-à-fait fausse; ils perdirent l'assistance des constitutionnels, sans se donner celle des démocrates, et ils n'eurent ni le haut ni le bas de la société. Aussi ne formèrent-ils qu'un demi-parti, qui fut vite abattu, parce qu'il était sans racine. Les Girondins, après le 10 août, furent entre la classe moyenne et la multitude, ce que les *Monarchiens*, ou le parti Necker et Mounier, avaient été, après le 24 juillet, entre les classes privilégiées et la bourgeoisie.

La Montagne, au contraire, voulait la république avec le peuple. Les chefs de ce parti, offusqués du crédit des Girondins, cherchaient à les abattre et à les remplacer. Ils étaient moins éclairés, moins éloquents, mais plus habiles, plus décidés, et nullement scrupuleux dans leurs moyens. La démocratie la plus extrême leur semblait le meilleur des gouvernements; et ce qu'ils appelaient le peuple, c'est-à-dire la classe inférieure, était l'objet de leurs flatteries continuelles et de leur plus ardente sollicitude. Nul parti n'était plus dangereux, mais plus conséquent : il travaillait pour ceux avec lesquels il combattait.

Dès l'ouverture de la convention, les Girondins avaient occupé la droite, et les Montagnards la crête de la gauche, d'où leur vint le nom sous lequel nous les désignons. Les Girondins étaient les plus forts dans l'assemblée : en général les élections des départements avaient été dans leur sens. Un grand nombre des députés de l'assemblée législative avait été réélu; et comme, dans ce temps, les liaisons font beaucoup, tous les membres qui avaient été unis à la députation de la Gironde ou à la commune de Paris, avant le 10 août, reve-

naient avec les mêmes opinions. D'autres arrivaient sans système, sans parti, sans attachement, sans inimitié : ils formèrent ce qu'on appela, à cette époque, *la Plaine* ou *le Marais*. Cette réunion, désintéressée dans les luttes de la Gironde et de la Montagne, se rangea du côté le plus juste, tant qu'il lui fut permis d'être modérée, c'est-à-dire tant qu'elle ne craignit pas pour elle-même.

La Montagne était composée des députés de Paris qui avaient été élus sous l'influence de la commune du 10 août, et de quelques républicains très-prononcés des départements; elle se recruta ensuite de ceux que les événements exaltèrent, ou que la peur lui associa. Mais, quoique inférieure en nombre dans la convention, elle n'en était pas moins très-puissante, même à cette époque. Elle régnait dans Paris; la commune lui était dévouée, et la commune était parvenue à se faire la première autorité de l'État. Les Montagnards avaient tenté de maîtriser les départements de la France, en établissant entre la municipalité de Paris et les autres municipalités une correspondance de desseins et de conduite; ils n'avaient pourtant pas complétement réussi, et les départements

étaient en très-grande partie favorables à leurs adversaires, qui cultivaient leurs bonnes dispositions au moyen de brochures et de journaux envoyés par le ministre Roland, dont les Montagnards nommaient la maison *un bureau d'esprit public* et les amis *des intrigants*. Mais, outre l'affiliation des communes, qui tôt ou tard devait leur réussir, ils avaient l'affiliation des Jacobins. Ce club, le plus influent, comme le plus ancien et le plus étendu, changeait d'esprit à chaque crise, sans changer de nom; c'était un cadre tout prêt pour les dominateurs qui en excluaient les dissidents. Celui de Paris était la métropole du jacobinisme, et gouvernait presque souverainement les autres. Les Montagnards s'en étaient rendus maîtres; ils en avaient déja éloigné les Girondins à force de dénonciations et de dégoûts, et ils y avaient remplacé les membres tirés de la bourgeoisie par des sans-culottes. Il ne restait aux Girondins que le ministère, qui, contrarié par la commune, était impuissant dans Paris. Les Montagnards disposaient, au contraire, de toute la force effective de la capitale, de l'esprit public par les Jacobins, des sections et des faubourgs par les sans-culottes, enfin des insurrections par la municipalité.

La première mesure des partis, après avoir décrété la république, fut de se combattre. Les Girondins étaient indignés des massacres de septembre, et ils voyaient avec horreur, sur les siéges de la convention, des hommes qui les avaient conseillés ou prescrits. Deux entre autres leur inspiraient plus d'antipathie ou de dégoût : Robespierre, qu'ils croyaient aspirer à la tyrannie, et Marat, qui, depuis le commencement de la révolution, s'était fait, dans ses feuilles, l'apôtre du meurtre. Ils dénoncèrent Robespierre avec plus d'animosité que de prudence; il n'était pas encore redoutable au point d'encourir une accusation de dictature. Ses ennemis, en lui reprochant des desseins alors invraisemblables et, dans tous les cas, impossibles à prouver, augmentèrent eux-mêmes sa popularité et son importance.

Robespierre, qui a joué un rôle si terrible dans notre révolution, commençait à figurer en première ligne. Jusque là, malgré tous ses efforts, il avait eu des supérieurs dans son propre parti : sous la constituante, les fameux chefs de cette assemblée; sous la législative, Brissot et Pétion; au 10 août, Danton. A ces diverses époques, il s'était déclaré contre ceux dont la re-

nommée ou la popularité l'offusquaient. Au milieu des personnages célèbres de la première assemblée, ne pouvant se faire remarquer que par la singularité de ses opinions, il s'était montré réformateur exagéré; pendant la seconde, il s'était fait constitutionnel, parce que ses rivaux étaient novateurs, et il avait discouru en faveur de la paix aux Jacobins, parce que ses rivaux demandaient la guerre; depuis le 10 août, il s'étudiait, dans ce club, à perdre les Girondins et à supplanter Danton, associant toujours la cause de sa vanité à celle de la multitude. Cet homme, dont les talents étaient ordinaires et le caractère vain, dut à son infériorité de paraître des derniers, ce qui est un grand avantage en révolution; et il dut à son ardent amour-propre de viser au premier rang, de tout faire pour s'y placer, de tout oser pour s'y soutenir. Robespierre avait des qualités pour la tyrannie : une ame nullement grande, il est vrai, mais peu commune; l'avantage d'une seule passion, les dehors du patriotisme, une réputation méritée d'incorruptibilité, une vie austère, et nulle aversion pour le sang. Il fut une preuve qu'au milieu des troubles civils ce n'est pas avec son esprit qu'on fait sa fortune politique, mais bien avec sa conduite, et que

la médiocrité qui s'obstine est plus puissante que le génie qui s'interrompt. Il faut dire aussi que Robespierre avait l'appui d'une secte immense et fanatique, dont il avait demandé le gouvernement et soutenu les principes depuis la fin de la constituante. Cette secte tirait son origine du dix-huitième siècle, dont elle représentait certaines opinions. Elle avait pour symbole en politique la souveraineté absolue du *Contrat social* de J.-J. Rousseau, et en croyance le déisme de *la Profession de foi du Vicaire savoyard;* elle parvint plus tard à les réaliser un moment dans la constitution de 93 et dans le culte de l'*Être suprême*. Il y a eu, dans les diverses époques de la révolution, plus de système et de fanatisme qu'on ne l'a cru.

Soit que les Girondins prévissent de loin la domination de Robespierre, soit plutôt qu'ils se laissassent entraîner par leur ressentiment, ils l'accusèrent du crime le plus grave pour des républicains. Paris était agité par l'esprit de faction; les Girondins voulurent porter une loi contre ceux qui provoquaient aux désordres, aux violences, et donner en même temps à la convention une force indépendante et prise dans les quatre-vingt-trois départements. Ils firent

nommer une commission chargée de présenter un rapport à ce sujet. La Montagne attaqua cette mesure comme injurieuse pour Paris; la Gironde la défendit, en signalant un projet de triumvirat formé par la députation de Paris. « Je « suis né à Paris, dit alors Osselin; je suis dé- « puté de cette ville. On annonce un parti élevé « dans son sein, qui veut la dictature, des trium- « virs, des tribuns. Je déclare, moi, qu'il faut « être profondément ignorant, ou profondément « scélérat, pour avoir conçu un semblable pro- « jet. Qu'anathème soit lancé contre celui de la « députation de Paris qui osera concevoir une « pareille idée! — Oui, s'écria Rebecqui de Mar- « seille, oui, il existe dans cette assemblée un « parti qui aspire à la dictature, et le chef de ce « parti, je le nomme, c'est Robespierre! Voilà « l'homme que je vous dénonce. » Barbaroux appuya cette dénonciation de son témoignage; il avait été un des principaux auteurs du 10 août; il était le chef des Marseillais, et il possédait une influence prodigieuse dans le Midi. Il assura qu'à l'époque du 10 août les Marseillais étant recherchés par les deux partis qui partageaient la capitale, on le fit venir chez Robespierre; que là on lui dit de se rallier aux ci-

toyens qui avaient acquis le plus de popularité, et que *Panis* lui désigna nommément *Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être le dictateur de la France.* Barbaroux était un homme d'action. Le côté droit possédait quelques membres qui pensaient, comme lui, qu'il fallait vaincre leurs adversaires sous peine d'être vaincus par eux. Ils voulaient qu'en se servant de la convention contre la commune, on opposât les départements à Paris, et qu'on ne ménageât point, pendant qu'ils étaient faibles, des ennemis auxquels, sans cela, on donnerait le temps de devenir forts. Mais le plus grand nombre craignait une rupture, et répugnait aux mesures énergiques.

L'accusation contre Robespierre n'eut pas de suite, mais elle retombait sur Marat, qui avait conseillé la dictature dans son journal de *l'Ami du peuple,* et préconisé les massacres. Lorsqu'il parut à la tribune pour se justifier, un mouvement d'horreur saisit l'assemblée : *A bas! à bas!* s'écria-t-on de toutes parts. Marat reste imperturbable. Dans un moment de silence : « J'ai dans « cette assemblée, dit-il, un grand nombre d'en« nemis personnels. — *Tous! tous!* — Je les rap« pelle à la pudeur; je les exhorte à s'interdire les

« clameurs furibondes et les menaces indécentes « contre un homme qui a servi la liberté et eux-« mêmes beaucoup plus qu'ils ne pensent; qu'ils « sachent écouter une fois! » Et cet homme exposa au milieu de la convention, stupéfaite de son audace et de son sang-froid, ce qu'il pensait des proscriptions et de la dictature. Pendant longtemps il avait fui, de souterrain en souterrain, l'animadversion publique et les mandats d'arrêt lancés contre lui. Ses feuilles sanguinaires paraissaient seules; il y demandait des têtes, et il préparait la multitude aux massacres de septembre. Il n'y a pas de folie qui ne puisse tomber dans la tête d'un homme, et ce qu'il y a de pis, qui ne puisse être réalisée un moment. Marat était possédé de plusieurs idées fixes. La révolution avait des ennemis, et selon lui, pour qu'elle durât, elle ne devait pas en avoir; il ne trouvait dès lors rien de plus simple que de les exterminer et de nommer un dictateur, dont les fonctions se borneraient à proscrire; il prêchait hautement ces deux mesures, sans cruauté, mais avec cynisme, ne ménageant pas plus les convenances que la vie des hommes, et méprisant comme des esprits faibles tous ceux qui appelaient ses projets atroces, au lieu de les trouver profonds. La révo-

lution a eu des acteurs plus réellement sanguinaires que lui, mais aucun n'a exercé une plus funeste influence sur son époque. Il a dépravé la morale des partis, déja assez peu juste, et il a eu les deux idées que le comité de salut public a réalisées plus tard par ses commissaires ou par son gouvernement, l'extermination en masse et la dictature.

L'accusation de Marat n'eut pas de suite non plus; il inspirait plus de dégoût, mais moins de haine que Robespierre. Les uns ne voyaient en lui qu'un fou; les autres regardaient ces débats comme des querelles de parti, et non comme un objet d'intérêt pour la république. D'ailleurs, il paraissait dangereux d'épurer la convention ou de décréter un de ses membres, et c'était un pas difficile à franchir, même pour les partis. Danton ne disculpait point Marat : « Je ne l'aime pas, di-« sait-il; j'ai fait l'expérience de son tempérament : « il est volcanique, acariâtre et insociable. Mais « pourquoi chercher dans ce qu'il écrit le langage « d'une faction? L'agitation générale a-t-elle une « autre cause que le mouvement même de la ré-« volution? » Robespierre assurait, de son côté, qu'il connaissait peu Marat; qu'avant le 10 août, il n'avait eu qu'une seule conversation avec lui,

après laquelle Marat, dont il n'approuvait pas les opinions violentes, avait trouvé ses vues politiques tellement étroites qu'il avait écrit dans son journal *qu'il n'avait ni les vues, ni l'audace d'un homme d'état.*

Mais c'était lui qui était l'objet d'un déchaînement plus grand, parce qu'on le redoutait davantage. La première accusation de Rebecqui et de Barbaroux n'avait pas réussi. Peu de temps après, le ministre Roland fit un rapport sur l'état de la France et sur celui de Paris; il y dénonça les massacres de septembre, les empiétements de la commune, les menées des agitateurs. « Lors-« qu'on rend, disait-il, odieux ou suspects les « plus sages et les plus intrépides défenseurs de « la liberté, lorsque les principes de la révolte et « du carnage sont hautement professés, applau-« dis dans les assemblées, et que des clameurs « s'élèvent contre la convention elle-même, je ne « puis plus douter que les partisans de l'ancien « régime ou de faux amis du peuple, cachant « leur extravagance ou leur scélératesse sous un « masque de patriotisme, n'aient conçu le plan « d'un renversement, dans lequel ils espèrent « s'élever sur des ruines et des cadavres, goûter « le sang, l'or et l'atrocité! » Il cita, à l'appui de

son rapport, une lettre dans laquelle le vice-président de la seconde section du tribunal criminel lui apprenait que lui et les plus illustres des Girondins étaient menacés; que, selon l'expression de leurs ennemis, il *fallait encore une nouvelle saignée*, et que ces hommes ne voulaient entendre parler que de Robespierre.

A ces mots, celui-ci court se justifier à la tribune: *Personne*, dit-il, *n'osera m'accuser en face.* — *Moi*, s'écria Louvet, un des hommes les plus résolus de la Gironde. *Oui, Robespierre*, poursuivit-il en le fixant de l'œil, *c'est moi qui t'accuse.* Robespierre, dont la contenance avait été assurée jusque là, fut ému; il s'était une fois mesuré aux Jacobins avec ce redoutable adversaire, qu'il savait spirituel, impétueux et sans ménagement. Louvet prit aussitôt la parole, et, dans une improvisation des plus éloquentes, il ne ménagea ni les actions, ni les noms; il suivit Robespierre aux Jacobins, à la commune, à l'assemblée électorale, « calomniant les meilleurs patriotes; pro-« diguant les plus basses flatteries à quelques cen-« taines de citoyens, d'abord qualifiés le peuple « de Paris, puis absolument le peuple, puis le « souverain; répétant l'éternelle énumération de « ses propres mérites, de ses perfections, de ses

« vertus, et ne manquant jamais, après avoir at-
« testé la force, la grandeur, la souveraineté du
« peuple, de protester qu'il était peuple aussi. »
Il le montra se cachant au 10 août, et dominant ensuite les conjurés de la commune. Il en vint alors aux massacres de septembre; il s'écria: « Elle est à tous, la révolution du 10 août. » Et il ajouta, en s'adressant à quelques Montagnards de la commune: « Mais celle du 2 septembre, elle
« est à vous! elle n'est qu'à vous! et vous-mêmes
« ne vous en êtes-vous pas glorifiés? Eux-mêmes,
« avec un mépris féroce, ne nous désignaient que
« les patriotes du 10 août! Avec un féroce or-
« gueil ils se qualifiaient les patriotes du 2 sep-
« tembre! Ah! qu'elle leur reste, cette distinction
« digne du courage qui leur est propre! qu'elle
« leur reste pour notre justification durable et
« pour leur long opprobre! Ces prétendus amis
« du peuple ont voulu rejeter sur le peuple de
« Paris les horreurs dont la première semaine de
« septembre fut souillée..... Ils l'ont indignement
« calomnié. Il sait combattre, le peuple de Paris,
« il ne sait point assassiner! Il est vrai qu'on le
« vit tout entier devant le château des Tuileries,
« dans la magnifique journée du 10 août; il est
« faux qu'on l'ait vu devant les prisons, dans

« l'horrible journée du 2 septembre. Dans leur « intérieur, combien les bourreaux étaient-ils? « Deux cents, pas deux cents peut-être; et au de- « hors que pouvait-on compter de spectateurs « attirés par une curiosité vraiment incompré- « hensible? Le double tout au plus. Mais, a-t-on « dit, si le peuple n'a pas participé à ces meur- « tres, pourquoi ne les a-t-il pas empêchés? — « Pourquoi? Parce que l'autorité tutélaire de Pé- « tion était enchaînée; parce que Roland parlait « en vain; parce que le ministre de la justice, Dan- « ton, ne parlait pas..... parce que les présidents « des quarante-huit sections attendaient des réqui- « sitions que le commandant général ne fit point; « parce que des officiers municipaux, couverts « de leurs écharpes, présidaient à ces atroces exé- « cutions. — Mais l'assemblée législative? — L'as- « semblée législative! représentants du peuple, « vous la vengerez! L'impuissance où vos prédé- « cesseurs étaient réduits est, à travers tant de « crimes, le plus grand de ceux dont il faut punir « les forcénés que je vous dénonce. » Et revenant à Robespierre, Louvet signala son ambition, ses menées, son extrême ascendant sur la populace, et termina cette fougueuse philippique par une série de faits dont chacun était précédé de

cette terrible formule : *Robespierre, je t'accuse.*

Louvet descendit de la tribune au milieu des applaudissements; Robespierre y monta pour se justifier, pâle et accompagné de murmures. Soit trouble, soit crainte des préventions, il demanda huit jours. Le moment arrivé, il parut moins en accusé qu'en triomphateur; il repoussa avec ironie les reproches de Louvet, se livra à une longue apologie de lui-même. Il faut convenir que les faits étant vagues, il eut peu de peine à les atténuer ou à les détruire. Les tribunes étaient postées pour l'applaudir; la convention elle-même, qui voyait dans cette accusation une querelle d'amour-propre, et qui ne redoutait point, selon Barrère, *un homme d'un jour*, *un petit entrepreneur d'émeutes*, était disposée à mettre fin à ces débats. Aussi, lorsque Robespierre dit, en terminant : « Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions personnelles; j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables; j'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs; je n'en demande point d'autre que le retour de la

« paix et le triomphe de la liberté! » il fut applaudi, et la convention passa à l'ordre du jour. Vainement Louvet voulut répliquer, et il ne put pas l'obtenir; Barbaroux s'offrit tout aussi vainement pour accusateur, et Lanjuinais combattit l'ordre du jour, sans que la discussion fût reprise. Les Girondins eux-mêmes l'appuyèrent; ils commirent une faute en entamant l'accusation et une autre en ne la soutenant point. Les Montagnards l'emportèrent, puisqu'ils ne furent point vaincus, et Robespierre fut rapproché du rôle dont il était si éloigné. On est bientôt, en révolution, ce qu'on est cru être; et le parti montagnard le prit pour son chef, parce que les Girondins le poursuivirent comme tel.

Mais ce qui était plus important encore que les attaques personnelles, c'étaient les discussions sur les moyens de gouvernement et sur la conduite des autorités et des partis. Les Girondins échouèrent non-seulement contre les individus, mais contre la commune. Aucune de leurs mesures ne réussit; elles furent mal proposées ou mal soutenues. Ils auraient dû renforcer le gouvernement, remplacer la municipalité, se maintenir aux Jacobins et les dominer, gagner la multitude ou prévenir son action; et ils ne firent

rien de tout cela. Un d'entre eux, Buzot, proposa de donner à la convention une garde de trois mille hommes tirés des départements. Ce moyen, qui devait au moins maintenir l'assemblée indépendante, ne fut pas assez vivement soutenu pour être adopté. Ainsi, les Girondins attaquèrent les Montagnards, sans les avoir affaiblis; la commune, sans la soumettre; les faubourgs, sans les annuler. Ils irritèrent Paris, en invoquant l'assistance des départements, sans toutefois se la donner, agissant ainsi contre les règles de la prudence la plus commune; car il est plus sûr de faire une chose que d'en menacer.

Leurs adversaires profitèrent habilement de cette circonstance. Ils répandirent sourdement une opinion qui ne pouvait que compromettre les Girondins; c'est qu'ils voulaient transporter la république dans le Midi, et abandonner le reste de l'empire. Alors commença ce reproche de fédéralisme si fatal depuis. Les Girondins le dédaignèrent, parce qu'ils n'en prévirent pas les dangers; mais il devait s'accréditer à mesure qu'ils deviendraient plus faibles, et leurs ennemis plus audacieux. Ce qui y avait donné lieu, était le projet de se défendre derrière la Loire, et de transférer dans le Midi le gouvernement, si

le Nord était envahi et Paris forcé; ensuite la prédilection qu'ils montraient pour les provinces, et leur déchaînement contre les agitateurs de la capitale. Rien n'est plus aisé que de dénaturer une mesure en changeant l'époque dans laquelle cette mesure a été conçue, et de trouver dans la désapprobation des actes désordonnés d'une ville, le dessein de liguer contre elle toutes les autres villes de l'État. Aussi les Girondins furent désignés à la multitude comme des fédéralistes. Pendant qu'ils dénonçaient la commune et qu'ils accusaient Robespierre et Marat, les Montagnards faisaient décréter *l'unité et l'indivisibilité de la république*. C'était là une manière de les attaquer, et de faire planer sur eux le soupçon, quoiqu'ils adhérassent à ces propositions avec tant d'empressement, qu'ils semblaient regretter de ne les avoir pas faites eux-mêmes.

Mais une circonstance, en apparence étrangère aux débats de ces deux partis, servit encore mieux les Montagnards. Déja enhardis par les fausses tentatives qui avaient été dirigées contre eux, ils n'attendaient qu'une occasion pour devenir assaillants à leur tour. La convention était fatiguée de ces longues discussions : ceux de ses membres qu'elles ne concernaient point, ceux

mêmes, dans les deux partis, qui n'étaient pas au premier rang, éprouvaient le besoin de la concorde et voulaient qu'on s'occupât de la république. Il y eut une trêve apparente, et l'attention de l'assemblée se porta un moment sur la constitution nouvelle, que le parti montagnard fit abandonner pour statuer sur le sort du prince déchu. En cela, les chefs de l'extrême gauche furent poussés par plusieurs motifs : ils ne voulaient pas que les Girondins et les modérés de la Plaine, qui dirigeaient le comité de constitution, les uns par Pétion, Condorcet, Brissot, Vergniaud, Gensonné; les autres par Barrère, Sièyes, Thomas Payne, organisassent la république. Ils auraient établi le régime de la bourgeoisie, en le rendant un peu plus démocratique que celui de 1791, tandis qu'ils aspiraient eux à constituer la multitude. Mais ils ne pouvaient parvenir à leurs fins qu'en dominant, et ils ne pouvaient obtenir la domination qu'en prolongeant l'état révolutionnaire de la France. Outre ce besoin d'empêcher l'établissement de l'ordre légal par un coup d'État terrible, comme la condamnation de Louis XVI, qui ébranlât toutes les passions, qui ralliât à eux les partis violents, en les montrant les inflexibles gardiens de la république, ils espéraient faire

éclater les sentiments des Girondins, qui ne cachaient pas leur désir de sauver Louis XVI, et les perdre ainsi auprès de la multitude. Il y eut, sans aucun doute, un grand nombre de Montagnards qui, dans cette circonstance, agirent de la meilleure foi et uniquement en républicains, aux yeux desquels Louis XVI paraissait coupable à l'égard de la révolution; et un roi détrôné était dangereux pour une démocratie naissante. Mais ce parti se fût montré plus clément s'il n'avait pas eu à perdre la Gironde en même temps que Louis XVI.

Depuis quelque temps on disposait au dehors les esprits à son jugement. Le club des Jacobins retentissait d'invectives contre lui; on répandait les bruits les plus injurieux sur son caractère; on demandait sa condamnation pour l'affermissement de la liberté. Les sociétés populaires des départements écrivajent des adresses à la convention dans le même sens; les sections se présentaient à la barre de l'assemblée, et l'on faisait défiler dans son sein, sur des brancards, des hommes blessés au 10 août et qui venaient crier vengeance contre *Louis Capet*. On ne désignait plus Louis XVI que par ce nom de l'ancien chef de sa race, croyant avoir remplacé son titre de roi par son nom de famille.

Les motifs de parti et les animosités populaires se réunissaient contre ce malheureux prince. Ceux qui, deux mois auparavant, auraient repoussé l'idée de lui faire subir une autre peine que celle de la déchéance, étaient plongés dans la stupeur : tant on perd vite, en temps de crise, le droit de défendre son opinion! La découverte de l'armoire de fer redoubla surtout le fanatisme de la multitude et l'impuissance des défenseurs du roi. Après le 10 août, on avait trouvé, dans les bureaux de la liste civile, des pièces qui prouvaient les relations secrètes entretenues par Louis XVI avec les princes mécontents, l'émigration et l'Europe. Dans un rapport, ordonné par l'assemblée législative, on l'avait accusé du dessein de trahir l'État et de renverser la révolution. On lui avait reproché d'avoir écrit, le 16 avril 1791, à l'évêque de Clermont, *que s'il recouvrait sa puissance, il rétablirait l'ancien gouvernement et le clergé dans l'état où ils étaient auparavant;* de n'avoir, plus tard, proposé la guerre que pour accélérer la marche de ses libérateurs; d'avoir été en correspondance avec des hommes qui lui écrivaient : « La guerre forcera « toutes les puissances à se réunir contre les fac- « tieux et les scélérats qui tyrannisent la France,

« pour que leur châtiment serve bientôt d'exem-
« ple à tous ceux qui seraient tentés de troubler
« la paix des empires... Vous pouvez compter
« sur cent cinquante mille hommes, tant Prussiens
« qu'Autrichiens et Impériaux, et sur une armée
« de vingt mille émigrés; » d'avoir été d'accord avec ses frères, qu'il désapprouvait par ses démarches publiques; enfin, de n'avoir cessé de combattre la révolution.

De nouvelles pièces vinrent à l'appui de toutes ces accusations. Il existait aux Tuileries, derrière un panneau de lambris, un trou pratiqué dans le mur, et fermé par une porte de fer. Cette armoire secrète fut indiquée au ministre Roland, et l'on y trouva des preuves de tous les complots et de toutes les intrigues de la cour contre la révolution; des projets tendant à renforcer le pouvoir constitutionnel du roi avec les chefs populaires, à ramener l'ancien régime avec les aristocrates; les manœuvres de Talon, les arrangements avec Mirabeau; les propositions acceptées de Bouillé sous la constituante, et quelques nouvelles trames sous la législative. Cette découverte augmenta le déchaînement contre Louis XVI. Le buste de Mirabeau fut brisé aux Jacobins; et la convention voila celui qui était placé dans la salle de ses séances.

Il était question depuis quelque temps dans l'assemblée du procès de ce prince, qui, ayant été déchu, ne pouvait plus être poursuivi. Il n'y avait pas de tribunal qui pût prononcer sa sentence; il n'y avait pas de peine qui pût lui être infligée : aussi l'on se jeta dans de fausses interprétations de l'inviolabilité accordée à Louis XVI, en voulant le condamner d'une manière légale. Le plus grand tort des partis, après celui d'être injustes, est de ne pas vouloir le paraître. Le comité de législation, chargé d'un rapport sur la question de savoir si Louis XVI pouvait être jugé, et s'il pouvait l'être par la convention, se prononça pour l'affirmative. Le député Mailhe s'éleva en son nom contre le dogme de l'inviolabilité; mais comme ce dogme régissait l'époque précédente de la révolution, il prétendit que Louis XVI avait été inviolable comme roi, et non comme particulier. Il soutint que la nation, ne pouvant pas perdre sa garantie touchant les actes du pouvoir, avait suppléé à l'inviolabilité du monarque par la responsabilité de ses ministres, et que là où Louis XVI avait agi en simple particulier, sa responsabilité ne tombant sur personne, il cessait d'être inviolable. Mailhe limitait ainsi la sauvegarde constitutionnelle dévolue à Louis XVI,

aux actes du roi. Il concluait à ce que Louis XVI fût jugé, la déchéance n'ayant pas été une peine, mais un changement de gouvernement; à ce qu'il le fût, en vertu de la loi du Code pénal relative *aux traîtres et aux conspirateurs;* enfin à ce qu'il le fût par la convention, sans suivre la procédure des autres tribunaux, parce que la convention représentant le peuple, le peuple renfermant tous les intérêts, tous les intérêts étant la justice, il était impossible que le tribunal national violât la justice, et dès lors inutile qu'il fût assujetti à des formes. Tel était l'enchaînement des sophismes au moyen desquels le comité transformait la convention en tribunal. Le parti de Robespierre se montra beaucoup plus conséquent, en ne faisant valoir que la raison d'État, et en repoussant les formes comme mensongères.

La discussion s'ouvrit le 13 novembre, six jours après le rapport du comité. Les partisans de l'inviolabilité, tout en considérant Louis XVI comme coupable, soutinrent qu'il ne pouvait pas être jugé. Le principal d'entre eux fut Morisson : il dit que l'inviolabilité était générale; que la constitution avait prévu bien plus que les hostilités secrètes de Louis XVI, mais une attaque ouverte de sa part, et n'avait prononcé dans ce

cas que la déchéance; que la nation avait engagé sous ce rapport sa souveraineté; que la convention avait eu pour mandat de changer le gouvernement, et non de juger Louis XVI; que, retenue par les règles de la justice, elle l'était encore par les usages de la guerre, qui ne permettaient que pendant le combat de se défaire d'un ennemi retombé sous la loi après la victoire; que d'ailleurs la république n'avait aucun intérêt à condamner Louis XVI; qu'elle devait se borner à des mesures de sûreté générale à son égard, le retenir captif, ou le bannir de France. Cette opinion était celle de la droite de la convention. La Plaine partageait l'avis du comité; mais la Montagne repoussait à la fois l'inviolabilité et le jugement de Louis XVI.

« Citoyens, dit Saint-Just, j'entreprends de « prouver que l'opinion de Morisson, qui con- « serve au roi l'inviolabilité, et celle du comité, « qui veut qu'on le juge en citoyen, sont égale- « ment fausses. Moi, je dis que le roi doit être « jugé en ennemi; que nous avons moins à le « juger qu'à le combattre; que, n'étant pour rien « dans le contrat qui unit les Français, les formes « de la procédure ne sont point dans la loi civile, « mais dans la loi du droit des gens; que les len-

« teurs, le recueillement, sont ici de véritables « imprudences, et qu'après celle qui recule le « moment de nous donner des lois, la plus fu- « neste serait celle qui nous ferait temporiser « avec le roi. » Ramenant tout à des considérations d'inimitié et de politique, Saint-Just ajoutait : « Les mêmes hommes qui vont juger Louis « ont une république à fonder : ceux qui atta- « chent quelque importance au juste châtiment « d'un roi ne fonderont jamais une république. « Citoyens, si le peuple romain, après six cents « ans de vertu et de haine contre les rois; si la « Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit re- « naître les rois malgré son énergie, que ne doi- « vent pas craindre parmi nous les bons citoyens, « amis de la liberté, en voyant la hache trembler « dans vos mains, et un peuple, dès le premier jour « de sa liberté, respecter le souvenir de ses fers? »

Ce parti violent, qui voulait remplacer une sentence par un coup d'État, ne suivre aucune loi, aucune forme, mais frapper Louis XVI comme un prisonnier vaincu, en faisant survivre les hostilités mêmes à la victoire, était en très-faible minorité dans la convention; mais au dehors il se trouvait fortement soutenu par les Jacobins et par la commune. Malgré la terreur qu'il inspirait déjà,

ses meurtrières invitations furent repoussées par la convention, et les partisans de l'inviolabilité firent valoir, à leur tour, et avec courage, les motifs d'intérêt public en même temps que les règles de la justice et de l'humanité. Ils soutenaient que les mêmes hommes ne pouvaient pas être et juges et législateurs, et accusateurs et jurés. Ils voulaient d'ailleurs qu'on donnât à la république naissante le lustre des grandes vertus, celles de la générosité et du pardon; ils voulaient qu'on suivît l'exemple du peuple de Rome, qui conquit sa liberté, et qui la conserva cinq cents ans, parce qu'il se montra magnanime, parce qu'il bannit les Tarquins, et qu'il ne les fit point périr. Sous le rapport de la politique, ils montraient les conséquences d'une condamnation à l'égard du parti anarchiste, qu'elle rendrait plus audacieux, et à l'égard de l'Europe, dont elle entraînerait les puissances encore neutres dans la coalition contre la république.

Mais Robespierre, qui pendant ce long procès montra une audace et une obstination qui présageaient de loin toute sa puissance, parut à la tribune pour soutenir l'avis de Saint-Just, pour reprocher à la convention de remettre en doute ce que l'insurrection avait décidé, et de relever,

par la pitié et la publicité d'une défense, le parti royaliste abattu. « L'assemblée, dit Robespierre, « a été entraînée à son insu loin de la véritable « question. Il n'y a point ici de procès à faire; « Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point « des juges, vous n'êtes et ne pouvez être que « des hommes d'État. Vous n'avez point une sen- « tence à rendre pour ou contre un homme, mais « une mesure de salut public à prendre, un acte « de providence nationale à exercer. Un roi dé- « trôné n'est bon qu'à deux usages, ou à troubler « la tranquillité de l'État et à ébranler la liberté, « ou à affermir l'une ou l'autre.

« Louis fut roi; la république est fondée; la « question fameuse qui vous occupe est décidée « par ces seuls mots. Louis ne peut être jugé; il « est déja jugé, il est condamné, ou la république « n'est pas absoute. » Il demanda que la convention déclarant Louis XVI *traître envers les Français, criminel envers l'humanité, le condamnât sur-le-champ à mort en vertu de l'insurrection.*

Les Montagnards, par ces propositions extrêmes, par la popularité qu'elles obtenaient au dehors, rendaient une condamnation en quelque sorte inévitable. En prenant une avance extraordinaire sur les autres partis, ils les forçaient à les suivre,

quoique de loin. La majorité conventionnelle, composée d'une grande partie des Girondins, qui n'osaient pas déclarer Louis XVI inviolable, et de la Plaine, décida, sur la proposition de Pétion, contre l'avis des Montagnards fanatiques et contre celui des partisans de l'inviolabilité, que Louis XVI serait jugé par la convention. Robert Lindet fit alors, au nom de la commission des vingt-et-un, son rapport sur Louis XVI. On dressa l'acte *énonciatif des faits* qui lui étaient imputés, et la convention manda le prisonnier à sa barre.

Louis était enfermé au Temple depuis quatre mois; il n'y était point libre, comme l'assemblée législative l'avait d'abord voulu, en lui assignant le Luxembourg pour demeure. La commune soupçonneuse le gardait étroitement; mais, soumis à sa destinée, s'attendant à tout, il ne faisait apercevoir ni impatience, ni regret, ni ressentiment. Il n'avait auprès de lui qu'un seul serviteur, Cléry, qui était en même temps celui de toute sa famille. Pendant les premiers mois de sa détention, il ne fut point séparé d'elle, et il trouvait encore quelques douceurs dans cette réunion; il se consolait et soutenait les deux compagnes de son infortune, sa femme et sa sœur; il servait de précepteur au jeune dauphin, et lui donnait les leçons

d'un homme malheureux et d'un roi prisonnier. Il lisait beaucoup, et revenait souvent à l'histoire d'Angleterre, par Hume; il y trouvait nombre de monarques déchus, et un, entre autres, condamné par le peuple. On cherche toujours des destinées conformes à la sienne. Mais les consolations qu'il trouvait dans la vue de sa famille ne furent pas de longue durée : on le sépara d'elle dès qu'il fut question de son jugement. La commune voulut éviter que les prisonniers concertassent leur justification; la surveillance qu'elle exerçait à l'égard de Louis XVI était chaque jour plus minutieuse et plus dure.

Sur ces entrefaites, Santerre reçut l'ordre de conduire Louis XVI à la barre de la convention. Il se rendit au Temple accompagné du maire, qui fit part au roi de sa mission, et qui lui demanda s'il voulait descendre. Louis hésita un moment, puis il dit : « Ceci est encore une violence; « il faut y céder! » Et il se décida à paraître devant la convention, qu'il ne récusa point, comme l'avait fait Charles Ier à l'égard de ses juges. Dès qu'on annonça son approche : « Représentants, dit Bar- « rère, vous allez exercer le droit de justice na- « tionale. Que votre attitude soit conforme à vos « nouvelles fonctions. » Et, se tournant vers les

tribunes : « Citoyens, souvenez-vous du silence « terrible qui accompagna Louis ramené de Va- « rennes, silence précurseur du jugement des rois « par les nations. » La contenance de Louis XVI, en entrant dans la salle, fut ferme, et il promena sur l'assemblée un regard assuré. Il était debout à la barre, et le président lui dit d'une voix émue : « Louis, la nation française vous accuse. « Vous allez entendre l'acte énonciatif des faits. « Louis, asseyez-vous. » Un siége avait été préparé pour lui; il s'y plaça. Pendant un long interrogatoire, il montra beaucoup de calme et de présence d'esprit; il répondit à chaque question avec à-propos, le plus souvent d'une manière touchante et victorieuse. Il repoussa les reproches qui lui furent adressés relativement à sa conduite avant le 14 juillet, en rappelant que sa puissance n'était pas encore limitée; avant le voyage de Varennes, par le décret de l'assemblée constituante, qui avait été satisfaite de ses réponses; enfin, après le 10 août, en rejetant tous les actes publics sur la responsabilité ministérielle, et en niant toutes les démarches secrètes qui lui étaient personnellement attribuées. Ces dénégations ne détruisaient pas, aux yeux des conventionnels, des faits la plupart constatés par des pièces écrites

ou signées de la main même de Louis XVI; mais il usait du droit naturel à tout accusé. C'est ainsi qu'il ne reconnut pas l'existence de l'armoire de fer et toutes les pièces qui furent présentées. Louis XVI invoquait une loi de sauvegarde, que la convention n'admettait pas, et la convention cherchait à s'assurer des tentatives contre-révolutionnaires que Louis XVI ne voulait pas reconnaître.

Lorsque Louis fut retourné au Temple, la convention s'occupa de la demande qu'il avait faite d'un défenseur. Ce fut en vain que quelques Montagnards s'y opposèrent, la convention décréta que Louis aurait un conseil. Il désigna Target et Tronchet : le premier refusa. Ce fut alors que le vénérable Malesherbes s'offrit à la convention pour défendre Louis XVI. « J'ai été appelé deux « fois, écrivit-il, au conseil de celui qui fut mon « maître, dans le temps que cette fonction était « ambitionnée par tout le monde; je lui dois le « même service, lorsque c'est une fonction que « bien des gens trouvent dangereuse. » Sa demande lui fut accordée. Louis XVI, dans son état d'abandon, fut touché de cette preuve de dévouement. Lorsque Malesherbes entra dans la chambre, il alla vers lui, le serra dans ses bras,

et, les yeux humides, il lui dit : « Votre sacrifice « est d'autant plus dangereux, que vous exposez « votre vie, et que vous ne sauverez pas la mienne. » Malesherbes et Tronchet s'occupèrent sans interruption de sa défense, et s'associèrent M. Desèze; ils cherchaient à ranimer le courage du roi, mais ils le trouvaient peu facile à espérer. « J'en « suis sûr, ils me feront périr; mais n'importe, « occupons-nous de mon procès, comme si je « devais le gagner; et je le gagnerai, en effet, puis- « que la mémoire que je laisserai sera sans tache. »

Enfin le jour de la défense arriva. Elle fut prononcée par M. Desèze; Louis était présent; le plus grand silence régnait dans l'assemblée et dans les tribunes. M. Desèze fit valoir en faveur du royal accusé toutes les considérations de justice et d'innocence. Il invoqua l'inviolabilité qui lui avait été accordée; il dit que, comme roi, il ne pouvait pas être jugé; que, comme accusateurs, les représentants du peuple ne pouvaient pas être ses juges. En cela il n'avança rien qui n'eût été soutenu par une partie de l'assemblée. Mais il s'attacha surtout à justifier la conduite de Louis XVI, et à lui attribuer des intentions constamment pures et irréprochables. Il finit par ces dernières et solennelles paroles : « Entendez

« d'avance l'histoire qui dira à la Renommée : « Louis, monté sur le trône à vingt ans, y porta « l'exemple des mœurs, la justice et l'économie; « il n'y porta aucune faiblesse, aucune passion « corruptrice : il fut l'ami constant du peuple. « Le peuple voulut qu'un impôt désastreux fût « détruit, Louis le détruisit; le peuple voulut « l'abolition de la servitude, Louis l'abolit; le « peuple sollicita des réformes, il les fit; le peuple « voulut changer ses lois, il y consentit; le peuple « voulut que des millions de Français recou- « vrassent leurs droits, il les leur rendit; le « peuple voulut la liberté, il la lui donna. On ne « peut pas disputer à Louis la gloire d'avoir été « au-devant du peuple par ses sacrifices; et c'est « lui qu'on vous a proposé!.... Citoyens, je « n'achève pas, je m'arrête devant l'histoire; « songez qu'elle jugera votre jugement, et que « le sien sera celui des siècles. » Mais les passions étaient sourdes et incapables de prévoyance.

Les Girondins désiraient sauver Louis XVI, mais ils craignaient l'imputation de royalisme que leur adressaient déja les Montagnards. Pendant tout le procès, leur conduite fut assez équivoque : ils n'osèrent se prononcer ni pour ni contre l'accusé, et leur modération les perdit

sans le servir. Dans ce moment, sa cause, la cause non plus de son trône, mais de sa vie, était la leur. On allait résoudre, par un acte de justice ou par un coup d'État, si l'on reviendrait au régime légal, ou si l'on prolongerait le régime révolutionnaire. Le triomphe des Girondins ou des Montagnards se trouvait dans l'une ou l'autre de ces solutions. Ces derniers s'agitaient beaucoup. Ils prétendaient qu'on suivait des formes qui étaient un oubli de l'énergie républicaine, et que la défense de Louis XVI était un cours de monarchie présenté à la nation. Les Jacobins les secondaient puissamment, et des députations venaient à la barre demander la mort du roi.

Cependant les Girondins, qui n'avaient pas osé soutenir l'inviolabilité, proposèrent un moyen adroit de soustraire Louis XVI à la mort, en appelant de la sentence de la convention au peuple. L'extrême droite protestait encore contre l'érection de l'assemblée en tribunal. Mais la compétence de la convention ayant été précédemment décidée, tous les efforts se portèrent d'un autre côté. Salles proposa de déclarer Louis XVI coupable, et de laisser aux assemblées primaires l'application de la peine. Buzot, craignant que la

convention n'encourût par là le reproche de faiblesse, pensa qu'elle devait elle-même prononcer la peine, et en appeler au peuple de son propre jugement. Cet avis fut vivement combattu par les Montagnards, et même par un grand nombre de conventionnels modérés, qui virent dans la convocation des assemblées primaires le danger de la guerre civile. L'assemblée avait délibéré, à l'unanimité, que Louis était coupable, lorsque la question de l'appel au peuple fut posée. Deux cent quatre-vingt-quatre voix votèrent pour, quatre cent vingt-quatre contre; dix se récusèrent. Vint alors la terrible question de la peine à infliger. Paris était dans le dernier degré d'agitation : des menaces étaient faites aux députés à la porte même de l'assemblée; on craignait de nouveaux excès populaires; le club des Jacobins retentissait d'invectives forcenées contre Louis XVI et contre la droite. Le parti montagnard, jusque là le plus faible de la convention, cherchait à obtenir la majorité par l'épouvante, décidé, s'il ne réussissait pas, à sacrifier également Louis XVI. Enfin, après quatre heures d'appel nominal, le président Vergniaud dit : « Ci-« toyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. « Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir

« son tour. » Il y avait sept cent vingt et un votants. La majorité absolue était de trois cent soixante et un. La mort fut prononcée à la majorité de vingt-six voix. Les opinions avaient été mêlées : des Girondins avaient voté la mort, avec un sursis, il est vrai; le plus grand nombre des membres de la droite avait voté la détention ou le bannissement; quelques Montagnards votèrent comme les Girondins. Dès que le résultat du scrutin fut connu, le président dit avec l'accent de la douleur : « *Je déclare au nom de la convention que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort.* » Les défenseurs parurent à la barre : ils étaient très-émus. Ils essayèrent de ramener l'assemblée à des sentiments de miséricorde, en considération du petit nombre de voix qui avait décidé de la sentence. Mais déja on avait discuté et résolu cette question. *Les lois ne se font qu'à une simple majorité*, avait dit un Montagnard. — *Oui*, avait répondu une voix, *mais les décrets se rapportent, et la vie d'un homme ne se rapporte pas.* Malesherbes voulut parler, mais il ne le put point. Les sanglots étouffaient sa voix, et il ne fit entendre que quelques mots suppliants et entrecoupés. Sa douleur toucha l'assemblée. La demande d'un sursis fut accueillie

par les Girondins, comme une dernière ressource; mais là encore ils échouèrent, et l'arrêt fatal fut prononcé.

Louis s'y attendait. Lorsque Malesherbes vint tout en larmes lui annoncer l'arrêt de mort, il le trouva dans l'obscurité, les coudes appuyés sur une table, le visage dans ses mains, et livré à une profonde méditation. Au bruit qu'il fit, Louis XVI se leva, et lui dit : « Depuis deux heures « je suis occupé à chercher, si, pendant mon règne, « j'ai pu mériter de mes sujets le plus petit re- « proche. Eh bien! M. de Malesherbes, je vous « le jure dans toute la vérité de mon cœur, « comme un homme qui va paraître devant « Dieu : j'ai constamment voulu le bonheur du « peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui « fût contraire. » Malesherbes lui fit espérer que le sursis ne serait pas rejeté, ce que Louis ne crut point. Il pria Malesherbes, en l'accompagnant, de ne point l'abandonner dans ses derniers instants ; Malesherbes lui promit de revenir; mais il se présenta plusieurs fois, et ne put jamais pénétrer jusqu'à lui. Louis le demanda souvent, et fut affligé de ne pas le revoir. Il reçut sans trouble l'annonce de sa sentence, que vint lui signifier le ministre de la justice. Il demanda

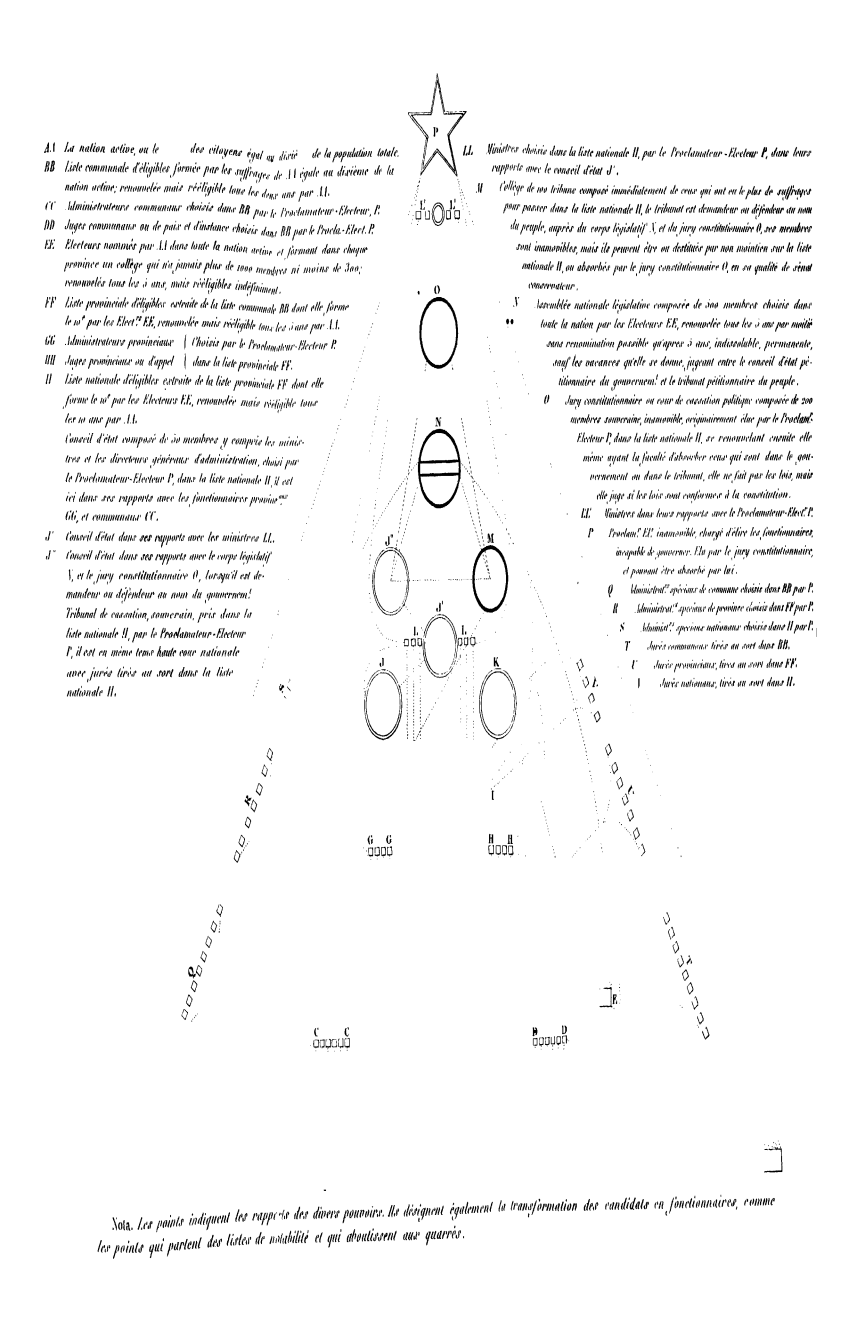

AA *La nation active, ou le* *des citoyens égal au dixiè* *de la population totale.*

BB *Liste communale d'éligibles formée par les suffrages de AA égale au dixième de la nation active; renouvelée mais rééligible tous les deux ans par AA.*

CC *Administrateurs communaux choisis dans BB par le Proclamateur-Electeur, P.*

DD *Juges communaux ou de paix et d'instance choisis dans BB par le Proclam.-Elect. P.*

EE. *Electeurs nommés par AA dans toute la nation active et formant dans chaque province un collège qui n'a jamais plus de 200 membres ni moins de 300; renouvelés tous les 3 ans, mais rééligibles indéfiniment.*

FF *Liste provinciale d'éligibles extraite de la liste communale BB dont elle forme le 10e par les Electeurs EE, renouvelée mais rééligible tous les 3 ans par AA.*

GG *Administrateurs provinciaux* | *Choisis par le Proclamateur-Electeur P.*

HH *Juges provinciaux ou d'appel* | *dans la liste provinciale FF.*

II *Liste nationale d'éligibles extraite de la liste provinciale FF dont elle forme le 10e par les Electeurs EE, renouvelée mais rééligible tous les 10 ans par AA.*

Conseil d'état composé de 30 membres y compris les ministres et les directeurs généraux d'administration, choisi par le Proclamateur-Electeur P, dans la liste nationale II. Il est ici dans ses rapports avec les fonctionnaires provinc.x GG, et communaux CC.

J' *Conseil d'état dans ses rapports avec les ministres LL.*

J'' *Conseil d'état dans ses rapports avec le corps législatif N, et le jury constitutionnaire O, lorsqu'il est demandeur ou défendeur au nom du gouvernem.t tribunal de cassation, souverain, pris dans la liste nationale II, par le Proclamateur-Electeur P, il est en même tems haute cour nationale avec jurés tirés au sort dans la liste nationale II.*

LL. *Ministres choisis dans la liste nationale II, par le Proclamateur-Electeur P, dans leurs rapports avec le conseil d'état J'.*

M *Collège de ses tribuns composé immédiatement de ceux qui ont eu le plus de suffrages pour passer dans la liste nationale II, le tribunat est demandeur ou défendeur au nom du peuple, auprès du corps législatif N et du jury constitutionnaire O, ses membres sont inamovibles, mais ils peuvent être destitués par non maintien sur la liste nationale II, ou absorbés par le jury constitutionnaire O, en sa qualité de censut conservateur.*

N *Assemblée nationale législative composée de 300 membres choisis dans toute la nation par les Electeurs EE, renouvelée tous les 3 ans par moitié sans renomination possible qu'après 3 ans, indissoluble, permanente, sauf les vacances qu'elle se donne, jugeant entre le conseil d'état pétitionnaire du gouvernem.t et le tribunat pétitionnaire du peuple.*

O *Jury constitutionnaire ou cour de cassation politique composée de 200 membres souverain, inamovible, originairement élue par le Proclam.-Electeur P, dans la liste nationale II, se renouvelant ensuite elle même ayant la faculté d'absorber ceux qui sont dans le gouvernement ou dans le tribunat, elle ne fait pas les lois, mais elle juge si les lois sont conformes à la constitution.*

LL *Ministres dans leurs rapports avec le Proclamateur-Elect.r P.*

P *Proclam.r EE. inamovible, chargé d'élire les fonctionnaires, incapable de gouverner. Elu par le jury constitutionnaire, et pouvant être absorbé par lui.*

Q *Administrat.rs spéciaux de commune choisis dans BB par P.*

R *Administrat.rs spéciaux de province choisis dans FF par P.*

S *Idoines.s personnes nationaux choisis dans II par P.*

T *Jurés communaux tirés au sort dans BB.*

U *Jurés provinciaux, tirés au sort dans FF.*

L. | *Jurés nationaux, tirés au sort dans II.*

Nota. Les points indiquent les rapports des divers pouvoirs. Ils désignent également la transformation des candidats en fonctionnaires, comme les pointes qui partent des listes de notabilité et qui aboutissent aux quarrés.

trois jours pour paraître devant Dieu; il demanda en outre d'être assisté d'un prêtre qu'il désigna, et de communiquer librement avec sa femme et ses enfants. Ces deux dernières demandes lui furent seules accordées.

Le moment de l'entrevue fut déchirant pour cette famille désolée; celui de la séparation le fut encore bien davantage. Louis, en la quittant, promit de la revoir le lendemain; mais, rentré dans sa chambre, il sentit que cette épreuve était trop forte, et, se promenant à grands pas, il disait : *Je n'irai point.* Ce fut son dernier combat; il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. La nuit qui précéda son supplice, il eut un sommeil paisible. Réveillé à cinq heures par Cléry, auquel il en avait donné l'ordre, il fit ses suprêmes dispositions. Il communia, chargea Cléry de ses dernières paroles, et de tout ce qu'il lui était permis de léguer, un anneau, un cachet, quelques cheveux. Déja les tambours roulaient, un bruit sourd de canons traînés et de voix confuses se faisait entendre. Enfin Santerre arriva. *Vous venez me chercher,* dit Louis, *je vous demande une minute.* Il remit son testament à un officier municipal, demanda son chapeau, et dit d'une voix ferme : *Partons.*

La voiture mit une heure pour arriver du Temple à la place de la Révolution. Une double haie de soldats bordait la route, plus de quarante mille hommes étaient sous les armes; Paris était morne. Parmi les citoyens qui assistaient à l'exécution, il n'y eut ni approbation, ni regrets apparents; tous furent silencieux. Arrivé sur le lieu du supplice, Louis descendit de voiture. Il monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, reçut à genoux les bénédictions du prêtre, qui lui dit alors, à ce qu'on assure : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* Il se laissa lier les mains, quoique avec répugnance; et, se portant vivement sur la gauche de l'échafaud : « Je meurs innocent, « dit-il, je pardonne à mes ennemis; et vous, « peuple infortuné!... » Au même instant, le signal du roulement fut donné, le bruit des tambours couvrit sa voix, les trois bourreaux le saisirent. A dix heures dix minutes il avait cessé de vivre.

Ainsi périt, à l'âge de trente-neuf ans, après un règne de seize ans et demi, passé à chercher le bien, le meilleur, mais le plus faible des monarques. Ses ancêtres lui léguèrent une révolution. Plus qu'aucun d'eux, il était propre à la prévenir ou à la terminer; car il était capable d'être un roi réformateur avant qu'elle éclatât,

ou d'être ensuite un roi constitutionnel. Il est le seul prince, peut-être, qui, n'ayant aucune passion, n'eut pas celle du pouvoir, et qui réunit les deux qualités qui font les bons rois, la crainte de Dieu et l'amour du peuple. Il périt victime de passions qu'il ne partageait pas; de celles de ses alentours qui lui étaient étrangères; et de celles de la multitude qu'il n'avait pas excitées. Il y a peu de mémoires de roi aussi recommandables. L'histoire dira de lui, qu'avec un peu plus de force d'âme il eût été un roi unique.

CHAPITRE VII.

DEPUIS LE 21 JANVIER 1793 JUSQU'AU 2 JUIN.

Situation politique et militaire de la France. — L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, Naples et tous les cercles de l'Empire accèdent à la coalition. — Dumouriez, après avoir conquis la Belgique, tente une expédition en Hollande. — Il veut rétablir la monarchie constitutionnelle.—Revers de nos armées. — Lutte des Montagnards et des Girondins; conspiration du 10 mars. — Insurrection de la Vendée; ses progrès. — Défection de Dumouriez. — Les Girondins accusés de complicité avec lui; nouvelles conjurations contre eux. — Établissement de la commission des Douze pour déjouer les conspirateurs. — Insurrections des 27 et 31 mai contre la commission des Douze; elle est supprimée. — Insurrection du 2 juin contre les vingt-deux principaux Girondins; ils sont mis en arrestation. — Défaite entière de ce parti.

La mort de Louis XVI rendit les partis irréconciliables, et augmenta les ennemis extérieurs de la révolution. Les républicains eurent à lutter contre

toute l'Europe, contre les nombreuses classes de mécontents et contre eux-mêmes. Mais les Montagnards, qui conduisaient alors le mouvement populaire, se croyaient trop engagés pour ne pas pousser les choses à l'extrême. Effrayer les ennemis de la révolution, exciter le fanatisme du peuple par des discours, par la présence des dangers, par des insurrections; rapporter tout à lui, le gouvernement et le salut de la république; lui communiquer le plus ardent enthousiasme, au nom *de la liberté, de l'égalité et de la fraternité;* le maintenir dans ce violent état de crise pour se servir de ses passions et de sa force : tel fut le plan de Danton et des Montagnards, qui l'avaient pris pour chef. Ce fut lui qui augmenta l'effervescence populaire avec les périls croissants de la république, et qui fit établir, sous le nom de gouvernement révolutionnaire, au lieu de la liberté légale, le despotisme de la multitude. Robespierre et Marat allaient encore beaucoup plus loin que lui : ils voulaient ériger en gouvernement durable ce que Danton ne considérait que comme transitoire. Celui-ci n'était qu'un chef politique, tandis que les autres étaient de véritables sectaires; le premier, plus ambitieux; le second, plus fanatique.

Les Montagnards, par la catastrophe du 21 janvier, avaient remporté une grande victoire sur les Girondins, qui avaient une politique beaucoup plus morale que la leur et qui aspiraient à sauver la révolution sans l'ensanglanter. Mais leur humanité, leur esprit de justice ne leur servirent de rien et tournèrent contre eux. On les accusa d'être ennemis du peuple, parce qu'ils tonnèrent contre ses excès; d'être *complices du tyran*, parce qu'ils avaient voulu sauver Louis XVI; et de trahir la république, parce qu'ils recommandaient la modération. Ce fut avec ces reproches que les Montagnards, depuis le 21 janvier jusqu'au 31 mai et au 2 juin, les poursuivirent avec la plus constante animosité dans le sein de la convention. Les Girondins furent long-temps soutenus par le centre, qui se rangeait avec la droite contre les meurtres et l'anarchie, avec la gauche pour les mesures de salut public. Cette masse, qui formait, à proprement parler, l'esprit de la convention, montra quelque courage, et balança la puissance de la Montagne et de la commune, tant qu'elle eut au milieu d'elle ces Girondins intrépides et éloquents, qui emportèrent dans leur prison et sur l'échafaud toute la fermeté et toutes les résolutions généreuses de l'assemblée.

Il y eut un moment d'accord entre les divers partis de l'assemblée. Lepelletier Saint-Fargeau fut poignardé par un ancien garde-du-corps nommé *Páris*, comme ayant voté la mort de Louis XVI. Les conventionnels, réunis par le danger commun, jurèrent sur sa tombe d'oublier leurs inimitiés, mais ils y revinrent bientôt. On poursuivit à Meaux quelques-uns des meurtriers de septembre, dont les républicains honorables voulaient le châtiment. Les Montagnards, craignant qu'on n'examinât leur conduite passée et que leurs adversaires ne prissent avantage d'une condamnation pour les attaquer plus ouvertement eux-mêmes, parvinrent à faire cesser les poursuites. Cette impunité enhardit encore les chefs de la multitude; et Marat, qui avait, à cette époque, une incroyable influence sur elle, l'excita au pillage des marchands qu'il accusait d'accaparer les subsistances. Il s'élevait violemment, dans ses feuilles et aux Jacobins, contre l'aristocratie des bourgeois, des commerçants et des *hommes d'État* (c'est ainsi qu'il appelait les Girondins), c'est-à-dire, contre tous ceux qui, dans la nation ou dans l'assemblée, s'opposaient encore au règne des sans-culottes et des Montagnards. Il y avait quelque chose d'effrayant dans le fanatisme et

l'invincible obstination de ces sectaires. Le nom donné par eux aux Girondins depuis le commencement de la convention, était celui d'*intrigants*, à cause des moyens ministériels et un peu sourds avec lesquels ils combattaient dans les départements la conduite audacieuse et publique des Jacobins.

Aussi les dénonçaient-ils régulièrement dans le club. « A Rome, un orateur disait tous les « jours : *Il faut détruire Carthage.* Eh bien! qu'un « Jacobin monte tous les jours à cette tribune « pour dire ces seuls mots : *Il faut détruire les intri-* « *gants.* Eh! qui pourrait nous résister? Nous com- « battons le crime et le pouvoir éphémère des « richesses; mais nous avons pour nous la vérité, « la justice, la pauvreté, la vertu.... Avec de telles « armes bientôt les Jacobins diront : Nous n'avons « fait que passer, ils n'étaient déja plus. » Marat, qui avait beaucoup plus d'audace que Robespierre, dont la haine et les projets se cachaient encore sous certaines formes, était le patron de tous les dénonciateurs et de tous les anarchistes. Beaucoup de Montagnards l'accusaient de compromettre leur cause par la fougue de ses conseils et par des excès intempestifs; mais le peuple jacobin entier le soutenait même contre Robes-

pierre, qui, dans ses dissidences avec lui, obtenait rarement l'avantage. Le pillage, recommandé en février dans *l'Ami du peuple* à l'égard de quelques marchands, *pour servir d'exemple*, eut lieu, et Marat fut dénoncé à la convention, qui le décréta d'accusation après une séance très-orageuse. Mais ce décret n'eut pas de suite, parce que les tribunaux ordinaires n'avaient aucune autorité. Ce double essai de force d'une part, et de faiblesse de l'autre, se fit dans le courant du mois de février. Bientôt des événements plus décisifs encore conduisirent les Girondins à leur perte.

La situation militaire de la France avait été jusque là rassurante. Dumouriez venait de couronner la brillante campagne de l'Argone par la conquête de la Belgique. Après la retraite des Prussiens, il s'était rendu à Paris pour y concerter l'invasion des Pays-Bas autrichiens. De retour à l'armée, le 20 octobre 1792, il avait commencé l'attaque le 28. Le plan essayé avec si peu d'à-propos, de forces et de succès, au commencement de la guerre, fut repris et exécuté avec des moyens supérieurs. Dumouriez, à la tête de *l'armée de la Belgique*, forte de quarante mille hommes, marcha de Valenciennes sur Mons,

appuyé à sa droite par *l'armée des Ardennes*, d'environ seize mille hommes, sous le général Valence, qui se dirigea de Givet sur Namur; et à sa gauche par *l'armée du Nord*, forte de dix-huit mille hommes, sous le général Labourdonnaie, qui s'avança de Lille sur Tournai. L'armée autrichienne, postée en avant de Mons, attendit la bataille dans ses retranchements. Dumouriez la défit complètement; et la victoire de Jemmapes ouvrit la Belgique aux Français, et recommença en Europe l'ascendant de nos armes. Vainqueur le 6 novembre, Dumouriez entra le 7 dans Mons, le 14 à Bruxelles, le 28 à Liége. Valence prit Namur; Labourdonnaie s'empara d'Anvers, et, au milieu de décembre, l'invasion des Pays-Bas fut entièrement achevée. L'armée française, maîtresse de la Meuse et de l'Escaut, prit ses quartiers d'hiver, après avoir jeté derrière la Roër les Autrichiens qu'elle aurait pu jeter derrière le bas Rhin.

Dès ce moment commencèrent les hostilités de Dumouriez avec les Jacobins. Un décret de la convention, du 15 septembre, abrogeait les usages belges et organisait ce pays démocratiquement. Les Jacobins envoyèrent de leur côté des agents en Belgique pour y propager la révolution,

pour y établir des clubs sur le modèle de la société-mère; mais les Flamands, qui nous avaient reçus avec enthousiasme, furent refroidis par les réquisitions dont on les frappa, par le pillage général et l'anarchie insupportable que les Jacobins amenèrent avec eux. Tout le parti qui avait combattu la domination autrichienne et qui espérait être libre sous le protectorat de la France, trouva notre domination trop dure et regretta de nous avoir appelés ou soutenus. Dumouriez, qui avait des projets d'indépendance pour les Flamands et d'ambition pour lui-même, vint à Paris se plaindre de cette conduite impolitique à l'égard des pays conquis. Il changea sa marche jusque là équivoque. Il n'avait rien oublié pour se ménager entre les deux factions : il ne s'était rangé sous la bannière d'aucune, espérant se servir de la droite par son ami Gensonné, de la Montagne par Danton et Lacroix, et d'en imposer à l'une et à l'autre par ses victoires. Mais, dans ce second voyage, il essaya d'arrêter les Jacobins et de sauver Louis XVI; n'ayant pas pu en venir à bout, il se rendit à l'armée pour commencer la seconde campagne, très-mécontent et décidé à faire servir de nouvelles victoires à suspendre la révolution et à changer son gouvernement.

Toutes les frontières de la France devaient être attaquées cette fois par les puissances de l'Europe. Les succès militaires de la révolution et la catastrophe du 21 janvier avaient fait entrer dans la coalition la plupart des gouvernements encore indécis ou neutres.

En apprenant la mort de Louis XVI, le cabinet de Saint-James renvoya le ministre Chauvelin, qu'il avait déja refusé de reconnaître depuis le 10 août et la déchéance du roi. La convention, voyant l'Angleterre déja liée à la coalition, et par conséquent toutes ses promesses de neutralité vaines et illusoires, déclara, le 1er février 1793, la guerre au roi de la Grande-Bretagne, ainsi qu'au stathouder de Hollande qui, depuis 1788, était entièrement subordonné au cabinet de Saint-James. L'Angleterre, qui jusqu'alors avait conservé les dehors de la neutralité, saisit cette occasion pour paraître sur le théâtre des hostilités. Disposé depuis long-temps à une rupture, Pitt, déployant toutes ses ressources, conclut, dans l'espace de six mois, sept traités d'alliance et six traités de subsides (1). L'Angleterre devint ainsi l'ame de

(1) Voici quels furent ces traités : 4 mars, articles entre la Grande-Bretagne et le Hanovre; 25 mars, traité d'alliance

la coalition contre la France; ses flottes étaient prêtes à mettre à la voile; le ministère avait obtenu quatre-vingts millions d'extraordinaire, et Pitt allait profiter de notre révolution pour assurer la prépondérance de la Grande-Bretagne, comme Richelieu et Mazarin avaient profité de la crise de l'Angleterre, en 1640, pour établir la domination française en Europe. Le cabinet de Saint-James n'était dirigé que par des motifs d'intérêts anglais; il voulait à tout prix la consolidation du pouvoir aristocratique dans son propre pays, et l'empire exclusif dans les deux Indes et sur les mers.

Le cabinet de Saint-James fit alors la seconde levée de la coalition. L'Espagne venait d'éprouver un changement ministériel : le fameux Godoï, duc d'Alcudia et depuis prince de la Paix, avait été

de Londres entre la Russie et la Grande-Bretagne; 10 avril, traité de subsides avec le landgrave de Hesse-Cassel; 25 avril, traité de subsides avec la Sardaigne; 25 mai, traité d'alliance de Madrid avec l'Espagne; 12 juillet, traité d'alliance de Naples avec les Deux-Siciles; 14 juillet, traité d'alliance du camp devant Mayence avec la Prusse; 30 août, traité d'alliance de Londres avec l'empereur; 21 septembre, traité de subsides avec le margrave de Bade; 26 septembre, traité d'alliance de Londres avec le Portugal. Dans ces traités, l'Angleterre donnait, surtout à l'Autriche et à la Prusse, des subsides considérables.

placé à la tête du gouvernement par une intrigue de l'Angleterre et de l'émigration. Cette puissance rompit avec la république, après avoir vainement intercédé pour Louis XVI, et mis sa neutralité au prix de la vie du roi. L'empire germanique adhéra tout entier à la guerre : la Bavière, la Souabe et l'électeur palatin se joignirent aux cercles belligérants de l'Empire. Naples suivit l'exemple du Saint-Siége, qui s'était déja déclaré; et il ne resta plus d'États neutres que Venise, la Suisse, la Suède, le Danemarck et la Turquie. La Russie était encore occupée du second partage de la Pologne.

La république eut ses flancs menacés par les troupes les plus aguerries de l'Europe. Il lui fallut bientôt combattre quarante-cinq mille Austro-Sardes, aux Alpes; cinquante mille Espagnols, aux Pyrénées; soixante-dix mille Autrichiens ou Impériaux, renforcés de trente-huit mille Anglo-Bataves, sur le bas Rhin et en Belgique; trente-trois mille quatre cents Autrichiens, entre Meuse et Moselle; cent douze mille six cents Prussiens, Autrichiens et Impériaux, sur le moyen et haut Rhin. Pour faire face à tant d'ennemis, la convention décréta une levée de trois cent mille hommes. Cette mesure de défense extérieure fut accompagnée d'une mesure de parti pour l'inté-

rieur. Au moment où les bataillons nouveaux, avant de quitter Paris, se présentèrent à l'assemblée, la Montagne demanda l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour soutenir au dedans la révolution, que les bataillons allaient défendre sur les frontières. Ce tribunal, composé de neuf membres, devait juger sans jury et sans appel. Les Girondins s'élevèrent de toutes leurs forces contre une institution aussi arbitraire et aussi redoutable, mais ce fut en vain; car ils paraissaient favoriser les ennemis de la république, en repoussant un tribunal destiné à les punir. Tout ce qu'ils obtinrent, ce fut d'y introduire les jurés, d'en éloigner les hommes violents et d'annuler son action, tant qu'ils conservèrent quelque influence.

Les principaux efforts des coalisés furent dirigés contre la vaste frontière depuis la mer du Nord jusqu'à Huningue. Le prince de Cobourg dut attaquer, à la tête des Autrichiens, l'armée française sur la Roër et sur la Meuse, pénétrer en Belgique, tandis que, sur l'autre point, les Prussiens marcheraient contre Custine, lui livreraient bataille, cerneraient Mayence et renouvelleraient l'invasion précédente, après s'en être emparés. Ces deux armées d'opération étaient soutenues, dans les positions intermédiaires, par

des forces considérables. Dumouriez, préoccupé de desseins ambitieux et réactionnaires, dans un moment où il ne fallait songer qu'aux périls de la France, se proposa de rétablir la royauté de 1791, malgré la convention et malgré l'Europe. Ce que Bouillé n'avait pas pu faire pour le trône absolu, ni La Fayette pour le trône constitutionnel, dans un temps beaucoup plus propice, Dumouriez espéra l'exécuter tout seul pour une constitution détruite et pour une royauté sans parti. Au lieu de rester neutre entre les factions, comme les circonstances en faisaient une loi à un général, et même à un ambitieux, Dumouriez préféra rompre avec elles, pour les dominer. Il imagina de se former un parti hors de la France; de pénétrer en Hollande au moyen des républicains bataves, opposés au stathoudérat et à l'influence anglaise; de délivrer la Belgique des Jacobins; de réunir ces deux pays en un seul État indépendant, et de se donner leur protectorat politique, après avoir acquis toute la gloire d'un conquérant. Il devait, pour intimider les partis, gagner ses troupes, marcher sur la capitale, dissoudre la convention, fermer les sociétés populaires, rétablir la constitution de 1791, et donner un roi à la France.

Ce projet, inexécutable au milieu du grand choc de la révolution et de l'Europe, parut facile au bouillant et aventureux Dumouriez. Au lieu de défendre la ligne menacée depuis Mayence jusque sur la Roër, il se jeta sur la gauche des opérations, et entra en Hollande à la tête de vingt mille hommes. Il devait, par une marche rapide, se transporter au centre des Provinces-Unies, prendre les forteresses à revers, et être rejoint à Nimègue par vingt-cinq mille hommes sous le général Miranda, qui se serait probablement rendu maître de Maëstricht. Une armée de quarante mille hommes devait observer les Autrichiens et protéger sa droite.

Dumouriez poussa avec vigueur son expédition de Hollande; il prit Breda et Gertruydenberg, et se disposa à passer le Biesbos et à s'emparer de Dort. Mais, pendant ce temps, l'armée de droite éprouva les revers les plus alarmants sur la basse Meuse. Les Autrichiens prirent l'offensive, passèrent la Roër, battirent Miazinski à Aix-la-Chapelle; firent lever à Miranda le blocus de Maëstricht, qu'il avait inutilement bombardé; franchirent la Meuse et mirent en pleine déroute, à Liége, notre armée, qui s'était repliée entre Tirlemont et Louvain. Dumouriez reçut du conseil

exécutif l'ordre de quitter la Hollande en toute hâte et de venir prendre le commandement des troupes de la Belgique; il fut obligé d'obéir et de renoncer à une partie de ses plus folles, mais plus chères espérances.

Les Jacobins, à la nouvelle de tous ces revers, étaient devenus beaucoup plus intraitables. Ne concevant pas de défaite sans trahison, surtout après les victoires brillantes et inattendues de la dernière campagne, ils attribuaient des désastres militaires à des combinaisons de parti. Ils dénoncèrent les Girondins, les ministres et les généraux qu'ils supposaient d'accord pour livrer la république, et ils conjurèrent leur perte. La rivalité se mêlait aux soupçons, et ils désiraient autant conquérir une domination exclusive, que défendre le territoire menacé; ils commencèrent par les Girondins. Comme ils n'avaient pas encore accoutumé la multitude à l'idée de proscrire les représentants, ils eurent d'abord recours à un complot pour s'en défaire; ils résolurent de les frapper dans la convention, où on les trouverait tous réunis, et ils fixèrent la nuit du 10 mars pour l'exécution du complot. L'assemblée s'était mise en permanence, à cause des dangers de la chose publique. La veille, on décida, aux Jaco-

bins et aux Cordeliers, de fermer les barrières, de sonner le tocsin et de marcher en deux bandes sur la convention et chez les ministres. A l'heure convenue on partit; mais plusieurs circonstances empêchèrent les conjurés de réussir. Les Girondins, avertis, ne se rendirent point à la séance de nuit; les sections se montrèrent opposées au complot, et le ministre de la guerre, Beurnonville, marcha contre eux à la tête d'un bataillon de fédérés brestois; tous ces obstacles imprévus et une pluie, qui ne cessa pas de tomber, dispersèrent les conjurés. Le lendemain, Vergniaud dénonça le comité d'insurrection qui avait projeté ces meurtres, demanda que le conseil exécutif fût chargé de prendre des renseignements sur la conjuration du 10 mars, d'examiner les registres des clubs, et d'arrêter les membres du comité insurrecteur. « Nous marchons, « s'écria-t-il, de crimes en amnisties, et d'amnisties « en crimes. Un grand nombre de citoyens en « est venu au point de confondre les insurrections « séditieuses avec la grande insurrection de la « liberté, de regarder les provocations des bri- « gands comme les explosions d'ames énergiques, « et le brigandage même comme une mesure de « sûreté générale. On a vu se développer cet

« étrange système de liberté d'après lequel on vous « dit : Vous êtes libres, mais pensez comme nous, « ou nous vous dénonçons aux vengeances du « peuple; vous êtes libres, mais courbez la tête « devant l'idole que nous encensons, ou nous vous « dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes « libres, mais associez-vous à nous pour persécu- « ter les hommes dont nous redoutons la probité, « et les lumières, ou nous vous dénoncerons aux « vengeances du peuple! Citoyens, il est à craindre « que la révolution, comme Saturne, ne dévore « successivement tous ses enfants et n'engendre « enfin le despotisme avec les calamités qui l'ac- « compagnent. » Ces prophétiques paroles produisirent quelque effet dans l'assemblée; mais les mesures proposées par Vergniaud n'aboutirent à rien.

Les Jacobins furent arrêtés un moment par le mauvais succès de leur première entreprise contre leurs adversaires; mais l'insurrection de la Vendée vint leur redonner de l'audace. La guerre de la Vendée était un événement inévitable dans la révolution. Ce pays, adossé à la mer et à la Loire, coupé de peu de routes, semé de villages, de hameaux et de châtellenies, s'était maintenu dans son ancien état féodal. Dans la Vendée, il n'y avait pas de lumières ni de civilisation, parce

qu'il n'y avait pas de classe moyenne; et il n'y avait pas de classe moyenne, parce qu'il n'y avait pas ou qu'il y avait peu de villes. La classe des paysans n'avait dès lors pas acquis d'autres idées que celles qui lui étaient communiquées par les prêtres, et n'avait pas séparé ses intérêts de ceux de la noblesse. Ces hommes simples, robustes et dévoués à l'ancien ordre de choses, ne comprenaient rien à une révolution qui était le résultat de croyances et de besoins entièrement étrangers à leur situation. Les nobles et les prêtres, se trouvant en force dans ce pays, n'avaient point émigré, et c'était là vraiment qu'existait le parti de l'ancien régime, parce que là se trouvaient ses doctrines et sa société. Il fallait, tôt ou tard, que la France et la Vendée, pays si différents et qui n'avaient de commun que la langue, entrassent en guerre; il fallait que les deux fanatismes de la monarchie et de la souveraineté populaire, du sacerdoce et de la raison humaine, levassent leurs bannières l'une contre l'autre et amenassent le triomphe de l'ancienne ou de la nouvelle civilisation.

Des troubles partiels avaient eu lieu, à plusieurs reprises, dans la Vendée. En 1792, le comte de la Rouairie avait préparé un soulèvement général, qui n'avait pas réussi, à cause de sa propre

arrestation; mais tout était encore disposé pour une insurrection, lorsqu'on exécuta le recrutement des trois cent mille hommes. Cette levée en devint le signal. Les réquisitionnaires battirent la gendarmerie à Saint-Florens et prirent d'abord pour chefs, sur divers points, le voiturier Cathelineau, l'officier de marine Charette et le garde-chasse Stofflet. Avec des secours en armes et en argent fournis par l'Angleterre, l'insurrection gagna en peu de temps tout le pays; neuf cents communes se soulevèrent au son du tocsin; et alors les chefs nobles, Bonchamps, Lescure, La Rochejacquelin, d'Elbée, Talmont, se joignirent aux autres. Les troupes de ligne et les bataillons de gardes nationales qui marchèrent contre les insurgés, furent battus. Le général Marcé fut culbuté à Saint-Vincent par Stofflet; le général Gauvilliers, à Beaupréau, par d'Elbée et Bonchamps; le général Quetineau, aux Aubiers, par La Rochejacquelin; et le général Ligonnier, à Cholet. Les Vendéens, devenus maîtres de Châtillon, de Bressuire, de Vihiers, songèrent, avant de pousser leurs avantages plus loin, à se donner une sorte d'organisation. Ils formèrent trois corps de dix à douze mille hommes chacun, d'après la distribution du territoire vendéen en trois commande-

ments : le premier, sous Bonchamps, tint les bords de la Loire, et reçut le nom d'*armée d'Anjou;* le second, placé au centre, forma la *grande armée,* sous d'Elbée; le troisième, dans la basse Vendée, devint l'*armée du Marais,* sous Charette. Les insurgés établirent un conseil pour décider des opérations, et élurent Cathelineau généralissime. Ces arrangements et cette distribution du pays permirent d'enrégimenter les insurgés, et de les renvoyer à leurs champs, ou de les rappeler sous leurs drapeaux.

L'annonce de ce soulèvement formidable fit prendre à la convention des mesures encore plus rigoureuses contre les prêtres et les émigrés. Elle mit *hors la loi* les prêtres et les nobles qui participeraient à un attroupement; elle désarma tous ceux qui avaient appartenu à la classe privilégiée. Les anciens émigrés furent bannis pour toujours; ils ne purent pas rentrer, sous peine de mort : leurs biens furent confisqués. Sur chaque porte de maison dut se trouver le nom de tous ceux qui l'habitaient; et le tribunal révolutionnaire, qui avait été ajourné, commença ses redoutables fonctions.

On apprit en même temps, et coup sur coup, de nouveaux désastres militaires. Dumouriez, de retour à l'armée de la Belgique, concentra ses

forces pour résister au général autrichien, prince de Cobourg. Ses troupes étaient découragées et manquaient de tout; il écrivit à la convention une lettre menaçante contre les Jacobins, qui le dénoncèrent. Après avoir redonné à son armée une partie de son ancienne confiance, par quelques avantages de détail, il hasarda une action générale à Neerwinde; il perdit la bataille. La Belgique fut évacuée, et Dumouriez, placé entre les Autrichiens et les Jacobins, battu par les uns, poursuivi par les autres, recourut au coupable moyen d'une défection pour réaliser ses anciens projets. Il eut des conférences avec le colonel Mack, et il convint avec les Autrichiens de marcher sur Paris pour rétablir la monarchie, tandis qu'il les laisserait sur la frontière, en leur livrant plusieurs places fortes comme garantie. Il est probable que Dumouriez voulait mettre sur le trône constitutionnel le jeune duc de Chartres, qui s'était illustré pendant toute cette campagne; tandis que le prince de Cobourg espérait que, si la contre-révolution parvenait à ce point, elle serait poussée plus loin et rétablirait le fils de Louis XVI et l'ancienne monarchie. Une contre-révolution ne s'arrête pas plus qu'une révolution; dès qu'elle est commencée, il faut qu'elle s'épuise. Les Jaco-

bins furent bientôt instruits des dispositions de Dumouriez; il les cachait avec assez peu de soin, soit qu'il voulût tenter ses troupes, soit qu'il voulût effrayer ses ennemis, soit qu'il s'abandonnât à la légèreté de son naturel. Pour s'en assurer davantage encore, le club des Jacobins envoya en députation auprès de lui trois des siens, nommés *Proly*, *Péreira* et *Dubuisson*. Admis en présence de Dumouriez, ils obtinrent de lui plus d'aveux qu'ils n'en attendaient. « La convention, dit-il, est « une assemblée de sept cent trente-cinq tyrans. « Tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne « souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le « sang, avec le tribunal révolutionnaire qu'elle « vient de créer. Quant à la république, ajouta-« t-il, c'est un vain mot; j'y ai cru trois jours : « depuis Jemmapes, j'ai regretté tous les succès « que j'ai obtenus pour une aussi mauvaise cause. « Il n'y a qu'un moyen de sauver la patrie, c'est « de rétablir la constitution de 1791 et un roi.

— Y songez-vous, général? lui dit Dubuisson : « les Français ont en horreur la royauté, et le seul « nom de Louis.... — Eh qu'importe que ce roi « s'appelle Louis, Jacques ou Philippe? — Et vos « moyens, quels sont-ils? — Mon armée.... oui, « mon armée; elle le fera, et de mon camp, ou

« du sein d'une place forte, elle dira qu'elle veut « un roi. — Mais votre projet compromet le sort « des prisonniers du Temple. — Le dernier des « Bourbons serait tué, même ceux de Coblentz, « que la France n'en aurait pas moins un roi, et « si Paris ajoutait ce meurtre à ceux dont il s'est « déja déshonoré, je marcherais à l'instant sur « Paris. » Après s'être déclaré avec aussi peu de précaution, Dumouriez se livra à l'exécution de son impraticable dessein. Il se trouvait dans une position véritablement difficile : ses soldats avaient pour lui beaucoup d'attachement, mais ils étaient aussi dévoués à leur patrie. Il fallait donner des places fortes dont il n'était pas le maître, et il était à croire que les généraux sous ses ordres feraient à son égard, par fidélité à la république, ou par ambition, ce qu'il avait fait lui-même à l'égard de La Fayette. Sa première tentative ne fut pas encourageante. Après s'être établi à Saint-Amand, il voulait s'emparer de Lille, de Condé, de Valenciennes; mais il échoua dans cette entreprise. Ce mauvais succès lui donna de l'hésitation, et ne lui permit point de prendre l'initiative de l'attaque.

Il n'en fut pas de même de la convention; elle agit avec une promptitude, une hardiesse, une fermeté, et surtout avec une précision, dans son

but, qui devait la rendre victorieuse. Quand on sait ce qu'on veut, et qu'on le veut vite et bien, on l'emporte presque toujours; c'est ce qui manquait à Dumouriez, ce qui arrêta son audace et ébranla ses partisans. Dès que la convention fut instruite de ses projets, elle le manda à sa barre; il refusa d'obéir, sans lever encore l'étendard de la révolte. La convention envoya aussitôt les quatre représentants Camus, Quinette, Lamarque, Bancal, et le ministre de la guerre Beurnonville, pour le traduire devant elle, ou l'arrêter au milieu de son armée. Dumouriez reçut les commissaires à la tête de son état-major; ils lui présentèrent le décret de la convention; il le lut et le leur rendit, en disant que l'état de son armée ne lui permettait point de la quitter. Il offrit sa démission et promit, dans un temps calme, de demander lui-même des juges et de rendre compte de ses desseins et de sa conduite. Les commissaires l'engagèrent à se soumettre, en lui citant l'exemple des anciens généraux romains. « Nous nous méprenons toujours sur nos citations, répondit-il, et « nous défigurons l'histoire romaine, en donnant « pour excuse à nos crimes l'exemple de leurs « vertus. Les Romains n'ont pas tué Tarquin; les « Romains avaient une république réglée et de

« bonnes lois; ils n'avaient ni club des Jacobins, « ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans « un temps d'anarchie; des tigres veulent ma tête, « et je ne veux pas la leur donner. — Citoyen « général, dit alors Camus, voulez-vous obéir « au décret de la convention nationale et vous « rendre à Paris? — Pas dans ce moment. — Eh « bien! je vous déclare que je vous suspends de « vos fonctions; vous n'êtes plus général, et j'or- « donne qu'on s'empare de vous. — Ceci est trop « fort! » dit Dumouriez, et il fit arrêter par des hussards allemands les commissaires, qu'il livra aux Autrichiens comme otages. Après cet acte de révolte, il n'y avait plus à hésiter. Dumouriez fit une nouvelle tentative sur Condé, mais elle ne réussit pas mieux que la première; il voulut entraîner l'armée dans sa défection, mais elle l'abandonna. Les soldats devaient préférer longtemps encore la république à leur général : l'attachement à la révolution était dans toute sa ferveur, et la puissance civile dans toute sa force. Dumouriez éprouva, en se déclarant contre la convention, le sort qu'avait éprouvé La Fayette en se déclarant contre l'assemblée législative, et Bouillé en se déclarant contre l'assemblée constituante. A cette époque, un général eût-il réuni la

fermeté de Bouillé au patriotisme et à la popularité de La Fayette, aux victoires et aux ressources de Dumouriez, il eût échoué comme eux. La révolution, avec le mouvement qui lui était imprimé, devait être plus forte que les partis, que les généraux et que l'Europe. Dumouriez passa dans le camp autrichien avec le duc de Chartres, le colonel Thouvenot et deux escadrons de Berchiny; le reste de son armée vint dans le camp de Famars, se réunir aux troupes commandées par Dampierre.

La convention, en apprenant l'arrestation des commissaires, s'établit en permanence, déclara Dumouriez traître à la patrie, autorisa tout citoyen à lui courir sus, mit sa tête à prix, décréta le fameux comité de salut public, et bannit de la république le duc d'Orléans et tous les Bourbons. Quoique les Girondins eussent, dans cette circonstance, attaqué Dumouriez aussi vivement que les Montagnards, on les accusa d'être complices de sa défection, et ce fut un nouveau grief ajouté à tous les autres. Leurs ennemis devenaient de jour en jour plus puissants, et c'était dans les moments de dangers publics qu'ils étaient surtout redoutables. Jusque là, dans la lutte qui s'était établie entre les deux partis, ils l'avaient emporté sur

tous les points. Ils avaient arrêté les poursuites contre les massacres de septembre; ils avaient fait maintenir les usurpations de la commune; ils avaient obtenu d'abord le jugement, puis la mort de Louis XVI; par leurs menées, les pillages de février et la conspiration du 10 mars étaient demeurés impunis; ils avaient fait décréter le tribunal révolutionnaire, malgré les Girondins; à force de dégoûts, ils avaient chassé Roland du ministère; ils venaient de triompher de Dumouriez. Il ne leur restait plus qu'à enlever aux Girondins leur dernier asile, l'assemblée : c'est ce qu'ils commencèrent le 10 avril, et ce qu'ils achevèrent le 2 juin.

Robespierre poursuivit nominativement Brissot, Guadet, Vergniaud, Pétion, Gensonné dans la convention; Marat les dénonça dans les sociétés populaires. Il écrivit, en qualité de président des Jacobins, une adresse aux départements dans laquelle il invoquait le *tonnerre des pétitions et des accusations contre les traîtres et les délégués infidèles qui avaient voulu sauver le tyran en votant l'appel au peuple ou la réclusion.* La droite et la Plaine de la convention sentirent qu'il fallait se réunir. Marat fut envoyé devant le tribunal révolutionnaire. Cette nouvelle mit en rumeur les

clubs, la multitude et la commune. En représailles, le maire Pache vint, au nom de trente-cinq sections et du conseil général, demander l'expulsion des principaux Girondins. Le jeune Boyer-Fonfrède demanda d'être compris dans la proscription de ses collègues, et les membres de la droite et de la Plaine se levèrent, en criant : *Tous ! tous !* Cette pétition, quoique déclarée calomnieuse, fut une première attaque du dehors contre la convention, et elle prépara les esprits à la ruine de la Gironde.

L'accusation de Marat fut loin d'intimider les Jacobins, qui l'accompagnèrent au tribunal révolutionnaire. Marat fut acquitté et porté en triomphe dans l'assemblée. Depuis ce moment, les avenues de la salle furent occupées par d'audacieux sans-culottes, et les habitués des Jacobins envahirent les tribunes de la convention. Les clubistes et les *tricoteuses de Robespierre* interrompirent sans cesse les orateurs de la droite et troublèrent les délibérations, tandis qu'au dehors on rechercha toutes les occasions de se défaire des Girondins. Henriot, commandant de la section des Sans-Culottes, y excita les bataillons prêts à partir pour la Vendée. Guadet vit alors qu'il ne fallait plus s'arrêter à des plaintes, à des discours; il monte à la tri-

bune : « Citoyens, dit-il, pendant que les hommes « vertueux se bornent à gémir sur les malheurs « de la patrie, les conspirateurs s'agitent pour la « perdre. Comme César, ils disent : *Laissons-les « dire, et agissons!* Eh bien! agissez aussi. Le « mal est dans l'impunité des conjurés du 10 mars; « le mal est dans l'anarchie; le mal est dans l'exis- « tence des autorités de Paris, autorités avides à « la fois d'argent et de domination. Citoyens, il « en est temps encore : vous pouvez sauver la ré- « publique et votre gloire compromise. Je propose « de casser les autorités de Paris, de remplacer « dans les vingt-quatre heures la municipalité « par les présidents des sections, de réunir les « suppléants de la convention à Bourges dans le « plus court délai, et d'envoyer ce décret aux dé- « partements par des courriers extraordinaires. » Cette motion de Guadet surprit un moment la Montagne. Si les mesures qu'il proposait avaient été adoptées sur-le-champ, c'en était fait de la domination de la commune et des projets des conspirateurs; mais il est probable aussi que les partis se seraient agités, que la guerre civile se serait étendue, que la convention eût été dissoute par l'assemblée de Bourges, tout centre d'action détruit, et que la révolution n'eût pas été assez

forte contre les luttes intérieures et les attaques de l'Europe : c'est ce que craignit le parti modéré de l'assemblée. Redoutant l'anarchie, si l'on n'arrêtait pas la commune; la contre-révolution, si l'on comprimait trop la multitude, il aurait voulu maintenir la balance entre les deux extrémités de la convention. Ce parti composait les comités de sûreté générale et de salut public; il était dirigé par Barrère, qui, comme tous les esprits justes et les caractères faibles, fut pour la modération, tant que la peur ne fit pas de lui un instrument de cruauté et de tyrannie. Au lieu des mesures décisives de Guadet, il proposa de nommer une commission extraordinaire de douze membres, chargée d'examiner la conduite de la municipalité, de rechercher les auteurs des complots ourdis contre la représentation nationale, et de s'assurer de leurs personnes. Ce terme moyen fut adopté; mais il laissait subsister la commune, et la commune devait triompher de la convention.

La commission des Douze jeta l'alarme chez les membres de la commune par ses recherches; elle découvrit une nouvelle conjuration, qui devait éclater le 22 mai; fit arrêter quelques conspirateurs, et entre autres, le substitut du procureur de la commune, Hébert, auteur du *Père Duchesne*,

qu'on saisit au sein même de la municipalité. La commune, d'abord stupéfaite, se mit en mesure de combattre. Dès ce moment, il ne fut plus question de complots, mais d'insurrections. Le conseil général, encouragé par les Montagnards, s'entoura des agitateurs de la capitale; il fit répandre le bruit que les Douze voulaient épurer la convention, et remplacer le tribunal qui avait acquitté Marat par un tribunal contre-révolutionnaire. Les Jacobins, les Cordeliers, les sections, se mirent en permanence. Le 26 mai, l'agitation commença à se faire sentir; le 27, elle devint assez forte pour que la commune pût ouvrir l'attaque. Elle se présenta à la convention, et demanda la liberté d'Hébert et la suppression des Douze; elle était suivie de députés des sections, qui exprimaient le même vœu, et la salle était entourée de rassemblements considérables. La section de la cité osa même demander que les Douze fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire. Isnard, président de l'assemblée, leur répondit d'un ton solennel : « Écoutez ce que je « vais vous dire. Si jamais, par une de ces insur- « rections qui se renouvellent depuis le 10 mars, « et dont les magistrats n'ont pas averti l'assem- « blée, il arrivait qu'on portât atteinte à la re-

« présentation nationale, je vous le déclare, au « nom de la France entière, Paris serait anéanti; « oui, la France entière tirerait vengeance de cet « attentat, et bientôt on chercherait sur quelle « rive de la Seine Paris a existé. » Cette réponse devint le signal d'un grand tumulte. « Je vous « le déclare aussi, s'écria Danton, tant d'impu- « dence commence à nous peser; nous vous résis- « terons. » Et se tournant vers la droite : « Plus de « trève entre la Montagne et les lâches qui ont « voulu sauver le tyran. »

La plus grande confusion régna alors dans la salle; les tribunes poussaient des cris contre la droite, les Montagnards éclataient en menaces, de moment en moment les députations se succédaient du dehors, et la convention se trouvait entourée d'une multitude immense. Quelques sectionnaires du Mail et de la Butte-des-Moulins, commandés par Raffet, s'étaient placés sous les couloirs et dans les avenues pour la défendre. Les Girondins résistèrent tant qu'ils purent contre les députations et la Montagne. Menacés au dedans, assiégés au dehors, ils s'autorisaient de cette violence pour exciter l'indignation de l'assemblée. Mais le ministre de l'intérieur, Garat, vint leur enlever cette ressource; appelé pour rendre

compte de l'état de Paris, il assura que la convention n'avait rien à craindre; et l'opinion de Garat, qui passait pour impartial, et que son esprit conciliateur entraînait à des démarches équivoques, enhardit les membres de la Montagne. Isnard fut obligé de quitter le fauteuil; Hérault de Séchelles le remplaça, et ce fut pour les Montagnards le signal de la victoire. Le nouveau président répondit aux pétitionnaires, qu'Isnard avait contenus jusque là : « La force de la raison et la force du « peuple sont la même chose. Vous nous deman- « dez un magistrat et la justice; les représentants « du peuple vous la rendront. » Il était fort tard; la droite était découragée, quelques-uns de ses membres étaient partis; les pétitionnaires s'étaient portés de la barre sur les siéges des représentants, et là, confondus avec les Montagnards, au milieu des cris et du désordre, ils votèrent tous ensemble la cassation des Douze et l'élargissement des prisonniers. Ce fut à minuit et demi, au bruit des applaudissements des tribunes et du peuple, que ce décret fut porté.

Peut-être eût-il été sage à la Gironde, puisqu'elle n'était pas réellement la plus forte, de ne point revenir sur cette délibération. Le mouvement de la veille ne devait pas avoir d'autre ré-

sultat que la suppression des Douze, si d'autres causes ne le prolongeaient pas encore. Mais, à ce point de violence dans les animosités, il fallait que la querelle se vidât; il fallait que les deux partis combattissent, puisqu'ils ne pouvaient plus se souffrir; il fallait qu'ils marchassent de défaite en victoire, et de victoire en défaite, en s'exaltant chaque jour davantage, jusqu'à ce que le plus fort triomphât définitivement du plus faible. Le lendemain, les membres de la droite regagnèrent le champ de bataille dans la convention; ils firent rapporter le décret de la veille, comme illégalement rendu, dans le tumulte et sous l'oppression; et la commission fut rétablie. « Vous « aviez fait hier, leur dit alors Danton, un grand « acte de justice. Mais, je vous l'annonce, si la « commission conserve le pouvoir tyrannique « qu'elle a exercé; si les magistrats du peuple ne « sont pas rendus à leurs fonctions; si les bons « citoyens ont encore à craindre les arrestations « arbitraires, alors, après vous avoir prouvé que « nous passons nos ennemis en prudence, en sa- « gesse, nous les passerons en audace et en vi- « gueur révolutionnaire. » Danton craignait d'engager le combat, et il redoutait autant le triomphe des Montagnards que celui des Girondins:

aussi voulut-il tour à tour prévenir le 31 mai, et en modérer les résultats; mais il se vit réduit à se joindre aux siens pendant le combat, à se taire après la victoire.

L'agitation, qui était un peu calmée par la suppression des Douze, devint menaçante à la nouvelle de leur rétablissement. Les tribunes des sections et des sociétés populaires retentirent d'invectives, de cris de danger, d'appel à l'insurrection. Hébert, sorti de prison, reparut à la commune. On lui mit sur le front une couronne, qu'il déposa sur le front de Brutus, et il courut aux Jacobins crier vengeance contre les Douze. Alors Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache se réunirent pour organiser un nouveau mouvement. L'insurrection fut modelée sur celle du 10 août : on employa le 29 mai à y préparer les esprits; le 30, des membres du collége électoral, des commissaires des clubs, des députés des sections s'assemblèrent à l'Évêché, se déclarèrent en insurrection, cassèrent le conseil général de la commune, le réintégrèrent ensuite, en lui faisant prêter un nouveau serment; Henriot reçut le titre de commandant général de la force armée, et les sans-culottes eurent quarante sous par jour, tant qu'ils seraient sous les armes. Ces

déterminations prises, le 31, de grand matin, on sonne le tocsin, on bat la générale, on réunit les troupes, et l'on marche sur la convention, qui siégeait depuis quelque temps au château des Tuileries.

L'assemblée était en séance depuis long-temps; elle s'était réunie au bruit du tocsin. Le ministre de l'intérieur, les administrateurs du département et le maire de Paris, avaient été successivement appelés à la barre. Garat avait rendu compte de l'agitation de Paris, et avait paru n'en craindre aucun résultat désastreux. Lhuillier, au nom du département, avait assuré que ce n'était là qu'*une insurrection morale*. Le maire Pache vint le dernier, et, d'une manière hypocrite, il fit part des opérations des insurgés : il prétendit avoir employé tous ses efforts pour maintenir l'ordre; il assura que la garde de la convention était doublée, et qu'il avait défendu de tirer le canon d'alarme. Mais au même instant, on l'entendit retentir au loin. La surprise et l'agitation furent extrêmes. Cambon invita l'assemblée à l'union; il réclama le silence des tribunes : « Dans ces circonstances « extraordinaires, dit-il, le seul moyen de déjouer « les malveillants est de faire respecter la conven- « tion nationale. — Je demande, dit Thuriot, que

« la commission des Douze soit cassée à l'instant. « — Et moi, dit Tallien, que le glaive de la loi « frappe les conspirateurs qui sont dans le sein « même de la convention. » Les Girondins, de leur côté, veulent qu'on mande à la barre l'audacieux Henriot, pour avoir fait tirer le canon d'alarme sans l'ordre de la convention. « S'il y a un « combat, dit Vergniaud, il sera, quel qu'en soit « le succès, la perte de la république. Que tous « les membres jurent qu'ils mourront à leur « poste. » L'assemblée entière se lève, en adhérant à la proposition. Danton s'élance à la tribune : « Cassez la commission des Douze, s'écrie-t-il; le « canon a tonné. Si vous êtes législateurs politi- « ques, loin de blâmer l'explosion de Paris, vous « la tournerez au profit de la république, en ré- « formant vos erreurs, en cassant votre commis- « sion. » Et comme il entendit des murmures : « C'est à ceux qui ont reçu quelques talents po- « litiques que je m'adresse, et non à ces hommes « stupides qui ne savent faire parler que leurs « passions. Je leur dis : Considérez la grandeur de « votre but; c'est de sauver le peuple de ses enne- « mis, des aristocrates, de le sauver de sa propre « colère. Si quelques hommes, vraiment dange- « reux, n'importe à quel parti ils appartiennent,

« voulaient ensuite prolonger un mouvement de-
« venu inutile quand vous aurez fait justice, Paris
« lui-même les fera rentrer dans le néant. Je de-
« mande froidement la suppression pure et sim-
« ple de la commission, sous le rapport politique. »
La commission était violemment attaquée d'un côté, faiblement défendue de l'autre; Barrère et le comité de salut public, qui en étaient les créateurs, proposaient sa suppression pour ramener la paix, et pour ne pas mettre l'assemblée à la merci de la multitude. Les Montagnards modérés voulaient s'arrêter à cette mesure, lorsque les députations arrivèrent. Les membres du département, ceux de la municipalité et les commissaires des sections, admis à la barre, ne demandèrent pas seulement la suppression des Douze, mais encore le châtiment de ses membres et de tous les chefs girondins.

Les Tuileries étaient alors bloquées par les insurgés, et la présence de leurs commissaires dans le sein de la convention enhardit les Montagnards extrêmes, qui voulaient détruire le parti girondin. Robespierre, leur chef et leur orateur, prit la parole et dit : « Citoyens, ne perdons pas ce jour
« en vaines clameurs et en mesures insignifiantes;
« ce jour est peut-être le dernier où le patrio-

« tisme combattra la tyrannie! Que les fidèles « représentants du peuple se réunissent pour as- « surer son bonheur! » Il pressa la convention de suivre la marche indiquée par les pétitionnaires, plutôt que celle proposée par le comité de salut public. Comme il se livrait à de longues déclamations contre ses adversaires : « Concluez « donc, lui cria Vergniaud. — Oui, je vais conclure, « et contre vous! contre vous, qui, après la révolu- « tion du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud « ceux qui l'ont faite! contre vous, qui n'avez cessé « de provoquer la destruction de Paris! contre « vous, qui avez voulu sauver le tyran! contre « vous, qui avez conspiré avec Dumouriez! contre « vous, qui avez poursuivi avec acharnement les « même patriotes dont Dumouriez demandait la « tête! contre vous, dont les vengeances crimi- « nelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation « dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont « vos victimes! Eh bien! ma conclusion, c'est le « décret d'accusation contre tous les complices « de Dumouriez et contre ceux qui sont désignés « par les pétitionnaires! » Malgré la violence de cette sortie, le parti de Robespierre n'eut pas la victoire. L'insurrection n'avait été dirigée que contre les Douze; et le comité de salut public,

qui proposait leur suppression, l'emporta sur la commune. L'assemblée adopta le décret de Barrère, qui cassait les Douze, qui mettait la force publique en réquisition permanente, et qui, pour contenter les pétitionnaires, chargeait le comité de salut public de rechercher les complots dénoncés par eux. Dès que la multitude, qui entourait l'assemblée, fut instruite de ces mesures, elle les accueillit avec des applaudissements, et elle se dispersa.

Mais les conspirateurs ne voulaient point s'arrêter à ce demi-triomphe : ils étaient allés, le 30 mai, plus loin que le 29; ils allèrent, le 2 juin, plus loin que le 31 mai. L'insurrection devint, de *morale* comme ils l'appelaient, personnelle, c'est-à-dire, qu'elle ne fut plus dirigée contre un pouvoir, mais contre des députés; elle échappa à Danton et à la Montagne, et elle échut à Robespierre, à Marat et à la commune. Dès le soir du 31, un député jacobin dit : « Qu'il n'y avait « que la moitié de fait, qu'il fallait achever, et « ne pas laisser le peuple se refroidir. » Henriot offrit au club de mettre à sa disposition la force armée. Le comité insurrectionnel s'établit ouvertement près de la convention. Toute la journée du 1er juin fut consacrée à préparer un grand

mouvement. La commune écrivit aux sections : *Citoyens, restez debout; les dangers de la patrie vous en font une loi suprême.* Le soir, Marat, qui fut le principal auteur du 2 juin, se rendit à l'Hôtel-de-Ville, monta lui-même à l'horloge, et sonna le tocsin; il invita les membres du conseil à ne pas désemparer qu'ils n'eussent obtenu le décret d'accusation contre les *traîtres* et les *hommes d'état.* Quelques députés se réunirent dans la convention, et les conspirateurs vinrent demander le décret contre les proscrits; mais ils n'étaient pas encore assez en force pour l'arracher à la convention.

Toute la nuit se passa en préparatifs; le tocsin sonna, la générale battit, les rassemblements se formèrent. Le dimanche matin, vers huit heures, Henriot se présenta au conseil général, et déclara à ses complices, *au nom du peuple insurgé,* qu'on ne déposerait les armes qu'après avoir obtenu l'arrestation des députés conspirateurs. Il se mit ensuite à la tête des immenses attroupements qui étaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les harangua, et donna le signal du départ. Il était près de dix heures lorsque les insurgés arrivèrent sur la place du Carrousel. Henriot plaça autour du château les bandes les

plus dévouées, et bientôt la convention fut investie par quatre-vingt mille hommes, dont le plus grand nombre ignorait ce qu'on exigeait de lui, et était plus disposé à défendre qu'à attaquer la députation.

La plupart des proscrits ne s'étaient point rendus dans l'assemblée. Quelques-uns, courageux jusqu'au bout, étaient venus braver l'orage pour la dernière fois. Dès le commencement de la séance, l'intrépide Lanjuinais monte à la tribune. « Je demande, dit-il, à parler sur la générale qui « bat dans tout Paris. » Il est aussitôt interrompu par les cris *à bas ! à bas ! il veut la guerre civile ! il veut la contre-révolution ! il calomnie Paris ! il insulte le peuple !* Malgré les menaces, les outrages, les cris de la Montagne et des tribunes, Lanjuinais dénonce les projets de la commune et des factieux; son courage augmente avec ses périls. « Vous nous accusez, dit-il, de calom- « nier Paris! Paris est pur, Paris est bon, Paris « est opprimé par des tyrans qui veulent du sang « et de la domination. » Ces paroles deviennent le signal du plus violent tumulte; plusieurs députés montagnards se précipitent vers la tribune pour en arracher Lanjuinais, qui s'y attache fortement, et qui, avec l'accent du plus généreux

courage, s'écrie encore : « Je demande que toutes « les autorités révolutionnaires de Paris soient « cassées; je demande que tout ce qu'elles ont « fait depuis trois jours soit nul; je demande que « tous ceux qui voudront s'arroger une autorité « nouvelle, contraire à la loi, soient mis hors « la loi, et qu'il soit permis à tout citoyen de leur « courir sus. » A peine a-t-il achevé, que les pétitionnaires insurgés viennent demander son arrestation et celle de ses collègues. « Citoyens, « disent-ils en finissant, le peuple est las de voir « ajourner son bonheur; il le laisse encore un « instant dans vos mains; sauvez-le, ou nous vous « déclarons qu'il va se sauver lui-même! »

La droite demande l'ordre du jour sur la pétition des insurgés. La convention passe à l'ordre du jour. Aussitôt les pétitionnaires sortent dans une attitude menaçante, les hommes quittent les tribunes, on crie aux armes, et un grand bruit se fait entendre au dehors. *Sauvez le peuple*, dit un Montagnard, *sauvez vos collègues en décrétant leur arrestation provisoire.* — *Non, non*, répondent la droite et même une partie de la gauche. — *Nous partagerons tous leur sort*, s'écrie La Réveillère-Lépaux. Le comité de salut public, chargé de faire un rapport, épouvanté de

la grandeur du péril, proposa, comme au 31 mai, une mesure en apparence conciliatoire, pour satisfaire les insurgés sans sacrifier entièrement les proscrits. « Le comité s'adresse, dit Barrère, au « patriotisme, à la générosité des membres accusés : « il leur demande la suspension de leur pouvoir, « en leur représentant que c'est la seule raison « qui puisse faire cesser les divisions qui affligent « la république et y ramener la paix. » Quelques-uns d'entre eux adhérèrent à cette mesure. Isnard se suspendit lui-même; Lanthénas, Dussaulx et Fauchet imitèrent son exemple; Lanjuinais ne le suivit point. « J'ai, je crois, jusqu'à ce moment, « montré quelque courage, dit-il; n'attendez de « moi ni suspension, ni démission. » Violemment interrompu : « Quand les anciens, ajouta-t-il, pré- « paraient un sacrifice, ils couronnaient la victime « de fleurs et de bandelettes, en la conduisant à l'au- « tel : le prêtre l'immolait, mais il ne l'insultait « pas. » Barbaroux fut aussi ferme que Lanjuinais. « J'ai juré, dit-il, de mourir à mon poste; je tiendrai « mon serment. » Les conjurés de la Montagne s'élevèrent eux-mêmes contre la proposition du comité. Marat prétendit qu'il fallait être pur pour faire des sacrifices, et Billaud-Varennes demanda le jugement des Girondins, et non leur suspension.

Pendant que ce débat avait lieu, un député de la Montagne, Lacroix, entre précipitamment dans la salle, s'élance à la tribune, déclare qu'il vient d'être insulté à la porte, qu'on l'a empêché de sortir, et que la convention n'est pas libre. Un grand nombre de Montagnards s'indignent contre Henriot et contre ses troupes. Danton dit *qu'il faut venger vigoureusement la majesté nationale outragée.* Barrère propose à la convention de se présenter au peuple : « Représentants, dit-« il, ordonnez votre liberté, suspendez votre « séance, faites baisser devant vous les baïon-« nettes qui vous entourent. » La convention entière se lève et se met en marche, précédée de ses huissiers, ayant en tête son président couvert en signe de détresse. Elle arrive à une issue qui donnait sur la place du Carrousel et trouve Henriot, à cheval le sabre à la main. « Que demande « le peuple? lui dit le président Hérault de Sé-« chelles; la convention n'est occupée que de « son bonheur. — Hérault, répond Henriot, le « peuple n'est pas levé pour entendre des phrases : « il veut qu'on lui livre vingt-quatre coupables. « — Qu'on nous livre tous, » s'écrient ceux qui entourent le président. Henriot se retourne alors vers les siens et crie : *Canonniers, à vos pièces!*

Deux canons sont pointés sur la convention, qui recule, entre dans le jardin, le traverse et se présente à plusieurs passages qu'elle trouve également fermés. Partout les soldats sont sous les armes; Marat parcourt leurs rangs; il excite, il encourage les insurgés : « Point de faiblesse, « leur dit-il, ne quittez pas votre poste qu'on ne « vous les ait livrés. » La convention rentre alors dans l'enceinte de ses séances, accablée de son impuissance, convaincue de l'inutilité de ses efforts, et tout-à-fait asservie. L'arrestation des proscrits n'est plus combattue. Marat, vrai dictateur de l'assemblée, décide souverainement du sort de ses membres. « Dussaulx, dit-il, est un « vieillard radoteur, incapable d'être chef de « parti; Lanthénas est un pauvre d'esprit qui ne « mérite pas qu'on songe à lui; Ducos n'a eu « que quelques opinions erronées, et ne saurait « être un chef contre-révolutionnaire. Je demande « qu'on les excepte et qu'on les remplace par « Valazé. » Et l'on retranche de la liste Dussaulx, Lanthénas, Ducos, et l'on y ajoute Valazé. La liste fut ainsi arrêtée, sans que la moitié de l'assemblée prît part au décret.

Voici les noms de ces illustres proscrits. On décréta d'arrestation les Girondins Gensonné,

Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaud, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, le ministre des affaires étrangères Lebrun, le ministre des contributions Clavières, et les membres des Douze, Kervelegan, Gardien, Rabaud-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Vigée, Molleveau, Henri La Rivière, Gomaire et Bergoing. La convention les mit en détention chez eux, et les plaça sous la sauvegarde du peuple. Dès ce moment, la consigne qui retenait l'assemblée prisonnière fut levée, et la multitude s'écoula; mais dès ce moment aussi, il n'y eut plus de convention libre.

Ainsi succomba le parti de la Gironde, parti illustre par de grands talents et de grands courages, parti qui honora la république naissante par l'horreur du sang, la haine du crime, le dégoût de l'anarchie, l'amour de l'ordre, de la justice et de la liberté; parti mal placé entre la classe moyenne dont il avait combattu la révolution, et la multitude dont il repoussait le gouvernement. Condamné à ne pas agir, ce parti ne put qu'illustrer une défaite certaine par une lutte courageuse et par une belle mort. A cette

époque, on pouvait avec certitude prévoir sa fin : il avait été chassé de poste en poste : des Jacobins, par l'envahissement des Montagnards ; de la commune, par la sortie de Pétion ; du ministère, par la retraite de Roland et de ses collègues ; de l'armée, par la défection de Dumouriez. Il ne lui restait plus que la convention ; c'est là qu'il se retrancha, qu'il combattit et qu'il succomba. Ses ennemis essayèrent tour à tour contre lui et des complots et des insurrections. Les complots firent créer la commission des Douze, qui parut donner un avantage momentané à la Gironde, mais qui n'en excita que plus violemment ses adversaires. Ceux-ci mirent le peuple en mouvement, et ils enlevèrent aux Girondins, d'abord leur autorité en détruisant les Douze, ensuite leur existence politique en proscrivant leurs chefs.

Les suites de ce désastreux événement ne furent selon la prévoyance de personne. Les Dantonistes crurent que les dissensions des partis seraient terminées, et la guerre civile éclata. Les modérés du comité de salut public crurent que la convention reprendrait toute la puissance, et elle fut asservie. La commune crut que le 31 mai lui vaudrait la domination, qui échut à Robespierre et à quelques hommes dévoués à sa fortune

ou à l'extrême démocratie. Enfin, il y eut un parti de plus à ajouter aux partis vaincus, et dès lors aux partis ennemis; et comme on avait fait, après le 10 août, la république contre les constitutionnels, on fit, après le 31 mai, la *terreur* contre les modérés de la république.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

INTRODUCTION. Caractère de la révolution française; ses résultats, sa marche. — Formes successives de la monarchie. — Louis XIV et Louis XV.—État des esprits, des finances, du pouvoir et des besoins publics à l'avénement de Louis XVI. — Son caractère.—Maurepas, premier ministre; sa tactique. — Il choisit des ministres populaires et réformateurs; dans quel but. — Turgot, Malesherbes, Necker; leurs plans; ils rencontrent l'opposition de la cour et des privilégiés; ils échouent. — Mort de Maurepas; influence de la reine Marie-Antoinette. — Aux ministres populaires succèdent des ministres courtisans. — Calonne et son système; Brienne, son caractère, ses tentatives. — Détresse des finances, opposition de l'assemblée des notables, opposition du parlement, opposition des provinces. — Renvoi de Brienne; second ministère de Necker. — Convocation des états-généraux. Comment la révolution a été amenée..... 1

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

DEPUIS LE 5 MAI 1789 JUSQU'A LA NUIT DU 4 AOUT.

CHAPITRE I. Ouverture des états-généraux. — Opinion de la

cour, du ministère, des divers corps du royaume touchant les états. — Vérification des pouvoirs; question du vote par ordre ou par tête. — L'ordre des communes se forme en assemblée nationale. — La cour fait fermer la salle des états; serment du Jeu de Paume. — La majorité de l'ordre du clergé se réunit aux communes. — Séance royale du 23 juin; son inutilité. — Projet de la cour; événements des 12, 13 et 14 juillet; renvoi de Necker, insurrection de Paris, formation de la garde nationale; siége et prise de la Bastille. — Suite du 14 juillet. — Décrets de la nuit du 4 août. — Caractère de la révolution qui vient de s'opérer... 37

DEPUIS LA NUIT DU 4 AOUT JUSQU'AUX 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

CHAPITRE II. État de l'assemblée constituante. — Parti du haut clergé et de la noblesse; Maury et Cazalès.—Parti du ministère et des deux chambres; Mounier, Lally-Tollendal. — Parti populaire; triumvirat de Barnave, Duport et Lameth; sa position; influence de Sièyes; Mirabeau, chef de l'assemblée à cette époque. — Ce qu'il faut penser du parti d'Orléans. —Travaux constitutionnels : déclaration des droits; permanence et unité du corps législatif; sanction royale; agitation extérieure qu'elle cause. — Projet de la cour; repas des gardes-du-corps; insurrection des 5 et 6 octobre; le roi vient habiter Paris..... 102

DEPUIS LE 6 OCTOBRE 1789 JUSQU'A LA MORT DE MIRABEAU, EN AVRIL 1791.

CHAPITRE III. Suite des événements d'octobre. — Changements des provinces en départements; organisation des autorités administratives et municipales d'après le système de la souveraineté populaire et de l'élection. — Finances; tous les moyens auxquels on a recours sont insuffisants; on proclame les biens du clergé, biens nationaux. — La vente des

biens du clergé amène les assignats. — Constitution civile du clergé; opposition religieuse des évêques. — Anniversaire du 14 juillet; abolition des titres; fédération du Champ-de-Mars. — Nouvelle organisation de l'armée; opposition des officiers. — Schisme à propos de la constitution civile du clergé. — Clubs. — Mort de Mirabeau. — Pendant toute cette époque, la séparation des partis devient de plus en plus prononcée..... 136

DEPUIS LE MOIS D'AVRIL 1791 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE, TERME DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CHAPITRE IV. Politique de l'Europe avant la révolution française; système d'alliances suivi par les divers États. — Coalition générale contre la révolution; motifs de chaque puissance. — Conférence de Mantoue et déclaration de Pavie. — Fuite de Varennes; arrestation du roi; sa suspension. — Le parti républicain se sépare pour la première fois du parti constitutionnel monarchique. — Ce dernier rétablit le roi. — Déclaration de Pilnitz. — Le roi accepte la constitution. Fin de l'assemblée constituante; jugement sur elle... 183

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

DEPUIS LE 1er OCTOBRE 1791 JUSQU'AU 21 SEPTEMBRE 1792.

CHAPITRE V. Premiers rapports de l'assemblée législative avec le roi. — État des partis: les Feuillants appuyés sur la classe moyenne, les Girondins sur le peuple. — Émigration et clergé réfractaire; décret contre eux; veto du roi. — Annonces de la guerre. — Ministère girondin; Dumouriez et Roland. — Déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. — Désastres de nos armées; décret d'un camp de réserve de vingt mille hommes sous Paris; décret de bannissement contre les prêtres non assermentés; veto

du roi; chute du ministère girondin. — Pétition insurrectionnelle du 20 juin, pour faire accepter les décrets, et reprendre les ministres. — Dernières tentatives du parti constitutionnel. — Manifeste du duc de Brunswick. — Événements du 10 août. — Insurrection militaire de La Fayette contre les auteurs du 10 août; elle échoue. — Division de l'assemblée et de la nouvelle commune; Danton. — Invasion des Prussiens. — Massacres du 2 septembre. — Campagne de l'Argone. — Causes des événements sous la législative..... 211

CONVENTION NATIONALE.

DEPUIS LE 20 SEPTEMBRE 1792 JUSQU'AU 21 JANVIER 1793.

CHAPITRE VI. Premières mesures de la convention. — Manière dont elle est composée. — Rivalité des Girondins et des Montagnards. — Force et vues de ces deux partis. — Robespierre; les Girondins l'accusent d'aspirer à la dictature. — Marat. — Nouvelle accusation de Robespierre par Louvet; défense de Robespierre; la convention passe à l'ordre du jour. — Les Montagnards, sortis victorieux de cette lutte, demandent le jugement de Louis XVI. — Opinions des partis à cet égard. — La convention décide que Louis XVI sera jugé, et le sera par elle. — Louis XVI au Temple; ses réponses en présence de la convention; sa défense; sa condamnation; courage et sérénité de ses derniers instants. Ce qu'il avait et ce qui lui manquait comme roi..... 315

DEPUIS LE 21 JANVIER 1793 JUSQU'AU 2 JUIN.

CHAPITRE VII. Situation politique et militaire de la France. — L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, Naples, et tous les cercles de l'Empire accèdent à la coalition. — Dumouriez, après avoir conquis la Belgique, tente une expédition en Hollande. — Il veut rétablir la monarchie constitutionnelle. — Revers de

nos armées. — Lutte des Montagnards et des Girondins; conspiration du 10 mars. — Insurrection de la Vendée; ses progrès. — Défection de Dumouriez. — Les Girondins accusés de complicité avec lui; nouvelles conjurations contre eux. — Établissement de la commission des Douze pour déjouer les conspirateurs. — Insurrections des 27 et 31 mai contre la commission des Douze; elle est supprimée. — Insurrection du 2 juin contre les vingt-deux principaux Girondins; ils sont mis en arrestation. — Défaite entière de ce parti..... 360

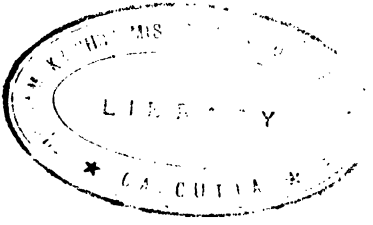

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

EXPLICATION

DES PLANCHES.

N° 1. Serment du Jeu de Paume, à Versailles, le 20 juin 1789.

N° 2. Les bustes du duc d'Orléans et de Necker portés en triomphe et brisés à la place Louis XV, le 12 juillet 1789.

N° 3. Motion faite au Palais-Royal par Camille Desmoulins, le 12 juillet 1789.

N° 4. Anacharsis Clootz, orateur du genre humain, à l'assemblée nationale, le 19 juin 1790.

N° 5. Fédération générale au Champ de Mars, le 14 juillet 1790.

N° 6. Arrestation de Marie-Antoinette à Varennes, le 21 juin 1791.

N° 7. L'abbé Maury : (Eh ! messieurs, quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ?)

N° 8. Pétion porté en triomphe à la fête des Suisses de Château-Vieux, le 15 avril 1792.

N° 9. Déclaration de la Patrie en danger, le 22 juillet 1792.

N° 10. Journée du 10 août 1792.

N° 11. Émigration de Lally-Tollendal.

N° 12. Malesherbes travaillant à la défense de Louis XVI, dans la tour du Temple.

N°s 13 et 14. Mort de Louis XVI, le 21 janvier 1793.

N° 15. Michel le Pelletier, tué par un garde du corps, le 20 janvier 1793.

N° 16. Châlier présidant l'assemblée populaire de Lyon.
N° 17. Manuel assailli par une troupe de Jacobins dans Montargis.
N° 18. Dumouriez fait arrêter les commissaires envoyés vers lui par la convention nationale.
N° 19. Marat porté en triomphe après avoir été acquitté par le tribunal révolutionnaire.
N° 20. J.P. Marat, tué par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793.
N° 21. Gensonné conduit au supplice, le 31 décembre 1793.
N° 22. Mme Roland, plaidant sa cause devant le tribunal révolutionnaire.
N° 23. Les habitants des environs de Paris envoyent à la convention les ornements de leurs églises.
N° 24. Le corps de Roland est trouvé dans les blés près la grande route de Paris à Rouen.
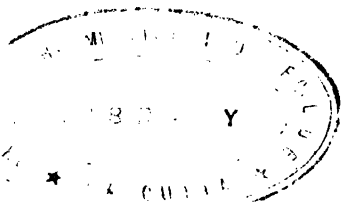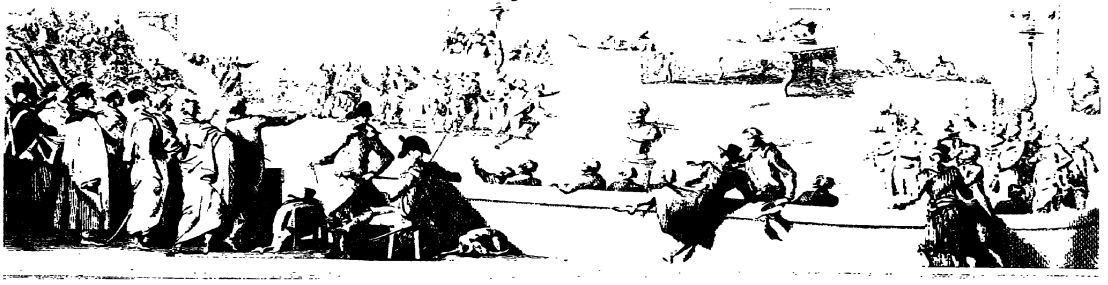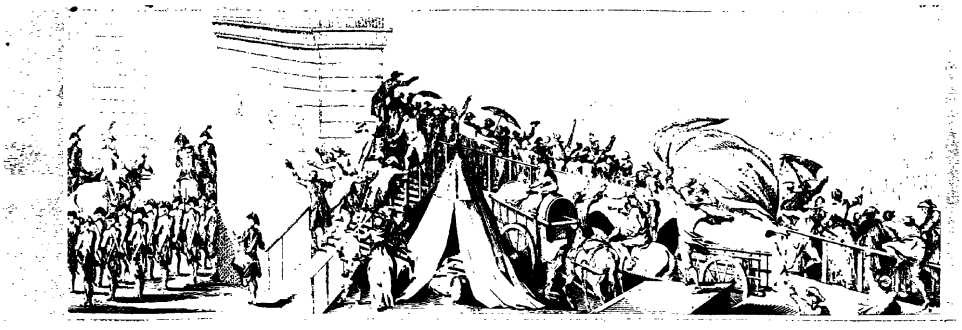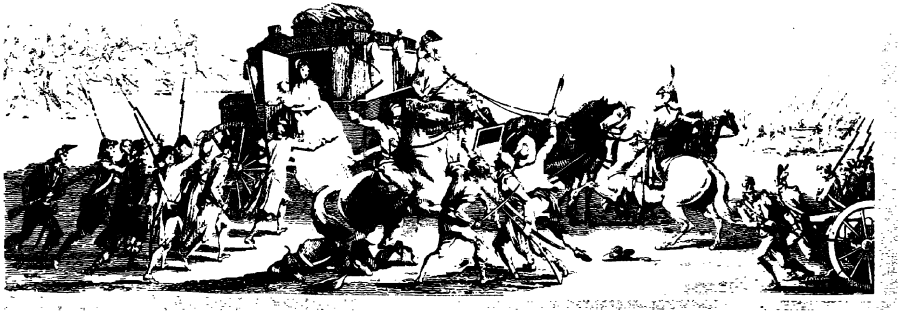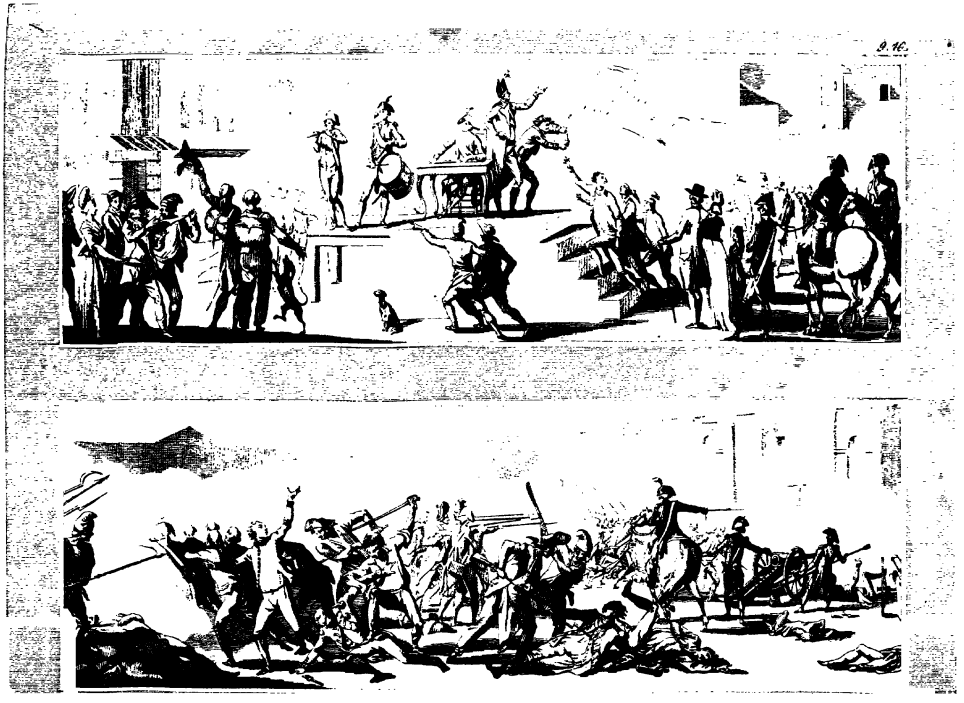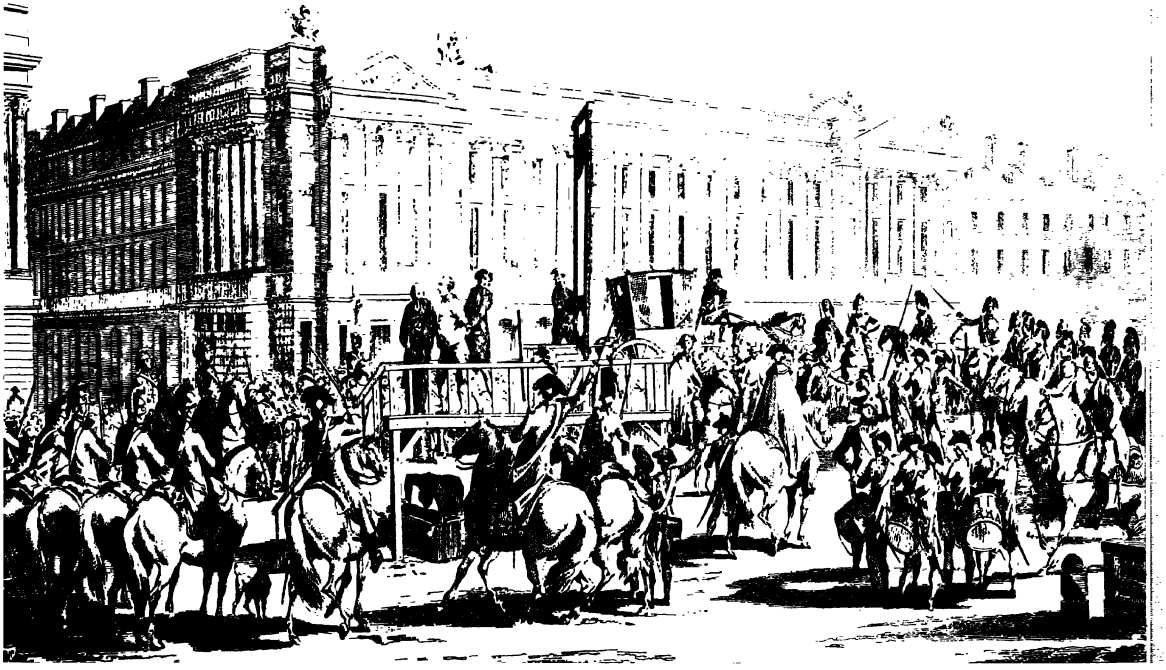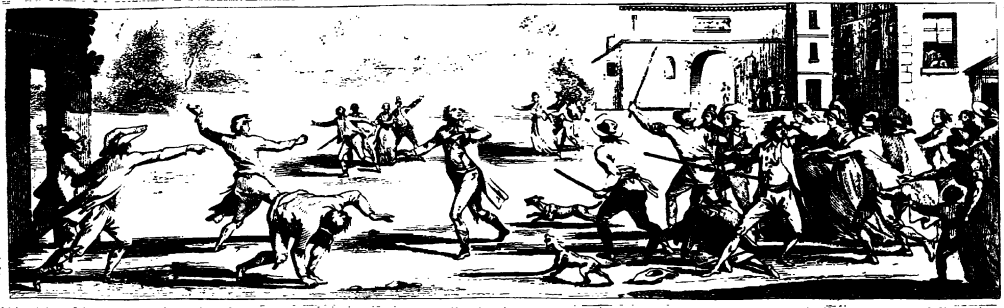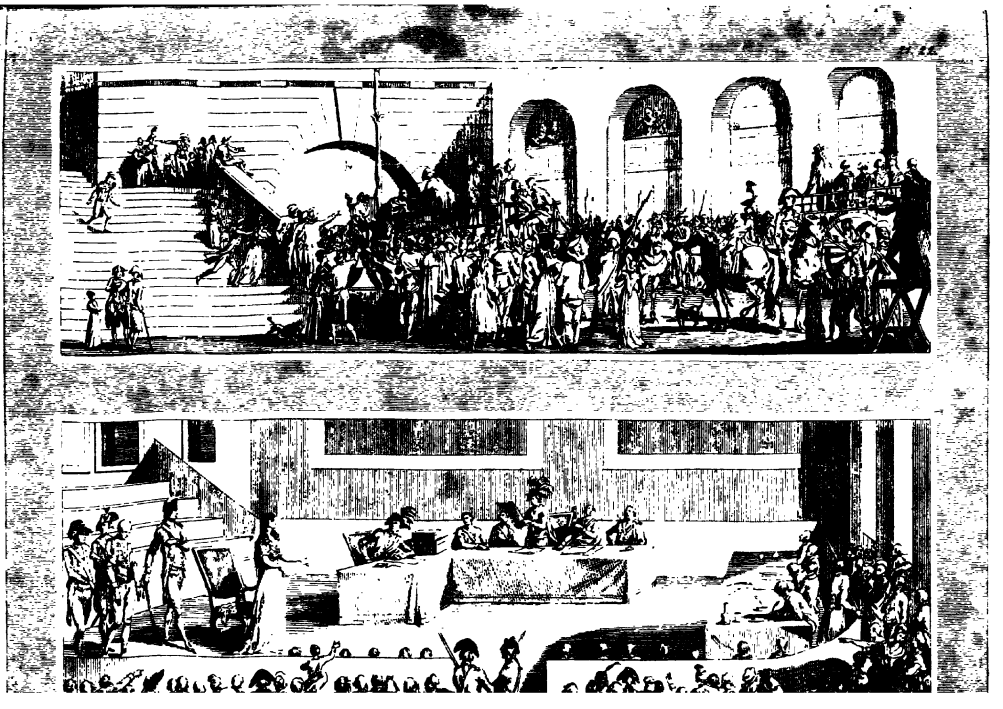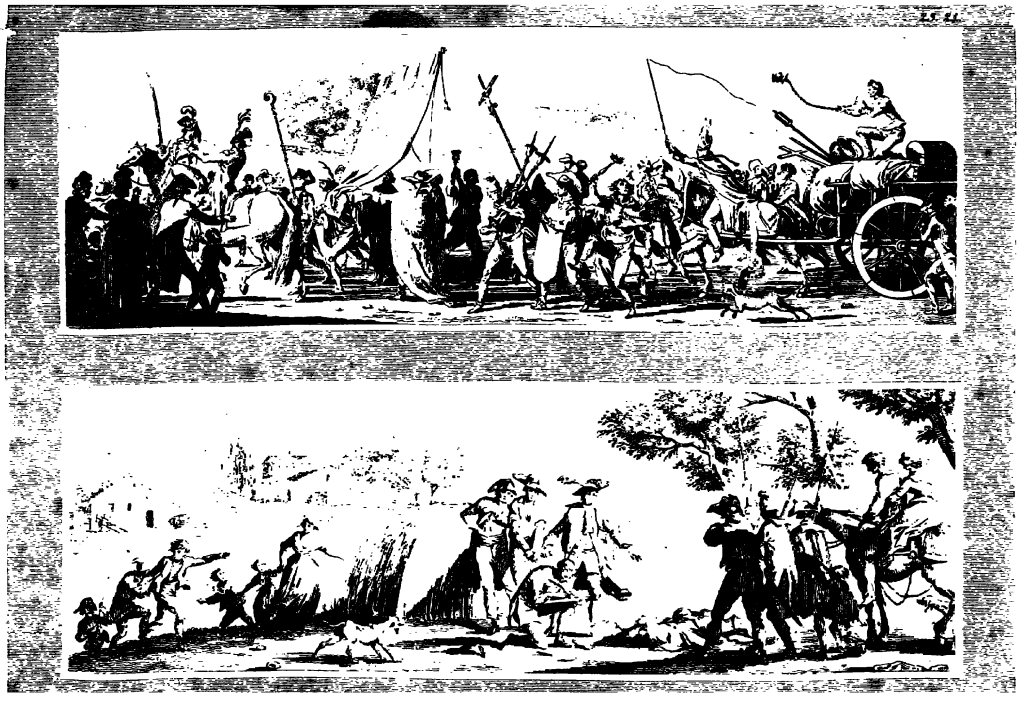
FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.